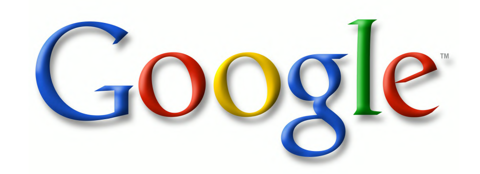
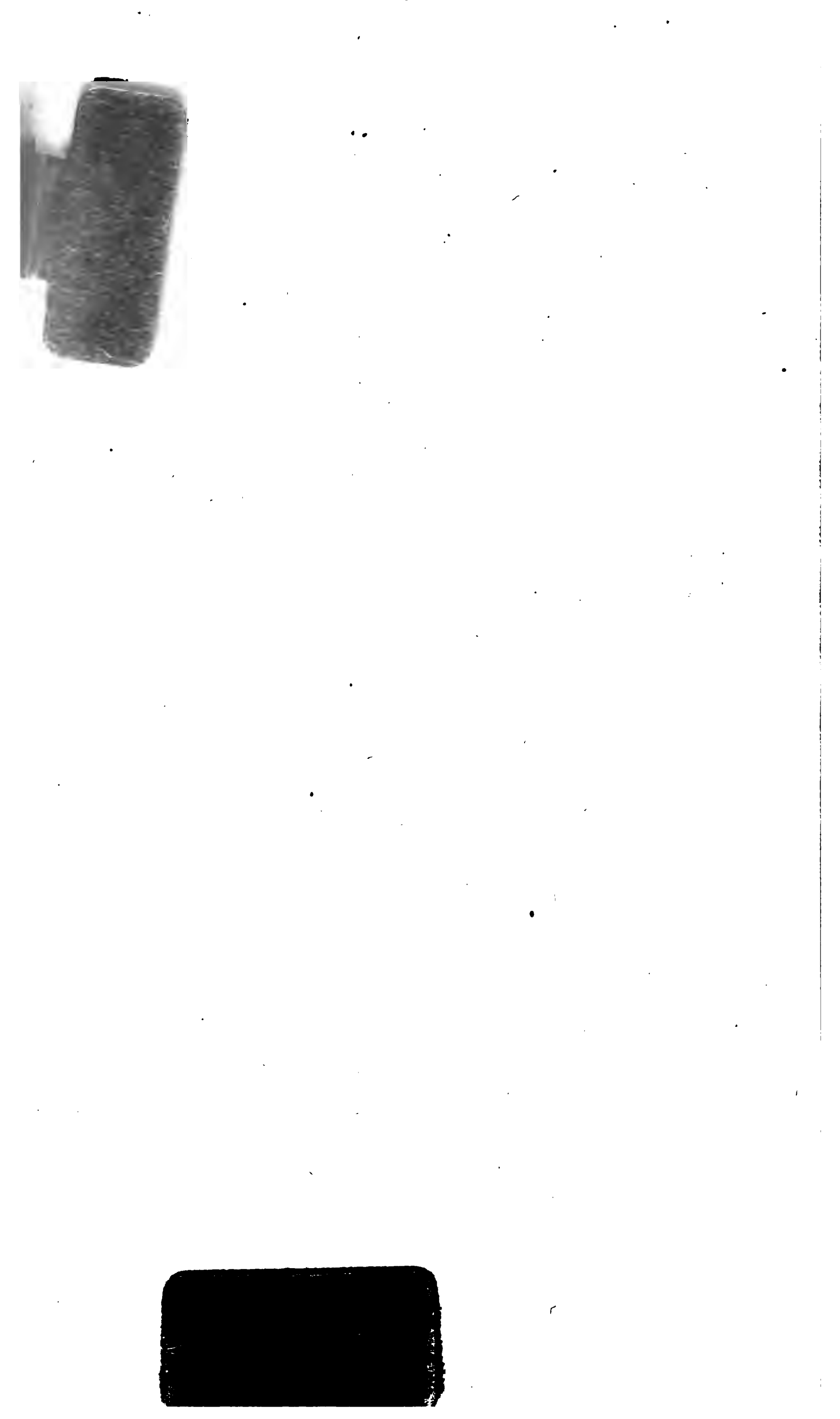
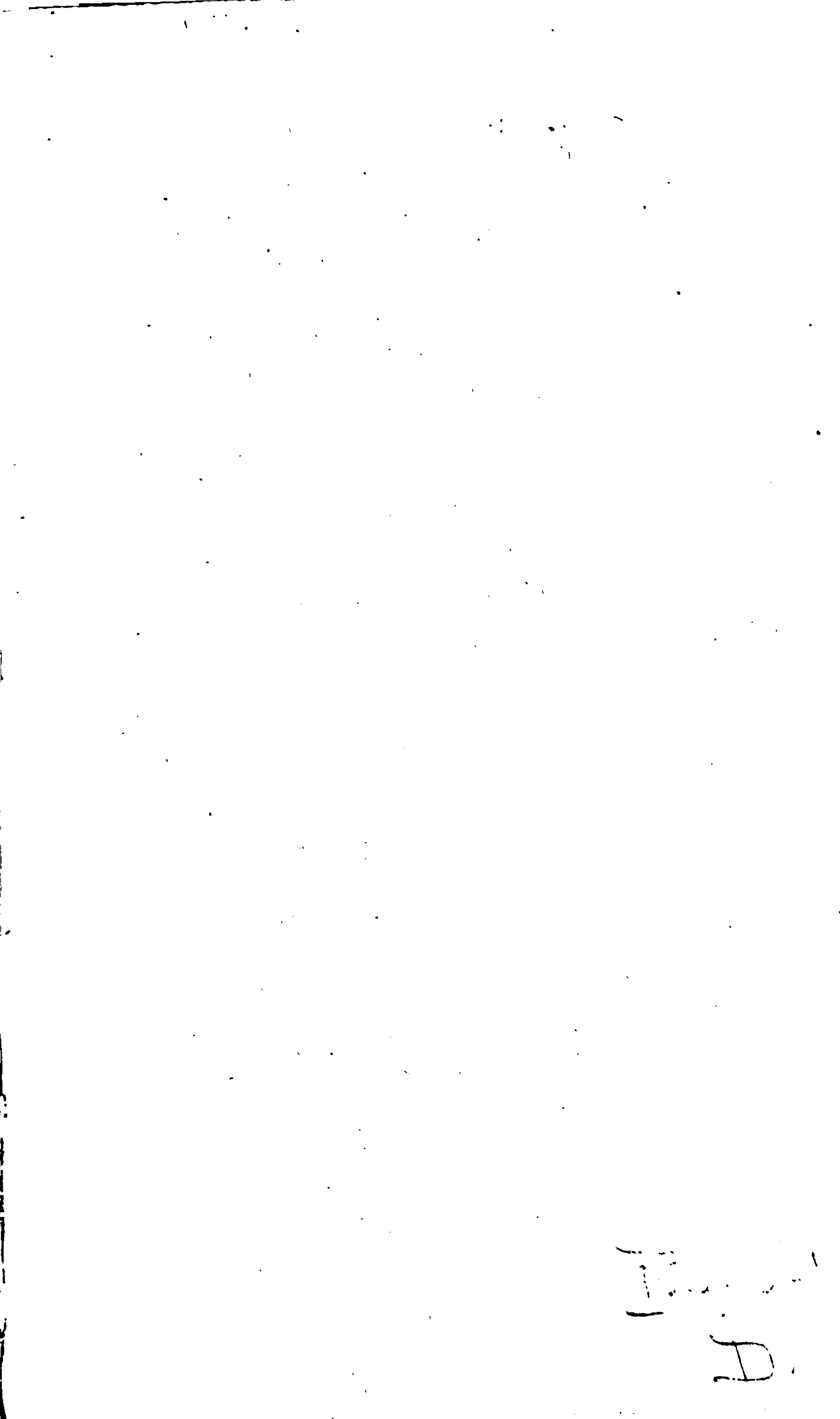






HISTOIRE
DE FRANCE

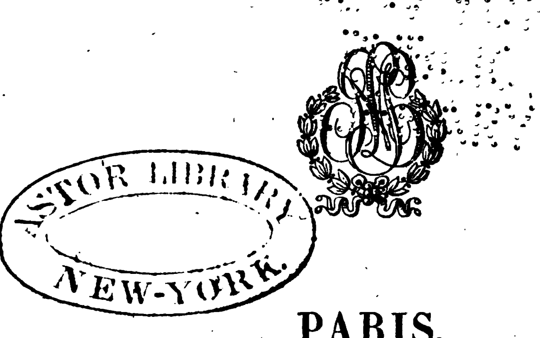
DEPUIS PHARAMOND

JUSQU'A LA VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

DU RÈGNE DE LOUIS XVIII;

PAR J. C. ROYOU.

TOME TROISIÈME.



PARIS.

LE NORMANT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DE SEINE, N° 8, ET QUAI DE CONTI, N° 5.

MDCCCXIX.

HISTOIRE DE FRANCE.

TROISIÈME RACE.

CHARLES VI, DIT LE BIEN-AIMÉ.

Les ordres les plus précis avoient été donnés pour tenir Charles d'Anjou éloigné de la cour pendant les derniers jours de son frère; mais, lorsqu'il sût que la maladie du roi ne laissoit plus d'espérance, il ne se crut pas obligé de déférer à sa volonté. Il étoit informé de ce qui se passoit dans le conseil de contraire à ses intérêts. Il y avoit de secrets partisans; et des courriers, courant sans cesse sur la route d'Angers, ville où il résidoit alors, l'informoient de la situation du roi et de celle des affaires. On le vit paroître à la cour au moment où le monarque expiroit. Ses deux frères et le duc de Bourbon s'assurèrent de la personne des deux jeunes princes qui étoient alors 1380.

1380. à Melun. Le duc d'Anjou s'empara d'un dépôt considérable de lingots d'or et d'argent, renfermé dans une salle du palais; c'étoit presque tout le fruit des économies de Charles V; il se l'appropria, et n'en rendit jamais compte.

Les trois frères du monarque, à l'instant de sa mort, laissèrent éclater l'ambition qui les dévoroit. Le duc d'Anjou, possédant tous les avantages extérieurs, brave d'ailleurs et spirituel, étoit avide, injuste et cruel. Le duc de Berry, prince sans aucune vertu, étoit indolent et prodigue. Le duc de Bourgogne avoit du courage, de la magnificence, une affabilité et une générosité qui le faisoient adorer. Le duc de Bourbon, à toutes les qualités qui distinguoient les ducs d'Anjou et de Bourgogne, réunissoit la vertu la plus pure, et n'avoit aucune vue qui ne tendît au bien public.

La cour se partagea entre les princes. Les gens de guerre, dans l'espoir du butin, accoururent sous les bannières des différens partis qui commençoient à se former. Déjà les troupes campoient aux environs de Paris; elles ravagèrent les campagnes. Une rupture ouverte étoit à craindre. Les gens de la cour les mieux intentionnés proposèrent de délibérer sur l'état présent des choses. On convoqua une assemblée des princes du sang, des prélats, des

seigneurs, des membres les plus éclairés du parlement, de la chambre des comptes et du corps des trésoriers. Le duc d'Anjou y fit valoir ses prétentions avec hauteur. Il soutint que, malgré les dispositions du dernier monarque, la tutelle lui appartenoit aussi bien que la la régence. Ses frères ne lui répondirent point. Le chancelier d'Orgemont réclama fortement l'exécution des dernières volontés de Charles V. L'avocat du roi Desmarets se montra plus favorable au duc d'Anjou; ce qui indisposa contre lui les trois autres princes. Rien ne fut arrêté dans cette conférence, et l'on étoit menacé des plus grands désordres, lorsque les quatre grands personnages, intéressés à la querelle, en remirent la décision à quatre arbitres. Ces médiateurs, dont les noms ne sont pas connus, dressèrent un projet d'arrangement qui fut agréé par toutes les parties. Il fut homologué dans un lit de justice tenu au parlement (2 octobre). Le jeune roi n'avoit que douze ans. On ne le déclara point majeur, mais on l'émancipa. Le régent consentit qu'il fût sacré à Reims malgré sa minorité, et qu'il eût ensuite l'administration du royaume; car on s'imaginoit que les rois ne pouvoient gouverner qu'après leur sacre, et que cette cérémonie seule les investissoit de leur puis- 1380.

1380. sance. L'éducation du monarque et de son frère fut laissée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le duc d'Anjou ne devoit conserver la qualité de régent que durant un mois, jusqu'au sacre. Ce qui le flatta le plus, dans les arrangemens pris, ce fut l'abandon qu'on lui fit des meubles, de l'argenterie et des bijoux de son frère, à l'exception cependant de ce qui seroit jugé nécessaire à l'usage des jeunes princes.

Ce traité ne ramena point le calme : les environs de Paris étoient toujours infestés de troupes qui les ravageoient, et détroussoient les passans, pour se payer, disoient-elles, de leurs gages, que l'avarice du régent avoit mis l'Etat dans l'impuissance d'acquitter. Le duc d'Anjou, pour s'épargner cette dépense, les licencia. Le peuple, au lieu de ressentir le bienfait de l'abolition des impôts qu'avoit ordonnée Charles V, se vit astreint à en payer de nouveaux, et rigoureusement poursuivi par ordre du régent pour les arrérages qui étoient dus. Il se souleva : les bureaux de recette furent pillés à Compiègne, et dans quelques villes de Picardie. Deux cents hommes de la populace de Paris contraignirent le prevôt des marchands, Culdoé, de se rendre avec eux au palais du prince, et de présenter leurs plaintes au régent. Ces mutins, ne trouvant

pas assez d'énergie dans ses expressions, s'écrièrent qu'ils ne paieroient plus rien, et ne souffriroient pas tant d'injures faites à leur liberté. Le régent mollit, et se réduisit à leur demander qu'on attendît le retour du roi. Cette foiblesse les enhardit : leur nombre s'accrut, et ils formèrent des assemblées secrètes. Le duc d'Anjou ne parut faire aucune attention à ce commencement de révolte ; il ne songeoit qu'à rendre lucrative sa courte régence, et, dans cette vue, il n'oublia pas le parti qu'on pouvoit tirer des Juifs. Non seulement il prolongea de cinq ans le séjour qu'ils avoient obtenu de faire en France, il leur donna encore des lettres d'abolition de tous les crimes qu'ils pouvoient avoir commis, faveur d'autant plus utile à ces malheureux, que la seule plainte de leurs délateurs suffisoit pour les faire juger coupables ; et les femmes publiques même qui les accusoient de viol, étoient crues sur leur serment. Le régent ne se contenta pas des sommes considérables qu'il tira des Juifs : étant informé que son frère avoit caché un trésor dans le château de Melun, il interrogea un chambellan de Charles V, qui avoit eu la confiance de ce prince ; mais il n'en put d'abord rien tirer. Transporté de fureur, il fait entrer le bour-

1380.

1380. reau dans son appartement : alors il apprend ce qu'il désiroit savoir, et se saisit encore de cette proie.

Cette voie de fait retarda le sacre de quelques jours. Il se fit le 3 novembre : la veille, le roi fut reçu chevalier par le duc d'Anjou. Son frère, Louis, duc d'Orléans, âgé de dix ans, portoit à la cérémonie du couronnement l'épée de Charlemagne, nommée la Joyeuse, qui étoit conservée dans le trésor de Saint-Denis, et toujours employée à l'inauguration des rois de la troisième race. La préséance fut disputée au duc d'Anjou par le duc de Bourgogne, comme doyen des pairs. Le premier de ces princes s'étoit déjà saisi de la place contestée, lorsque l'autre se précipita entre lui et le jeune roi qui parut, ainsi que les princes ses oncles, et la cour en général, approuver cette hardiesse. Ainsi, en cette occasion, l'ancienneté de la pairie l'emporta sur la prérogative de la naissance.

En revenant à Paris, on évita le passage des villes, afin de se dérober aux supplications pour le soulagement des sujets. Tout étoit marqué au coin d'une sordide avarice. Le peuple, accoutumé à voir les nouveaux règnes signalés par quelques faveurs, murmura de cette précaution intéressée ; la ré-

volte ne fut que momentanément interrompue 1380.
par les réjouissances publiques. On tint des assemblées nocturnes dans lesquelles on déclama contre les abus du gouvernement. Le prevôt des marchands, Culdoé, voulut calmer cette fermentation, en convoquant les principaux bourgeois de Paris. La populace accourut à l'assemblée; un savetier y harangua le peuple après le prevôt des marchands, et ne ménagea ni les princes, ni les grands, ni les notables bourgeois, accusant ceux-ci de lâcheté : la multitude s'enflamme; les plus déterminés entourent le prevôt l'épée à la main, et l'entraînent avec eux au palais. Le duc d'Anjou, à qui le roi ordonne de se présenter devant cette cohue, lui parle avec beaucoup de douceur. Il étoit monté sur une table de marbre qui se trouvoit dans la cour du palais. Le chancelier prit la parole après lui; c'étoit Miles de Dormans, évêque de Beauvais : Dorgemont avoit été destitué pour avoir déplu au duc d'Anjou. Son successeur laissa espérer au peuple que dès le lendemain on pourroit faire droit à ses plaintes : la foule s'écoula, décidée à pousser les choses à l'extrémité, si cette espérance étoit déçue. Le conseil s'assemble, délibère, hésite; le peuple se réunit de nouveau, la ré-

1380. volte devient générale, et la cour intimidée fait annoncer aux séditieux qu'ils obtiendront ce qu'ils désirent. Le lendemain une ordonnance abolit tous les impôts établis depuis Philippe-le-Bel, et le roi déclare accorder cette grâce à la misère, à l'obéissance et à la fidélité de son peuple. Cette condescendance ne sert qu'à encourager les séditieux ; ils demandent sur-le-champ l'expulsion des Juifs : on leur promet encore satisfaction sur ce point ; mais ils n'attendent pas qu'on la leur donne. Ils vouloient de plus le pillage qu'ils n'osoient demander. Excités, dit-on, par quelques nobles qui devoient aux Juifs des sommes considérables, ils forcent les maisons de ces malheureux (la plupart receveurs des impôts), déchirent les registres, les obligations dont ils étoient porteurs, et ravissent tout ce qu'ils possédoient. Plusieurs sont massacrés ; on arrache les enfans des bras de leurs mères pour les porter sur les fonts baptismaux. Toutes ces violences furent impunies : on ordonna, il est vrai, même sous peine de mort, la restitution de tout ce qui avoit été enlevé. Mais un gouvernement si foible ne pouvoit être obéi : d'ailleurs il eût été bien difficile de connoître les coupables.

Au reste, des trois oncles du roi, aucun

ne sembloit occupé que de son intérêt personnel. Le duc de Berry n'avoit encore montré nulle ambition : alors il demanda le gouvernement de Languedoc, et l'obtint avec un pouvoir tellement étendu, que ce fut pour lui moins un gouvernement qu'une souveraineté. Le duc de Bourgogne se fit nommer gouverneur de la Normandie aux mêmes conditions. Le duc d'Anjou consentoit à tout, pourvu qu'on le laissât se gorger de l'argent qui tomboit au trésor royal. Clisson, jugé le plus digne de succéder à Duguesclin, eut l'épée de connétable. Les frères de Charles V et le duc de Bourbon convinrent que tout seroit décidé dans le conseil par eux quatre, ou par deux tout au moins; douze autres grands personnages furent choisis pour le composer avec eux. 1380.

Cette même année, fut tenue à Paris une assemblée des Etats-Généraux de la Langue-d'Oil, assemblée peu connue des historiens, quoiqu'on y eût arrêté de changer la forme de l'administration. Les députés se crurent en droit d'exiger l'ancienne, ne voyant pas que les circonstances n'étoient plus les mêmes; les frères de Charles V ne résistèrent pas un moment, comme si la chose n'eût été pour eux d'aucune importance, parce qu'elle regardoit

1380. plus particulièrement leur neveu. Sur la demande des trois ordres, le roi déclara renoncer à toutes les innovations faites depuis Philippe IV, et rétablir la nation dans *toutes ses franchises*, *libertés*, *priviléges et immunités*; ce qui réduisit la couronne aux seuls revenus domaniaux, très-insuffisans pour acquitter les charges de l'Etat, prodigieusement accrues par la quantité des troupes soudoyées; car le service féodal, qui n'étoit que momentané, qui d'ailleurs s'affoiblissoit de jour en jour, ne pouvoit faire face aux besoins d'une guerre devenue pour ainsi dire perpétuelle. Aussi cette réforme faite par les Etats, et annoncée fastueusement comme un objet de bien public, ne fut qu'un projet. Son inexécution devint pour le peuple un prétexte de murmures, et une source intarissable de troubles. Paris en étoit un foyer toujours brûlant. La licence des gens de guerre y faisoit refluer une foule d'habitans des campagnes, qui n'y trouvoient encore que la misère. La populace immense de cette ville se fit redouter : elle tenoit de nuit des assemblées dans lesquelles on conjuroit la ruine des gens aisés dont on envioit le sort, et du gouvernement toujours odieux à ceux qui n'ont rien. Le prevôt de Paris, depuis un temps immémorial, en avoit

à la fois la garde et la police. Dans les circonstances actuelles, c'étoit un fardeau trop pesant. On sépara ces deux fonctions ; Maurice de Trésiguidy fut pourvu de la charge de capitaine ou gouverneur de Paris. 1380.

Les Anglois profitèrent des embarras de la France pour exécuter le projet qu'ils avoient de porter la guerre en Bretagne. Ils pénétrèrent dans cette province, après avoir, sur la fin du règne précédent, traversé la Beauce, puis passé la Sarthe et la Mayenne. Ils assiégèrent Nantes ; et Montfort devoit les joindre devant cette place ; mais les Bretons ne vouloient ni de la domination des François, ni des secours de l'Anglois. Le duc ayant mandé ses troupes, personne ne se rendit à ses ordres ; les seigneurs, qui lui étoient le plus attachés, lui représentèrent qu'il avoit eu tort d'appeler des étrangers dans ses Etats, et que, s'il alloit au siége de Nantes, ils marcheroient eux-mêmes contre lui. Les Anglois, après être restés quelque temps devant cette place, qu'ils ne purent forcer, se retirèrent épuisés de fatigues et de maladies. Montfort, se voyant encore exposé à être chassé de la Bretagne, fit sa paix avec la France. Il paya 200,000 fr. pour les frais de la guerre, s'obligea d'assister le roi contre tous, notam- 1381.

1381. ment contre Charles-le-Mauvais et contre l'Angleterre, et de faire hommage de la Bretagne et du comté de Montfort. Mais il avoit précédemment protesté en secret, devant un notaire apostolique, contre tous traités contraires à ses engagemens antérieurs avec les Anglois, que lui pourroit arracher sa fâcheuse position; lorsqu'ils furent informés de cette paix, ils en firent de vifs reproches au duc qui s'excusa sur les lois de la nécessité, promit de ne jamais s'armer contre eux, et fit signer la même promesse aux principaux seigneurs de la province. Ses alliés parurent s'apaiser, et retournèrent dans leur île.

La France, débarrassée d'une guerre dangereuse en Bretagne, voyoit ses armes prospérer dans la Guienne sous le commandement du maréchal de Sancerre, qui reprit quelques places sur les Anglois; mais tous les élémens de discorde déchiroient ses entrailles; l'Université même, qui n'auroit dû s'occuper que des sciences, se livroit à des cabales, et persécutoit en ce temps avec fureur un homme dont tout le tort étoit de bien servir l'Etat; il se nommoit Hugues Aubriot. Né à Dijon, dans l'obscurité, son mérite l'avoit élevé à la place de prevôt des marchands à Paris. Il rendit à cette ville les plus importans services;

elle lui dut sa salubrité ; ce fut lui qui le premier imagina d'y faire construire des égouts, sans parler d'un grand nombre d'autres travaux également utiles, dont elle recueille encore les fruits. Les écoliers de l'Université, la plupart hommes faits, enorgueillis de leur nombre et de leurs priviléges, troubloient le repos de la ville au sein de laquelle ils livroient souvent de petits combats. Aubriot réprimoit sévèrement ces désordres intolérables ; tous les membres de l'Université, assez peu sensés pour blâmer un zèle qu'ils eussent dû applaudir, lui vouèrent une haine implacable. Ils l'accusèrent de débauche ; protégé par la cour, il méprisa leurs poursuites ; mais le crédit de ses adversaires l'emporta même sur la puissance des princes. Il fut jeté dans les prisons de l'Officialité ; des témoins *tels quels*, dit une chronique de ce temps, déposèrent qu'il étoit intempérant, qu'il entretenoit des femmes, surtout des Juives, qu'il étoit hérétique et Juif ; ces accusations vagues et contradictoires pensèrent le conduire sur un bûcher. Tout ce que la cour put obtenir, fut qu'il seroit seulement condamné à finir sa vie dans un cachot avec du pain pour toute nourriture, après avoir fait amende honorable sur un échafaud, en présence de toute l'Université. C'est du nom 1381.

1381. (*Hugues*) de ce magistrat que les hérétiques furent, suivant quelques uns, appelés huguenots.

De plus grands désordres succédèrent à ceux qu'Aubriot avoit si malheureusement combattus. L'insatiable avidité du duc d'Anjou n'avoit cessé de lui faire songer aux moyens de rétablir les impôts que la sédition l'avoit forcé d'abolir. L'avocat du roi Desmarets harangua le peuple pour l'y disposer. On lui répondit qu'on regarderoit comme ennemi public quiconque entreprendroit de remettre les taxes. On alla plus loin : on s'arma, on tendit des chaînes, on créa des officiers auxquels fut commise la garde des portes : cet exemple fut suivi par plusieurs villes. La populace de Rouen nomma un roi : c'étoit un marchand mercier, que son embonpoint faisoit surnommer le Gros. On lui présenta requête pour l'abolition des taxes; les receveurs furent massacrés et leurs maisons pillées. Après bien d'autres excès, le peuple attaqua le Vieux-Palais, forteresse qui le tenoit en bride, et qu'il auroit voulu raser. La garnison le repoussa facilement; le roi se transporta aussi à Rouen avec des troupes, fit abattre les portes, entra dans la ville par la brèche, fit exécuter les chefs de la révolte, et rétablit les impôts.

On crut que cet exemple de sévérité intimideroit Paris : on proclama le rétablissement des aides ou droits d'entrée. On en proposa la ferme : l'intérêt, plus fort que la crainte, amena des adjudicataires. Les receveurs se présentent aux Halles ; le premier qui demande la taxe est mis en pièces, les autres s'enfuient. On massacre ceux qu'on peut atteindre : de tout côté on crie *aux armes, liberté ;* les chaînes sont tendues, les adjudicataires et les collecteurs des impôts sont assassinés jusque dans les églises. Les révoltés, dont le nombre grossit à chaque instant, enfoncent les portes de l'Hôtel-de-Ville, se saisissent des maillets de plomb (1) déposés dans cet édifice, et, ainsi armés, courent piller et démolir les maisons des partisans et des Juifs. Les prisons enfoncées leur donnent une foule de nouveaux complices. Ils vont prendre Aubriot dans celle de l'Evêché, le mettent à leur tête et le conduisent en triomphe à l'hôtel qu'il occupoit avant son infortune. Ce magistrat, profitant de ce retour du sort, s'enfuit dès la nuit du même jour dans la Bourgogne qui étoit sa patrie, et où il termina sa carrière 1381.

(1) C'est ce qui a fait donner à ces révoltés le nom de *maillotins*.

1381. dans une tranquille obscurité. Cet usage de sa liberté semble attester son innocence.

Plusieurs quartiers de Paris furent livrés au meurtre et au pillage. Tous ceux qui possédoient quelque chose tremblant pour leur fortune et leur vie, les officiers municipaux firent mettre dix mille bourgeois sous les armes pour repousser les brigands. Dès le commencement de l'émeute, l'évêque de Paris, les magistrats, la plupart des gens de quelque considération avoient fui. Desmarets eut seul le courage de rester à la ville. Quand la première fougue se fut un peu ralentie, il alla de rue en rue haranguer le peuple. Sa fermeté, mêlée de douceur, et son éloquence calmèrent le tumulte presqu'en un moment.

1382. Le roi étoit encore à Rouen pendant cette révolte. Dès que le conseil en fut instruit, il fit marcher les troupes vers la capitale, dans le dessein de la châtier aussi. Mais on y eût trouvé des obstacles : quoique la sédition parût terminée, les Parisiens ne vouloient pas recevoir l'impôt ; et, pour ne pas subir le sort des séditieux de Rouen, ceux de Paris étoient décidés à se défendre, et avoient pris des mesures en conséquence. Les honnêtes gens, pressés entre les fureurs intéressées d'une canaille qui ne respiroit que le

désordre, et la vengeance de la cour, essayèrent 1382.
de conjurer l'orage. L'avocat du roi, l'évêque de Paris, rentré dans la ville, et l'Université en corps allèrent trouver Charles, qui venoit d'arriver à Vincennes, et parvinrent à le fléchir, avec d'autant plus de facilité que l'emploi de la force n'étoit pas sans danger; il accorda de nouveau la suppression des aides, et une amnistie dont furent cependant exceptés les chefs de la révolte, et ceux qui avoient forcé les prisons. Cette exception déplut au peuple. Desmarets, accablé par l'âge et les infirmités, se fit porter en litière dans les rues pour avoir la satisfaction d'annoncer lui-même la grâce qu'il avoit concouru à obtenir. Il fut écouté d'un air morne et farouche; et, quand on voulut envoyer au supplice quelques uns des principaux séditieux qu'on avoit arrêtés, la populace s'y opposa ouvertement. La cour fut obligée de céder, et de se borner à les faire jeter de nuit dans la Seine (1).

L'abolition des aides avoit été deux fois

(1) Cette sorte d'exécution, pour les criminels qu'on ne vouloit pas faire mourir publiquement, étoit fort usitée dans ce siècle. On les enfermoit dans un sac lié par le haut avec une corde. D'où est venue l'expression de *gens de sac et de corde*.

1382. arrachée au conseil par la force des circonstances ; mais les besoins de l'Etat exigeoient leur rétablissement, quoiqu'on n'eût d'autre guerre à soutenir que quelques hostilités dans la Guienne, et même très-légères, l'Anglois étant aussi fort occupé de ses troubles civils. L'économie dans la dépense du gouvernement françois étoit poussée à l'excès. On avoit réformé un grand nombre de membres des compagnies souveraines. Ces suppressions n'apportèrent qu'un foible soulagement à l'embarras des finances. Dans une tenue d'Etats-Généraux où le roi se trouvoit en personne, on représenta pour lui aux députés que, les dépenses qui se faisoient sous le règne précédent, ne pouvant être diminuées, les subsides devoient être les mêmes ; ils répondirent n'être pas autorisés à y consentir, et se retirèrent en promettant leurs efforts pour déterminer les suffrages en faveur de cette demande. Les seuls députés de la province de Sens prirent sur leur compte d'y accéder, et furent désavoués.

La mutinerie de la populace parisienne encourageoit la résistance des provinces. Les bons citoyens de la capitale, espérant que la présence du roi pourroit y rétablir la tranquillité, lui députèrent pour le prier d'y re-

venir. Le conseil fut d'avis de ce retour, mais 1382.
à condition que le prince y entreroit avec un appareil de guerre, que les chaînes ne seroient plus tendues la nuit, et que le port d'armes ne seroit permis qu'aux habitans nés à Paris, *et qui avoient quelque chose à perdre.* La multitude, informée de ces propositions, menaça les bons bourgeois du pillage, de la mort et du massacre de leurs familles, s'ils les acceptoient. Le duc d'Anjou, qui vouloit de l'argent à quelque prix que ce fût, manda des compagnies, et leur permit dans les environs de la ville tous les excès, à l'exception du meurtre et de l'incendie. Le peuple en fut assez peu touché; mais les honnêtes gens, qui se voyoient ruinés par ces désordres, sollicitèrent un accommodement, et l'obtinrent. On convint d'un amnistie pour les Parisiens, au moyen d'un don de 100,000 francs au roi. Le clergé prétendoit ne pas contribuer au paiement de cette somme. Les bourgeois vouloient qu'il fournît son contingent; ce qui étoit contre toute raison, disent les écrivains ecclésiastiques. Le duc d'Anjou s'appropria la plus grande partie de cette somme : il alla ensuite en Italie pour une entreprise dont nous rendrons compte dans le temps.

Son départ laissa le duc de Bourgogne à

1382. peu près maître des affaires. Ce prince étoit très-puissant : outre la province qu'il avoit eue en apanage, il possédoit les seigneuries de Rhetel et de Nevers, le comté de Bourgogne, depuis connu sous le nom de Franche-Comté, que lui avoit donné l'empereur Charles IV, la ville et le territoire de Verdun qu'il avoit achetés. Enfin il devoit posséder la Flandre, dont il avoit épousé l'héritière. Son beau-père, Louis Demale, comte de cette province, étoit presque toujours en guerre avec ses sujets. En 1378, il y avoit eu entre eux de violentes hostilités que la médiation du duc de Bourgogne avoit terminées; mais d'un côté l'abus du pouvoir, de l'autre la frénésie de l'indépendance, laissoient toujours subsister une animosité réciproque qui devoit aboutir à la ruine d'un des deux partis : on ne cherchoit mutuellement qu'un prétexte de rupture, et avec cette disposition bientôt on en trouve. Le comte étoit venu à Gand pour y dissiper la faction des corps de métiers, réunis sous le nom de Blancs-Chaperons. N'ayant pu y réussir, il se retira fort irrité contre les habitans. Plusieurs marchands gantois furent par lui rencontrés sur l'Escaut; on leur creva les yeux; de retour dans leur ville, ce triste spectacle excita la fureur de leurs compatriotes;

ils prirent les armes. Bruges étoit divisée en 1382.
deux factions : celle des Gantois ayant succombé, le comte y accourt, et fait tomber cinq cents têtes. Ypres se soumet; sept cents autres y sont abattues. Le comte assiége Gand, la plus forte place alors de l'Europe; elle pouvoit armer quatre-vingt mille hommes, et il en falloit deux cent mille pour l'investir. Demale ne put la prendre; mais il eut d'ailleurs des succès. Les Gantois, pour lui mieux résister, sentirent la nécessité d'un chef, et mirent à leur tête, sous le nom de capitaine général, Philippe d'Artevelle, fils de Jacques d'Artevelle, qui s'étoit rendu si fameux dans les anciens troubles. Il commença par faire exécuter devant lui douze des principaux auteurs de la mort de son père. Il fut question d'accommodement entre le souverain et ses sujets. Il y eut des conférences où assistèrent deux députés de Gand, qui vinrent apporter à leurs concitoyens les articles dont on étoit réciproquement convenu. On étoit, entr'autres points, demeuré d'accord que deux cents des plus notables Flamands seroient livrés au comte. D'Artevelle et un nommé Pierre Dubois, qui après lui avoit le plus de crédit dans la ville, sachant bien qu'ils seroient du nombre des proscrits, firent publiquement massacrer

13 2. les deux députés, et tout accord fut rejeté. Le comte coupa les vivres à la place qu'il réduisit à la famine : les Gantois demandèrent grâce; mais il ne voulut entendre à aucune proposition de paix, à moins qu'ils ne vinssent tous, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de soixante, nu-pieds, en chemise et la corde au cou, se mettre à sa discrétion. Les Gantois préférèrent la mort : cinq mille d'entre eux, sous la conduite d'Artevelle, trouvèrent moyen de sortir de la ville, coururent vers Bruges où étoit le comte de Flandre, et se rangèrent en bataille sous les murs de la ville. Demale en sort à la tête de quarante mille hommes, croyant qu'il n'a qu'à paroître pour exterminer cette poignée de rebelles. Mais son armée ne disputa pas même la victoire : elle fut dispersée en un moment; et les vainqueurs, entrés dans Bruges avec les fuyards, s'emparèrent de la ville. Le comte déguisé se cacha, et se sauva dans la nuit; le lendemain douze cents des habitans de la ville furent massacrés de sang froid sur la place; les familles de ces malheureux furent exterminées après eux, et leurs biens confisqués. Toute la Flandre se rangea du parti des rebelles, à l'exception de deux places. Oudenarde, l'une d'elles, fut investie par cent mille Flamands.

Le comte, retiré à Lille, s'adressa dans 1382.
son infortune au duc de Bourgogne, qui fit aisément adopter au roi le projet de venir au secours de son vassal. Ce jeune prince avoit l'humeur guerrière. Il voulut assister en personne à l'expédition qu'il fit résoudre dans son conseil, et répondit avec vivacité à ceux qui lui représentèrent le danger de l'entreprise, augmenté par la saison avancée, « Qui rien n'entreprend, rien n'achève. » L'armée françoise arriva au bord de la Lys; les militaires n'ayant presque aucune des connoissances nécessaires à leur profession, Clisson qui commandoit l'avant-garde, demanda où cette rivière prenoit sa source; on lui dit qu'elle ne venoit pas de très-loin. En ce cas, répondit-il, nous la passerons bien. Effectivement il la passa, et battit l'ennemi qui laissa plus de quatre mille hommes sur la place. La Flandre, couverte de riches manufactures, étoit le centre du commerce: la plupart des villes, craignant le pillage, envoyèrent au roi des députés qui lui conduisoient leurs gouverneurs enchaînés. Ces malheureux, qui avoient été nommés par d'Artevelle, furent décapités. On imposa aux habitans une contribution modérée. D'Artevelle, quittant son camp d'Oudenarde, vint avec une partie des assiégeans,

1382. et tous les habitans de Gand auxquels il avoit fait prendre les armes, se présenter devant l'armée royale entre Rodebecq et Courtrai. Il fut battu et tué. Les rebelles perdirent au moins vingt-cinq mille hommes. On eut beaucoup de peine à détourner le roi de l'extrême désir qu'il montra de se mêler aux combattans. Après la bataille, Courtrai ouvrit ses portes : les soldats, par respect pour le roi, ne firent en sa présence aucun mal aux habitans; mais, dès qu'il eut quitté la ville, ils les égorgèrent sans distinction d'âge ni de sexe, pillèrent et brûlèrent tout. Quelques historiens disent qu'on trouva dans Courtrai plusieurs lettres des Parisiens qui attestoient leur intelligence avec les Flamands.

La saison étant trop incommode pour entreprendre le siége de Gand, la cour revint en France. Son projet étoit de châtier les Parisiens, qui, pendant cette campagne, s'étoient de nouveau attroupés, et avoient été sur le point de piller et de renverser les maisons royales. Cette fureur de révolte avoit gagné plusieurs provinces; on crut un exemple de sévérité nécessaire; l'embarras étoit de le donner sans se compromettre. La cour se trouvoit déjà rendue à Louvres, sans avoir déterminé de mesures relatives à l'exécution

de son projet. Pour tâter les esprits, elle fit 1382.
répandre le bruit de sa prochaine arrivée dans la capitale. A cette nouvelle, les Parisiens, au nombre de vingt mille, soit dans la vue de faire parade de leurs forces, ou d'intimider le gouvernement, sortent en armes pour aller à la rencontre du roi, et se mettent en bataille à Montmartre et dans la plaine Saint-Denis; la cour qui étoit au Bourget, à deux lieues de Paris, ne sachant si l'on seroit réduit à combattre cette milice bourgeoise, lui fit demander quelles étoient ses intentions. Les Parisiens répondirent qu'ils n'avoient voulu que montrer leurs forces au monarque, afin qu'il les pût employer au besoin. On leur dit qu'en ce cas, ils n'avoient qu'à se retirer, que telle étoit la volonté du roi. Ils obéirent. L'armée entra dans Paris en appareil de guerre, et comme dans une place conquise. Deux habitans qui osèrent tenir des propos séditieux, furent pendus à leurs fenêtres, et trois cents autres arrêtés. Les bourgeois eurent ordre de remettre leurs armes, ce qu'ils firent. Il y en avoit pour cent mille combattans. Les exécutions commencèrent alors. Plusieurs de ceux qui étoient en prison, se donnèrent la mort pour échapper à la honte du supplice. La femme d'un de ces malheu-

1382. reux se précipita du haut de sa maison ; elle étoit enceinte. La duchesse d'Orléans intercéda pour la ville. L'université joignit ses supplications à celles de cette princesse. Le roi fut attendri par l'éloquence de l'orateur. Mais le duc de Berry arrêta les mouvemens de cette compassion. Au milieu de douze infortunés conduits à l'échafaud, on fut aussi surpris qu'indigné de voir paroître l'avocat du roi, Desmarets, dont le seul crime étoit la haine que lui portoient les ducs de Berry et de Bourgogne, parce qu'il s'étoit montré favorable aux prétentions du duc d'Anjou à la régence illimitée. Il avoit plus de soixante-dix ans, et toute sa vie avoit été consacrée au service public, à des actes de justice et de vertu. On le pressa de demander pardon au roi. Il répondit ; « J'ai servi fidèlement son bisaïeul, » son aïeul, son père et lui-même ; il sauroit » le reconnoître s'il n'étoit pas dans un âge » aussi tendre. Je n'ai de pardon à demander » qu'à Dieu. » Tous les yeux, excepté les siens, étoient mouillés de larmes. Il reçut le coup mortel avec courage. Ou eut quelque honte de la quantité des supplices infligés. Plusieurs des prisonniers furent enfermés dans des sacs, et précipités au fond de la rivière; D'autres, moins malheureux, rachetèrent

leur vie à prix d'argent. Il restoit encore une 1382.
multitude d'accusés dans les prisons. Le gouvernement fit de leur punition une affaire de finances ; un trône fut dressé sur les degrés du palais. Le roi y parut avec le plus imposant cortége. Le peuple remplissoit la cour. Le chancelier, Pierre d'Orgemont, qui venoit d'être rétabli, prononça un discours dans lequel il releva l'énormité des crimes commis par les rebelles, parla des peines déjà subies, et ajouta qu'il restoit encore un grand nombre de coupables qu'attendoient les mêmes supplices. Il demanda au roi s'il n'avoit pas fidèlement exprimé ses intentions ; le prince ayant répondu affirmativement, toute la cour à genoux, les dames, les demoiselles de Paris, échevelées, le supplièrent d'avoir pitié de son peuple ; les hommes prosternés crioient *miséricorde!* Le roi, terminant cette honteuse comédie, déclara qu'il convertissoit les peines en argent. Les moins maltraités perdirent la moitié de leur fortune. De ces sommes immenses, le tiers ne tomba point dans le trésor public ; les grands se partagèrent le reste. Le connétable et les maréchaux en obtinrent une partie pour payer les gens de guerre qu'ils promettoient de renvoyer sans qu'il y eût de désordre commis ; mais, cet argent n'étant

1382. point parvenu à sa destination, les compagnies, en se retirant, exercèrent leurs brigandages accoutumés. Plusieurs villes du royaume, entre autres Rouen, éprouvèrent le même traitement que la capitale. L'échevinage fut aboli à Paris, et la charge de prevôt des marchands, réunie à celle du prevôt de la ville. Les impôts supprimés furent rétablis. On agita dans le conseil la question de savoir s'il ne convenoit pas d'en proclamer la perpétuité; mais la plupart de ses membres prenoient peu d'intérêt à un avenir reculé; d'ailleurs on craignit de pousser le peuple au désespoir.

1383. Les révoltes ayant été ainsi réprimées, la guerre de Flandre fixa toute l'attention du ministère. Les Anglois vinrent au secours des Flamands; ils prirent plusieurs places, battirent le comte, et l'obligèrent de se réfugier en France. Le roi convoqua l'arrière-ban; mais il accorda l'exemption du service militaire à plusieurs officiers des cours supérieures. Ce fut dans cette occasion que, pour la première fois, on défendit toutes poursuites juridiques contre les gens de guerre pendant la campagne. On vit encore dans cette circonstance une autre nouveauté : un bourgeois de Paris s'obligea, par un traité,

de fournir, pendant quatre mois, du blé pour une armée de cent mille hommes. Les ennemis, hors d'état de tenir contre l'élite des troupes françoises, furent chassés de poste en poste, et de ville en ville. Il y eut des conférences pour la paix; mais on ne put convenir que d'une trève. 1383.

Le comte de Flandre venoit de mourir six jours avant cet accord; c'étoit le dernier des comtes de la maison de Béthune. Son gendre, le duc de Bourgogne, devint par cette mort un des plus puissans souverains de l'Europe.

Le duc de Berry administroit fort mal le Languedoc, dont il avoit le gouvernement, et où il étoit alors. Il en résulta des mouvemens séditieux. Il en fut de même dans le Poitou et l'Auvergne qui lui appartenoient à titre d'apanage. Il s'y forma une espèce de jacquerie dirigée contre la noblesse, le clergé, le commerce, la richesse et le gouvernement. Presque tous les habitans de la campagne, abandonnant leurs travaux s'armèrent sous prétexte « de délivrer le pays des impôts, et de lui rendre son ancienne liberté. » Pour se soustraire à leur rage, on s'habilloit comme eux; mais ils s'avisèrent d'examiner les mains de tous ceux qui avoient le malheur de se trouver sur leur route, et si elles ne portoient pas

1385. ses yeux. Froissard allègue un autre motif du secret : il prétend que c'étoit un usage en France, que la princesse, destinée à partager le lit du roi, fût visitée par des personnes de son sexe, chargées de s'assurer si elle étoit propre à donner un héritier à la couronne. C'est ici la première fois que l'histoire de France fait mention de cette visite. Isabelle se rendit à Amiens, sous prétexte d'un pèlerinage. Dès que le roi l'eut vue, il dit : « Je ne pourrai » dormir jusqu'à ce que je l'aie épousée. » En consequence, on supprima les préparatifs de ce mariage, qui se fit, dès le lendemain, dans la cathédrale d'Amiens. Isabelle fut menée à l'église dans un chariot couvert. Jusqu'à ce quatorzième siècle, les voitures étoient découvertes, à l'exception des litières, dont on se servoit pour les personnes incommodées.

Les fêtes du mariage furent troublées par la nouvelle de la perte de Dam, ville de Flandre, surprise et emportée d'assaut par les Gantois. Mais, d'un autre côté, le duc de Bourbon prit un grand nombre de places aux Anglois dans le Limousin, la Saintonge, le Poitou, et les environs de Bordeaux, entre autres, Taillebourg, qui, par sa situation sur la Charente, ne laissoit pas que d'être d'une certaine importance. De nouvelles conférences pour la paix

avec l'Angleterre n'ayant eu aucun succès, le 1385.
roi qui brûloit d'impatience de se signaler, manifesta le désir de quelque entreprise éclatante. Le duc de Bourgogne proposa une descente; elle fut aussitôt résolue. On forma au port de l'Ecluse une flotte composée d'une quantité innombrable de navires de toute grandeur. Pour subvenir à cette dépense, on fit un emprunt sur le peuple et le clergé. Ces sortes d'emprunts étoient forcés. On dressoit un état des bourgeois aisés, et des sommes qu'on croyoit pouvoir être avancées par chacun d'eux. La liste en étoit arrêtée dans le conseil, et le terme du remboursement assigné; l'Etat ne payoit pas d'intérêt. Il paroît qu'on n'étoit pas très-exact à rendre le capital; car cette fois, Charles ayant donné sa parole de roi pour le paiement, un historien dit que bien du monde fut trompé, quand on vit cette promesse accomplie. Toutes les impositions furent doublées. L'amiral Jean de Vienne alla préalablement débarquer en Ecosse, avec six mille hommes, ou environ, pour exciter contre l'ennemi commun ce pays dont le souverain avoit réclamé l'assistance des François. Mais le duc de Bourgogne, préférant son intérêt particulier à celui de la France, fit différer l'exécution du projet de descente en Angleterre, et employer l'ar-

1385. mée françoise à lui soumettre les Flamands.
On prit Dam; on mit à feu et à sang tout le pays qui tenoit pour les Gantois; on fit des prisonniers, dont plusieurs furent massacrés avec une froide inhumanité. Quelques uns, amenés devant le roi, refusèrent le pardon qui leur étoit offert, préférant la mort à la honte de le recevoir, et disant qu'on pouvoit assujétir le corps des Flamands, mais non pas asservir leurs esprits. On ordonna leur supplice. Il se trouva parmi ces guerriers intrépides un homme assez vil pour offrir de leur couper la tête, si l'on vouloit lui laisser la sienne. Il fit les fonctions de bourreau à l'égard de ces infortunés, qui tous étoient ses parens. Il inspira tant d'horreur, qu'on ne lui accorda pas la vie qu'on lui avoit promise, Son infâme lâcheté n'autorisoit pas ce manque de parole. Les Anglois abandonnèrent les Flamands. Ceux qui, en Angleterre, étoient à la tête du gouvernement, sacrifioient, comme en France, le bien public à leurs vues particulières. Ils se tinrent modestement sur la défensive, ou bien ils s'entendirent avec quelques princes françois, pour n'avoir pas même à s'inquiéter de leur défense; car tout étoit prêt en France pour une descente, la flotte et les troupes; et trois fois l'entreprise avorta

sous d'assez foibles prétextes. Un historien, presque contemporain, Juvénal des Ursins, dit que les princes s'approprièrent les sommes levées pour cette expédition. Les Flamands abandonnés à eux-mêmes se soumirent. 1385.

Le retard de la descente projetée n'avoit fait qu'enflammer, surtout dans le cœur du roi, l'impatience de la voir effectuée. L'amiral de Vienne étoit revenu de son expédition d'Ecosse. Il n'avoit pas trouvé dans ce pays les dispositions qu'on avoit annoncées pour y attirer les armes françoises; à peine y joignit-on trois mille hommes au corps peu nombreux qu'il avoit amené. Néanmoins il ravagea le Northumberland, prit plusieurs forteresses, et pénétra dans le pays de Galles. Au bruit de cette invasion, les Anglois accoururent en Ecosse; ils y obtinrent de tels succès, que si la division ne s'étoit mise entre le roi et le duc de Lancastre, qui commandoient chacun une armée, ce royaume eût été conquis. Cette invasion obligea les Ecossois de se retirer chez eux, et les François de les suivre. Les premiers s'arrangèrent avec l'Anglois, et les troupes françoises accoutumées à la licence, ayant voulu vivre à discrétion en Ecosse, s'y firent haïr, et ne purent retourner dans leur patrie, qu'en laissant l'amiral de 1386.

1386. Vienne en otage pour garantie du tort qu'elles y avoient causé, et qu'il fallut réparer avant qu'il lui fût permis d'en sortir. Arrivé enfin à la cour de France, il rendit compte des forces que les Anglois pouvoient opposer à l'invasion projetée : elles consistoient en huit mille hommes d'armes, et soixante mille archers. La milice nationale s'élevoit en outre à plus de deux cent mille hommes ; mais cette milice sans discipline et mal armée n'étoit nullement redoutable.

Les François réunirent de nouveau dans le port de l'Ecluse leur flotte composée de plus de quinze cents navires, et leur armée qui comptoit plus de cent mille hommes, et cinquante mille chevaux pour le service et pour monter vingt mille combattans, tous chevaliers ou écuyers. Clisson avoit de plus rassemblé en Bretagne soixante-douze navires, et fait construire un édifice unique en son genre : c'étoit une ville de bois de trois mille pas de diamètre, munie de tours, de retranchemens, et capable de contenir une armée entière. On devoit, en débarquant, l'établir sur le rivage, pour avoir sur-le-champ une place d'armes à l'abri de l'insulte. Elle étoit composée de pièces de rapport, et embarquée sur une seconde flotte préparée aussi par Clisson. Presque tous les

seigneurs qui faisoient partie de l'expédition, et le nombre en étoit prodigieux, étalèrent sur leurs vaisseaux un luxe frivole et ruineux. La sculpture, la peinture, l'or et l'argent les décoroient à l'envi. Les mâts étoient entièrement revêtus de ces métaux précieux. Aucun de ceux qui étoient de cette expédition ne mettoit en doute la conquête de l'Angleterre. 1386.

Les gens de guerre, en se rendant au port de l'Ecluse et aux environs, ravageoient tout sur leur passage. Ceux qui, éprouvant du dommage, osoient s'en plaindre, dit Froissart, étoient battus ou tués. On alloit jusqu'à renverser les maisons pour faire du feu. Le roi, les ducs de Bourgogne et de Berry, le connétable, tout le monde étoit au rendez-vous. Mais le duc de Berry, malgré les pressantes invitations du monarque, n'arrivoit pas. La saison s'avançoit, le pays étoit ruiné par la consommation de l'armée; les troupes ne recevoient pas la huitième partie de leur solde, quoiqu'on eût mis des impositions exorbitantes. La moindre étoit le quart du revenu. Plusieurs, ne pouvant l'acquitter, délaissèrent leurs biens. Tout porte à croire que la France étoit trahie; car l'Angleterre ne faisoit aucun préparatif de défense, et, tandis que le peuple donnoit des signes de consternation, le gouvernement paroissoit dans la plus

1386. entière sécurité. Il faisoit même partir des troupes pour le continent. Quand le duc de Berry arriva enfin, on jugea qu'il n'étoit plus temps de risquer le passage. Le roi lui fit les plus vifs reproches; il y répondit par des plaisanteries. Des tempêtes survinrent, et firent périr une partie de cette flotte immense. Le duc de Bourgogne voulut avoir la ville de bois, et l'obtint, quoique l'expédition ne fût que différée jusqu'à une meilleure saison.

La mort de Charles-le-Mauvais, qui avoit précédé ce projet infructueux, fut du moins un bonheur pour la France. Les circonstances en sont si étranges, qu'on ne sait trop si l'auteur de tant de crimes ne périt pas par un crime à son tour. Ce prince, épuisé de débauche, se servoit d'un singulier moyen pour rappeler ses forces, et se remettre en état de s'y livrer de nouveau. Il se faisoit envelopper d'un drap trempé dans de l'esprit de vin, et cet expédient le ranimoit un peu. Après qu'il eut quitté une maîtresse, dans la nuit, et qu'on eut cousu le drap dont il s'entouroit, le valet de chambre, au lieu de couper le fil, le voulut brûler avec une bougie qu'il en approcha. La flamme se communique aussitôt au drap, et le prince est brûlé sans qu'on puisse ou sans qu'on veuille le secourir. Il vécut cependant,

les uns disent trois jours, les autres quinze, 1386.
après ce cruel supplice. Il venoit d'imposer aux Navarrois une forte taxe. Les villes avoient député vers lui pour en solliciter la remise ou la modération. Son dessein, dit-on, étoit de faire mourir tous ces envoyés. Il n'est pas impossible qu'on l'eût prévenu. Il avoit vécu cinquante-six ans.

Deux mois après, on lui fit son procès, en feignant d'ignorer sa mort. L'objet de cette procédure inusitée ne pouvoit être que le désir de confisquer, au préjudice de ses enfans, les terres qu'il possédoit en Normandie. Le 2 mars, on tient un lit de justice pour l'instruction. Le duc de Bourgogne, doyen des pairs, renouvelle la protestation faite, sous Charles V, à l'occasion de la procédure dirigée contre Montfort; il en est décerné acte à tous les membres de la pairie. L'avocat du roi (1) soutint que le crime de lèse-majesté devoit se poursuivre même après la mort du coupable, et ne requit néanmoins que la confiscation, *à fin civile.* L'affaire ne fut pas jugée. A l'ex-

(1) En ce temps c'étoient les avocats qui se nommoient avocats-généraux, parce qu'ils plaidoient pour tout le monde. Ceux qu'on nomma ainsi dans la suite n'étoient connus alors que sous le nom d'avocats du roi.

1386. ception de Cherbourg, occupé par l'Anglois, le roi tenoit dans sa main toutes les possessions de Charles-le-Mauvais en France; on n'avoit dessein que de forcer les fils de ce prince à des échanges pour des domaines qu'on ne vouloit pas rendre.

La France dut encore quelque tranquillité à la valeur d'un de ses généraux, Gautier de Passac, qui purgea la Guienne de tous les brigands qui l'infestoient. Il n'existoit pas, dans cette province, un seul lieu propre à quelque retranchement, où l'on n'eût bâti un château. La plupart de ces places avoient été enlevées à leurs propriétaires par des chefs de bandes qui ne connoissoient aucune domination, et rançonnoient tous ceux qui tomboient sous leurs mains. Un d'eux, nommé *Aymerigot Tête-Noire*, possédoit seul plus de quatre-vingts de ces postes dans l'Auvergne et le Limousin. Il avoit amassé des sommes immenses, affectoit le titre de souverain, et en possédoit le pouvoir. Avant de mourir il se choisit un successeur, et, fit un testament digne d'un tel souverain, donnant quinze cents livres à une chapelle, deux mille cinq cents à *sa mie qui l'avoit servi loyalement*, et, quant au reste de son argent, il le laissoit à ses officiers, en leur disant qu'il les engageoit à le partager entre

eux comme frères; « mais si le diable, ajou- 1386.
» toit-il, se met entre vous, vous voyez là une
» grande hache, rompez le coffre, et en prenne
» qui pourra. » Ce fut ce dernier parti qui fut préféré. Gautier de Passac détruisit, dans le Poitou, le Languedoc, le Limousin et l'Auvergne, presque tous les repaires des brigands de cette espèce. A l'exception de quelques uns qui s'enfuirent par des souterrains pratiqués dans la plupart des châteaux, quelquefois jusqu'à la distance d'une lieue, ces tyrans subalternes périrent par le fer ou dans les supplices.

Une expédition plus difficile occupa encore 1387.
cette année le gouvernement : c'étoit celle qu'on avoit projetée contre l'Angleterre, et deux fois différée. Clisson s'étoit chargé de la conduire. Il travailloit à ses préparatifs à Tréguier, en Bretagne ; on en faisoit d'autres en Normandie.

Le comte de Montfort; de son côté, s'efforçoit de reprendre Brest sur les Anglois ; tentative dans laquelle il avoit échoué l'année précédente, et qui cette fois eut le même sort. Ce double échec fit soupçonner le duc d'intelligence avec les Anglois. Le soupçon de cette perfidie invraisemblable fut entretenu par un nouvel incident : des deux fils de Charles de Blois, depuis long-temps retenus en Angleterre,

1387. le plus jeune étoit mort, et l'autre (Jean) n'obtenoit pas sa liberté, quoique Montfort se fût engagé, par le traité de 1381, à procurer celle des deux princes. Sommé de tenir sa parole, il répondit n'avoir promis que sa recommandation. Mais Clisson vint au secours de Jean. Il avoit deux filles dont l'une étoit mariée au vicomte de Rohan. Il crut devoir donner l'autre au chef de la maison de Blois, le fit pressentir sur cette alliance, et, sa proposition étant accueillie, traita de sa rançon. Montfort eut avis de cet arrangement qui ne pouvoit que lui déplaire, et qui redoubla la haine qu'il portoit au connétable. Il lui tendit un piége. Dans une assemblée de ses Etats, tenue à Vannes, à laquelle assistoit le connétable, il le pria de venir voir le château de l'Hermine, qu'il construisoit dans cette ville. Clisson y va sans défiance. A peine entré, il est jeté dans un cachot humide et froid, pieds et mains liées, un collier de fer au cou. Beaumanoir, qui l'accompagne, subit un traitement pareil. Le duc ordonne au commandant du château, Jean de Bavalan, d'enfermer le connétable dans un sac, et de le jeter à la mer pendant la nuit. L'officier se prosterne à ses pieds pour le détourner d'un dessein si noir et si dangereux. Il reçoit une réponse si décidée, un ordre si

précis d'obéir sous peine de mort; qu'il se retire sans répliquer. La nuit survient; le duc se réveille au milieu des ténèbres, et considère toute l'horreur de son crime, sans en révoquer l'ordre, le croyant sans doute exécuté. Le jour arrive, et Bavalan vient lui apprendre qu'il est obéi. Il s'abandonne au désespoir, ne veut voir personne, invoque la mort, refuse toute nourriture, reproche au commandant son homicide déférence. L'officier s'excuse sur la précision de l'ordre qu'il a reçu, sort et ne revient que le soir. Il trouve le duc dans les mêmes accès de douleur, et lui dit : « Consolez-vous, Monsei- » gneur, j'ai prévu votre repentir; Clisson » n'est pas mort. » Le duc l'embrasse mille fois, en s'écriant que jamais homme ne rendit à un autre un aussi grand service. Néanmoins il ne s'en montra pas digne; car il ne relâcha le connétable qu'en lui arrachant cent mille livres, et quatre de ses places. Les amis de Clisson les reconquirent presqu'aussitôt, et il courut lui-même se jeter aux pieds du roi pour demander justice. Il y jeta son gage de bataille que personne n'osa relever. Charles aimoit le connétable, il étoit d'ailleurs irrité de ce que l'affront qu'il avoit reçu eût fait manquer une troisième fois le projet d'attaquer l'Anglois dans son île. Il résolut en conséquence de por- 1387.

1387. ter la guerre en Bretagne ; mais les ducs de Berry et de Bourgogne, jaloux du crédit de Clisson, l'en détournèrent. Peu s'en fallut qu'on ne fît un crime au connétable de son imprudence. Cependant le roi, pour sauver au moins les bienséances, chargea trois envoyés de réclamer, près de Montfort, tout ce qu'il avoit extorqué au connétable. Montfort montra beaucoup de répugnance, et mit beaucoup de lenteur à donner cette satisfaction. Il s'y résigna cependant à la fin. Mandé à Paris, il y vint. Le roi lui ordonna de se réconcilier avec Clisson. Par son ordre, le duc et le connétable s'embrassèrent, et leur haine n'en devint que plus implacable. Charles partit ensuite pour une expédition fort peu importante, et qui cependant lui coûta beaucoup de peine et d'argent. Nos rois avoient des vassaux qui ne possédoient aucune terre qui relevât de la couronne, et qui se soumettoient pour une somme d'argent ou une pension annuelle au joug de la vassalité. Le duc de Juliers étoit de ce nombre. Son fils aîné, le duc de Gueldres, pensionnaire des Anglois, osa déclarer la guerre au roi sans aucun motif apparent. Charles, irrité, marcha en personne contre lui. Le Brabant étoit son chemin, mais la duchesse de ce pays, quoiqu'elle fût en guerre avec le duc de Gueldres,

pria le roi de choisir une autre route, le passage des troupes amies ou ennemies paroissant alors également onéreux. On eut égard à cette prière. L'armée, après un long circuit, et une marche pénible, étant arrivée sur les frontières de Juliers, le duc vint demander, aux genoux du roi, pardon pour son fils, qui, disoit-il, étoit un fou. On entra néanmoins dans le duché de Gueldres; on y fit quelques ravages et quelques prisonniers. L'ennemi nous prit encore plus de monde. Le duc de Gueldres sollicita bientôt la clémence de Charles, la paix se fit; on lui rendit ses prisonniers sans rançon, en demandant qu'il en usât de même envers ceux que la guerre lui avoit livrés; il s'en excusa, disant qu'ils appartenoient à ceux qui les avoient pris. L'armée revint. C'étoit pour de semblables expéditions qu'on fouloit le peuple, et qu'on épuisoit le trésor. 1387.

De retour en France, le roi témoigna le désir de régner par lui-même; car, quoique sa majorité eût été déclarée, il avoit des curateurs. Il s'étoit arrêté à Reims, où il passa les premiers jours du mois de novembre. Il y tint un parlement célèbre, dans lequel il fut mis en délibération s'il n'étoit pas temps que le monarque prît les rênes du gouvernement. Le cardinal de Laon, dont l'avis fut d'abord

1387. demandé, dit que le roi avoit l'âge suffisant pour gouverner, puisqu'il commençoit sa vingt et unième année. Il ajouta que c'étoit le moyen de remédier aux inconvéniens qui résultoient de la jalousie du pouvoir, s'étendit sur les vices de l'administration, et, sans nommer personne, traça des portraits si ressemblans, que tout le monde en reconnut les originaux, surtout le duc de Bourgogne. Le roi déclara qu'il règleroit seul désormais les affaires de son royaume. Quelques jours après, le cardinal de Laon fut empoisonné. Il s'en aperçut, et supplia que sa mort demeurât sans vengeance. L'ouverture de son corps constata le crime; mais, quoique le roi fût très-affligé de sa perte, on ne fit aucune information contre les coupables : on craignit sans doute d'en découvrir de trop illustres.

On s'attendoit à un règne heureux et brillant. Charles, à l'extérieur le plus agréable, à une adresse extrême pour tous les exercices, joignoit les qualités les plus précieuses. Il étoit affable, humain, sensible, reconnoissant, un peu trop généreux, et croyoit tellement à la vertu, que l'ingratitude lui sembloit impossible. Entendant dire qu'une personne qu'on désigna parloit mal de lui, il répondit : « Cela » ne se peut; je lui ai fait du bien. » On lui

reprochoit seulement un peu de propension à 1387.
blesser la foi conjugale. Ses deux oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, mécontens de l'issue du parlement de Reims, s'étoient retirés daus les terres de leur apanage, laissant l'Etat appauvri par leur mauvaise administration et la cupidité de leurs créatures. La maison même du roi étoit dénuée de toutes choses; et ce qu'il y eut de plus scandaleux, ce fut de voir ces princes éclipser par leur faste la majesté du trône. La cour changea de face; leurs amis furent écartés. Larivière, disgracié au commencement de ce règne, fut rappelé par l'entremise du connétable, qui jouissoit de la plus grande faveur, et ne voulut pas se souvenir que ce favori avoit desservi et même calomnié Duguesclin. Le roi, en congédiant ses oncles paternels, retint le duc de Bourbon, qui conserva dans le conseil la considération due à son mérite et à sa naissance.

La nouvelle administration diminua un peu 1388.
le fardeau des subsides; elle pourvut aussi à la salubrité de Paris. Sa vigilance à cet égard fut excitée par des maladies épidémiques que produisoit peut-être la dégoûtante malpropreté de nos grandes villes. Le peuple néanmoins les attribuoit aux lépreux et aux

1388. mendians, contre lesquels on renouveloit l'accusation d'un complot formé pour anéantir la nation françoise en répandant du poison dans les puits, les citernes et les fontaines; crime qu'on supposoit toujours excité par les promesses des princes mahométans. On remplit les prisons d'accusés, sans pouvoir constater le forfait absurde que rêvoit la populace. Plusieurs furent exécutés, « sauf, dit-on, à » voir dans la suite s'ils étoient innocens ou » coupables. » Enfin, on rendit une ordonnance de police pour la propreté des rues, moyen plus efficace que des supplices infligés pour des crimes imaginaires. Au reste, il s'en commettoit par les mendians de très-réels, qu'on laissoit impunis. Paris avoit plusieurs enceintes remplies de ces fainéans, qui demandoient l'aumône le jour, et voloient durant la nuit. Ils se donnoient en apparence des infirmités qui disparoissoient dès qu'ils étoient rentrés dans leurs cabanes; cet artifice avoit fait donner le nom de Cour des Miracles aux lieux où elles étoient situées. Un petit quartier de Paris conserve encore ce nom. Ces malfaiteurs ne pratiquoient aucun culte, et ne suivoient d'autres lois qu'une espèce de code qu'ils s'étoient fait eux-mêmes. On n'approchoit de leur demeure qu'en courant le risque

'être maltraité. C'est seulement dans le dix-
tième siècle que cet opprobre a totalement
paru. Le mal venoit en partie de ce que le
t de Paris, chargé de la police, remplis-
ssi la charge de prevôt des marchands.
elui qui l'étoit alors, reconnoissant qu'il ne
pouvoit suffire à ces deux fonctions, demanda
lui-même qu'on les séparât; ce qu'on fit.
Juvénal des Ursins, père de l'historien, fut
créé prevôt des marchands, et alla loger à
l'Hôtel-de-Ville, restitué à la juridiction
municipale. 1388.

On fit aussi quelques règlemens pour le parlement de Paris. On en exclut les abbés et les prieurs, qui jusqu'alors y avoient été admis avec voix délibérative. L'abbé de Saint-Denis fut excepté de cette loi générale. C'étoit le chancelier et le parlement qui nommoient aux places vacantes dans cette compagnie. Quelquefois ils désignoient plusieurs sujets, entre lesquels le roi choisissoit. Toutes les charges de judicature étoient électives, ou du moins il arrivoit rarement que le roi y nommât lui-même. Souvent on surprenoit à la religion du roi des lettres qui suspendoient l'instruction des procès. Quelquefois même on osoit en signifier de supposées. Le roi ordonna au parlement de n'avoir aucun égard à de pareils ordres.

1389. Les soins de la législation ne pouvoient pas toujours occuper un jeune monarque d'un caractère bouillant. Les trèves avec l'Angleterre, plusieurs fois renouvelées, ne lui permettant pas de signaler son humeur belliqueuse, on imagina de le distraire par des fêtes qui se succédoient presque sans interruption. Une des plus brillantes fut l'entrée de la reine, et son couronnement. La ville, à cette occasion, fit de riches présens à Isabelle. Le peuple se flattoit que, pour récompense de son zèle, les impôts seroient diminués; on les augmenta, et l'interdiction du cours des anciennes espèces fut pour lui une autre source de déplaisir et de souffrances.

Le roi ne fit d'abord que changer de fêtes en voyageant dans ses provinces méridionales, où l'attiroient cependant des affaires fort sérieuses. Celles qu'il donna dans la ville de Montpellier, célèbre par la beauté du sexe, durèrent douze jours. Il s'y amusa beaucoup, et emporta les regrets des dames, qu'il combloit de présens. Il se rendit ensuite à Beziers, où il remplit l'objet principal de son voyage.

Les habitans du Languedoc étoient parvenus à lui faire connoître la tyrannie qui les opprimoit sous le gouvernement et sous le nom du duc de Berry. Un seul mot suffit pour la

peindre : les impositions étoient renouvelées 1389.
cinq à six fois dans le cours d'une seule année, et la résistance à ces exactions étoit punie de mort. Plus de quarante mille familles sortirent de cette terre de proscription, et l'une des plus belles contrées du royaume devenoit un désert. Un nommé Bétizac, qui possédoit toute la confiance du duc de Berry, étoit le principal auteur de ce désastre. Le roi le fit arrêter. Des commissaires du conseil instruisirent son procès. Son immense fortune attestoit ses rapines. On ne pouvoit hésiter sur sa condamnation. Mais le duc de Berry envoya déclarer aux juges que son ministre n'avoit rien fait que par ses ordres. Cette déclaration leur causa beaucoup d'embarras. Ils s'en tirèrent par un stratagème honteux : ne croyant pas pouvoir condamner l'accusé pour des faits que le duc de Berry, son souverain, prenoit sur son compte, ils vouloient appuyer sa condamnation sur d'autres motifs. Un faux ami va le trouver en prison, lui dit que le jour suivant est marqué pour son supplice ; qu'il n'a, pour s'y soustraire, qu'un seul moyen, qui est de s'avouer coupable de quelque crime de la compétence des tribunaux ecclésiastiques, dans lesquels le crédit du duc de Berry pourra le faire absoudre. Bétizac, ajoutant

1389. foi à ce perfide conseil, demande ses juges, et leur déclare qu'il ne croit ni à la Trinité, ni à l'Incarnation, ni à l'existence de l'âme. Sur son aveu, il fut condamné à être brûlé vif. Dès qu'il vit le bûcher, il reconnut la supercherie, et voulut protester et se rétracter; mais on le précipita dans le feu : il mourut en implorant l'assistance de son maître. Le roi, de son appartement, vit le supplice. Le duc de Berry jura de venger cette mort sur ceux qui, avec le connétable, dirigeoient le conseil du roi. On lui donna une autre mortification en lui ôtant le gouvernement du Languedoc; mais son successeur se retira bientôt, intimidé par ses menaces.

Les femmes publiques de Toulouse, profitant de la présence du roi dans cette ville, osèrent lui demander d'adoucir l'infamie à laquelle les magistrats les condamnoient. Elles étoient asservies à une forme particulière d'habillement, et à porter encore d'autres marques distinctives qui caractérisoient leur honteuse profession. Elles demandèrent à être délivrées de cet assujétissement. On ne l'abolit point, mais on le modéra. Il leur fut seulement ordonné de porter au bras une jarretière d'une couleur différente de celle de leur robe. Ces femmes formoient une espèce de communauté

qui, même dans les lettres qu'elles obtinrent 1389.
du conseil, étoit nommée la grande abbaye. Elles avoient des coutumes, des statuts, des juges particuliers, des demeures assignées dans des rues dont elles ne pouvoient s'écarter, et une Sainte pour patronne. Elles prétendoient que la fête de la Magdeleine avoit été instituée à la requête de leurs devancières. Dans la suite elles eurent pour enseigne une aiguillette à l'épaule; d'où vint l'expression vulgaire *courir l'aiguillette*, pour indiquer des actes de libertinage.

Au moment où l'on disposoit les préparatifs du retour à Paris, le roi gagea une somme de 5000 liv. avec son frère le duc d'Orléans, à qui seroit le plus tôt arrivé. Ils coururent nuit et jour par des routes différentes, chacun n'ayant pour toute suite qu'un seul homme. Quoique les grands chemins fussent impraticables en plusieurs endroits, et qu'il n'y eût encore ni postes ni relais fixes, leur course ne dura que quatre jours; le roi fut devancé de quelques heures. Ce pari, qui sans nécessité compromettoit sa vie, prouve qu'il y avoit dans son caractère bien de la légèreté.

D'avides courtisans, se prévalant de la foi- 1390 91.
blesse du jeune monarque, s'emparèrent si bien de lui, que le petit nombre des seigneurs

1390-91. qui s'intéressoient au bonheur public, ne pouvoient l'aborder. Le duc de Bourbon saisit avec empressement la première occasion qui se présenta de s'éloigner au moins pour un temps de la cour : les Génois ayant imploré le secours de la France contre les pirates africains, il fut nommé chef de l'expédition que le gouvernement ordonna contre ces Barbares. Il se rendit à Gênes avec quelques troupes : il y fut joint par des Anglois. Dès qu'ils eurent pris terre en Afrique, ils assiégèrent Carthage, et perdirent à ce siége beaucoup de monde. Ils le quittèrent pour attaquer l'ennemi dans un camp retranché, ils le forcèrent ; mais, leur armée s'affoiblissant par l'intempérie du climat, ils se trouvoient dans une situation à peu près semblable à celle de Louis IX, mort misérablement dans la même contrée. Il étoit temps qu'ils se rembarquassent lorsque, par un bonheur inespéré, le souverain de Tunis leur offrit un traité honorable. Il rendit tous les chrétiens qu'il retenoit en esclavage, paya les frais de la guerre, et s'engagea de ne plus gêner la liberté du commerce ; engagement qu'il remplit fort mal. Tout celui du Levant étoit entre les mains des Vénitiens, des Napolitains, et principalement des Génois. Gênes étoit l'entrepôt de

l'Orient et de l'Occident ; mais, dès que ses 1390-91.
bâtimens approchoient des côtes de Barbarie, ils étoient soumis par les Africains à des taxes si fortes, que les épiceries se vendoient au poids de l'or. A l'exception de quelques côtes d'Italie, le trafic maritime étoit inconnu à l'Europe. Au commencement du quinzième siècle, un gentilhomme de Dieppe, nommé Bethencourt, découvrit les îles Canaries : mais les troubles qui agitoient la France ne permirent pas de tirer parti de sa découverte. Le récit de cette expédition d'Afrique, embelli apparemment par les seigneurs françois, échauffa l'imagination du monarque qui ne respiroit que les combats. Il forma sur-le-champ le projet d'une croisade. On ne put le détourner de cette extravagance qu'en lui proposant une autre entreprise qu'on lui fit envisager comme plus pressante : il y avoit un grand schisme dans l'Eglise. En 1378 on avoit élu deux papes, Urbain VI et Clément VII : le premier fit sa résidence à Rome ; l'autre choisit Avignon pour la sienne, et fut reconnu par la France. Après la mort d'Urbain, en 1389, les cardinaux de son parti nommèrent Boniface IX. On fit entendre au roi qu'avant de combattre pour l'Eglise, il convenoit de la réunir, et d'y mettre la paix. Adoptant cette

1390-91. idée, il résolut d'aller contraindre l'Italie par la force des armes, à se ranger sous l'obédience de Clément VII; mais ceux qui dirigeoient ce monarque volage, firent naître d'autres affaires, et négliger celle-là. C'étoit Clisson qui avoit à la cour le principal crédit.

Il se servit de sa faveur pour contraindre le duc de Bretagne à remplir les conditions de leur accommodement, qui n'étoient pas encore exécutées. Comme il y avoit aussi divers articles à régler entre la France et la Bretagne, le roi et le duc convinrent d'une entrevue à Tours. Après beaucoup de lenteurs, de difficultés, et d'apparences de rupture, tous les différens y furent terminés.

1392. Quelque temps après, le roi fut atteint d'une maladie dangereuse à laquelle, pour son malheur et celui de la France, il ne succomba point : elle fut marquée par des symptômes d'une aliénation d'esprit, dont les fréquens accès affligèrent le reste de ses jours. Peut-être n'étoit-ce pas sa première attaque; car les ministres, en plusieurs occasions, avoient eu soin d'écarter tout le monde de sa présence. Cette fois les princes ses oncles, qui étoient revenus à la cour, furent témoins de toute son infortune. A son âge le mal pouvoit n'être pas incurable; mais, au lieu de lui conseiller

un sage régime, ceux qui étoient au timon 1392.
des affaires, et qui vouloient y rester, ne s'occupoient qu'à lui chercher de nouveaux plaisirs. La reine donnoit l'exemple du luxe et de la galanterie. Ces goûts allèrent toujours croissant au milieu des calamités publiques, dont ce règne fut l'assemblage. On y vit paroître la cour amoureuse, dont les officiers portoient les mêmes noms que ceux des tribunaux supérieurs. Les princes du sang étoient à leur tête, et parmi ses membres elle comptoit une foule d'ecclésiastiques.

L'ambition des princes ne s'endormoit pas au sein de ces plaisirs. Louis, frère du roi, obtint en échange du duché de Touraine celui d'Orléans (1), et acquit le comté de Blois, au préjudice du comte de Penthièvre, Jean de Blois, qui en étoit le présomptif héritier, et qui avoit épousé une fille de Clisson.

Ce connétable essuya presqu'aussitôt une attaque plus directe et plus terrible de la part d'un courtisan disgracié : Pierre de Craon, gentilhomme de Bretagne, s'étoit fait connoître par un trait fort indigne de sa haute naissance : le duc d'Anjou, dans sa fatale ex-

---

(1) C'est par anticipation que nous l'avons nommé duc d'Orléans.

1392. pédition d'Italie, ayant épuisé son trésor, l'avoit envoyé en France chercher de l'argent, et la duchesse son épouse lui avoit remis une forte somme. Au lieu de la porter en diligence à celui qui l'avoit dépêché, il s'arrêta, pour se divertir, à Venise, tandis que l'armée périssoit de faim. La plupart des gens de qualité qui avoient suivi le duc d'Anjou, revinrent chez eux à pied, demandant l'aumône. Craon seul reparut à la cour avec un brillant équipage. Le duc de Berry, dès qu'il l'y aperçut, s'écria : « Traître, tu es la cause de la mort » de mon frère : qu'on l'arrête. » Mais Craon étoit bien accompagné ; personne ne se présenta pour exécuter l'ordre, et il se déroba par la fuite au sort qu'il méritoit. Le parlement le condamna dans la suite à une restitution de 100,000 fr. au profit de la duchesse d'Anjou, reine de Sicile. Depuis il revint à la cour, et fut protégé par le duc d'Orléans ; il y entretenoit une intelligence secrète avec le duc de Bretagne, auquel il avoit l'avantage d'être uni par le sang. Il étoit jaloux du crédit de Clisson, qui le regardoit comme un ennemi méprisable. Au reste le connétable dut s'en croire bientôt débarrassé : Craon ayant été assez indiscret pour révéler à la duchesse d'Orléans un commerce de galanterie dont le

duc lui avoit fait confidence, fut chassé de 1392.
la cour, sans qu'on daignât même lui apprendre le motif de sa disgrâce : il se retira en Bretagne ; le duc de cette province lui persuada aisément que le connétable étoit l'auteur de cet affront. Il jura de s'en venger, fit remplir secrètement son hôtel à Paris, d'armes et d'assassins. Quand tout fut disposé, il se rendit lui-même en cette ville, et y demeura caché. Le jour marqué pour l'assassinat qu'il projetoit, le connétable revenoit du palais de Saint-Paul vers une heure du matin, n'ayant pour toute escorte que huit hommes désarmés. Craon, à la tête de quarante malfaiteurs, l'attaqua dans la rue Culture-Sainte-Catherine, et eut l'impudence de se nommer. Les gens du connétable s'enfuirent, et il ne lui resta d'autre espoir que de vendre sa vie. Il tira l'épée et se défendit en héros. Une cuirasse qu'il portoit sous ses habits le garantit quelques momens ; mais entre plusieurs coups de sabre, il en reçut un sur la tête qui le fit tomber de cheval, baigné dans son sang. Craon et ses complices le crurent mort, et, pressés de se sauver, ne descendirent pas de cheval pour s'en assurer. Le roi, apprenant ce forfait, accourt sur la place, témoigne le plus tendre intérêt au connétable, et apprend, avec des

1392. transports de joie, qu'aucune de ses blessures n'est mortelle. Craon se réfugie à la cour du duc de Bretagne, qui, étant instruit que Clisson n'étoit pas mort, se moque de l'assassin. « Je crois, répond celui-ci, que tous » les diables d'enfer, à qui il appartient, l'ont » préservé : car on lui a porté plus de soixante » coups d'épée et de poignard. »

Le procès du coupable fut instruit avec chaleur, son hôtel démoli; et la rue où il étoit situé, laquelle portoit son nom, prit celui de *Mauvais-Garçons*, qu'elle a retenu. Presque toutes les maisons qu'il avoit habitées furent jetées par terre; on donna ses biens confisqués à ceux qui étoient en faveur; le duc d'Orléans en obtint la plus grande partie. Jeanne de Châtillon, femme de l'assassin, et sa fille unique, furent chassées presque nues du château de la Ferté-Bernard, dont la seigneurie lui appartenoit, et où l'on trouva d'immenses richesses. On joignit ce fief à la couronne.

L'asile de Craon fut bientôt connu. Le roi fit demander le coupable au duc de Bretagne, qui répondit qu'il ignoroit sa retraite. Le connétable, tout puissant dans le conseil, fit résoudre la guerre. Le duc de Berry étoit à la cour; on prétend qu'il avoit été instruit du

complot formé contre Clisson, et qu'il eût 1392.
pu le prévenir; mais le duc de Bourgogne et lui le haïssoient également : ils l'accusoient, non sans quelques raisons, de s'emparer d'une grande partie des revenus de l'Etat; revenus qu'ils eussent eux-mêmes désiré absorber entièrement.

Les princes trouvèrent mauvais que pour une querelle particulière on fît une guerre nationale. Cependant le roi combloit de caresses le duc de Bourgogne, et rendoit au duc de Berry le gouvernement du Languedoc; ils n'en condamnèrent pas moins ouvertement un projet auquel le monarque tenoit avec obstination; ils dirent « que l'issue n'en se» roit pas heureuse, et que les choses ne pou« voient long-temps subsister ainsi. » Le duc de Bourgogne menaça de toute sa colère ceux qui voudroient entretenir son neveu dans ces dispositions hostiles. On n'avoit aucune certitude que Craon fût encore en Bretagne. Excepté Clisson et le roi, tout le monde étoit d'avis qu'on s'en tînt au désaveu du duc. Les troupes étoient assemblées au Mans. La cour y vint; les partisans de la paix retardèrent le départ sous divers prétextes. La santé du roi étoit mauvaise, son esprit encore plus dérangé; il n'avoit que des lueurs

1392. de bon sens; mais elles étoient toutes employées à l'exécution de son malheureux projet. Les troupes se mirent en mouvement, et néanmoins elles s'attendoient à quelque événement qui romproit le voyage; ce qui ne permet guère de douter qu'il n'y eût des arrangemens pris pour le faire manquer.

On partit du Mans le 5 du mois d'août. Le roi, plus abattu que de coutume, paroissoit morne et stupide. Quoique la chaleur fût excessive, il étoit chaudement vêtu; il venoit d'entrer dans la forêt du Mans peu accompagné. On s'éloignoit de lui afin qu'il ne fût pas incommodé par la poussière; tout à coup un inconnu couvert d'une robe blanche, la tête et les pieds nus, la physionomie égarée, l'air furieux et terrible, s'élance d'entre quelques arbres qui le cachoient, saisit la bride du cheval que monte Charles, et lui crie: « Roi, ne chevauche plus avant; retourne, » tu es trahi. » Charles frémit; son visage s'altère. Quelques hommes d'armes qui sont près de lui, frappant sur les mains de cet homme, lui font lâcher les rênes du cheval, et il se retire sans que personne se mette en devoir de l'arrêter, ni de s'informer quel il peut être. En sortant de la forêt, vers le milieu

du jour, on se trouve dans une plaine sablonneuse et brûlante. Deux pages suivoient le roi; l'un qui portoit sa lance la laisse tomber sur le casque de son camarade. A ce bruit, le prince, comme réveillé d'un profond assoupissement, croit que c'est l'accomplissement de la trahison qui vient de lui être annoncée, fond sur les pages l'épée à la main, les renverse, et s'écrie : *Avant, avant sur ces traîtres!* Tout se disperse : le duc d'Orléans accourt à ce tumulte; le roi se précipite sur lui; à peine le duc a-t-il le temps de se sauver par la fuite. Le duc de Bourgogne ordonne qu'on saisisse l'infortuné monarque; mais personne n'ose l'approcher. Il vole à travers les rangs, frappant tout ce qui se trouve sur son passage, tue quatre hommes, entre autres un bâtard de la maison de Polignac. Son épée se brise. Alors on se rend maître de sa personne; il perd connoissance, et on le ramène au Mans, où les troupes reviennent aussi par l'ordre des ducs de Berry et de Bourgogne. Ces princes prennent aussitôt le gouvernement du royaume; ils font transporter leur neveu à Creil, maison royale sur l'Oise. On ne voulut pas le conduire à Paris, à cause de la reine qui étoit enceinte. Le duc de Berry avoit dit au premier moment de la catastrophe : *Le*

1392.

1392. *voyage est fait pour cette saison.* Aussi l'armée fut-elle d'abord licenciée.

Un médecin de Laon, nommé Guillaume de Harsely, ayant vu le roi, assura qu'il le guériroit. Il eut permission de le traiter; et le prince effectivement recouvra la santé; mais, quoique sa raison fût revenue aussi, elle n'étoit pas assez ferme pour qu'il pût reprendre le timon du gouvernement. Il vit la reine, à à qui l'on avoit caché sa maladie; elle venoit de mettre au monde une fille vouée, avant sa naissance, à l'état religieux, ce qui étoit commun dans ce siècle, et qui fit profession à l'âge de six ans. Dans la suite elle refusa de sortir du couvent pour épouser le prince de Galles, se croyant liée par la promesse de sa mère.

Les ducs de Berry et de Bourgogne exclurent de l'administration du royaume le duc d'Orléans, à qui elle sembloit devoir appartenir, comme premier prince du sang. Né en 1371, il avoit alors vingt et un ans; et le roi, dans ses bons intervalles, se déclaroit toujours pour lui. Froissard dit que la régence fut donnée au duc de Bourgogne; ce qui suppose à ce sujet une assemblée générale, dont il n'y a néanmoins aucune preuve. C'eût été un sanglant affront pour le duc de Berry, qui étoit

l'aîné, comme nous l'avons dit. Quoi qu'il en soit, ils partagèrent entre eux l'autorité; le duc d'Orléans n'eut pas même assez de crédit pour empêcher la disgrâce du connétable, et des ministres, dont il étoit l'ami. Ce fut par là que les deux frères commencèrent l'exercice de leur pouvoir. Clisson étant venu demander les ordres du duc de Bourgogne, ce prince lui répondit « qu'il ne se mêlât » plus des affaires du royaume; qu'il ne s'en » étoit que trop mêlé. Vous avez, ajouta-t-il, » plus d'or que le roi, le duc de Berry et » moi tout ensemble. Où l'avez-vous pris (1)? » Sortez. Vous mériteriez que je vous fisse » crever l'œil qui vous reste. » Clisson se retira sans répondre, et partit aussitôt pour le château de Montlhéry qui lui appartenoit. Les deux frères, ayant appris son évasion, regrettèrent de ne l'avoir pas fait arrêter, et ordonnèrent de l'investir dans sa retraite; il ne les attendit pas, et alla chercher un asile plus assuré en Bretagne, où il possédoit plusieurs places fortes. 1392.

Deux autres ministres furent arrêtés: Lari-

(1) Son père, exécuté sous Philippe de Valois, n'avoit pu laisser que fort peu de bien à sa famille, et Clisson tenoit l'état d'un prince, et en avoit la fortune.

1392. vière et Noviant; le premier avoit un fils qui devoit épouser la fille du comte de Dammartin. Les ducs de Berry et de Bourgogne engagèrent le comte à retirer sa parole; il répondit qu'il se garderoit bien d'y manquer, et que, si l'on vouloit envahir l'héritage de son gendre, il le défendroit si vigoureusement qu'on n'en viendroit pas à bout. Les princes, quoiqu'ils pussent s'offenser d'une réponse si ferme, admirèrent cette grandeur d'âme, et n'insistèrent pas davantage. L'union projetée s'accomplit, et même la duchesse de Berry, qui étoit adorée de son époux, obtint de lui, dans la suite, la grâce de Larivière qui avoit négocié leur mariage. Cette grâce entraîna celle de Noviant; tous deux avoient acquis une fortune scandaleuse aux dépens de l'Etat; on en confisqua la plus grande partie, et il leur fut défendu d'approcher des lieux où la cour pourroit se trouver.

Le duc de Bourgogne, fâché de voir que Noviant eût échappé à la justice, prétendit s'en venger sur son allié, l'historien Juvénal des Ursins, qui étoit prevôt des marchands. Trente témoins subornés l'accusèrent de prévarications; mais les commissaires qui avoient dressé l'information, l'oublièrent dans un cabaret, où ils s'étoient enivrés : on la porte

à des Ursins qui, par ce moyen, a le temps de préparer sa défense. Le lendemain, il est traduit devant le conseil. Le roi étoit à Vincennes. L'accusé s'y rend accompagné de quatre cents des principaux bourgeois de Paris, et se défend avec le courage qu'inspire l'innocence. Les accusateurs, ne pouvant produire l'information, se retirent confus, et le roi décide qu'ils sont des calomniateurs. Les faux témoins, s'étant accusés de leur crime au tribunal de la Pénitence, n'en purent obtenir l'absolution, qu'à la charge d'en faire une expiation publique. Ils vinrent à l'Hôtel-de-Ville, enveloppés nus dans un drap blanc, et se prosternèrent aux pieds du prevôt, qui versa des larmes, et leur pardonna. 1392.

Durant les poursuites dirigées contre les ministres, des commissaires se rendirent en Bretagne pour ajourner aussi le connétable. Ils revinrent sans l'avoir trouvé; c'étoit ce que désiroient ses ennemis. On n'avoit à lui reprocher que des prévarications de finance. S'il se fût présenté, il eût fort embarrassé les juges; car la dignité de son emploi le dispensoit de rendre des comptes pour les places et les revenus dont il avoit disposé : on aimoit donc mieux lui faire son procès par contumace. Il fut banni du royaume, comme faux, mauvais,

1392. traître et déloyal envers la couronne de France, condamné à une amende de cent mille marcs d'argent, et destitué de son office de connétable.

Il étoit au château de Josselin, où il se disposoit à soutenir la guerre contre le duc de Bretagne, qui pensa que cette révolution le dispensoit de remplir les clauses de leur dernier accommodement, et lui laisseroit la faculté d'accabler sans peine son ennemi. Mais Clisson avoit dans la province un grand nombre d'amis et de parens; il étoit d'ailleurs appuyé par tous les partisans de la maison de Blois, et recevoit en secret des secours du duc d'Orléans. Montfort, de son côté, en recevoit du duc de Bourgogne, en sorte que deux princes du sang se faisoient ainsi une guerre indirecte sous le nom d'un étranger. Elle dura deux ans avec des succès divers; plusieurs traités la suspendirent et furent presqu'aussitôt rompus. Enfin Montfort désira sincèrement la paix. Il écrivit à Clisson, pour l'y inviter, une lettre affectueuse, et lui rappela leur ancienne amitié. Celui-ci, touché de cette démarche, n'osoit néanmoins se fier à un ennemi qui avoit fait paroître tant d'acharnement: il demanda pour otage l'aîné de ses fils. Montfort le lui envoie sans hésiter. Clisson aussitôt quitte Josselin, va trouver le duc de Bretagne à Vannes, et en l'abor-

dant lui présente et lui rend son fils. Après s'être 1392.
tous deux regardés quelques momens sans proférer une parole, entraînés par un même mouvement, ils se précipitent dans les bras l'un de l'autre, et le traité se fait amicalement. Il y eut un arrangement particulier avec le comte de Blois, gendre de Clisson, envers lequel, par considération pour son beau-père, Montfort usa de la plus grande générosité.

Charles ne se mêla ni de cette affaire, ni d'aucune autre, le médecin qui l'avoit guéri ayant recommandé de lui parler uniquement de plaisirs jusqu'à ce que sa santé se fût fortifiée : c'étoit un conseil auquel les deux frères se conformoient très-volontiers, si même ils ne l'avoient pas suggéré. Dans un bal donné à la cour pendant le carnaval, le roi se présenta masqué et habillé en sauvage, conduisant cinq personnes vêtues comme lui, et enchaînées les unes aux autres. Avant que cette mascarade parût, on avoit ordonné d'éloigner les flambeaux. Le duc d'Orléans, qui n'étoit pas instruit de cet ordre, approcha de l'habit d'un des sauvages une torche allumée que tenoit un de ses gens. A l'instant, le feu prit aux vêtemens des cinq masques enchaînés; ils étoient faits de toile, et enduits de poix, sur laquelle on avoit appliqué des étoupes. Le roi étoit en

1392. ce moment éloigné d'eux. Quatre périrent en jetant des cris horribles ; un seul, Jean de Nantouillet, ayant brisé sa chaîne, courut se précipiter dans une cuve pleine d'eau, et fut sauvé. L'assemblée savoit que le roi étoit un des six sauvages, et ignoroit qu'il se fût séparé des autres. La reine tomba sans connoissance ; elle aimoit alors son époux : quand elle reprit ses sens, elle le vit à ses pieds.

1393. L'année suivante, le roi eut un second accès de démence qui dura près de sept mois. Toutes les femmes, même la reine, lui paroissoient odieuses ; la seule duchesse d'Orléans échappoit à cette aversion générale : on l'accusa dans le public d'avoir ensorcelé le roi, et, pour laisser calmer cette impertinente rumeur, elle se vit contrainte de s'absenter quelque temps. Le médecin qui avoit soulagé le prince l'année précédente, n'existoit plus. On fit venir du fond de la Guienne un prétendu magicien, qui s'étoit vanté de guérir l'auguste malade, d'une seule parole, et qui en imposa durant six mois à la crédulité de toute la cour. On a faussement supposé que les cartes avoient été inventées pour amuser le roi dans ses bons intervalles. Cette invention étoit beaucoup plus ancienne, mais négligée depuis long-temps, lorsqu'on imagina de s'en

servir pour Charles. Quatre ans après, cette 1393.
récréation devint une fureur. Le prevôt des marchands en interdit l'usage, par une ordonnance, dont l'exécution étoit d'autant plus difficile, que la cour donnoit elle-même l'exemple de la transgression. Le roi ne se remit jamais de cette rechute; l'abus des plaisirs, dans ses momens de calme, s'opposoit à sa guérison. Dès qu'on en apercevoit une apparence, on le plongeoit dans la débauche, sous prétexte de le divertir. L'autorité demeura en proie à l'ambition des ducs d'Orléans, de Berry et de Bourgogne.

Le premier avoit été désigné, en 1392, comme régent du royaume, par le monarque, dans le cas où sa mort en exigeroit un. Son droit à l'administration étoit ou incontestable ou le plus apparent; mais, quoiqu'il eût le désir de s'en rendre seul maître, il n'avoit pas dans le caractère assez de constance pour lutter contre un rival encore plus ambitieux que lui. Le goût des plaisirs l'occupoit presque entièrement. Le duc de Berry ne possédoit pas les qualités nécessaires pour porter un aussi grand fardeau; ainsi l'autorité presque absolue demeura entre les mains du duc de Bourgogne, qui n'étoit que le troisième des princes du sang, mais qui, par l'étendue de ses domaines,

1393. de son génie et de sa réputation militaire, l'emportoit de beaucoup sur les deux autres. Marguerite de Flandre, son épouse, aiguillonnoit encore son extrême ambition. Fière de sa dot et de sa naissance, elle voyoit avec des yeux ennemis et jaloux la duchesse d'Orléans, dont l'origine étoit moins illustre (1), mais qui la surpassoit en jeunesse et en beauté. La rivalité de ces deux princesses divisa bientôt leurs maisons.

1394. Les abus fourmillèrent dans un tel gouvernement. Charles V avoit réduit à quarante le nombre des procureurs au Châtelet, afin que leur trop grand nombre ne les réduisît point, en quelque sorte, à la nécessité de vexer leurs cliens, qu'on appeloit leurs maîtres. Une nouvelle ordonnance les multiplia sans mesure; leur nombre devint indéfini. Pour exercer leur profession, il suffisoit du suffrage de deux ou trois avocats. Autrefois, les procureurs ne recevoient que des épices, et ne les recevoient que comme un don volontaire; ce fut vers ce temps qu'ils commencèrent à exiger en argent ce qu'on avoit coutume de leur donner en nature. Le parlement leur en fit défense sous

(1) C'étoit Valentine, fille de Galéas Visconti, duc de Milan.

peine de privation de leurs offices; ce qui feroit 1394.
supposer qu'ils étoient remplis uniquement par des hommes qui pouvoient vivre de leur revenu. On voit combien ces mœurs sont loin des nôtres.

Les Juifs tiroient le plus grand parti de l'avidité des princes. En 1387, on leur avoit vendu le droit d'exiger pendant dix ans, de leurs débiteurs, l'intérêt de l'interêt: ils ne jouirent pas tout ce temps d'une concession aussi onéreuse pour le public. Cette année, ils furent tous bannis de France; et, comme nous l'avons déjà dit (1360), cette ordonnnance, quoiqu'on n'y ait pas tenu strictement la main, ne fut point révoquée avant la révolution qui commença en 1789.

Si quelque chose pouvoit consoler la France 1395-96.
de l'état où la réduisoit le désastre de son prince, c'est que les Anglois n'étoient pas en état d'en profiter, et ne paroissoient pas même y songer. Au contraire, leur roi, Richard II, demanda en mariage Isabelle, fille aînée de Charles; elle avoit été promise au fils de Montfort, par le traité de Tours; mais le duc de Bretagne reçut volontiers en échange, Jeanne, seconde fille de France. En partant pour assister à ce double mariage, il laissa la régence de ses Etats et la garde de son épouse

1395-96. et de ses enfans à Clisson. Il y a quelque chose d'héroïque dans cette confiance, après une si vive inimitié. Il dut à l'intercession de Charles, et aux besoins toujours renaissans du prodigue Richard, la restitution de Brest, que la justice n'eût peut-être pas opérée. Quoiqu'il ne l'eût livrée que pour un temps, et comme un gage, cet acte de bonne foi fut regardé par les Anglois comme une feinte politique de leur roi, ainsi que l'abandon fait à la France, en 1393, de Cherbourg, au nom du roi de Navarre, dont le père l'avoit engagée pour une somme qui fut payée par le gouvernement françois.

Richard vint en France pour son mariage, et Charles lui mena sa fille. L'entrevue des deux rois se fit entre Guignes et Ardres, en Picardie. Celui d'Angleterre promit du secours à la France, qui se préparoit à porter la guerre dans le Milanois. Galéas Visconti, duc de Milan, menaçoit la ville de Gênes, déchirée par des factions intérieures, et alloit l'envahir, lorsque, pour éviter ce malheur, elle se donna volontairement à la France. Il falloit appuyer cette donation par la force des armes contre Galéas, qui se voyoit arracher sa proie avec un violent dépit. Mais cette guerre d'Italie fut d'abord suspendue par une

autre, qui intéressoit la chrétienté toute entière. 1395-96.

Bajazet I régnoit sur les Turcs depuis sept ans; ce fut lui qui, par l'assassinat de son frère, introduisit parmi les empereurs ottomans la coutume d'exterminer leur famille pour n'avoir point à la redouter. Après d'innombrables conquêtes en Asie et en Europe, il menaçoit presque tout l'Occident. Sigismond, roi de Hongrie, plus prochainement exposé à l'effort de ses armes, implora le secours des princes chrétiens. Le roi de France résolut de l'assister; le duc de Bourgogne offre aussitôt son fils, Jean, comte de Nevers, pour chef de l'entreprise, et, sous prétexte de cette expédition, lève des taxes énormes sur toutes les terres de sa dépendance. Il étoit dû à tout grand vassal de la couronne, une imposition qu'on appeloit *taille aux quatre cas*, parce que, dans quatre circonstances, il étoit en droit de l'exiger; savoir : pour sa rançon, pour le mariage de sa fille, pour le voyage d'outremer et l'entrée de son fils en la chevalerie. Dans la conjoncture actuelle, l'obligation étoit double, parce que le comte de Nevers alloit faire ses premières armes, et qu'après avoir battu Bajazet, ce qui n'étoit pas mis en doute, les chrétiens devoient passer dans la Palestine.

1395-96 Ces tailles aux quatre cas, qu'il ne faut pas confondre avec une autre taxe appelée simplement taille, de laquelle il sera parlé sous le règne suivant, étoient dues aussi au roi par tous les François; ce qui faisoit désirer à tous ses sujets de relever immédiatement de la couronne. Ceux qui avoient ce bonheur, ne payoient ce genre d'imposition qu'à elle seule. Le duc de Bourgogne sut trouver un autre moyen de mettre à profit cette expédition. Tous les possesseurs de fiefs dans ses domaines eurent ordre d'accompagner son fils à leurs dépens et avec un équipage convenable; les femmes, les enfans, les vieillards, les malades, qui étoient hors d'état de payer de leurs personnes, furent obligés d'acheter une exemption, et le duc en tira encore une somme prodigieuse.

Dix mille hommes d'armes, parmi lesquels on distinguoit une noblesse innombrable, se rendirent à Bude, où étoit le rendez-vous général. Bajazet ne s'étant pas mis en campagne aussitôt que les chrétiens s'y attendoient, ceux-ci prirent l'offensive, et, après avoir passé le Danube, emporté quelques places d'assaut, investirent Nicopolis, sur les rives de ce fleuve, qui en cet endroit sépare la Valachie de la Servie. La garnison leur opposa une vive

résistance, et Bajazet vint les chercher avec deux cent mille hommes. Les chrétiens dans une rencontre obtinrent d'abord un avantage marqué; la confiance excessive qui en résulta, leur devint funeste. Ce fut inutilement que le roi de Hongrie, qui mieux qu'eux connoissoit l'ennemi, leur fit quelques remontrances; la présomption les aveugloit. Ils se comportèrent en barbares, égorgeant, avant la bataille qui alloit se livrer, tous leurs prisonniers, au mépris de la foi qu'ils leur avoient donnée. 1395-96.

Bajazet disposa son armée en forme de croissant, et masqua cette disposition par un corps placé en avant, qui avoit ordre de combattre en reculant, pour laisser l'armée hongroise s'avancer de manière à pouvoir être enveloppée. Sigismond, informé de tout, le fit savoir aux François postés à l'avant-garde, en les conjurant d'attendre, avant d'attaquer, que le reste de l'armée fût assez près d'eux pour les secourir. Le nouveau connétable, Philippe d'Artois, comte d'Eu, répondit que le roi de Hongrie vouloit ravir aux François l'honneur de la victoire, et s'enfonça dans l'armée de Bajazet. Les François firent des prodiges de valeur, tuèrent une quantité innombrable d'ennemis; mais, succombant sous le nombre, ils périrent tous, à l'exception de trois cents

1395-96. qui furent pris, dépouillés et enchaînés; trois cents autres, qui étoient allés au fourrage avant la bataille, purent revenir en France; mais ce ne fut qu'après avoir souffert des maux incroyables. Les François furent presque les seuls qui combattirent dans cette triste journée : l'armée hongroise, les voyant défaits, se dispersa pour ainsi dire d'elle-même. Bajazet fit massacrer les prisonniers par représailles de la barbarie exercée envers ses soldats. L'espoir d'une rançon considérable en sauva six, entr'autres le comte de Nevers et le connétable. Le duc de Bourgogne retira du profit de ce désastre, un des plus grands dont les François aient été frappés : il mit sur les provinces de sa domination, et même sur toute la France, pour la rançon du duc de Nevers, une taxe qui rendit beaucoup plus que n'exigeoit le vainqueur.

Après cette catastrophe, on fut contraint de renoncer au projet de porter la guerre dans le Milanois. Des historiens contemporains prétendent que Galéas étoit, dans l'Occident, comme l'espion de Bajazet. Cette fonction très-peu honorable imposoit pour ainsi dire à la France l'obligation de le ménager. Ce fut alors, dit-on, que le roi lui envoya l'écusson de ses armes, et la permission de les joindre

à celles de Milan. L'ambitieux Galéas, n'é- 1395-96.
pargnant aucun crime pour parvenir à ses fins, faisoit trembler toute l'Italie, sans en excepter ses sujets qu'il gouvernoit en tyran, et sa famille dont il avoit assassiné plusieurs membres. Il prenoit sans scrupule le bien des églises, et surtout celui des moines, disant qu'il falloit les mettre au régime, pour qu'ils eussent la voix plus claire et plus forte.

L'état du roi étoit encore un motif pour 1397.
s'abstenir de la guerre contre ce prince, et de toute autre entreprise de ce genre : ses rechutes devenoient de jour en jour plus fréquentes. Il en apercevoit lui-même les signes avant-coureurs, et recommandoit qu'on éloignât de lui tous les instrumens nuisibles, aimant mieux mourir, disoit-il, que de blesser qui que ce fût. Isabelle, qui craignoit de partager la couche du monarque, s'y faisoit remplacer par la fille d'un marchand de chevaux, qu'on nommoit communément la petite reine, et qui eut de ce commerce une fille qu'on maria dans la suite très-bien, et qu'on dota richement. Isabelle vivoit avec le duc d'Orléans, son beau-frère, dans une intimité suspecte.

Deux moines de l'ordre des Augustins, s'é-

1397. tant vantés de guérir le monarque, furent envoyés de la Guienne à la cour. Ils essayèrent divers remèdes, entr'autres un breuvage de perles distillées, puis des opérations prétendues magiques : rien de tout cela du moins n'aggrava les souffrances du malade ; mais ils lui firent ensuite des incisions à la tête, qui redoublèrent les accès. On leur demanda d'où provenoit la maladie du roi ; ils répondirent que c'étoit de *maléfices*. Le malheureux prince en étoit lui-même persuadé ; les deux moines, nommés Pierre et Lancelot, osèrent en accuser le duc d'Orléans. On leur fit subir la torture, et, après les avoir promenés en chemise dans la ville, on leur coupa la tête.

Le roi, s'étant trouvé un peu mieux, malgré les fatigues que lui avoient causées les opérations et les exorcismes de ces deux augustins, reçut une ambassade de l'empereur d'Orient, Manuel Paléologue, qui, réduit à la seule ville de Constantinople, où il étoit encore resserré et menacé, sollicitoit l'assistance des princes chrétiens. La France ne put lui envoyer, l'année suivante, que douze cents hommes sous les ordres du maréchal de Boucicaut. Ce foible secours suffit pour éloigner les Turcs. Les François devoient succomber alors sous le poids des impôts, puisque, pour

une telle expédition, on en mit un sur tout 1397.
le royaume.

On profita des instans où le roi avoit recouvré la raison, pour lui faire avoir une entrevue à Reims avec l'empereur Venceslas. On y devoit traiter d'objets de la plus haute importance; mais les deux potentats ne firent qu'y donner le plus triste spectacle de la dégradation où tombent quelquefois les grandeurs humaines. Tous deux se montrèrent privés de raison, l'un par le retour d'une incurable maladie, l'autre par la continuité d'une dégoûtante intempérance.

On parla cependant à cette entrevue de 1398.
l'affaire du schisme. Venceslas dit qu'à cet égard il régleroit sa conduite sur celle de Charles. Il y avoit toujours deux papes: Boniface dans Rome, Benoît dans Avignon. Les souverains de l'Europe étoient d'avis que tous deux se démissent: ils le firent notifier d'abord à Boniface, qui, n'osant se refuser à une réunion aussi imposante, feignit d'y consentir, à condition que son rival l'imiteroit, persuadé que Benoît n'y donneroit pas les mains. La fin du siècle approchant, les Romains avoient déjà fait, pour le jubilé qui devoit leur attirer une foule immense de pèlerins, les provisions les plus considérables.

1398. Ils craignirent de les perdre, et furent en conséquence alarmés d'une démarche qui pouvoit enlever à Rome le siége pontifical, ou l'un des siéges pontificaux; ils accoururent vers Boniface pour le dissuader d'une résolution qu'ils croyoient sincère. Il les désabusa. Benoît n'étoit pas plus disposé que lui à l'abdication. Pour mettre fin à cette anarchie, on tint à Paris un concile national: les Universités de cette ville, celles d'Orléans, d'Angers, de Montpellier et de Toulouse y eurent des députés. On arrêta de se soustraire à l'obédience des deux pontifes romains. Cette résolution fut principalement l'ouvrage des Universités, à l'exception de celle de Toulouse, dont les députés se retirèrent avant qu'elle fût prise.

Cette *soustraction* donna lieu à la réforme, ou du moins à la suspension d'une quantité d'abus si déplorables, qu'on a peine à concevoir comment ils avoient pu être introduits et tolérés si long-temps.

Déjà des exactions de Clément VII avoient été réprimées. Pendant près de neuf ans, on l'avoit laissé lever le dixième de tous les biens ecclésiastiques du royaume; ce qui n'avoit pas suffi à la cupidité de la cour d'Avignon. Chaque jour, sous de nouveaux noms, elle

établissoit de nouvelles taxes dont la France 1398.
souffroit la perception. Enfin, ce moyen de l'épuiser parut encore trop lent au pontife, qui mit de plus une taxe générale et arbitraire sur tous les bénéfices. Ceux qui les possédoient étant hors d'état de la payer, les collecteurs du pape les contraignoient de vendre les livres, les vases, les ornemens de l'Eglise, et même d'abattre les toits pour mettre en vente les matériaux. Le pape et les cardinaux possédoient en outre des bénéfices par eux-mêmes, ou sous des noms empruntés. Ce fut plus particulièrement sur les remontrances de l'Université de Paris, que le cours de ces pillages fut arrêté en 1385.

Bien d'autres abus existoient encore au temps dont nous parlons. Un des plus frappans étoit connu sous le nom de grâces expectatives, par le moyen desquelles la cour de Rome disposoit des bénéfices. Il commença en France vers le milieu du douzième siècle. D'abord ce ne fut qu'une grâce accordée aux sollicitations pressantes des papes en faveur de quelques unes de leurs créatures. Bientôt la cour de Rome en fit un droit : elle donnoit des mandats à ceux qu'elle vouloit gratifier ainsi. Ensuite vinrent les réserves par lesquelles Rome s'attribuoit exclusivement la

1398. nomination à certains bénéfices; et elle usa si largement de ce moyen, qu'elle disposa de presque tous. Une dernière invention lui en soumit le reste : ce fut le privilége de prévention, c'est-à-dire le droit de prévenir les collateurs dans la nomination.

Ce n'est là qu'une partie, et la moindre, des exactions et du scandale. Boniface vendoit aux postulans jusqu'à l'espérance des bénéfices, et le droit de les solliciter. Il s'attribua en outre une année du revenu des évêchés et des abbayes qui venoient à vaquer; cela s'appeloit *annates*. Quelques uns de ses prédécesseurs avoient obtenu cette rétribution pour un temps, et certains bénéfices. Il fut le premier qui cette année l'étendit aux prélatures, et la rendit perpétuelle. Il vendoit jusqu'à trois et quatre fois le même bénéfice en même temps, à diverses personnes, sous prétexte que les premiers acheteurs lui en avoient imposé sur la valeur de la chose. On abolit le péché de l'usure, parce qu'elle étoit nécessaire à ce commerce simoniaque. Tous les larcins de la cour de Rome cessoient de droit par le décret du concile de Paris, qui ne reconnoissoit aucun des papes; mais Benoît refusa de s'y soumettre. La cour fit investir Avignon : il s'y défendit pendant près de cinq

années. Il est vrai que le duc d'Orléans, qui lui accordoit une protection ouverte, empêchoit de le pousser vivement. 1398.

Le frère du roi ne favorisoit ce pontife que pour contrarier le duc de Bourgogne. Il étoit décidé à ne plus souffrir la supériorité qu'affectoit ce prince. Le désordre dans l'administration étoit au comble; chacun de ces deux rivaux prétendant exercer le pouvoir souverain pendant les accès presque continuels de la maladie du roi, il leur arrivoit souvent de donner sur le même sujet des ordres contradictoires. Le roi, revenu en santé, approuvoit ou les uns ou les autres, suivant les premières impressions qu'il recevoit. Cette mésintelligence divisoit la cour en deux partis: les deux ducs se faisoient la guerre en la personne de leurs partisans. Un nommé Jean de Bar, qui appartenoit au duc de Bourgogne, ayant promis aux princes de leur montrer le diable, et n'ayant pu, comme on le présume bien, tenir sa promesse, le duc d'Orléans le fit condamner au supplice du feu. Quelque temps après il fit rappeler à la cour Montagu, l'un des ministres disgraciés, et lui fit donner le gouvernement de la Bastille. La duchesse d'Orléans y étoit revenue aussi depuis long-temps, et avoit repris son ascendant ac-

1398. coutumé sur le roi, qui d'ailleurs aimoit son mari. Le duc avoit atteint sa vingt-huitième année : il demanda d'être admis au partage du gouvernement. Il avoit pour lui la volonté du roi, celle de la reine, sa qualité de premier prince du sang, l'amitié du duc de Berry qu'il avoit acquise par ses bons procédés, celle du duc de Bourbon qui avoit pris soin de son enfance, le suffrage du public enchanté de ses grâces extérieures, et celui de la plus grande partie de la cour, entraînée par le torrent de la faveur. Le crédit du duc de Bourgogne ne put surmonter la réunion de tant d'avantages ; le pouvoir fut partagé, par conséquent affoibli.

1399. C'étoit un malheur pour le royaume. La nature lui en fit essuyer de plus terribles. Des pluies continues firent déborder les rivières, et détruisirent les moissons. On fut successivement livré à la famine et à la peste. Dans presque toutes les villes, on défendit la pompe des funérailles, pour ne pas multiplier les motifs de la consternation générale. Ce fléau dura près de trois ans. Les astronomes ne manquèrent pas de l'attribuer à une comète qui parut à cette époque.

Ils l'auront sans doute aussi regardée comme le présage des disgrâces qu'essuya Louis d'Anjou

au royaume de Naples. Il se les attira par sa hauteur et son indolence. Avec l'appui de la noblesse napolitaine, il s'étoit d'abord rendu maître de tout le royaume, pour ainsi dire. Marguerite, veuve de Charles de Duras, et Ladislas, son jeune fils, renfermés dans Gaëte, n'avoient pour eux que l'espoir des fautes de leur ennemi et de l'inconstance des Napolitains. Dès que Ladislas fut parvenu à l'âge de régner, il se mit à la tête de ses troupes, et ranima son parti. Des succès furent le prix de son courage; et son rival, quoique maître encore de la moitié du royaume, qu'il avoit occupé neuf années entières, la lui abandonna, et retourna en France avec le vain titre de roi de Sicile. 1399.

L'Angleterre fut témoin d'une révolution plus sanglante. Richard, l'année précédente, avoit banni à perpétuité le duc de Lancastre, qui se réfugia en France, et qu'on y reçut avec honneur. Il fut logé à l'hôtel de Clisson (depuis l'hôtel Soubise), où il fut défrayé aux dépens du roi tout le temps qu'il demeura dans le royaume (1). Ses biens avoient été confisqués en Angleterre. Richard avoit excité beaucoup de mécontentement dans ses Etats, et un parti

(1) Il recevoit 500 couronnes d'or par semaine. C'étoit une monnoie dont soixante pièces formoient le marc.

1399. puissant désiroit de faire passer sa couronne sur la tête du duc de Lancastre. Arondel, archevêque de Cantorbéry, vient, déguisé, trouver ce duc, le voit au château de Wichestre (aujourd'hui Bicêtre), et l'exhorte à profiter de l'occasion qui se présente. Lancastre se rend secrètement à Vannes. Le duc de Bretagne lui fournit trois bâtimens légers avec lesquels il passe en Angleterre, accompagné seulement de quatre-vingts hommes, et débarque à Plimouth. Les troupes se déclarent pour lui. Il fait déposer, dans un parlement, le roi, qui est bientôt assassiné en prison, et demande la couronne comme plus proche héritier. Il ne l'étoit pas. Un fils de son frère aîné, le comte de la Marche, l'excluoit. L'héritière de cette maison en transporta, dans la suite, les droits à celle d'Yorck. De là naquirent les factions d'Yorck et de Lancastre, si connues en Angleterre sous les noms de la Rose blanche et de la Rose rouge, et qui l'inondèrent de sang. Le duc de Lancastre fut élu, et prit le nom de Henri IV.

Les principales villes de Guienne (Bordeaux surtout) parurent extrêmement sensibles à la disgrâce de Richard. Le conseil de France crut la circonstance favorable pour enlever aux Anglois la portion qui leur restoit encore

dans cette province. Le duc de Bourbon se 1399.
rendit à Agen, où il eut des conférences secrètes avec les députés de quelques villes mécontentes. Le roi d'Angleterre, qui en eut connoissance, n'en parut point alarmé. « Il n'y » a rien à craindre, dit-il : les Bordelois et les » Bayonnois ne préféreront pas la domination » françoise à la nôtre. Avec nous ils ne paient » rien, et sous les François ils seroient taillés » et retaillés deux ou trois fois l'an. » Il ne se trompa point. Les villes, qui d'abord avoient témoigné le désir de se rejoindre à la France, se refroidirent tout à coup par cette considération.

La paix cependant ne fut pas troublée entre la France et l'Angleterre. Henri, comblé des bienfaits de Charles, feignit d'ignorer les dispositions hostiles du gouvernement françois, et, de part et d'autre, on ratifia une trève de vingt-huit ans, stipulée au temps du mariage arrêté entre Richard et Isabelle. On convint du retour en France de cette jeune princesse qui n'avoit encore que dix ans; mais les Anglois retinrent sa dot et même une partie de ses joyaux, sous prétexte d'inexécutions alléguées du traité de Bretigny.

Le roi eût bien voulu se venger de cette chicane; il regardoit d'ailleurs Henri IV comme

1399. un usurpateur, et lui auroit déclaré la guerre, s'il eût pu tenir les rênes du gouvernement; mais il étoit à tout moment forcé de les abandonner. Le duc d'Orléans étoit sur le point de s'en saisir tout-à-fait. Il obtint de son frère l'érection de trois pairies en sa faveur, et l'administration des finances qui ne pouvoient être en de plus mauvaises mains. Il les fit diriger par des officiers à ses ordres, et tout ne fut que déprédation. Le peuple s'appauvrit, et le monarque lui-même manquoit souvent du nécessaire, tandis que le duc d'Orléans étaloit un faste royal. Ce prince commença dès lors à perdre l'affection publique.

1400. Au milieu de ce désordre, il paroissoit de temps à autre de sages ordonnances. Telle est celle qui, cette année, régla l'administration de la justice. Il fut statué que dans la suite toutes les charges de magistrature seroient électives. Auparavant elles s'obtenoient quelquefois par résignation; mais il falloit que la résignation fût gratuite. Cependant la cour donna encore, mais rarement, des lettres de provision. La voie de l'élection étoit seule réputée honorable. Dans les occurrences où le roi et les princes vouloient favoriser un aspirant, ils assistoient aux élections, et donnoient leurs voix qui entraînoient celles du plus grand nombre.

Cette ordonnance n'avoit pas été sans doute inspirée au roi par les princes dont elle restreignoit la cupidité; car ils avoient établi une espèce de vénalité tacite des offices qu'ils faisoient obtenir à leurs créatures. La division du pouvoir entre eux cessa cette année. Le duc d'Orléans, secondé de la reine, saisit l'occasion d'un voyage du duc de Bourgogne pour se le faire donner tout entier. Ce dernier, averti de ce qui se passoit, revint précipitamment sur ses pas; mais il n'y put remédier. 1400.

Le premier usage que le duc d'Orléans fit de son autorité exclusive, ce fut de faire ordonner par le conseil une imposition générale. Le clergé, qui n'en étoit pas exempté, en refusa le paiement; le peuple murmura. Le duc d'Orléans révoqua l'édit; mais on ne lui sut aucun gré de cette démarche qu'on réputoit forcée. Le duc de Bourgogne arrive à Paris avec des troupes. Son rival en rassemble de son côté. Tous deux se fortifient au milieu de la ville. La reine et les autres princes parviennent cependant à les réconcilier, et les symptômes de la guerre civile disparoissent. Le roi fit assembler le conseil, qui, alarmé de l'essai fâcheux que le duc d'Orléans venoit de faire dans l'administration du royaume, décida que le duc de Bourgogne en seroit chargé 1401.

1401. lorsque le monarque n'y pourroit vaquer lui-même. Cette décision fut confirmée par le souverain. Malgré l'humiliation que le duc d'Orléans se vit contraint de dévorer, son crédit prévaloit souvent sur celui de son rival.

1402-3. On en vit la preuve dans le succès qu'obtint cette année en France le pape Benoît, qui avoit eu l'art de gagner, par ses sollicitations et ses promesses, ses adversaires les plus déclarés. Le duc d'Orléans le fit évader d'Avignon où il étoit investi depuis quatre ans, et fit décider dans le conseil qu'on retourneroit sous son obédience. Le roi dit qu'il ne se souvenoit pas d'avoir consenti à ce qu'on s'y fût soustrait. Un des premiers et des plus singuliers motifs de ce changement fut que la prudence exigeoit qu'on s'accommodât à la variété des objets et des temps. A peine reconnu, Benoît abusa de cette condescendance. Il attaqua ceux qui avoient obtenu des prélatures ou des bénéfices pendant *la soustraction*, et inonda le royaume de ses exacteurs. Un édit réprima ces entreprises audacieuses et même imprudentes dans la position précaire où se trouvoit le pontife, méconnu par une grande partie de la chrétienté.

La situation du roi d'Angleterre nous permettoit de nous occuper de ces disputes ecclé-

siastiques. Quoiqu'il se commît de temps à autre quelques hostilités réciproques, Henri, qui avoit besoin de toutes ses forces pour maintenir son usurpation, tâchoit d'éviter une guerre sérieuse et suivie. Il aimoit mieux s'agrandir par d'autres voies, et fut au moment d'y réussir. Montfort, surnommé le conquérant, n'existoit plus depuis le 1er novembre 1399. Il avoit donné à Jeanne de Navarre, son épouse, le comté de Nantes, ce qui, joint à son douaire et à la garde de leurs enfans qu'il lui avoit aussi assurée, mettoit comme à sa disposition la Bretagne entière. Henri IV, se flattant que son mariage avec cette duchesse lui livreroit la province, proposa cette union. Il étoit dans la fleur de l'âge; l'offre fut acceptée. Mais, ce secret étant venu à la connoissance du gouvernement françois, le duc de Bourgogne accourut en Bretagne, contraignit Jeanne de Navarre de lui remettre les trois fils qu'elle avoit eus de Montfort, et toutes les places de la province. Elle passa ensuite en Angleterre. Henri IV, piqué de voir la Bretagne lui échapper, envoya une flotte menacer cette province. Les Bretons, animés par Clisson (1), en équipent une autre, et rem- 1402-3.

(1) Ce brave guerrier mourut en 1402. Malgré sa des-

1402-3. portent, à l'entrée de la Manche, une victoire signalée, qui fut suivie du pillage des îles de Jersey, de Guernesey, de la prise et de l'incendie de Plimouth. Les Anglois, à leur tour, ravagèrent les côtes de Bretagne, et brûlèrent les faubourgs de Saint-Malo.

Le roi n'avoit aucune part à ces mouvemens de guerre qui recommençoient et s'arrêtoient fréquemment; il sortoit alors des mains de quatre prétendus sorciers qui avoient expié par le supplice du feu la folle promesse qu'ils avoient faite de le guérir par le moyen de leur art. Il ne se passoit guère d'année sans de pareilles scènes aussi absurdes qu'atroces. Dans les retours de sa raison, Charles prenoit des mesures toujours inefficaces, et quelquefois dangereuses contre l'ambition des princes. Il forma cette année (1403) un nouveau conseil-d'Etat, dans lequel les affaires devoient être décidées à la pluralité des voix. Il se flattoit que l'intérêt public y seroit préféré à l'intérêt particulier. La reine en étoit membre : un second édit du même jour assujétit cette princesse, les princes, les seigneurs, les prélats, et les principaux bourgeois, à jurer de n'obéir qu'au

titution, il garda l'épée de connétable jusqu'à son dernier jour.

roi; et de plus, que dans le cas où il viendroit à mourir, son fils aîné seroit reconnu pour son successeur; précaution, qui depuis Louis VIII avoit été jugée inutile. Ces deux édits n'étoient propres qu'à constater la foiblesse de l'administration. Le dernier fut présenté au parlement, où tout le monde en jura l'exécution sur l'Evangile, même les avocats, les notaires, les greffiers et les huissiers, suivant l'usage de ce temps. La reine qui conservoit toujours son ascendant sur l'esprit de son époux, obtint de lui qu'il déclarât qu'après sa mort, son fils aîné seroit aussitôt investi du gouvernement; et en abolissant ainsi, ou plutôt en feignant d'abolir la régence, il remit à la reine la garde et la direction absolue de leurs enfans. C'étoit la nommer régente, sans lui en donner le titre. Le roi lui conféra de plus le droit de s'opposer aux donations qu'il pourroit faire dans la suite, et même d'annuler celles qu'il avoit faites; c'étoit se mettre sous sa tutelle. Loin de paroître sensible à ces excessives complaisances, la reine sembla choisir ce moment pour se montrer épouse et mère dénaturée. Disposant de la fortune publique, elle laissa ses enfans dans le dénûment le plus absolu de toute chose, et abandonna le roi aux mains mercenaires

1402-3.

1402-3. qui voulurent lui donner des soins. Averti de l'état où étoient ses enfans, il fit appeler leur gouvernante, qui lui avoua, les larmes aux yeux, que souvent ils manquoient de vêtemens et de nourriture. Hélas! dit-il, on les traite comme moi!

Les malheurs de ce prince et ceux de l'Etat furent aggravés par la mort du duc de Bourgogne. Son ambition, quoique extrême, étoit dirigée par la prudence, et d'ailleurs excusée par sa grande supériorité sur les princes que leur naissance sembloit appeler avant lui au maniement des affaires. Sa magnificence excessive le fit mourir insolvable, et la duchesse, son épouse, obligée de renoncer à la communauté, remit, selon l'usage immémorial, sa ceinture, ses clefs et sa bourse sur le cercueil de son mari.

1404. Le duc d'Orléans se flatta que le pouvoir alloit lui appartenir sans partage, car il regardoit celui de la reine comme le sien. Dans les derniers temps de la vie de son rival, il avoit osé enfoncer les portes du trésor qu'on ne vouloit pas lui ouvrir, et le vider. Débarrassé de la crainte et de la retenue que lui inspiroit quelquefois un oncle beaucoup plus âgé que lui, il sembloit devoir tout oser désormais. Mais il trouva dans le nouveau duc

de Bourgogne, Jean, surnommé Sans-Peur, un 1404
concurrent plus redoutable que le premier.

L'état déplorable du royaume, dans l'intérieur, n'influoit pas encore d'une manière bien sensible sur sa considération au dehors. Boucicault se faisoit respecter dans son gouvernement de Gênes. Le comte Saint-Paul, de la maison de Luxembourg, attaché à la France, avoit été chassé de ce gouvernement. Il avoit déplu aux Génois, dit le président Hénault, pour avoir trop plu à leurs femmes. Ce petit Etat venoit d'être délivré d'un dangereux voisin, par la mort de Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan. Ce prince, né laboureur, gouvernoit avec un sceptre d'airain, et faisoit en même temps observer dans ses Etats la plus exacte police. « On vole avec » impunité, disoit-il, dans toute l'Europe, » excepté en Lombardie, où une jeune fille » peut porter son argent à la main, même » sur les grandes routes, sans rien craindre. » Je suis le seul voleur de mon pays. » On prétend qu'il alloit prendre le titre de roi d'Italie, lorsque la peste l'emporta au mois de septembre 1402. Le maréchal de Boucicaut, n'ayant plus à redouter l'ambition de ce prince, alla dans l'île de Chypre, faire lever le siége de Famagouste, qui appartenoit

1404. aux Génois, et que vouloit usurper le roi de cette île. Il courut ensuite les côtes de Syrie, où il fit beaucoup de butin sur les mahométans; il battit une de leurs escadres, et remporta sur eux divers avantages dans l'Archipel. Mais, au retour de ces expéditions, une flotte vénitienne l'attaqua, sous prétexte que, parmi les navires pris par lui sur les infidèles, il y en avoit plusieurs qui appartenoient à Venise. Une force supérieure triompha de son courage; il fut défait, et ramena difficilement ses débris à Gênes.

1405. Ce n'étoit qu'au dehors que le gouvernement françois pouvoit jouir de quelque considération; à la cour, tout se ressentoit de la nullité du souverain, presque toujours imbécille ou furieux. La reine ne se servoit de l'ascendant qu'elle conservoit sur son époux, que pour assouvir sa cupidité. Le duc d'Orléans disposoit d'elle et de l'Etat. Leur ennemi, le nouveau duc de Bourgogne, après avoir demandé et obtenu dans le conseil une place qu'on n'avoit pu refuser à sa naissance, fit célébrer le mariage de sa fille aînée avec Louis, dauphin de France, et celui du comte de Charolois, son fils, avec la quatrième fille du roi. Cette double alliance avoit été arrêtée depuis deux ans, et sans doute la reine et le duc d'Or-

léans, n'avoient pas eu assez de crédit pour s'y opposer avec succès. Elle ajoutoit de grands titres à ceux qu'avoit le nouveau duc de Bourgogne, pour prendre part aux affaires. 1405.

L'inimitié mutuelle de ce prince et de son rival éclata presqu'aussitôt. Le duc d'Orléans qui, en 1403, avoit fait établir une taille générale, sous prétexte de l'appréhension d'une guerre avec l'Anglois, en proposa cette année une semblable, appuyant sa proposition du même motif, quoiqu'il n'y eût rien à craindre de la part de Henri IV, en ce moment; le conseil ne savoit qu'approuver toutes ses volontés; mais son rival objecta la misère publique, occasionnée par la mauvaise administration des finances, demanda compte des sommes considérables qui se percevoient journellement, offrit de défendre la France avec les seules troupes de ses Etats, si l'ennemi se présentoit; et protesta que si, contre toute raison, la taille s'établissoit, il en garantiroit du moins ses domaines : ce qu'il fit réellement. L'édit fut adopté; mais le duc de Bourgogne, ayant pris soin de divulguer son opposition, devint l'idole des François, surtout des Parisiens, tandis que la reine et le duc d'Orléans en étoient l'horreur. Les fêtes continuelles et dispendieuses qu'ils se donnoient réciproquement, contras-

1405. toient avec la misère publique, et provoquoient l'indignation et les murmures. La cour imitoit leur exemple. Les princes et les grands, dont la plupart mouroient insolvables, se glorifioient des plaintes inutiles de leurs créanciers. Néanmoins, le duc d'Orléans, effrayé d'un accident qui avoit manqué de le faire périr (1), convoqua tous les siens à son hôtel. Plus de huit cents y accoururent : la frayeur du duc s'étoit déjà calmée sans doute; ses gens leur dirent, en ricanant, qu'ils devoient se tenir honorés d'avoir le prince pour débiteur, et flattés qu'il daignât penser quelquefois à eux, et ils les congédièrent. Cependant chaque jour il faisoit de nouvelles acquisitions et grossissoit sa dépense. Alliant la dévotion aux voluptés, il visitoit les églises, les hôpitaux, et leur faisoit de grandes largesses, tandis qu'il ne payoit ni les charges du trésor, ni la maison du roi. Personne n'osoit parler au malheureux Charles de l'état auquel ce duc et Isabelle de Bavière réduisoient la France. Un moine, nommé Jacques Le Grand, de l'ordre des Augustins, eut seul

(1) Il descendoit, avec la reine, dans un chariot couvert, la montagne de Saint-Germain. Ils pensèrent être précipités dans la Seine. On les sauva, en coupant les traits des chevaux.

le courage de faire entendre la vérité. Prêchant 1405.
devant la reine, il peignit des couleurs les plus vives les désordres de la cour, et désigna cette princesse de la manière la moins équivoque. On le menaça de le faire jeter à l'eau. Loin de se laisser intimider, il parla encore plus fortement en présence du roi, qui voulut l'entendre, et signala le duc d'Orléans, comme l'objet de la haine et du mépris universel. Il exhorta le monarque à réparer les malheurs de l'Etat, et le menaça d'une révolution, s'il négligeoit de s'en occuper. Charles loua son zèle, et dit qu'il tâcheroit de mettre ses conseils à profit. Le duc d'Orléans, lui-même, rechercha l'amitié de ce moine intrépide, qui, peu après, lui dédia une espèce d'Encyclopédie qu'il avoit composée.

Ce duc, abusant du pouvoir attaché à la qualité de lieutenant-général du royaume, qu'il s'étoit fait conférer, et d'une crise qu'éprouva son frère, se donne lui-même le gouvernement de Normandie; la province refuse de le reconnoître. Espérant que sa présence pourroit lui imposer, il se rendit à Rouen, et menaça de désarmer la ville. On brava ses menaces. De retour à Paris, il s'en plaignit au roi, et le pria de confirmer sa nomination. L'affaire portée au conseil, il s'y trouva des

1405. partisans du duc de Bourgogne, qui ne craignirent pas de remontrer au roi, que son frère étoit déjà trop puissant; qu'il seroit dangereux de lui conférer encore le gouvernement le plus important du royaume : ils exposèrent les désordres qui régnoient dans l'administration. Charles, malgré l'amitié qu'il portoit à son frère, convint de la nécessité d'une réforme. Le duc de Bourgogne, qui s'étoit retiré de la cour depuis quelque temps, y fut rappelé. On étoit dans l'attente d'un grand changement, lorsque le roi ressentit le plus violent accès qu'il eût encore éprouvé. La reine et le duc d'Orléans se crurent alors plus puissans que jamais; ils furent bientôt désabusés. Leur ennemi, ayant, sous de faux prétextes, assemblé des troupes, marcha vers Paris, et n'en étoit qu'à deux journées, lorsqu'ils connurent le danger qui les menaçoit. Le duc d'Orléans n'avoit pas de forces sous la main; il existoit un parti contre lui dans le conseil, et même parmi les princes, qu'il n'avoit pas tous également ménagés. Les Parisiens n'attendoient, pour se déclarer contre lui, que l'arrivée de son rival. Il sortit de la ville; la reine s'enfuit aussi, et alla attendre, à Corbeil, le dauphin, qu'elle avoit donné ordre de lui amener. Mais le duc de Bourgogne, informé de ce projet,

joignit le jeune prince à Juvisy, et le ramena. 1405.
La reine et le duc d'Orléans, qui étoit venu se réunir à elle, coururent s'enfermer à Melun, d'où ils donnèrent des ordres à toutes les provinces pour lever des troupes. Cette conduite acheva de les perdre dans l'esprit du public. Leur ennemi, au contraire, fut regardé comme le défenseur de l'Etat et le libérateur de la famille royale. Le parlement, toutefois, n'en jugea pas de même; il n'y vit qu'un ambitieux, et prédit qu'il n'en falloit rien attendre pour le bien du royaume. Les chaînes et les armes enlevées aux Parisiens, depuis la sédition des Maillotins, leur furent rendues. La ville se remplit de troupes. On y vit arriver l'évêque de Liége, à la tête des siennes, en habit militaire. Ce prélat n'étoit pas même engagé dans les ordres, et ne paroissoit aucunement disposé à y entrer; ce qui déplaisoit aux Liégeois, lesquels trouvoient fort étrange, que leur évêque ne voulût pas se mettre en état de leur dire la messe. Le duc de Bourgogne demanda au conseil une réforme générale dans le gouvernement, avec protestation de la réclamer sans cesse, jusqu'à ce qu'il l'eût obtenue. C'étoit déjà parler à peu près en maître. Le duc d'Orléans, de son côté, ayant assemblé des forces, s'approcha de Paris; un déta-

1405. chement de son armée occupa Charenton ; une bataille fut au moment d'être livrée : mais les autres princes se rendirent médiateurs. Après beaucoup de peine et deux mois d'alarmes, la paix fut conclue à Vincennes, où Isabelle se trouva. On convint de licencier les troupes de part et d'autre. Le duc de Bourgogne fut admis à partager l'autorité de la lieutenance générale du royaume. Le duc d'Orléans, dans ce partage, conserva l'administration des finances à laquelle il attachoit le plus grand prix. La réconciliation parut si sincère, que les deux rivaux couchèrent dans le même lit. C'étoit une des plus fortes marques de confiance et d'intimité que deux amis se pussent donner ; cet usage étoit ancien. Le peuple ne reçut aucun soulagement. Les deux princes réconciliés partagèrent entr'eux les subsides.

Durant tout le cours de ces dissensions, le roi fut complétement abandonné. Il avoit passé cinq mois sans vouloir se coucher et changer de linge ; il eût été naturel d'user à son égard d'une salutaire contrainte, ou de profiter de quelques instans de sommeil, si l'on avoit pris le moindre intérêt à ses jours. Au lieu de ces moyens si simples, on usa d'un expédient qui n'étoit propre qu'à entretenir et à redoubler sa démence : douze hommes qui avoient pris des

habillemens extraordinaires et hideux, et qui 1405.
s'étoient noirci le visage, entrèrent subitement dans sa chambre. Il fut effrayé; on le déshabilla sans qu'il fît la moindre résistance. Il s'étoit enfoncé un fer dans le corps; la gangrène avoit déjà fait de grands progrès; la force de son tempérament triompha de tout, et lui rendit la santé.

Il n'en resta pas moins presque toujours 1406.
simple spectateur des événemens de son règne. Les deux princes qui les dirigeoient étoient convenus, par leur traité de pacification, de faire, chacun de leur côté, la guerre aux Anglois, avec lesquels on ne cessoit, pour ainsi dire, d'avoir de sanglans démêlés, quoique la trève fût censée durer toujours, et fût même renouvelée presque tous les ans; formalité superflue, s'il y avoit eu de la bonne foi de part et d'autre. Le duc d'Orléans devoit attaquer la Guienne, et le duc de Bourgogne assiéger Calais. Le premier échoua: l'autre prit de fausses mesures pour le siége qu'il avoit formé. Néanmoins son rival, craignant que la fortune ne suppléât à son inhabileté, fit ordonner par le roi la levée du siége; le Bourguignon se plaignit qu'on lui arrachât une conquête certaine, et reparut triomphant à la cour. Ce ne fut pas le seul

1406. déplaisir que le duc d'Orléans eut à essuyer ; le roi, frappé de la mauvaise administration de ses finances, dont il ressentoit, comme nous l'avons vu, les effets personnellement, témoigna la résolution absolue de la lui ôter. Une rechute l'en empêcha : on a pu observer que, plus d'une fois, au moment où il montroit l'intention de quelque réforme utile dans le gouvernement, un accès de démence venoit le saisir et y mettre obstacle (1). Le duc d'Orléans continua donc de gérer les finances et d'en abuser.

1407. Ce prince et le duc de Bourgogne se haïssoient trop pour qu'ils pussent long-temps dissimuler leurs sentimens réciproques. Ils n'assistoient au conseil que pour se contredire : tous les jours leurs disputes prenoient un caractère plus marqué d'aigreur et d'offense. A l'ambition mutuelle qui les divisoit se joignit, dit-on un autre motif d'inimitié, seul capable d'exciter le plus vif ressentiment. Le duc d'Orléans se faisoit gloire des foiblesses que les femmes avoient pour lui. Brantôme raconte qu'étant couché avec M[me] Canniva-

(1) Rien n'étoit si facile que de ramener ces crises. Une, entr'autres, de celles qu'il éprouva fut attribuée à sa réunion dans un même lit avec la reine.

rennes, et le mari étant venu le matin pour 1407.
le saluer, il cacha la tête de cette femme, et découvrit tout le reste aux regards de l'époux qui ne reconnut point la dame. (De ce commerce naquit le fameux comte de Dunois.) Ce prince avoit placé dans un salon les portraits de toutes les femmes de la cour qu'il prétendoit avoir séduites; la duchesse de Bourgogne s'y trouvoit. Son mari le vit, ou le sut. On ajoute que le duc d'Orléans composa des chansons, dans lesquelles il se vantoit des bontés de cette duchesse, et parloit de ses charmes secrets. On citoit un bal masqué où une tapisserie avoit dérobé leurs plaisirs aux regards indiscrets. Tous ces faits sont d'autant plus douteux que la duchesse de Bourgogne jouissoit d'une haute réputation de vertu, et Mézeray les dit inventés par les amis de son époux, pour pallier un crime atroce. Depuis long-temps ce prince avoit juré la perte de son rival. Il chercha pendant près de six mois une maison propre à l'exécution du projet qu'il méditoit. Enfin il en trouva une (l'hôtel de Notre-Dame) dans la vieille rue du Temple, et l'acheta. Il y renferma dix-huit assassins, dont le chef, nommé Raoul d'Octonville, gentilhomme normand, avoit déjà eu besoin de lettres de grâce. Cependant, le duc de

1407. Bourgogne continuoit de dissimuler; et se prêta franchement, en apparence, à une nouvelle réconciliation que le duc de Berry voulut opérer entre les deux rivaux. Il les conduisit à l'église, où, en communiant, ils prirent Dieu à temoin de la sincérité de leurs sentimens. Après cette cérémonie, ils signèrent un acte de confraternité. Deux jours après, ils se donnèrent au conseil les témoignages de la plus grande bienveillance. Le lendemain, 23 novembre, le duc d'Orléans se rendit à l'hôtel Barbette (dans la rue de ce nom). C'étoit le *petit séjour* de la reine, nom qu'on donnoit aux maisons particulières où les grands alloient se délivrer du faste et de l'étiquette de leurs palais. Isabelle étoit en couche d'un enfant qui ne vécut qu'un jour. Le duc y soupoit. Vers huit heures, un valet de chambre du roi, l'un des dix-huit assassins, vint avertir d'Orléans que son frère désiroit lui parler sur-le-champ. Ce prince, qui se défioit du duc de Bourgogne, ne marchoit ordinairement qu'escorté de six cents gentilshommes; ce jour-là, il n'avoit qu'une suite peu nombreuse, et sans doute les émissaires de son ennemi en étoient bien informés. Ceux même qui avoient accompagné le duc d'Orléans chez la reine ne se pressèrent pas de le suivre. Il monta sa

mule ; et, accompagné seulement de deux écuyers que portoit le même cheval, et précédé de quatre ou cinq valets de pied qui tenoient des flambeaux, il prit le chemin de l'hôtel Saint-Paul, où étoit le roi. Il passa devant les conjurés rangés le long d'une maison au-dessus de l'hôtel de Notre-Dame. Le cheval des deux écuyers, s'étant effarouché à l'aspect de ces malfaiteurs, s'enfuit précipitamment, et ne s'arrêta qu'à l'entrée de la rue Saint-Antoine. Aussitôt les assassins enveloppent le prince, en criant, *à mort*. Il crut qu'ils se méprenoient, et leur dit : *Je suis le duc d'Orléans*. *Tant mieux*, répondit un des scélérats, *c'est ce que nous demandons*. Un coup de hache lui coupa la main gauche, dont il tenoit le pommeau de la selle. Bientôt il fut jeté à terre. Néanmoins, il eut encore la force de se relever sur ses genoux, et paroit du bras les coups de poignard et de massue qu'on lui portoit. Cette foible défense ne le garantit pas long-temps. On l'entendoit s'écrier quelquefois : *Qu'est ceci ? d'où vient ceci ?* Quand on crut l'avoir achevé, un homme, dont le visage étoit caché sous un chaperon vermeil, s'élança de l'hôtel de Notre-Dame, armé d'une massue, dont il déchargea un dernier coup sur le prince ; puis il dit : « Eteignez tout ; allons- 1407.

1407. » nous-en, il est mort. » Etoit-ce le chef de la bande, ou le duc de Bourgogne lui-même? Les valets qui portoient les flambeaux avoient pris la fuite, à l'exception d'un seul, nommé Jacob, qui fut tué en se jetant sur son maître pour lui faire un rempart de son corps. Une femme, témoin du crime, ayant crié *au meurtre*, un des assassins lui imposa silence, en lui disant : *Taisez-vous, mauvaise femme, taisez-vous.* Les assassins mirent le feu à la maison où ils s'étoient cachés, pour que cet incendie favorisât leur retraite. Les écuyers emportés par leur cheval étant revenus, et les domestiques restés à l'hôtel Barbette arrivés, trouvèrent le duc étendu sans vie. La reine, apprenant cet attentat, ne se crut pas en sûreté dans son petit séjour, et se fit porter à l'hôtel Saint-Paul. Au point du jour les princes du sang s'assemblèrent, et le duc de Bourgogne fut du nombre. Ils allèrent voir le corps du prince déposé dans l'église des Blancs-Manteaux. L'assassin s'écria qu'on n'avoit jamais commis en France un meurtre plus odieux. Il porta aux funérailles un des coins du drap. Les trois autres étoient tenus par autant de princes; il parut le plus affligé de tous, et soutint long-temps ce rôle avec le sang froid d'un scélérat vieilli dans le crime. Mais le

prevôt de Paris, ayant sû qu'un des assassins 1407.
s'étoit réfugié à son hôtel, en vint faire son rapport au conseil, et demanda un ordre pour être autorisé à y faire des perquisitions. Le coupable alors, tirant à part le roi de Sicile et le duc de Berry, leur avoua son crime, en disant, que *le diable l'avoit tenté et surpris.* Le duc de Berry, les larmes aux yeux, s'écria : « Je perds aujourd'hui mes deux neveux ! »

Le lendemain, le coupable osa se présenter pour entrer au conseil. Le duc de Berry lui en fit fermer la porte. Le duc de Bourbon, survenant peu après, se plaignit qu'on ne l'eût point arrêté. Cet acte de justice eût épargné bien des maux à la France. Tandis qu'on perdoit du temps à délibérer, l'assassin, suivi de six cavaliers, s'enfuit à toute bride à Bapaume, dans ses Etats. Le duc de Bourbon fut le seul qui proposa de le poursuivre et de le livrer à la justice. Le conseil n'osa se conformer à cet avis. Il ne fit même pas arrêter les complices du duc, qu'on savoit être dans son hôtel. Ils se rendirent tous près de lui. Les Parisiens, qu'il avoit séduits par ses déclamations contre les impôts, se réjouirent de la mort du duc d'Orléans, et firent des plaisanteries et des chansons sur cette catastrophe dont les suites devoient leur être funestes.

1407. La duchesse d'Orléans se jeta aux genoux du roi qui lui promit justice. Mais il étoit plus facile de condamner le coupable que de le punir. Déjà il avoit assemblé les Etats de Flandre, et publié un manifeste pour justifier l'assassinat qu'il avoit commis, et demander du secours à ses vassaux. Les députés lui promirent de l'assister contre tous, excepté contre le roi de France et ses enfans. En même temps il faisoit lever des troupes en Bourgogne. Le gouvernement françois, loin de pouvoir l'attaquer, n'étoit pas même en état de s'opposer à l'invasion qu'il paroissoit méditer. Ce gouvernement n'avoit point de troupes, et la plupart des villes, que le duc avoit flattées d'un heureux sort s'il devenoit le maître des affaires, favorisoient ce prince. On fut réduit à l'humiliation de négocier avec lui; et il ne consentit à se rendre près du roi que pour lui faire approuver son attentat. Cette odieuse condition n'étant point acceptée, il s'approcha de Paris. On lui défendit d'y entrer de la part du roi. Il ne tint aucun compte de cette défense; assassin et rebelle à la fois, il vint *faire ses dévotions* à Saint-Denis. Le duc de Bourbon, qui n'avoit voulu prendre aucune part aux conférences tenues avec lui, se retira dans son apanage, et la duchesse d'Orléans courut se renfermer à Blois.

Le duc de Bourgogne entra dans Paris à la tête de ses troupes. Il fut reçu par les habitans avec les transports d'une joie effrénée. Il fit de son hôtel d'Artois une espèce de citadelle. Mais lui-même ressentit la terreur qu'il inspiroit à ses ennemis. On lui bâtit dans cette forteresse une chambre entièrement de pierre, qui n'avoit qu'une ouverture, et dans laquelle il passoit toutes les nuits. Il fallut lui permettre l'apologie de son assassinat, qu'il prétendoit n'avoir commis que pour le salut du roi et du royaume. Le 8 mars, se tint pour cet objet une audience publique dans l'hôtel de Saint-Paul. Le coupable étoit en armes, entouré d'une garde menaçante, et suivi d'une foule de gens pris dans la plus vile populace. Il avoit chargé de sa défense, ou plutôt de son panégyrique, un cordelier normand, appelé Jean Petit, théologien et prédicateur célèbre. Ce misérable dit dans son exorde qu'en s'acquittant de cette fonction il remplissoit un devoir, et accomplissoit un serment; qu'il étoit un petit bénéficier, et que le prince avoit pourvu à cet inconvénient en lui donnant une forte pension. Ensuite il soutint que l'assassinat, qu'il entendoit justifier, avoit été commis pour le bien du roi et de ses sujets; ce qu'il prétendit prouver par douze raisons, en 1407.

1407. l'honneur des douze apôtres; proposition, dit Pasquier, qui, *du commencement, fut trouvée de fâcheuse digestion*. Il cita des exemples tirés de l'Histoire et de l'Écriture, qu'il ajusta comme il put à sa cause. Enfin, après avoir tâché d'établir que l'assassinat, en certaines circonstances, étoit non seulement permis, mais louable, il chargea la mémoire du duc d'Orléans des forfaits les plus noirs, et l'accusa, entre autres choses, d'invocations magiques pour faire périr le roi. A ces imputations absurdes se mêlèrent des reproches fondés, surtout celui de la déprédation des finances et de l'oppression du peuple. Petit termina sa harangue en disant que le roi devoit combler le duc de Bourgogne de marques de bienveillance, à l'exemple de Dieu, qui avoit récompensé *monseigneur saint Michel pour avoir tué le diable*. Le duc approuva hautement son défenseur. L'assemblée, composée de ce que la France avoit de plus illustre, garda le silence. Le lendemain, Petit, monté sur un échafaud dressé dans le parvis de la cathédrale, répéta sa harangue, et alla encore plus loin que la veille. Il avoit un auditoire immense et fort prévenu en faveur de son client. Ses raisons, dit Pasquier, parurent si plausibles à la multitude, qu'elle regarda comme rebelles tous

ceux qui, dans la suite, prirent parti pour la 1407.
maison d'Orléans.

Le duc de Bourgogne étoit absolument le maître de la capitale dont les habitans lui témoignoient un dévouement qui alloit jusqu'à la démence. Ses nombreuses troupes y tenoient la famille royale dans une sorte de captivité. La reine, effrayée, s'enfuit à Melun avec ses enfans. Elle y fut suivie bientôt du roi de Sicile, du duc de Berry et du duc de Bretagne, son gendre. Le roi se trouva, par cet abandon forcé, à la disposition du duc de Bourgogne, qui lui fit approuver sa conduite par des lettres patentes. Il y expose que ce prince étoit informé que le duc d'Orléans vouloit ravir la couronne et la vie à Charles et à ses enfans, et que, pour garder la fidélité qu'il devoit à son souverain, *il avoit fait mettre hors de ce monde* l'auteur d'un projet si coupable; et le roi, en considération du service, promet de lui continuer son affection.

Le duc, maître des affaires, n'usa pas mieux 1408.
des finances que son ancien rival. Mais bientôt il se vit contraint d'abandonner momentanément les unes et les autres. La reine, malgré les défenses qu'on lui en avoit faites au nom du roi, se fortifioit à Melun; la duchesse d'Orléans rassembloit à Blois tous les vassaux de sa

1408. maison, et le duc de Bretagne, qui étoit allé dans ses Etats, se préparoit à rejoindre Isabelle à la tête d'une armée imposante. Le duc de Bourgogne, craignant de se voir enveloppé, saisit une occasion honorable, qui se présentoit, de quitter Paris. Son beau-frère, Jean de Bavière, évêque de Liége, venoit d'être chassé de son siége épiscopal, et pour ainsi dire de tous ses Etats. Il étoit assiégé dans Mastricht par le successeur que le peuple lui avoit donné. Le duc de Bourgogne courut à son secours. Avant de partir, il exhorta les Parisiens à lui continuer leur affection, et promit de revenir incessamment victorieux, et en état de parler en maître.

A peine fut-il parti, qu'Isabelle revint à la ville avec ses enfans et les princes, escortée de trois mille hommes d'armes, la plupart amenés par le duc de Bretagne. Les Parisiens trouvèrent mauvais que ces troupes eussent marché dans la capitale en ordre de bataille, et enseignes déployées, ce qui n'étoit encore arrivé qu'à leurs monarques. Ils complotèrent d'attaquer le duc de Bretagne à la faveur de la nuit; mais il fut prévenu, se mit en défense, et l'on n'osa rien entreprendre contre lui. La duchesse d'Orléans arriva le lendemain, et fit son entrée avec l'appareil du plus

grand deuil. Ses fils s'y rendirent quelques 1408.
jours après avec la même solennité. Ces marches lugubres excitèrent l'attendrissement. Néanmoins la faction bourguignone continua de prévaloir. Une assemblée générale fut tenue au Louvre. On y manda le parlement. Isabelle et le dauphin y présidèrent. La dauphine et la dame de Charolois en faisoient partie. Tous les princes, à l'exception du duc de Bourgogne, une foule de seigneurs, de prélats, le prevôt des marchands, et cent des plus notables bourgeois de Paris composoient l'assemblée. L'avocat du roi, des Ursins, déclara au nom du monarque, qu'en son absence, ou pendant sa maladie, la puissance souveraine seroit exercée par Isabelle et le dauphin.

Un lit de justice fut aussitôt indiqué pour entendre la justification de la mémoire du duc d'Orléans. Le recteur et des députés de l'Université, qui n'avoient point assisté à la première assemblée, furent convoqués à celle-ci. Un orateur réfuta les propositions fanatiques de Jean Petit. L'avocat de la maison d'Orléans demanda la réparation du meurtre, et dit qu'elle requerroit volontiers la punition corporelle du coupable, si les lois de France ne réservoient pas exclusivement cette faculté au procureur du roi; il conclut à ce que le

1408. duc de Bourgogue demandât pardon à la veuve du prince et à ses enfans, la tête nue, sans ceinture et à genoux; que cette amende honorable fût répétée au Louvre, à l'hôtel Saint-Paul, dans la cour du Palais de Justice, et au lieu où l'assassinat avoit été commis; que cette réparation fût publiée à son de trompe dans toute la France; que les hôtels du duc fussent rasés; qu'on y élevât des croix avec des inscriptions qui rappelleroient le crime; que le coupable fût exilé pendant vingt ans, et ne pût approcher de cent lieues de l'endroit où se trouveroient la reine et les princes d'Orléans. C'étoit une grande maladresse à la reine (car tout étoit sans doute concerté avec elle), d'affecter un excès de ressentiment que la maison royale ne marquoit pas. L'avocat demanda la jonction du procureur du roi, pour que le magistrat conclût *à fin criminelle*. Le dauphin, gendre du duc de Bourgogne, et qui étoit fort porté pour lui, déclara néanmoins que la mémoire du duc d'Orléans étoit déchargée de tout blâme, et qu'il seroit rendu à sa veuve la justice qu'elle avoit droit d'attendre. Ainsi se termina cette séance.

Le conseil étoit fort embarrassé. Malgré l'absence du duc de Bourgogne, son parti

dominoit encore à Paris. Ce prince, puissant 1408.
par lui-même, entretenoit des liaisons avec l'Angleterre. D'un autre côté, la duchesse d'Orléans réclamoit avec instance une juste réparation. Bientôt on sut que les Liégeois avoient levé le siége de Mastricht pour aller combattre le duc de Bourgogne avec des forces infiniment supérieures aux siennes, et qui devoient, disoit-on, l'écraser. La reine enhardie envoya déclarer à ce prince que le roi vouloit se rendre l'arbitre de la querelle des Liégeois, et lui fit notifier les poursuites dirigées contre sa personne. Il répondit que son beau-frère, ni par sa naissance, ni comme prince de Liége, n'étoit sujet de la France, et qu'aussitôt qu'il l'auroit efficacement secouru, il viendroit près du roi justifier sa propre conduite. Il y eut diverses assemblées composées des princes et du conseil pour délibérer sur la forme qu'il convenoit d'observer dans le jugement du coupable. Celle que prescrivoient les lois du royaume, étoit que son procès fût instruit par la cour des pairs. On arrêta seulement que le duc de Bourgogne seroit contraint par la force des armes à rentrer dans son devoir. Mais pendant qu'on prenoit contre lui des mesures foibles et impuissantes, il remportoit sur les Liégeois, dans la plaine

1408. de Tongres, une victoire éclatante. Les deux évêques rivaux se battirent avec courage dans cette journée; le dernier élu fut tué. Le duc de Bourgogne se fit dans cette journée la plus haute réputation; il y déploya la plus grande valeur et les talens d'un général consommé. Ce fut là, dit-on, qu'il acquit le surnom de Jean-sans-Peur, et l'évêque de Liége celui de Jean-sans-Pitié. Ce prélat barbare, s'étant fait livrer des prisonniers qu'il accusoit d'avoir excité la révolte, voulut jouir du spectacle de leur mort. Il rentra dans ses Etats, et le duc de Bourgogne ramena en Flandre son armée victorieuse.

La cour de France fut consternée. Les Parisiens, dont le vainqueur étoit l'idole, laissèrent éclater leur joie; ils tinrent des assemblées clandestines. La reine, pour les contenir, fit entrer dans la ville une partie des troupes qui se trouvoient aux environs. On en murmura. On fit courir le bruit qu'elle vouloit ôter aux habitans leurs chaînes, qui leur avoient été rendues par le duc de Bourgogne. La reine le nia, et ne fut pas crue. La ville est inondée de libelles, d'affiches séditieuses, et le prevôt des marchands, attaché à la faction orléanoise, menacé de la fureur du peuple. La cour, ayant à re-

douter toute la colère du parti opposé, fit défendre, de la part du roi, au duc de Bourgogne, de s'approcher, à moins qu'il ne vînt avec sa suite ordinaire. Les villes qui étoient sur son passage, eurent ordre de lui fermer leurs portes; mais cet ordre, émanant d'une autorité qu'on ne respectoit plus, ne pouvoit arrêter un prince audacieux, qui avoit de grandes forces, augmentées par l'opinion des peuples, entièrement déclarée pour lui. 1408.

La reine résolut d'emmener le roi hors de Paris. Elle le fit partir secrètement dans un bateau couvert, et ne tarda pas à le suivre avec toute la famille royale. Le duc de Bretagne protégea son départ à la tête d'une escorte assez nombreuse pour imposer à la populace. Ces troupes ravagèrent tout sur leur passage. La cour se réfugia dans la Touraine. Le duc de Bourgogne se rendit à Paris, où il fut reçu par la multitude comme un dieu tutélaire. Néanmoins il craignit que la fuite du souverain ne donnât à sa conduite un air de rébellion, et envoya le comte de Haynaut, son beau-frère, à Tours, négocier un accommodement avec la reine. Les conditions qu'il proposa, parurent agréables à cette princesse. Tandis qu'on travailloit à un

1408. traité, la duchesse d'Orléans mourut; ce qui le facilita, et diminua le crédit de sa maison. L'aîné de ses fils n'avoit que quinze ans; il fut convenu que le duc de Bourgogne demanderoit pardon au roi et aux jeunes princes d'Orléans, et que le comte de Vertus, puîné de cette maison, épouseroit une fille du duc de Bourgogne. La ville de Chartres fut assignée pour le lieu de l'entrevue. Le duc demanda grâce avec une sorte d'arrogance, soutenant toujours qu'il n'avoit tué son rival que dans de bonnes intentions. La réconciliation des deux maisons d'Orléans et de Bourgogne fut jurée sur un Missel, et l'on donna au coupable des lettres d'abolition, qui ne s'étendirent point à ses complices. Il y fut expressément déclaré que ceux-ci demeureroient à perpétuité bannis du royaume. Après cette pacification, dont il étoit facile de prévoir la courte durée, les princes d'Orléans retournèrent à Blois, et le duc de Bourgogne à Paris. La cour ne tarda pas aussi à revenir dans la capitale. Deux cent mille âmes sortirent des murs pour aller à la rencontre du roi, que le peuple aimoit toujours malgré les malheurs publics, dont le souverain n'étoit que l'innocente cause.

1409. Peu après, la reine emmena le dauphin à

Melun. Cette retraite livroit l'autorité au 1409.
duc de Bourgogne, qui ne négligea pas de s'en saisir. Il regagna l'amitié des princes, excepté celle du duc de Bourbon, qui ne voyoit en lui qu'un assassin et un ennemi dangereux de la patrie et de l'autorité légitime. La mauvaise administration des finances fournit au duc de Bourgogne un prétexte qu'il cherchoit, pour en perdre le surintendant Montagu, qui étoit en même temps premier ministre, et qui, honoré de la faveur du roi, de la reine, et de la protection de la plupart des princes, croyoit sa fortune inébranlable. Tandis que l'indigence assiégeoit le palais du monarque, son ministre affichoit le luxe et la magnificence. Le prevôt de Paris, des Essarts, favori du duc de Bourgogne, arrêta Montagu de sa propre main, et instruisit son procès avec des commissaires nommés par le duc. Il lui fit briser les membres par la torture, et lui arracha ainsi tous les aveux qu'il crut nécessaires à sa perte; on eût voulu surtout lui faire confesser qu'il avoit participé aux poisons et sortiléges qu'on supposoit avoir été employés par le duc d'Orléans, contre la personne du roi. On vouloit cette confession, pour décréditer la faction orléanoise dans l'esprit du peuple; mais l'accusé protesta en

1409. mourant qu'il étoit innocent de ce crime, e avoua seulement ses malversations dans les finances. Montagu étoit aimé de la reine et du duc de Berry, qui eussent pu le sauver. Isabelle, seule dépositaire de la puissance suprême, pendant la maladie de Charles, au lieu d'interposer son autorité en faveur de son ministre, se contenta de quelques foibles sollicitations, auxquelles on n'eut aucun égard; il fut condamné à perdre la tête. Son procès fit connoître un singulier genre de friponnerie. Le roi le chargeoit journellement d'emprunter sur ses bijoux, sur sa vaisselle, sur ses meubles. On les trouva tous à Marcoussis, dans la maison du ministre, qui prêtoit à intérêt au roi, l'argent qu'il lui voloit. Il méritoit la mort, mais il y fut illégalement condamné. Pasquier (1) raconte à ce sujet, une anecdote intéressante: François Ier, visitant l'abbaye de Marcoussis, où le corps de ce ministre avoit été inhumé après qu'on l'eut laissé deux ans suspendu aux fourches patibulaires de Montfaucon, demanda quel étoit le fondateur de l'abbaye. Un moine lui répondit que c'étoit Montagu. Le roi dit que la justice ayant permis qu'il fût inhumé honorablement, on avoit apparemment re-

(1) Chapitre VIII de ses Recherches.

connu que les juges qui l'avoient condamné s'étoient trompés. Le moine repartit : « Sire, » ce ne sont pas des juges, mais des commis» saires qui l'ont condamné. » Le monarque frappé de ce mot qui n'étoit peut-être qu'une naïveté du religieux, et qui fit rire les courtisans, mit, dit-on, la main sur l'autel, et jura de ne faire jamais dépendre la vie d'aucun de ses sujets, du jugement d'une commission. La mort de Montagu avoit été, suivant Pasquier, l'ouvrage du seul des Essarts, qui présida les commissaires. On lui donna pour récompense la charge de surintendant, de celui qu'il avoit fait condamner. Le duc de Bourgogne, dont il avoit servi la passion, et dont il étoit la créature la plus dévouée, ne lui cacha pas qu'il le regardoit comme un fripon. « Montagu, lui dit-il, a mis vingt» deux ans à se faire couper la tête ; mais vous » n'y en mettrez pas trois. » Les biens du malheureux surintendant furent confisqués ; le dauphin en eut la plus grande partie ; le frère de la reine, Louis de Bavière, obtint Marcoussis, ce qui consola un peu cette princesse de la perte d'un homme qui étoit sa créature. Le désastre de Montagu fut suivi de la recherche des financiers. On en tira diverses sommes qui ne furent point versées dans 1409.

1409. le trésor royal. On fit aussi restituer les dons que des hommes avides avoient surpris à la facilité du monarque, surtout lorsqu'ils l'avoient été par des gens suspects d'attachement à la faction orléanoise. Le duc de Bourgogne, pour se perpétuer dans l'affection des Parisiens, commit les principaux d'entr'eux pour faire les fonctions des trésoriers de France, qu'il destitua, et accorda plusieurs priviléges à la capitale. La reine qui devoit gouverner, s'obstinant à ne pas quitter Melun, laissoit à son ennemi l'exercice du pouvoir.

Les divisions, dont la cour étoit travaillée, firent recevoir avec une sorte d'indifférence les nouvelles fâcheuses des événemens qui se passoient en Italie. Le maréchal Boucicaut, gouvernant Gênes avec une sévérité quelquefois cruelle, y étoit abhorré. Le gouvernement françois le chargea d'une expédition, pour secourir les princes de Milan, Jean et Philippe de Visconti, attaqués par des voisins, entre autres, par le marquis de Montferrat et le prince de Vérone. Il partit, laissant une foible garnison à Gênes, et secourut efficacement les alliés de la France. Mais, tandis qu'il étoit occupé dans la Lombardie, le marquis de Montferrat et le prince de Vérone se présentèrent aux portes de Gênes avec des troupes.

Le peuple, excité par les principaux de la ville, se soulève, massacre le commandant et tous les François, à l'exception d'un petit nombre, qui, s'étant réfugiés dans la citadelle, obtinrent la vie par une capitulation. Boucicaut quitta la ville de Milan, où il apprit cette révolte. Mais le duc qui venoit de prêter hommage entre ses mains, et de se reconnoître vassal du roi de France, dont il étoit parent, ne vit pas plus tôt le maréchal hors de la ville, qu'il fit arrêter tous les François qui s'y trouvoient, et les fit dévorer par ses chiens. Cette incroyable atrocité est attestée par un auteur contemporain. Boucicaut, ayant fait d'inutiles tentatives pour reprendre Gênes, repassa en France. 1409.

Nous n'étions pas plus heureux dans le royaume de Naples. Louis d'Anjou venoit de se rendre en Italie, où il avoit été appelé par un troisième pape, que des cardinaux avoient élu après un concile tenu à Pise. Celui-ci, qui prit le nom d'Alexandre V, ennemi naturel de Ladislas (protecteur de Grégoire, pape de Rome), voulut lui susciter un adversaire, en invitant le roi titulaire de Naples à faire valoir ses droits à cette couronne. Louis d'Anjou fut accueilli à Pise, comme un défenseur de la religion. Il reçut d'Alexandre l'investi-

1409. ture du royaume qu'occupoit son compétiteur, que le Saint-Siége avoit excommunié. Le prétexte de cette investiture, qui sembloit de tout point surabondante, c'est que suivant Alexandre, la première, reçue de Clément, ne pouvoit être regardée comme valable, attendu que c'étoit un pape illégitime. Dès l'année précédente, Ladislas s'étoit emparé de Rome, et s'étoit donné le titre de roi, qu'aucun des souverains de cette ville n'avoit osé prendre depuis l'expulsion de Tarquin, et ne prit après Ladislas. Louis ayant soumis une partie du patrimoine de l'Eglise, Alexandre, encouragé par ces premiers succès, vint à Boulogne, où il mourut, empoisonné, à ce qu'on croit communément. On lui donna pour successeur un cardinal qui n'étoit pas prêtre, et qui prit le nom de Jean XXIII. Louis avoit repassé les Alpes, pour éviter une contagion dont l'Italie étoit alors affligée; il revint avec une flotte et des forces considérables. Il rejoignit à Rome le commandant des troupes françoises, Duchâtel, qu'il avoit laissé en Italie, et qui, en son absence, s'étoit emparé de cette ville, marcha vers le royaume de Naples avec lui, et remporta une victoire signalée sur Ladislas; mais il n'en sut tirer aucune espèce d'avantage. Il donna le temps

à son ennemi de rassembler de nouvelles forces, et alla solliciter à Boulogne, des secours pécuniaires près de Jean XXIII, secours que ce pape ne put ou ne voulut pas fournir. Le Saint-Père, qui négocioit en secret avec Ladislas, conseilla même à Louis de remettre son entreprise à des temps plus heureux. Ce prince, jouet de la politique italienne, se vit obligé de retourner en France, et cette tentative fut la dernière qu'il fit sur le royaume de Naples, que Ladislas posséda sans contradiction. 1409.

De retour en France, Louis trouva le duc de Bourgogne maître du royaume. La reine, presque toujours reléguée à Melun, lui laissoit le champ libre. Il affectoit, à la vérité, de ne rien décider dans le conseil sur des matières importantes, sans avoir auparavant communiqué les délibérations à cette princesse. Le roi, jouissant d'un assez long intervalle de raison, tint un lit de justice, pour mettre quelque ordre dans le gouvernement. Le duc de Berry, en son nom et en celui des autres princes du sang, déclara renoncer aux émolumens qu'ils recevoient pour assister le roi dans ses conseils. Après cette déclaration, sans doute concertée entre ce duc et le gouvernement, le roi abolit toutes les pensions et

1409. tous les gages qu'il payoit à quelque titre que ce fût.

Cette mesure ne profita qu'à ceux qui gouvernoient en son nom. Les courtisans, qui par là se trouvoient ruinés, recoururent aux princes pour se faire rétablir sur la liste des pensions ou des gages, et devinrent ainsi leurs créatures. L'administration, pendant la maladie du roi, fut, dans cette séance, continuée à la reine et au dauphin. Mais ce prince, dont la quatorzième année commençoit à peine, et fort peu instruit d'ailleurs, étoit hors d'état de soutenir un si lourd fardeau. On pensa que lui créer un conseil, ce seroit multiplier les haines et les jalousies. Les princes jugèrent plus convenable de choisir quelqu'un d'entr'eux pour diriger sa conduite. Le choix sembloit ne pouvoir tomber que sur le duc de Berry, oncle unique du roi. Les suffrages dans le conseil se déclaroient en sa faveur; pour se faire valoir davantage, il s'avisa de s'excuser sur sa vieillesse, sur ses infirmités, et donna sa voix au duc de Bourgogne, dont il fit même l'éloge, quoiqu'il ne l'aimât point. Il fut extrêmement surpris et fâché de voir tout le monde se ranger à son avis. Il essaya de revenir sur ses pas, s'humilia jusqu'à se proposer, et reçut l'affront d'un refus. Le roi déclara le duc

de Bourgogne surintendant de l'éducation du dauphin, et ce jeune prince, qui étoit gendre du duc, en témoigna la plus grande satisfaction. La reine et la maison d'Orléans furent désolées de cette maladresse du duc de Berry. Le Bourguignon ne garda plus aucune mesure avec Isabelle. Président au conseil, sous le nom du dauphin, rien ne s'y décidoit que suivant sa volonté. Tous les gens en place qu'il soupçonnoit contraires à ses vues furent destitués. Il remplit de ses créatures la maison du roi. Le trésor de l'Etat devint le sien.

1409.

1410.

Cet excès de pouvoir excita la jalousie des autres princes. Le duc de Berry, quoique indolent et facile, souffroit de se voir sans considération et sans crédit. Il se retira dans les terres de son apanage. Le duc de Bourbon imita son exemple. La cour, qui n'adore que la puissance, ne prit pas garde à leur éloignement. Il se tint à Gien une assemblée des plus grands personnages de France, dont le duc de Berry étoit le chef. Les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Bretagne, les comtes d'Alençon, de Clermont, d'Armagnac et lui signèrent, le 15 avril, une confédération dont ils donnèrent pour motif, l'intérêt de l'Etat et du roi, et dont l'objet véritable étoit l'expulsion du duc de Bourgogne.

1410. Ce dernier, résolu de se maintenir par la force au timon des affaires, rassembla des troupes, s'assura l'assistance du roi de Navarre, du roi de Sicile, Louis d'Anjou, des comtes de la Marche, de Vendôme, du comte de Hainaut, son beau-frère, et sut détacher du parti de ses adversaires le duc de Bretagne, qui, néanmoins, par une espèce de contradiction assez bizarre, permit au comte de Richemont, son frère, de servir la faction qu'il abandonnoit lui-même. La noblesse courut en foule sous les drapeaux du comte.

Le chef de la faction d'Orléans ne fut pas l'aîné de cette maison, mais bien son beau-père, le comte d'Armagnac, dont cette faction prit même le nom. Outre le comté d'Armagnac, il possédoit ceux de Fézenzac et de Rodez, et ne voyoit au-dessus de lui en France que la maison régnante. Il étoit aussi redoutable par la force et la situation de ses places que par l'étendue de ses domaines; et l'on ne connoissoit point d'origine plus illustre que la sienne. Il descendoit de Clovis. La maison de Montesquiou, encore subsistante, descend, dit-on, de celle du comte d'Armagnac. Il étoit gendre du duc de Berry. Brave, ambitieux, également propre à la guerre et au cabinet, sévère jusqu'à la cruauté, implacable dans ses

vengeances, et incapable de remords, tel étoit le comte d'Armagnac. 1410.

Toute la faction orléanoise se réunit dans la ville d'Angers. Les troupes qu'elle mit en mouvement accoururent du midi sur les bords de la Loire, ravageant tout le pays qu'elles traversoient. Ce pillage étoit en quelque sorte autorisé, puisqu'il faisoit une partie de leur solde. La profession de la plupart des guerriers ne différoit pas de celle des voleurs de grands chemins. Le roi défendit de prendre les armes, à moins que ce ne fût par son ordre ou pour son service. Cette défense ne servit qu'à constater la foiblesse du gouvernement; on n'y eut aucun égard.

La France perdit en ce moment le plus estimable de ses princes, Louis de Bourbon, surnommé *le Bon*. C'étoit le plus grand et le plus honnête homme de son siècle. On cite de lui un mot qui peint bien la magnanimité de son âme : un délateur lui présenta un mémoire qui contenoit des fautes imputées à quelques uns de ses sujets. Le prince lui répondit : « Avez-vous tenu registre des services » qu'il m'a rendus? » Son fils, Jean, prit sa place dans la ligue formée contre le Bourguignon. Les troupes de cette confédération, après avoir ravagé l'Anjou, l'Orléanois, le

1410. pays Chartrain, vinrent désôler les environs de Paris; celles du parti opposé causoient les mêmes désordres de l'autre côté de la Seine. Les provinces furent vexées par les soldats, qui vivoient partout à discrétion d'un autre côté l'Etat fut grevé d'impositions excessives. Néanmoins, ces contributions ne suffisant pas, on eut recours à un expédient encore plus oppressif : on fit des emprunts forcés. Les Parisiens, refusant de prendre les armes, furent taxés, et le duc de Bourgogne contraignit les bourgeois de loger les troupes qu'il fit entrer dans la ville. Les princes ligués contre le Bourguignon envoyèrent de Chartres au roi et aux provinces un manifeste apologétique. Ils y disoient n'avoir pris les armes que pour délivrer le monarque et le dauphin de la tyrannie du duc de Bourgogne. Le conseil y répondit par un ordre de les déposer : ils n'obéirent point. Deux fois la reine quitta Melun pour aller en personne les engager à la paix : ses efforts furent vains. Leur armée vint camper aux portes de Paris. Ils s'emparèrent du faubourg Saint-Marceau, prirent et pillèrent quantité de villages aux environs, entr'autres Saint-Cloud. Les Parisiens levèrent quelques troupes pour se garantir d'un semblable malheur. Enfin, il y eut à Wicestre une entrevue

entre quelques Bourguignons et les princes de 1410.
la faction d'Armagnac : on y conclut un traité par lequel il fut convenu que, de tous les princes du sang, Pierre de Navarre, comte de Mortaing, resteroit seul à la cour; que les autres n'y pourroient venir sans une permission du roi; et qu'ils jureroient tous de ne pas armer avant Pâques de l'année 1412. On espéroit qu'à cette époque le dauphin seroit en état de gouverner par lui-même. Les troupes, en se retirant, achevèrent de ruiner les pays qui se trouvoient sur leur passage.

Cette pacification, qui d'aucun côté n'avoit 1411.
été conclue de bonne foi, eut fort peu de durée. Le duc de Bourgogne envoya le seigneur de Crouy à Bourges, pour tâcher de gagner le duc de Berry. Cet envoyé fut arrêté en chemin par ordre du duc d'Orléans, qui prétendoit le faire punir comme l'un des auteurs du meurtre de son père. On lui fit subir la question la plus cruelle sans pouvoir lui arracher l'aveu du crime qu'on lui imputoit. Il n'avoit pas été du nombre de ses assassins. Tout au plus pouvoit-on le soupçonner d'avoir assisté au conseil où l'assassinat avoit été résolu. Le duc de Bourgogne, regardant cette voie de fait comme une infraction au traité, se mit en défense. La reine et le conseil,

1411. pour prévenir la reprise des hostilités, songèrent à faire déclarer le dauphin régent du royaume. Le duc de Berry en témoigna son mécontentement, et ce projet fut abandonné.

Le duc d'Orléans demanda encore au conseil justice du meurtre de son père, quoiqu'il sût bien qu'il n'étoit pas au pouvoir du gouvernement de lui donner cette satisfaction. Le seul effet de sa démarche fut d'échauffer une querelle déjà trop vive. Le duc de Berry avoit jusqu'alors affecté une neutralité apparente; mais, ayant été choisi pour arbitre entre les deux factions, concurremment avec la reine et le duc de Bretagne, dans les conférences qui se tinrent à Melun, il se déclara pour la maison d'Orléans, en disant tout haut qu'on ne pouvoit lui refuser vengeance de la mort de son chef. Dès ce moment, les Parisiens le regardèrent comme un ennemi décidé à livrer la ville aux Armagnacs. Il y étoit revenu avec le duc de Bretagne, pour cette médiation. Tous deux, dans la crainte des fureurs d'une populace irritée, se retirent dans leurs provinces. La faction bourguignone poussa vers le palais la multitude, qui par ses cris força le conseil à remettre le gouvernement au dauphin, gendre du duc de Bourgogne. Les Orléanois furent proscrits, et l'on fit

publier à son de trompe qu'ils eussent à se re- 1411.
tirer sous peine de *confiscation de corps et de biens.* Les plus considérables s'enfuirent. Les chaînes furent tendues, et l'on fouilla tous ceux qui se présentoient aux portes de la ville pour y entrer ou pour en sortir. Le comte de Saint-Paul, qui avoit été chassé de Gênes, fut nommé gouverneur de la capitale, à la place du duc de Berry. C'étoit un Bourguignon décidé. Cette nomination fut arrachée par les clameurs de la multitude. Ce nouveau gouverneur entreprit de se créer une autorité indépendante de la cour. Dans cette vue, il prit dans les diverses classes du peuple cinquante hommes déterminés, dont il forma une compagnie sous le nom de milice royale. C'étoient pour la plupart des bouchers. Tous étoient dévoués à ses volontés. Il suffisoit de leur déplaire, ou d'avoir une fortune qui tentât leur cupidité, pour être immolé par eux. Tous ceux qu'ils haïssoient, ou qu'ils soupçonnoient, étoient dévoués à la mort. Ils pilloient les maisons. Si quelquefois ils se contentoient d'emprisonner les citoyens les plus opulens, c'étoit pour en tirer de fortes rançons. Tout se taisoit devant eux. Ils assiégeoient journellement le palais du monarque, celui de la justice, et les tribunaux de toute espèce. Le roi,

1411. n'étant pas en sûreté à l'hôtel Saint-Paul, vint habiter le Louvre.

Les mêmes désordres affligeoient la plupart des grandes villes du royaume. Divisées en deux factions, elles gémissoient sous la tyrannie de la plus puissante. Les citoyens paisibles, qui s'exiloient des villes pour se dérober à l'oppression, la retrouvoient encore dans les campagnes en proie à des essaims de bandits. Le roi avoit permis aux paysans de s'armer pour se défendre contre les gens de guerre, et même, dit-on, contre les princes du sang. Ils abusèrent de cette permission, formèrent de nouvelles troupes de brigands, auxquelles se joignit une foule d'aventuriers, et attaquèrent indifféremment les deux factions. Il fallut combattre ces nouveaux ennemis. On en fit un carnage effroyable. On pendit ceux qu'on prit vivans; mais on ne put exterminer leurs bandes nombreuses.

Pour comble de maux, les deux grandes factions, qui partageoient la France, mendièrent les funestes secours des Anglois. Leur roi, Henri IV, occupé du soin de maintenir son usurpation, et toujours en guerre avec l'Ecosse et le pays de Galles, n'avoit pu encore profiter des troubles de la France. Plus libre alors, il y donna une plus grande attention,

et sa politique fut de favoriser toujours le parti 1411.
foible, afin de les ruiner l'un et l'autre, et la France avec eux. Le duc de Bourgogne en obtint la promesse de six mille archers qui devoient passer en France sous les ordres du comte d'Arondel.

Les Orléanois, étant les premiers prêts, passèrent la Seine au-dessus de Paris, et se répandirent dans le Valois, le Soissonnois et le Beauvoisis. Bientôt ils se trouvèrent au nombre de cent mille combattans, et dévastèrent inhumainement ces provinces. Les Bourguignons, à leur tour, ravagèrent le Beauvoisis et le Valois. Les désordres, commis dans l'Ile-de-France par les Orléanois, redoublèrent contre eux l'animosité des Parisiens. Le duc de Berry, étant venu avec la reine jusqu'à Corbeil, fit demander la permission de se rendre à Paris, et d'y demeurer près du roi. Le peuple s'y opposa, excité surtout par le comte de Saint-Paul, qui craignoit d'être contraint de de remettre au prince le gouvernement de la ville. La populace se porta même à l'hôtel de Nesle, appartenant au duc, et en brisa les portes et les fenêtres. Il s'en plaignit au parlement; mais les lois ne régnoient plus. Le gouvernement, trop foible pour réprimer les deux factions, se crut obligé d'en avouer une.

1411. Le roi, le dauphin et le conseil, en quelque sorte prisonniers dans le Louvre, se conformèrent aux volontés de la multitude qui les y assiégeoit continuellement. Un édit ordonna que tous les François en état de porter les armes eussent à se ranger sous les drapeaux du duc de Bourgogne. Le dauphin écrivit à ce prince pour hâter sa marche. Le duc, ravi de cette déclaration qui lui attribuoit le rôle de défenseur du pouvoir souverain, assembla son armée entre la Scarpe et l'Escaut. Ses vassaux bourguignons composèrent un corps de six mille hommes d'armes. Les milices d'Artois et de Picardie vinrent se joindre à eux. Le duc de Brabant lui mena toutes ses forces. Il attendoit de plus le comte de Nevers. La Flandre seule lui fournit cinquante mille combattans. Le duc de Bourgogne, par des lettres signées de sa main, leur permit de prendre tout ce qu'ils pourroient dans les provinces qu'ils alloient parcourir; permission qui explique la facile promptitude avec laquelle on rassembloit des troupes innombrables.

Le duc de Bourgogne, ayant traversé l'Artois, vint assiéger Ham en Picardie. La ville étoit forte, et avoit une bonne garnison. Elle se défendit avec vigueur; mais, après plusieurs assauts, le maréchal d'Albret, son comman-

dant, n'y pouvant plus tenir, propose de capi- 1411.
tuler. On s'y refuse. Il sort à la tête de ses troupes, force un quartier des assiégeans, et se retire à l'armée orléanoise, n'ayant perdu que peu de monde. La ville fut traitée par les Bourguignons avec la dernière barbarie. Des Picards et des Flamands s'entr'égorgèrent en se disputant les sanglantes dépouilles du vaincu. Ils mirent ensuite le feu à la ville. Il ne se sauva du carnage ou de l'incendie que sept moines. L'un d'eux portoit la croix. Ce fut probablement ce qui les fit épargner. Toutes les places voisines de Ham, effrayées du sort de cette ville, apportèrent leurs clefs au vainqueur. Les Armagnacs vinrent le chercher avec des troupes inférieures en nombre, mais mieux composées. On se trouva en présence dans les environs de Montdidier. La querelle alloit se décider, lorsque les communes de Flandre déclarèrent au duc de Bourgogne qu'ayant servi le temps prescrit par leur engagement, elles se retiroient. Le duc les supplia vainement de ne pas l'abandonner à la veille d'une bataille; elles lui répondirent qu'il s'étoit obligé de les faire conduire sur la rive opposée de la Somme après le terme fixé pour leur service, et que, s'il violoit sa promesse, dès qu'ils seroient à Gand, ils lui enverroient le comte de Charo-

1411. lois, son fils, *taillé en pièces*. Elles se retirèrent en ravageant tout sur leur passage ; désordre inévitable, parce que ces milices ne recevoient d'autre solde qu'un habit à la fin de la campagne. Le duc de Bourgogne, avec ce qui lui restoit de troupes, alla s'enfermer dans Péronne. Il eût été facile d'exterminer ce reste, tant il y eut de désordre et de précipitation dans la retraite ; mais les Armagnacs aimèrent mieux marcher sur Paris.

La reine étoit revenue dans cette ville, espérant, après le départ du duc de Bourgogne, y reprendre l'autorité par le secours des Armagnacs. Mais, les Bourguignons étant encore en force dans la capitale, cette princesse s'y vit captive en arrivant. On destitua la plupart de ses officiers, ainsi que ceux du roi. A la milice des bouchers s'étoient joints des artisans de toute espèce. On n'entendit plus parler que de pillage et de meurtres. Le parlement, ne croyant pas devoir rendre des arrêts impuissans, ordonnoit des processions auxquelles il assistoit, et prioit le Ciel de rétablir la paix entre les princes. Les Orléanois, loin d'y songer, ayant passé l'Oise près de Verberie, marchoient sur la capitale. Les troupes se flattoient de l'espérance de la piller. Tout ce qui se trouva sur leur passage rendit les armes.

Saint-Denis, après quelque résistance, capitula. Saint-Cloud fut livré par trahison. Parmi les brigands, qui dévastoient l'Ile-de-France, Montagu, archevêque de Sens, étoit un des plus acharnés. Le duc d'Orléans fit sonder les Parisiens pour savoir s'il pouvoit espérer d'entrer dans la ville par le moyen des partisans qu'il y entretenoit; mais ceux-ci étoient hors d'état même de balancer la faction bourguignone soutenue par toute la populace. Plusieurs d'entre les principaux Armagnacs adressèrent aussi un manifeste à l'Université qui étoit une puissance. Mais, la haine pour leur parti étant presque universelle dans la ville, ils furent par des ordonnances du conseil déclarés ennemis de l'État; leur vie et leurs possessions furent abandonnées à ceux qui voudroient les attaquer. On avoit persuadé au roi et au dauphin que le duc d'Orléans aspiroit à la couronne. Les prédicateurs firent retentir toutes les chaires de déclamations contre les Armagnacs. On leur appliqua une bulle d'excommunication fulminée contre les compagnies qui dévastoient le royaume après la bataille de Poitiers. Cet anathème ayant été signifié au duc d'Orléans, il assembla les évêques de son parti, qui déclarèrent qu'il n'étoit applicable qu'aux Bourguignons, et le héraut du duc de Bourgogne lui 1411.

1411. rapporta cet acte de représailles. Cependant, tous les jours de fête, les curés de Paris interrompoient la messe pour renouveler l'excommunication prononcée contre les Armagnacs; cérémonie qui étoit précédée par l'extinction des lumières, et accompagnée du son des cloches. On faisoit difficulté de baptiser les enfans dont les pères étoient soupçonnés d'orléanisme. On ne pouvoit paroître dans Paris qu'avec les signes de la faction bourguignone, une écharpe rouge et une croix de Saint-André. Les prêtres en étoient parés aux autels, et les images des Saints chargées. On les attachoit aux enfans dès l'instant où ils voyoient la lumière. Enfin on ne fit plus le signe de la croix que dans l'ordre renversé, qui avoit, dit-on, distingué le crucifiement de saint André.

Le peuple, las de se voir insulter au pied de ses murs par les Armagnacs, voulut qu'on le conduisît à eux. Le comte de Saint-Paul et le prevôt des Essarts l'y menèrent. Mais ce détachement, sans ordre et mal armé, fut battu par des troupes six fois moins nombreuses que lui. Peu s'en fallut qu'il n'immolât ses chefs et les principaux bourgeois qu'il accusa de trahison et de lâcheté. Il se porta ensuite sur le château de Wicestre, maison de plaisance du duc de Berry, qu'il trouva sans défense, et

qu'il brûla quand il l'eut pillé, quoique ce prince ne dût pas être regardé comme ennemi, n'ayant fait aucun acte hostile contre les Parisiens. Le duc de Bourgogne, sollicité par le roi et le dauphin, accourut au secours de la ville. Il passa la Seine à Meulan, et entra dans Paris à la tête de quinze mille hommes de cavalerie. Le peuple, enivré de joie, ne vit toutefois qu'à regret des escadrons anglois mêlés aux troupes françoises. Personne ne voulut d'abord recevoir ces étrangers qui passèrent la première nuit à cheval. Le lendemain on les envoya chez les bourgeois dont l'attachement à la faction dominante paroissoit douteux. Les affaires alors changèrent de face. La mauvaise saison approchant, plusieurs saisirent cette occasion ou ce prétexte pour quitter l'armée des Armagnacs. Ils perdirent Saint-Cloud qui fut emporté d'assaut, et y laissèrent beaucoup de monde sur la place. Le commandant, qui l'avoit livré aux Armagnacs, fut envoyé à la mort avec cinq de ses complices. Le duc de Bourgogne ne s'en tint pas à cet acte de sévérité que les lois civiles et militaires pouvoient justifier; il livroit sans scrupule au supplice les prisonniers de guerre qui s'étoient attiré son ressentiment, et, pour colorer ses vengeances, alléguoit leur rébellion envers la majesté royale. 1411.

1411. faisoit en ce temps que par le transport des sommes que les receveurs conduisoient eux-mêmes dans la capitale. La guerre étant allumée dans tout le royaume, cette communication étoit devenue impraticable. On contraignit le parlement de donner une déclaration des dépôts judiciaires. On ne put néanmoins la lui arracher que sous la promesse de les restituer. Ces dépôts étoient entre les mains de quelques changeurs ou marchands de Paris, les receveurs des consignations n'existant pas encore. Cette atteinte à la foi publique ne procura qu'une misérable somme de 12,000 f.

Les princes ne s'arrêtèrent point à Etampes, qui appartenoit au duc de Berry. Ils y mirent une forte garnison. Le dauphin et le duc de Bourgogne assiégèrent la place au milieu de l'hiver. Le château, après s'être long-temps défendu, se vit contraint de se rendre à discrétion. Une partie de ceux qui s'y trouvoient furent passés au fil de l'épée. Trente d'entre eux furent envoyés à Paris pour amuser le peuple du spectacle de leur supplice. Dourdan fut pris ensuite. De leur côté, les Orléanois battirent et prirent le comte de la Marche près de Tours. Un boucher, l'un des chefs de la milice parisienne, blessé à mort dans cette action, vint mourir à Paris, où il fut enterré

avec la pompe qu'on avoit coutume d'employer pour un prince. Le duc de Bourgogne assista aux funérailles pour complaire à la populace. 1411.

Le roi d'Angleterre, jugeant que le parti bourguignon acquéroit une trop grande prépondérance, retira les six mille hommes qu'il lui avoit fournis. C'étoient les meilleures troupes du duc de Bourgogne, qui crut en conséquence devoir suspendre les hostilités jusqu'au retour du printemps.

Charles, dans un moment lucide, approuva la conduite du duc. Une assemblée générale procéda de nouveau contre les princes d'Orléans, de Berry, de Bourbon, d'Alençon et leurs partisans. Le connétable d'Albret, Orléanois, fut destitué, et remplacé par le comte de Saint-Paul. On imagina, pour se procurer quelques fonds, d'établir des commissaires chargés de connoître des crimes d'Etat, et autorisés à commuer les peines encourues en simples amendes. Cet expédient ne suffisoit pas aux besoins du trésor et à l'avidité de celui qui en tenoit la clef; on imposa une taxe à toutes les villes du royaume. Celle de Paris s'obligea d'entretenir mille hommes d'armes, cinq cents arbalétriers et autant de pionniers.

De leur côté, les princes ligués s'assem- 1412.

1412. blèrent à Orléans. Le duc de Berry, se voyant traiter en ennemi, s'étoit déclaré ouvertement pour eux. Ils résolurent d'abord de ne rien épargner pour enlever à la faction bourguignone l'alliance des Anglois. Ils y réussirent. Leur adversaire, instruit de ce projet, essaya de le traverser; mais les offres qu'il fit à la cour de Londres, étant bien moins avantageuses que celles des Orléanois, ne purent les balancer. Ceux-ci promirent tous leurs efforts pour faire rendre à la domination angloise les places de la Guienne qui lui avoient été enlevées depuis le traité de Bretigny. Ils promirent de faire hommage à Henri de quinze cents forteresses qu'ils possédoient dans cette province. Le duc de Berry se déclaroit son vassal pour le comté de Poitiers, dont la propriété devoit, après sa mort, devenir celle de l'Angleterre. Le duc d'Orléans stipuloit les mêmes conditions relativement au comté d'Angoulême, et rendoit de plus hommage du comté de Périgord. Pour tant de concessions, Henri s'engageoit seulement à fournir un secours de mille hommes d'armes et de trois mille archers à la solde des princes.

Les instructions données aux négociateurs des Orléanois, étant tombées entre les mains du duc de Bourgogne, furent lues au conseil

d'Etat dans une séance à laquelle assistoient 1412.
le roi, des princes du sang, de notables bourgeois et l'Université. Parmi les papiers de cet envoyé se trouva un plan de réforme qui contenoit entr'autres projets celui d'une taxe proportionnelle sur les terres (c'est le système proposé ensuite par Vauban), celui de l'établissement de magasins publics pour les blés, de la saisie, au profit du gouvernement, de tous les terrains non cultivés, et des édifices tombés en ruine par la faute des propriétaires, enfin, d'une injonction à tous les sujets du royaume de travailler sous peine d'être bannis comme inutiles, et même nuisibles à la société. Le prevôt des marchands et les échevins qui assistoient aussi à cette séance demandèrent au chancelier la lecture d'un acte par lequel les princes, disoit-on, s'étoient engagés à détrôner le roi; il répondit que cet acte n'étoit pas en sa possession : mais il affirma l'avoir vu, et le dauphin fit la même déclaration. De plus, on prétendit que, dans une assemblée tenue à Bourges, les princes de la faction orléanoise avoient juré la destruction du roi, du dauphin, de Paris, et même de la France. On dit avoir reçu des lettres qui prouvoient la vérité de cette absurde accusation, imaginée pour re-

1412. doubler la haine de la multitude contre les Armagnacs. Ceux-ci furent de nouveau proscrits et dévoués à l'anathème. Le frère de la reine, Louis de Bavière, soupçonné de leur être attaché, fut contraint de quitter Paris. Un détachement bourguignon pilla ses équipages sur la route.

Le duc de Bourgogne, profitant de la retraite des princes, avoit, dès l'année précédente, attaqué leurs Etats séparément et avec succès. Dans celle-ci, il se mit de bonne heure en campagne, pour prévenir l'arrivée du secours que ses ennemis attendoient de l'Angleterre. Partout il eut l'avantage. Le roi lui-même s'avança vers le Berry. La plupart des villes qui se trouvoient sur sa route lui en présentèrent les clefs. Son armée grossissant à chaque pas, il se présenta sous les murs de Bourges avec cent mille hommes de cavalerie, s'il faut en croire Monstrelet. Le siége traîna en longueur, et les deux partis eurent à souffrir de la disette. Le duc de Berry, craignant d'être forcé dans sa capitale, demanda un accommodement. Le duc de Bourgogne ne vouloit lui accorder que les plus dures conditions. Quelques François, attachés véritablement à leur patrie, firent sentir au dauphin que son beau-père, pour son intérêt et par animosité,

ruinoit le royaume; que le Berry, alors le théâtre 1412.
de la guerre, alloit retourner à la couronne de France par la mort prochaine du possesseur, déjà septuagénaire; qu'ainsi on armoit le roi contre lui-même. Ils représentèrent que l'armée des assiégeans étoit ravagée par une cruelle épidémie. Ce jeune prince dit au duc de Bourgogne qu'il falloit terminer une guerre qui dévastoit la France. Le duc, contraint de dissimuler, parut entrer dans les sentimens de son gendre. En conséquence on fut bientôt d'accord. On convint à Bourges de s'en tenir au traité de pacification fait à Chartres.

A peine cette convention fut-elle faite, qu'on apprit l'arrivée du secours anglois, débarqué à la Hougue, en Normandie. Le duc de Clarence qui commandoit ces troupes, ayant appris le traité de Bourges, ravagea tout le pays qu'il parcourut, quoique les deux Etats fussent en paix. Elles pillèrent la Normandie et cinq autres provinces. On fut encore obligé d'acheter leur retraite. Le duc de Clarenée traversa le royaume pour se rendre dans la Guienne, où il reprit quelques places, aidé par le comte d'Armagnac, qui n'avoit pas voulu accéder à la pacification de Bourges.

Pour donner au traité fait en cette ville la garantie du serment, tous les princes et les

1412. grands du royaume, plusieurs notables bourgeois de Paris et des principales villes de France furent convoqués à Auxerre. Le duc de Bourgogne y vouloit consommer un crime dont l'atrocité semble à peine croyable. Afin de se débarrasser de tous ses ennemis à la fois, il projetoit d'y faire égorger les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon, et le comte de Vertus, et fit part de son dessein à des Essarts, qui, peut-être effrayé de la grandeur du forfait, osa le désapprouver. Le duc, forcé de le ménager après cette effroyable confidence, ne lui pardonna jamais. Le duc et le ministre dissimulèrent réciproquement. Mais celui-ci, qui connoissoit bien l'autre, songea dès lors à se mettre à couvert de son ressentiment, et fit avertir les intéressés du danger qui les menaçoit. Ils vinrent au rendez-vous avec une escorte imposante. Tous les princes françois s'engagèrent dans cette entrevue à s'abstenir de toute alliance étrangère, notamment avec l'Anglois. L'assemblée d'Auxerre finit par des fêtes, dans lesquelles ces princes se témoignèrent une affection réciproque qu'ils étoient bien éloignés de sentir. On vit les ducs d'Orléans et de Bourgogne sur le même cheval. Mais l'habit de deuil que portoit toujours le premier depuis le meurtre de son père, et qui

sembloit lui rappeler sans cesse les sentimens qu'il devoit à l'assassin, faisoit assez comprendre ce qu'il falloit penser de ce feint abandon. 1412.

Le duc de Bourgogne, par cette paix, demeuroit toujours le maître de l'Etat. La faction orléanoise ayant été réduite à la solliciter, se trouvoit dans un état d'humiliation, qui ne lui permettoit pas de disputer le pouvoir à son heureux adversaire. Mais il se forma bientôt un parti non moins redoutable pour le duc. Le dauphin, qui avoit déjà laissé voir son mécontentement au siége de Bourges, ne tarda pas à en donner de nouvelles marques. Etant à Melun, il manda le duc d'Orléans et le comte de Vertus, son frère, leur fit l'accueil le plus favorable, et prit dans sa maison deux gentilshommes, de tout temps attachés au parti de ces princes. Il donna une plus grande mortification au duc de Bourgogne, en rétablissant le fils de Montagu dans l'office de chambellan, et en lui faisant restituer une partie des biens confisqués sur son père; de plus, il déclara publiquement que la condamnation, trop précipitée, du grand-maître Montagu avoit été l'ouvrage de la haine plutôt que de la justice, et il fit rétablir sa mémoire.

1412. Ces dispositions du dauphin présageoient de nouveaux troubles, et tout annonçoit d'ailleurs que la paix de Bourges ne dureroit pas plus long-temps que les autres pacifications qui l'avoient précédée. L'exécution des clauses convenues rencontra, dès les premiers jours, des obstacles insurmontables. On avoit stipulé la restitution des charges et des biens confisqués sur les Orléanois; mais ceux qui avoient profité de ces confiscations, soutenus de leurs protecteurs, éludoient toutes les demandes. Après que le roi avoit donné l'ordre de rendre leurs héritages aux anciens possesseurs, les nouveaux obtenoient de lui-même des ordres contraires. Les magistrats ne sachant auxquels les déférer, les biens confisqués ne rentroient pas dans les mains de leurs véritables propriétaires. Le duc de Bourgogne favorisoit ces injustices pour amener, sans qu'on pût lui en faire un reproche, la rupture de la paix à laquelle son gendre l'avoit contraint d'accéder.

Dans l'intention de brouiller de plus en plus les affaires, et de perdre ceux qu'il haïssoit, il avoit engagé le roi à convoquer à Paris une assemblée générale pour remédier aux désordres de l'administration. La plupart des princes s'y rendirent. Le duc d'Orléans

et son frère le comte de Vertus, ne furent pas de ce nombre. Une chronique du temps rapporte qu'ils avoient été avertis par des Essarts d'un nouveau complot formé par le duc de Bourgogne contre leurs jours. 1412.

L'assemblée s'ouvrit, et un carme, docteur en théologie, fut chargé de présenter un mémoire sur les vices de l'administration, et les moyens d'y remédier. Ce moine, nommé Pavilly, n'épargna personne, et désigna, par leurs noms, tous ceux qu'il jugeoit coupables, officiers, magistrats, ministres. La déprédation des revenus du royaume étant le principal objet de son mémoire, il détailla toutes les friponneries de ceux qui les manioient, et conseilla de les réduire à la fortune qu'ils avoient quand ils commencèrent à s'en mêler. Le plus maltraité de tous, ce fut des Essarts, qui, à la charge de prevôt des marchands, en réunissoit une foule d'autres, notamment celle de surintendant des finances. Il étoit accusé, par le mémoire, de concussion, de péculat, d'altération des monnoies, et de plusieurs autres crimes non moins odieux. Il avoit, à la vérité, détourné des sommes immenses; mais on prétend qu'il les avoit remises au duc de Bourgogne, et que la crainte de s'attirer son ressentiment l'empêcha de se

1412. disculper sur ce point. Le mémoire, concerté sans doute avec ce prince, se terminoit par l'éloge de ses services. Il répandit la terreur parmi tous les financiers : les uns se réfugièrent dans des églises; d'autres se rachetèrent, et le prix de leurs rançons tourna au seul profit de leurs protecteurs. Un grand nombre fut arrêté. Des Essarts se sauva de Paris sous un déguisement, et s'enferma dans Cherbourg dont il étoit gouverneur.

1413. Mais bientôt ce prevôt des marchands, appuyé par le dauphin, qui prit ouvertement à tâche de mortifier le duc de Bourgogne, revint à Paris, où il s'empara de la Bastille. On publia que, d'accord avec l'héritier présomptif de la couronne, il avoit le projet de l'enlever de la capitale, et que les princes d'Orléans l'y ramèneroient en état de donner la loi à tous ceux qui lui faisoient ombrage. Sur ce bruit, les partisans du duc de Bourgogne se rassemblent. Les bouchers, surnommés les Cabochiens, du nom de Caboche, un de leurs chefs les plus accrédités, se portent, avec une foule de peuple, à la Bastille. Des Essarts, et son frère, qui s'y trouvoit avec lui, se livrent entre les mains du duc de Bourgogne, sur la foi de ce prince qui leur promit sûreté entière, et les fit conduire

au Louvre. La populace, enhardie par ce premier succès, court à l'hôtel du dauphin, en brise les portes; les chefs de ces rebelles entrent dans son appartement, et demandent qu'on leur livre les traîtres qui l'environnent, menaçant, si l'on s'y refuse, de les prendre et de les massacrer à ses yeux. Le duc de Bourgogne survient, comme pour insulter au malheur de son gendre, qui lui dit avec fermeté : « Cet outrage m'est fait par votre con- 1413.
» seil, car les gens de votre maison en sont
» les principaux auteurs. Vous vous en repen-
» tirez, et vous ne serez pas toujours le
» maître. » Le duc répondit qu'il seroit mieux informé quand sa colère seroit apaisée. Le dauphin voit saisir en sa présence un grand nombre d'officiers de sa maison, qu'on amène prisonniers à l'hôtel même de son beau-père. Quelques uns sont massacrés en chemin. Le lendemain, les séditieux somment le duc de Bourgogne de leur remettre des Essarts; sommation sans doute concertée avec le duc, ou qui, en tout cas, entroit dans ses vues. Il le fait transférer au Châtelet. Tout le mobilier, que le proscrit avoit cru mettre en sûreté à la Bastille, devint la proie de la populace. Le dauphin, dès ce moment, assiégé par elle nuit et jour dans l'hôtel de Saint-Paul, devint son

1413. prisonnier. Les chefs de la révolte prirent le chaperon blanc pour marque distinctive. On n'osa plus paroître en public sans ce signe de ralliement adopté par la faction dominante. Un chirurgien eut l'insolence d'en présenter un au roi dans la rue, et de le contraindre à l'accepter. Tout le monde, jusqu'aux princes, fut obligé de s'en munir pour conserver la vie. On le demandoit aux factieux avec instance, et leur refus étoit un signe de proscription. Les massacres et les violences de tout genre recommencèrent avec fureur. Le carme Pavilly, devenu l'orateur des factieux, les poussoit sans cesse à de nouveaux attentats. Quelques jours après ce premier soulèvement, ils vinrent à l'hôtel de Saint-Paul, où les princes étoient assemblés ; les chefs exposèrent d'abord les abus dont ils demandoient la réforme, et présentèrent ensuite au dauphin une liste de proscription, dont il fallut qu'il souffrît la lecture : elle contenoit les noms de soixante malheureux; vingt qui se trouvoient présens, furent arrêtés. On cita les absens à son de trompe; et, de peur qu'ils ne s'échappassent, on ferma les portes de la ville, et l'on posa des corps-de-garde partout. Bientôt la populace revint plus nombreuse, et contraignit le roi de lui donner

audience. Le moine Pavilly prononça un discours plein d'invectives contre les ministres et les principaux officiers de la cour ; et les compagnons de sa révolte, présentant une nouvelle liste de proscrits, déclarèrent qu'ils ne se sépareroient qu'après qu'on les leur auroit livrés. Le frère de la reine, Louis de Bavière, étoit le premier inscrit ; il s'y trouvoit aussi vingt dames ou demoiselles attachées à la reine et à la dauphine, entre autres une dame Duchâtel. Vainement le dauphin et sa mère mirent en usage tous les moyens, jusqu'aux prières et aux larmes, pour désarmer les rebelles ; il fallut céder à la force. Les proscrits, sans distinction, liés deux à deux, et mis sur des chevaux, furent, au milieu des outrages de la populace, menés en prison, et le roi fut obligé de nommer des commissaires pour faire leur procès, et d'approuver authentiquement toutes ces insolences et tous ces attentats. Les rebelles essayèrent d'obtenir aussi l'approbation de l'Université ; mais elle eut le courage de la refuser. Les prisons de Paris se remplissoient d'infortunés des deux sexes, qu'on accusoit d'être opposés aux Bourguignons. Nul n'étoit assuré de sa liberté ou de sa vie ; les parens, les amis, les voisins se redoutoient mutuellement. Un grand nombre 1413.

1413. de ceux qu'on avoit jetés dans les cachots y furent massacrés, ou furent précipités dans la Seine pendant la nuit. Un des plus féroces capitaines de la milice, nommé Jacqueville, fendit la tête, d'un coup de hache, à un jeune seigneur prisonnier, et fit, de sa seule autorité, couper le cou, dans les Halles, à un écuyer du dauphin.

Le principal moteur de ces troubles, le duc de Bourgogne, n'étoit pas lui-même sans inquiétude. Il savoit que le peuple est un monstre féroce, qui dans sa fureur dévore quelquefois celui qui le déchaîne. Il éloigna son fils unique, et l'envoya dans le Brabant, pour ne pas l'exposer avec lui aux hasards d'une révolution; il sentoit qu'il n'étoit plus le maître de la populace qu'il avoit soulevée. Chaque jour elle abolissoit ou dictoit des lois auxquelles le conseil étoit forcé de souscrire. Les factieux, aspirant au titre de législateurs, firent une compilation des anciens règlemens, y ajoutèrent, ou en retranchèrent ce qui leur parut convenable, et donnèrent leur nom à un nouveau Code, qu'on appela *les Ordonnances Cabochiennes*. Elles furent enregistrées au parlement, en présence du roi et des princes. Les factieux établirent un emprunt forcé pour soutenir la guerre contre les Anglois, et en firent eux-mêmes la répartition,

la recette et la dépense; ils emprisonnèrent 1413.
ceux qui ne vouloient ou qui ne pouvoient pas payer, et pillèrent leurs maisons.

Des Essarts espéroit sa délivrance de cette anarchie. Le peuple, alors tout puissant, l'avoit aimé; il comptoit sur le retour de sa faveur; mais ce peuple l'abandonna : il fut à son tour jugé par des commissaires, et condamné à l'échafaud. Tandis qu'on l'y traînoit, il sourioit à la multitude, se flattant qu'elle alloit le délivrer. Elle le vit mourir sans faire aucun mouvement. Son frère, Antoine, fut au moment d'éprouver son sort; c'est lui qui, sans doute en actions de grâces de sa délivrance, a fait ériger cette statue colossale de saint Christophe, qu'on voit à Notre-Dame. À côté, se trouve la sienne, ornée d'une inscription.

Le duc de Bourgogne ne goûta pas longtemps la satisfaction d'être débarrassé d'un ministre qui lui avoit déplu. Un orage se formoit au même instant contre lui. Le dauphin avoit plusieurs fois tenté, sans succès, d'échapper à la surveillance des rebelles : ils le gardoient à vue. Un de leurs chefs, Jacqueville, poussa l'impudence jusqu'à prétendre droit d'inspection sur sa conduite, dans l'intérieur du palais. Passant avec le guet, près de

1413. l'hôtel de Saint-Paul, il monte à l'appartement du prince, où l'on dansoit, lui reproche cet amusement, et accuse le seigneur de la Trémoille, qu'il accable d'invectives, d'être le ministre de ces plaisirs, qu'il appelle indécens. Le dauphin, indigné, se précipite sur l'insolent capitaine, et l'eût tué, sans une cuirasse cachée qui le garantit. La Tremoille alloit être massacré par le guet; le duc de Bourgogne survint et le sauva. Le dauphin, au désespoir des affronts qu'il essuyoit chaque jour, venoit de s'adresser aux Armagnacs: ceux-ci ne demandoient pas mieux que de l'assister. Les princes qui étoient à la tête de cette faction, instruits de tous les événemens de la capitale, et par les lettres du dauphin, et par le duc de Berry, demeuré seul d'entr'eux à la cour, jugèrent que les circonstances leur étoient favorables. Leur ligue venoit de se fortifier par la jonction du roi de Sicile et du duc de Bretagne. La guerre civile paroissoit au moment de recommencer. Les princes confédérés firent faire à cet égard des représentations au roi et au dauphin: il fut convenu qu'on nommeroit des plénipotentiaires de part et d'autre, pour terminer les contestations survenues depuis la paix d'Auxerre. Ces députés s'assemblèrent à Pontoise. Le duc

de Bourgogne n'osa pas s'opposer ouvertement à la paix ; des envoyés assistèrent même en son nom à ce congrès. On y arrêta la cessation des hostilités, le licenciement des troupes, la restitution des places prises, et l'on promit l'oubli de toutes les injures. On inséra dans le traité une clause propre à rassurer les Parisiens sur la crainte des punitions qu'ils avoient méritées, afin d'ôter aux factieux tout prétexte de s'opposer à la paix. Ce projet de pacification, présenté au roi, fut par lui envoyé au parlement, qui ne pouvoit que l'approuver. Déjà les honnêtes bourgeois de Paris, animés par les exhortations de l'avocat-général, des Ursins, s'étoient attachés à éclairer le peuple sur ses vrais intérêts, et à lui faire sentir qu'il étoit le jouet d'une troupe de scélérats qui se faisoient un patrimoine des malheurs publics. Ceux-ci firent courir le bruit que les princes, en faisant la paix, avoient pour but de détruire la ville, d'en massacrer les principaux habitans, et d'en donner les femmes pour épouses à leurs valets ; ils vinrent même à l'hôtel de Saint-Paul, demander avec insolence que les articles du projet de traité leur fussent communiqués. Sur le refus qui en fut fait, ils s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville, espérant y faire rejeter tout moyen d'accom- 1413.

1413. modement; mais, quoiqu'ils y fussent les plus forts, on décida que les voix touchant la pacification seroient recueillies dans tous les quartiers de la ville. Le lendemain, un des chefs de la révolte voulut haranguer le peuple assemblé; mais le peuple ne vouloit plus que la paix. Le parlement, les autres cours souveraines et l'Université, allèrent supplier le roi de ratifier le traité de Pontoise. Cependant, trois mille séditieux, assemblés près de Saint-Germain-l'Auxerrois, se disposoient à marcher vers l'hôtel de Saint-Paul; le duc de Bourgogne lui-même, sentant qu'ils n'étoient pas en force, les fit retirer. Ce prince, pour faire bonne contenance, vint se joindre au dauphin, qui montoit à cheval, ainsi que le duc de Berry. Leur cortége, grossi à chaque instant par une foule de bourgeois, en armes, fut bientôt de plus de trente mille hommes. Ils allèrent d'abord mettre en liberté les seigneurs de la cour emprisonnés par les Cabochiens, et se rendirent ensuite à l'Hôtel-de-Ville. Le duc de Bourgogne, malgré la tranquillité qu'il affectoit, ressentit de la crainte, et ne s'en cacha pas à des Ursins, qui le rassura. La paix fut annoncée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le gouvernement de la capitale fut rendu au duc de Berry. Quelques jours après, le duc de

Bourgogne tenta d'enlever le roi dans une chasse à Vincennes. Son projet ayant échoué, il n'osa rentrer dans Paris : quelques uns de ceux, qui l'avoient secondé dans cette tentative furent pris et punis du dernier supplice. On trouva chez un d'eux une liste de quatre cents pères de famille proscrits, ainsi que les leurs. 1413.

Tout changea de face à la cour et à la ville ; les Bourguignons désertèrent l'une et l'autre. Les princes ligués s'étoient engagés à ne pas rentrer dans Paris ; ils ne tinrent point leur engagement. A la croix bourguignone, on vit succéder l'écharpe des Armagnacs ; les statues en furent affublées dans les églises ; tous les ministres et les principaux officiers, nommés par les Bourguignons, furent remplacés par des créatures de la maison d'Orléans. Le roi révoqua les ordonnances données contre les princes, et enjoignit aux ecclésiastiques d'annoncer dans les chaires que jusqu'alors il avoit été déçu, séduit, et mal informé. Ils rétractèrent les anathèmes lancés contre le parti qui triomphoit, et les fulminèrent contre celui qui venoit de succomber. Les rimeurs, à leur exemple, chantèrent la palinodie, et tournèrent leurs épigrammes contre le Bourguignon qu'ils avoient exalté

1413. la veille de la révolution. Quelques uns, plus courageux, firent des complaintes en son honneur; mais il n'y auroit pas eu de sûreté à les chanter publiquement. Charles d'Albret fut rétabli dans sa charge de connétable qu'avoit exercée le comte de Saint-Paul. Le comte d'Armagnac qui, conjointement avec les Anglois, venoit de commettre des hostilités envers la France, fut reçu à Paris comme le libérateur de l'Etat, et l'on publia un édit contre les auteurs des derniers troubles et leurs complices.

Cependant, le duc de Bourgogne, retiré dans ses Etats de Flandre, se disposoit à réparer l'échec qu'il venoit d'essuyer. Il rassembloit à la fois les forces des Pays-Bas et de la Bourgogne. Le dauphin, qui avoit cru que la faction d'Orléans lui rendroit sa liberté, voyant cette attente déçue, appela son beau-père à son secours. Quelque temps après, il reçut un affront qui augmenta son mécontentement, et lui fit redoubler ses instances. Quatre jeunes seigneurs de sa cour, qui avoient peut-être eu part à sa première démarche, furent arrêtés en sa présence, de l'ordre de la reine, qui vint elle-même avec les princes du sang, ordonner cette expédition au Louvre, qu'il habitoit en ce moment. Il fut si sensible à

une telle mortification, qu'il vouloit sortir pour 1413.
réclamer le secours du peuple. Les princes le retinrent. De ces quatre courtisans, trois furent relâchés au bout de quelques jours, mais à condition de ne plus approcher le dauphin, et l'autre fut délivré de la tour de Montlhéry, où il étoit enfermé, par des gens de guerre que son père avoit chargés de ce coup de main. Le duc de Bourgogne, profitant de cette mésintelligence, accourut à son tour sous les murs de Paris. Onze mille hommes prirent les armes dans la ville. Le dauphin fit publier que le duc de Bourgogne en imposoit, en disant qu'il étoit venu à la prière de son gendre. Le duc n'avoit amené que deux mille hommes et trois mille archers, ce qui ne suffisoit pas pour investir Paris; mais il comptoit sur l'affection des habitans. Ayant envoyé un héraut chargé de lettres pour le roi, le dauphin, et la ville, héraut que le comte d'Armagnac fit chasser, il se présenta en bataille à la porte Saint-Eustache, espérant quelque mouvement favorable de la part du quartier des Halles qui lui étoit dévoué; mais le connétable sut contenir cette partie de la ville. Une pareille tentative à la porte Saint-Honoré n'eut pas une plus heureuse issue; néanmoins les émissaires du duc trouvèrent le moyen de faire afficher

1413. partout son manifeste, dans lequel il prétendoit n'avoir d'autre projet que de tirer d'esclavage le roi et le dauphin. Le duc de Berry, par sa fermeté, retint la multitude dans l'inaction; il lui défendit, sous peine de mort, d'approcher des remparts, et fut obéi. Une nouvelle ordonnance, du 17 février, déclara le duc de Bourgogne banni, « comme faux, » traître, meurtrier, lui et tous les siens, et » abandonné, corps et biens, sans pitié et » sans merci. » Pour donner plus d'authenticité à la publication, le parlement tout entier, les notaires, les avocats, les procureurs, les greffiers, les secrétaires, armés complétement, et le chancelier à leur tête, parcoururent la ville. Enfin, le duc, s'étant présenté encore en ordre de bataille entre Montmartre et Chaillot, se retira, laissant des troupes à Compiègne et à Soissons, pour retarder du moins l'attaque qu'il s'attendoit à essuyer dans ses propres Etats.

Après sa retraite, on jugea convenable de faire juger enfin la doctrine du cordelier Petit, sur le tyrannicide. Elle fut déférée au tribunal des inquisiteurs. Ils la proscrivirent comme « erreur dans la foi, dans la doctrine, dans » les mœurs, comme tendante à la perte des » rois et des peuples, et capable de briser

» sans retour tous les liens de la société. » 1413.
Le discours du moine fut brûlé dans la place de Notre-Dame.

Au reste, sous la domination du parti des Armagnacs, comme sous celle des Bourguignons, Paris offroit toujours l'image d'une place de guerre. On n'y voyoit que des troupes marchant en ordre de bataille, toujours prêtes à fondre sur les habitans, et il falloit payer des contributions excessives pour leur entretien. On enleva leurs armes à tous les bourgeois auxquels on défendit, sous peine de mort, de s'en procurer d'autres. Le comte d'Armagnac, accusé par la voix publique d'avoir fait prendre ces mesures, devint l'objet d'une haine implacable. Ce fut lui, sans doute, qui fit résoudre une assemblée générale tenue à l'hôtel de Saint-Paul, composée de la reine, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et du conseil, présidée par le dauphin, et dans laquelle on décida une guerre sans rémission contre le duc de Bourgogne. Le roi voulut y marcher en personne.

Au printemps, le monarque eut deux cent 1414.
mille hommes sous ses drapeaux. Tous portoient l'écharpe du comte d'Armagnac, ce qui fut trouvé fort étrange par tous les gens sensés que n'aveugloit pas l'esprit de parti. On ne

1414. pouvoit concevoir qu'un roi puissant arborât les couleurs d'un de ses vassaux. La campagne s'ouvrit par le siége de Compiègne. Les Bourguignons, après une vive résistance, demandèrent à capituler. Le comte d'Armagnac étoit d'avis de ne pas les y admettre. La bonté du roi prévalut sur cet excès de rigueur. C'est à l'occasion de ce siége que pour la première fois nos anciennes chroniques parlent sans équivoque de l'usage des canons. Elles nous apprennent qu'on avoit déjà l'art d'en fondre du plus gros calibre. Après la reddition de Compiègne, Soissons fut investi. Les habitans voulurent aussi négocier; le roi et son conseil étoient disposés à les traiter avec indulgence; mais les gens de guerre, fâchés d'avoir manqué le pillage de Compiègne, n'étoient pas d'humeur à s'abstenir encore de celui de Soissons. Ils emportèrent la place d'assaut en plein jour, et lui firent éprouver toutes les horreurs trop ordinaires en pareil cas. La ville fut incendiée. Peu de personnes échappèrent au massacre. Le commandant et ceux de la garnison qui ne périrent pas les armes à la main, furent livrés au fer du bourreau. La plupart des villes du duc de Bourgogne, effrayées par cette catastrophe, ouvrirent leurs portes. Dans celle de Bapaume on trouva plusieurs fugitifs de Paris,

entr'autres le boucher Caboche; tous furent 1414.
envoyés au supplice. Un corps de troupes de la Bourgogne, qui venoit en Flandre, fut attaqué par le duc de Bourbon et le connétable d'Albret, près de la Sambre, et entièrement défait. Arras, investi à son tour, résista si vigoureusement, qu'après un assez long siége on n'avoit encore fait que fort peu de progrès. La disette commencoit à incommoder les assiégeans aussi bien que les assiégés. Le duc fit, pour la troisième fois, demander la paix. Le roi y étoit porté de lui-même et par les conseils du dauphin qui souffroit à regret l'ascendant que prenoit chaque jour le duc d'Orléans et l'humeur impérieuse du comte d'Armagnac. Le duc de Bourgogne se soumit à tout ce qu'on exigea de lui. Il fut convenu qu'Arras ouvriroit ses portes à Charles VI, que le duc éloigneroit de sa personne ceux qui déplaisoient au roi et au dauphin, et qu'on se réservoit de lui indiquer; qu'il ne pourroit venir à Paris sans permission expresse du monarque et de son fils aîné; enfin qu'il renonceroit à toute alliance de famille avec l'Angleterre : il en avoit été question en diverses circonstances. A ces conditions, il lui fut promis des lettres de réhabilitation pour effacer, autant qu'il seroit possible, les atteintes portées à son

1414. honneur par plusieurs déclarations. Les princes, et surtout le duc d'Orléans, eurent beaucoup de peine à jurer cette nouvelle paix; mais le dauphin parla en maître, qui vouloit être obéi, et il le fut. Tous les signes distinctifs des deux partis disparurent pour un temps. Les Parisiens allèrent se plaindre au duc de Berry de n'avoir pas été appelés au traité d'Arras. Ce prince leur répondit avec fermeté qu'ils n'avoient aucun droit de se mêler des querelles de la famille royale.

La guerre suspendue entre les chefs dégénéra en hostilités particulières. Les partisans des deux factions s'attaquoient réciproquement. D'un autre côté les compagnies licenciées, de part et d'autre, se battoient pour leur propre compte, et désoloient les provinces. Paris n'étoit pas plus tranquille. Le duc de Bourgogne, quoiqu'il en fût éloigné, y conservoit toujours un parti puissant. Le dauphin avoit prouvé, au temps du traité d'Arras, qu'il inclinoit définitivement pour lui. Cet héritier présomptif de la couronne n'eut pas honte de tramer une conspiration. Le premier jour du mois de février, le quartier des Halles, au son de la cloche de Saint-Eustache, étoit averti de se soulever. Les conjurés devoient aller au Louvre prendre le dauphin, le mettre

à leur tête, chasser les Armagnacs, et massacrer ceux qui voudroient se défendre. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, instruits à temps, firent échouer ce projet. Les principaux chefs du complot furent arrêtés dans leur lit. Plusieurs d'entr'eux étoient de la cour du dauphin. Ce prince, humilié de l'issue de cette honteuse démarche, quitta Paris. La reine, le duc de Berry, le duc d'Orléans même lui écrivirent pour l'engager à y revenir. Il étoit à Melun-sur-Yèvre. Usant d'artifice pour secouer le joug, il annonce le jour où il doit se rendre à Corbeil, invitant la reine et les princes à s'y trouver. Mais, tandis qu'on l'y attend, il arrive inopinément à Paris, en fait aussitôt fermer toutes les portes, et envoie ordre aux princes de se retirer dans leurs terres. Le duc de Berry seul eut la permission de revenir. 1414.

Le dauphin, par ce coup de main qui lui livroit la capitale, ne fut pas plus tôt saisi du pouvoir qu'il s'en montra indigne. Il commença par s'emparer de l'argent de la reine déposé chez plusieurs bourgeois de Paris, et prodigua celui du trésor royal à de vils courtisans qui corrompoient sa jeunesse. Son chancelier, Juvénal des Ursins, lui ayant fait à cet égard quelques représentations, fut ren-

1414. voyé. Enfin, il relégua à Saint-Germain la jeune dauphine, princesse aimable et vertueuse, pour se livrer sans contrainte à la passion que lui inspiroit une fille de la reine, appelée Cassinel.

En prenant possession du gouvernement, il eut soin de décrier l'administration de ses prédécesseurs à l'égard des finances. Dans une assemblée, à laquelle se trouvèrent l'Université et les principaux bourgeois de Paris, son nouveau chancelier, Martin Gouge, évêque de Chartres, inculpa vivement sur ce sujet les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et d'Orléans, et promit de ne pas imiter leurs déprédations. De l'autre côté, son beau-père, mécontent de l'affront fait à la dauphine, envoya lui en demander la réparation et le renvoi de sa maîtresse. Les députés lui dirent en pleine audience que, sur son refus, leur maître ne regarderoit pas la paix comme faite, et qu'en cas de guerre contre les Anglois, qui en menaçoient, ni lui ni ses sujets ne prendroient les armes pour les repousser. Le dauphin, tout irrité qu'il fût d'un procédé si hardi, n'osa le témoigner.

Henri V, depuis deux ans, occupoit le trône d'Angleterre. C'étoit un grand homme. Il vit la France déchirée par trois ou quatre partis,

et l'autorité passant tour à tour de la faction 1414.
bourguignone à celle des Armagnacs ou au dauphin, quelquefois même entre les mains de la reine. Le monarque anglois ne pouvoit désirer un état de choses plus favorable à son ambition. D'abord il suivit la politique de son père, toujours presque également éloignée d'une guerre franche et d'une paix solide; mais après la quatrième retraite du duc de Bourgogne, ne voyant dans la France que mi-
sère, désordre et confusion, il crut devoir 1415.
tout oser, et envoya des ambassadeurs réclamer sans détour la couronne, comme successeur d'Edouard III. Le conseil, frappé de surprise et d'indignation, garda quelque temps le silence. Les Anglois, qui n'avoient voulu qu'y jeter d'abord l'épouvante, déclarèrent que leur maître, ne doutant pas que sa demande ne souffrît beaucoup de difficulté, se contenteroit des provinces cédées par le traité de Bretigny, en y ajoutant néanmoins la Normandie, l'Anjou, le Maine, avec la souveraineté de la Bretagne et de la Flandre. Ces propositions furent encore modifiées; les Anglois, outre l'exécution du traité de Bretigny, qu'ils appeloient la grande paix, demandèrent la moitié de la Provence, et les comtés de Beaufort et de Nogent. Le duc de Berry offrit

1415. seulement la restitution d'une partie de la Guienne. Les prétentions de l'Angleterre sur une portion de la Provence remontoient à la succession d'Eléonore d'Aquitaine; mais cet objet avoit été abandonné par plus de vingt traités subséquens, et la possession des François depuis l'ouverture de cette succession excédoit deux cents ans. Enfin, les Anglois, demandèrent Catherine, fille du roi, en mariage pour Henri. Cette demande trompa la crédulité des ministres. Ils jugèrent le dessein d'une telle alliance incompatible avec des intentions hostiles; et, tandis qu'ils se reposoient dans une fausse sécurité, l'Anglois disposoit tout pour l'exécution de son entreprise. Tout à coup on apprit en France que seize cents voiles angloises venoient d'arriver au lieu où fut depuis bâti le Havre, à l'embouchure de la Seine. Leur armée, forte de six mille hommes d'armes et de vingt-quatre mille archers, investit d'abord Harfleur, dont la garnison, n'étant que de quatre cents hommes d'armes, fut obligée de capituler après un mois de siége. Avant de s'éloigner de cette ville, Henri envoya proposer au dauphin de prendre un combat singulier pour arbitre de leur différent, avec offre toutefois, si le sort se déclaroit en sa faveur, de laisser la couronne de

France à Charles durant la reste de sa vie. Il savoit bien qu'un défi à de telles conditions ne pouvoit être accepté ; mais il savoit aussi qu'une démarche de cette nature a un air de grandeur qui impose à la multitude. 1415.

Henri, ayant perdu au siége de Harfleur une tiers de son armée, prit le chemin de Calais, dont il étoit assez éloigné. La cour de France délibéroit encore à qui des Armagnacs ou des Bourguignons la défense de l'Etat seroit confiée. L'évêque de Chartres, ennemi du duc de Bourgogne, fit donner la préférence aux premiers; ce duc lui paroissoit plus redoutable que les Anglois même. Cependant, leur monarque, rendu sur les bords de la Somme, chercha en vain durant près de trois semaines un endroit où il pût la traverser. Ses troupes, harcelées par la cavalerie françoise, fatiguées par une longue marche, exténuées par des maladies, presque nues, et pressées par la faim, n'étoient soutenues que par le courage imperturbable du prince qui partageoit avec elles jusqu'à leur misère, ne voulant pas d'autre nourriture que celle des soldats. Enfin il trouva un passage entre Péronne et Saint-Quentin.

Les troupes françoises avoient eu le temps de se rassembler. On varie sur leur nombre, qui étoit considérable ; mais on convient qu'il

1415. excédoit au moins quatre fois celui de leurs adversaires. Le connétable d'Albret, qui poursuivoit l'ennemi, envoya demander les ordres de la cour, alors à Rouen. Le duc de Berry fut le seul, dans le conseil, opposé à l'avis d'une bataille. Il se souvenoit de celle de Poitiers, à laquelle il avoit assisté. Le roi et le dauphin témoignèrent le désir de se trouver en personne à celle qu'on alloit livrer. Le duc réussit à les en détourner. Les deux armées étant en présence dans le comté de Saint-Paul, près d'Azincourt, le 22 octobre un de nos herauts d'armes alla proposer la bataille pour le 25 à Henri, qui l'accepta sans balancer. Cet usage étoit dans l'esprit de la chevalerie. On ambitionnoit moins l'avantage que l'honneur de la victoire, et une attaque imprévue eût été regardée comme une sorte de lâcheté. Il paroît que Henri avoit refusé une première fois la bataille dont les François lui avoient assigné le jour et le lieu, en leur répondant qu'il ne recevoit ni loi ni conseil de ses ennemis. Et si dans l'occasion présente il l'acceptoit, c'est, sans doute, parce qu'il vit qu'il ne pouvoit l'éviter, ou parce qu'il jugea l'occasion plus favorable. Les François doutoient si peu de succès, que tous prétendoient combattre au premier rang, croyant qu'on

ne se battroit pas ailleurs. Le connétable fit 1415.
tout ce qu'il falloit pour que leur attente fût déçue. Maître de s'étendre sur un terrain spacieux, où il eût pu tirer parti de tout l'avantage que lui promettoit une force aussi supérieure à celle de l'ennemi, il s'enferma dans un espace étroit entre un bois et une petite rivière. Il avoit une artillerie formidable, qui seule, pour ainsi dire, eût suffi pour lui assurer la victoire ; il n'en fit aucun usage, croyant que pour vaincre il lui suffiroit de tirer l'épée. Il plut toute la nuit qui précéda l'action. Quand le jour parut, les hommes et les chevaux, tout transis de froid, se trouvèrent sur un terrain fangeux, et comme dans une espèce de marais. Les Anglois étoient à l'abri dans des villages voisins. Leur roi relâcha tous les prisonniers qu'il avoit faits durant cette campagne, exigeant toutefois leur promesse de le rejoindre s'il étoit vainqueur. Il visita ensuite tous les corps de son armée, leur rappela les glorieuses journées de Crécy et de Poitiers, et fit répandre le bruit, vrai ou supposé, que les François avoient résolu de couper trois doigts de la main droite à chacun des archers qui tomberoient en leur pouvoir. Enfin il déclara que tous ceux qui alloient combattre avec lui jouiroient du droit de porter les cottes d'armes

1415. semblables à celles que la noblesse seule avoit le droit d'endosser en Angleterre. Il comptoit principalement sur ses archers, que depuis long-temps il formoit lui-même aux évolutions militaires. Leurs flèches, lancées par des arcs de la hauteur d'un homme, étoient plus meurtrières que notre mousqueterie. Aussi, l'exercice de cette arme, méprisé parmi nous, étoit-il en honneur chez les Anglois. Ils n'avoient pas un village où l'on n'y formât la jeunesse, et on l'encourageoit par des distinctions et des récompenses. C'est en général à leurs archers qu'ils durent le succès des fameuses batailles qu'ils gagnèrent contre nous. Notre armée étoit en trois divisions. La première ayant été battue, le duc d'Alençon, prince rempli de courage, s'avança pour rétablir l'action. Dix-huit chevaliers françois, qui s'étoient engagés par serment à tuer le monarque anglois, parvinrent effectivement à traverser les ennemis jusqu'à l'endroit où il combattoit. Le duc de Glocester, son frère, terrassé par eux, ne dut la vie qu'à l'intrépidité du roi d'Angleterre. qui le couvrit de son corps. Henri, frappé lui-même, tomba sur ses genoux. Il fut sauvé par ses gardes, et les dix-huit François périrent dans cette entreprise téméraire. Quatre cents lances angloises postées

dans un bois achevèrent de déterminer la victoire. Ce foible détachement tomba tout à coup sur les flancs des François, dont la plupart perdirent courage à cette attaque imprévue, et se débandèrent. Le duc d'Alençon, cherchant la mort, se précipita sur les ennemis, suivi de quelques uns des siens; il tua le duc d'Yorck, oncle du roi, sous les yeux de ce prince; d'un coup de hache, il entama le casque du monarque lui-même; il avoit déjà le bras levé pour redoubler, lorsque Henri d'un revers l'étendit à ses pieds. La troisième division s'enfuit lâchement, sans avoir tiré l'épée. Dans cette déroute il arriva, dit Daniel, un malheur qui coûta la vie à un grand nombre de François. Leur avant-garde se retiroit avec quelque ordre, et plusieurs fuyards s'y rallioient; Henri, les apercevant, crut qu'ils vouloient revenir à la charge. En même temps il apprit qu'on pilloit son camp, où étoient ses bagages. C'étoient environ six cents paysans qui, sous la conduite de quelques gentilshommes picards, avoient tenté ce coup de main. Henri, craignant quelque fâcheux retour, ordonna le massacre des prisonniers, de peur que, le combat recommençant, le soin de les surveiller n'embarrassât ses troupes, et qu'ils ne se joignissent aux leurs. L'ordre du 1415.

1415. roi ne fut pas exécuté dans toute son étendue. Plusieurs furent épargnés. En les comptant, il y eut quatorze mille prisonniers. Dix mille des nôtres restèrent sur le champ de bataille, parmi lesquels sept princes françois et le connétable; cinq princes en outre furent faits prisonniers (entr'autres les ducs d'Orléans et de Bourbon), avec le maréchal de Boucicaut. Au nombre des morts se trouvoient plus de neuf mille gentilshommes, et un archevêque de Sens, Montagu. La perte des Anglois ne fut que de seize cents hommes. Le vainqueur continua sa route vers Calais. Il reçut dans cette ville un défi de la part du duc de Bourgogne, irrité de la mort de ses frères, le duc de Brabant et le comte de Nevers. Henri refusa le défi, en disant que tous deux avoient été assassinés pendant l'action par leurs compatriotes même; ce qu'il offrit de prouver par le témoignage de plusieurs François. Il relâcha sur leur parole une partie des prisonniers, exigeant pour toute condition leur promesse d'apporter l'année suivante leur rançon à la foire du Landit, et les dispensant de la payer s'il ne se trouvoit pas à cette époque dans la plaine de Saint-Denis pour la recevoir.

La cour de France, en apprenant le désastre d'Azincourt, se hâta de quitter Rouen et de

retourner à Paris. Le dauphin, nommé, dès le commencement de la guerre, lieutenant-général du royaume, étoit hors d'état de soutenir le poids des affaires dans une circonstance aussi terrible. Le duc de Berry étoit trop âgé, le duc de Bretagne trop jeune, et le roi de Sicile s'en jugeoit lui-même incapable. On en chargea le comte d'Armagnac, auquel on envoya proposer l'épée de connétable et la charge de premier ministre, qu'il accepta sans balancer. Le duc de Bourgogne avoit des droits beaucoup plus apparens à l'administration des affaires. Il demanda permission de revenir à la cour, offrant d'employer toutes ses forces à la conservation de la France. On lui répondit par une défense de paroître à Paris autrement qu'avec sa suite ordinaire. On lui offrit seulement le gouvernement de Picardie, s'il vouloit combattre les Anglois; mais il avoit des intelligences avec eux, et ne songeoit pas à réparer un revers qui devoit naturellement le rendre maître de toutes choses en France. La mort du dauphin, survenue dans ces conjonctures, le 15 décembre, fut attribuée au poison par des bruits qu'on est hors d'état d'apprécier. Les deux factions bourguignone et armagnaque s'en accusèrent réciproquement. Les chroniques du temps peignent ce dauphin 1415.

1415 comme un prince méprisable. Le duc de Bourgogne demanda que sa fille fût renvoyée à sa cour, qu'on assignât le douaire de cette princesse, et qu'on lui remît la moitié des meubles de la communauté. On répondit que le roi consentoit volontiers au départ de la dauphine, qu'il n'étoit pas en situation de lui donner un douaire, et qu'il avoit grand besoin des meubles. Le gouvernement ne respectoit plus rien.

Le comte d'Armagnac étant venu prendre le timon des affaires, elles changèrent de face encore une fois. Elles se ressentirent de son génie ardent, impérieux, et de son caractère inflexible. Son administration s'annonça par des rigueurs de tous les genres, par des emprisonnemens et des supplices. Les troupes, dont il inonda l'île de France, achevèrent de ruiner les campagnes que les Bourguignons avoient déjà pillées. Néanmoins, on négocioit une pacification entre les deux factions opposées, mais avec une défiance extrême et réciproque qui ne permettoit pas l'espoir du succès. Environné des proscrits de la capitale, respirant tous vengeance, le duc de Bourgogne insistoit pour y être reçu avec ses troupes. Déjà les citoyens divisés d'opinion se regardoient d'un air menaçant. On fit mourir des partisans du duc accusés de lui avoir écrit

que cinq mille Parisiens étoient prêts à lui ouvrir les portes. Tous ceux qui paroissoient suspects étoient bannis. Plusieurs s'enfuirent d'eux-mêmes, dans la crainte des horreurs d'une revolution regardée comme prochaine. Le duc de Bretagne essaya de se rendre médiateur; il exhorta l'Université à seconder son zèle; mais les membres de ce corps étoient aussi divisés entr'eux. Un de ses députés, ayant parlé de la paix, fut désavoué par le recteur et mis en prison. Le duc de Bretagne, rebuté par l'inutilité de ses efforts, retourna dans sa province. Il reçut, en récompense de sa bonne volonté, la ville de Saint-Malo, une pension, et des présens considérables. 1415.

Cependant le troisième parti, éclipsé un moment par la mort du premier dauphin, Louis, sembloit devoir renaître à l'arrivée de son successeur, Jean, qui étoit à la cour du comte de Hainaut, son beau-père; on députa vers lui, pour l'engager à se rendre à celle de France. Les ambassadeurs lui firent pressentir que son crédit dépendroit de la préférence qu'il donneroit à la faction dominante : c'étoit lui annoncer qu'on avoit le projet de le tenir comme en tutelle sous le connétable. Le dauphin n'avoit que dix-huit ans, et peu de lumières; le comte de Hainaut qui étoit loin

1415. d'en manquer, et qui lui servoit de mentor, ne donna aux ambassadeurs aucune réponse positive, étant résolu à régler la conduite de son gendre, sur les circonstances, et à ne pas le laisser, s'il le pouvoit, sous le joug des Armagnacs. De son côté, le connétable se prémunit contre le nouveau dauphin, en lui opposant le comte de Ponthieu, Charles, frère de ce prince, qui fut fait gouverneur de Paris et duc de Touraine.

Le duc de Bourgogne se tenoit cantonné dans la Brie. Les Parisiens auroient désiré le voir tenter une grande entreprise, et s'impatientant de ce qu'il ne paroissoit pas y songer, ils lui donnèrent le surnom de *Jean de Lagny qui n'a pas hâte*. Ses troupes se trouvoient cependant assez souvent aux prises avec celles des Armagnacs. De part et d'autre, on se prenoit de petites places, dont on passoit les garnisons au fil de l'épée; on envoyoit les prisonniers au supplice. Mais ces procédés barbares ne décidoient pas la querelle. Le duc de Bourgogne ne cherchoit qu'un prétexte plausible pour se retirer. Le nouveau dauphin le lui fournit, en ordonnant aux deux partis de désarmer. Le duc, avec qui cet ordre avoit sans doute été concerté, rentra dans l'Artois, où il distribua ses troupes qui ne furent pas licenciées.

Le connétable, en ce moment maître du royaume, fit ordonner une imposition générale : l'édit portoit que le roi avoit bien voulu jusqu'alors exempter le clergé de tous subsides, mais que cette fois l'état de ses finances exigeoit que tout le monde payât la taxe, et qu'il ne souffriroit sur ce point aucune remontrance. On vouloit sans doute éviter des représentations semblables à celles que les prélats assemblés à Bourges avoient récemment adressées à la cour : elles sont un monument curieux de l'extravagance des prétentions du clergé dans ce siècle encore barbare. Ces prélats disoient qu'ils étoient engagés au maintien de leurs droits par leurs sermens et l'exemple de leurs prédécesseurs, qui n'avoient pas craint de s'exposer au martyre pour les défendre. « Nous sommes sensiblement touchés, s'écrioient-ils, des besoins du royaume et de » ceux du prince; car ses périls sont les » nôtres, et nous périssons s'il périt; mais » il nous est enjoint de n'abandonner qu'avec » la vie les immunités du clergé. » Ils promettoient à la vérité leurs prières, en avertissant le roi qu'il falloit plus s'y fier qu'à la force de ses armes, et qu'il devoit chercher à se rendre le Ciel favorable en protégeant son Eglise. 1415.

1416. Après avoir établi cette taxe, le comte d'Armagnac alla en Normandie pour réprimer les courses qu'y faisoit la garnison angloise de Harfleur. La cour se livroit avec sécurité aux plaisirs. Les Bourguignons qui, malgré les proscriptions tombées sur leur parti, étoient encore fort nombreux dans la capitale, crurent ce moment favorable pour faire éclater une conspiration dont ils s'occupoient depuis quelque temps, de concert avec le chef de leur faction. Le dessein étoit d'égorger tous les Orléanois, princes, seigneurs ou particuliers; de renfermer le roi, la reine, et le chancelier, de charger de chaînes le duc de Berry et le roi de Sicile, de les raser, de les promener en cet état dans la ville, montés chacun sur un bœuf, puis, de les massacrer, ainsi que le malheureux monarque. L'exécution de cet attentat, fixée d'abord au Vendredi-Saint, fut remise au jour de Pâques. L'âme de ce complot atroce étoit un ecclésiastique, Guillaume d'Orgemont (fils de l'ancien chancelier), comblé des bienfaits de la cour, et possédant une multitude de bénéfices : les sceaux devoient être sa récompense. Quelques heures avant la nuit destinée à cette boucherie, la femme d'un changeur, nommé Michel Laillier, révéla le complot. Le prevôt de Paris,

Tannegui du Châtel, ayant rassemblé à la hâte 1416.
ce qu'il put trouver de gens de guerre, s'empare du quartier des Halles où le rassemblement des conjurés doit se faire, enfonce plusieurs maisons dans lesquelles les chefs attendoient le signal, les enchaîne, parcourt la ville, visite tous les lieux suspects, et dissipe la conjuration; des coupables arrêtés, les uns furent exécutés publiquement, les autres noyés durant la nuit. D'Orgemont, dérobé à la justice séculière par le privilége de la cléricature, après avoir assisté au supplice des principaux conjurés, fut remis aux juges ecclésiastiques, qui le condamnèrent à être renfermé pour le reste de ses jours, au pain et à l'eau : il vécut trois ans dans sa prison. Ce misérable, bègue et boiteux, étoit l'ecclésiastique le plus riche et le plus avare du royaume.

Tandis que du Châtel préservoit Paris d'une catastrophe, le connétable battoit le commandant de Harfleur, le comte de Dorset, qui s'étoit approché de Rouen. Celui-ci, en se retirant, défit un parti de François, qui eut l'imprudence de l'attaquer avec des forces inférieures. Le comte d'Armagnac, pressé de rassurer la cour de France, convint d'une trève de quelques mois avec la garnison de Harfleur, et revint à Paris. Il se montra sévère, et per-

1416. sonne n'osa murmurer. On ne garda plus aucun ménagement avec les Bourguignons. Ceux-ci usèrent des plus terribles représailles. Les troupes des deux partis infestèrent les provinces; la France devint la proie des gens de guerre. Il y eut quelques propositions de paix entre l'Angleterre et la France; le conseil vouloit qu'on profitât de la disposition que montroit l'Anglois à conclure au moins une trève de quelques années. Le connétable, qui étoit éloquent et brave, s'éleva contre ce projet avec tant d'énergie, que non-seulement le conseil, mais le parlement, l'Université, le prevôt des marchands et les principaux bourgeois, appelés à la délibération, se rangèrent tous à son avis; il avoit formé lui-même un dessein digne d'un capitaine et d'un homme d'Etat: pendant que Henri attendoit dans une sorte d'inaction que nos troubles civils lui livrassent le royaume sans défense, le comte d'Armagnac préparoit secrètement une expédition importante; il louoit des navires et des arbalétriers génois. Notre ancien allié, le roi de Castille, lui fournissoit un grand nombre de bâtimens. Ces escadres, réunies aux nôtres, formèrent une flotte imposante, qui étonna l'Angleterre, et lui fit craindre d'être attaquée dans son île; mais tout à coup, cette flotte vint bloquer le

port de Harfleur, dans le même temps que le connétable faisoit investir la place par terre. Le siége fut poussé avec vivacité; le génie et la valeur du comte de Dorset qui la défendoit, triomphèrent de tout le courage des assiégeans. Deux victoires navales, remportées par les Anglois sur la flotte françoise qui étoit devant Harfleur, contraignirent le comte d'Armagnac de renoncer à son entreprise. 1416.

Pendant ce siége, mourut le duc de Berry, prince tellement dissipateur, qu'après avoir épuisé l'Etat par ses rapines, il laissa une succession si obérée, qu'on fut contraint de l'abandonner à ses créanciers. Cette mort débarrassoit le royaume d'un de ses vampires; mais il ne restoit encore que trop de causes d'une ruine qui sembloit inévitable et prochaine; l'Angleterre, pour l'accabler, négocioit de tout côté; l'empereur Sigismond qui étoit venu en France, l'année précédente, et qu'on y avoit traité avec une magnificence peut-être excessive, offrit sa médiation pour la paix avec l'Angleterre: on l'accepta. Il passa dans cette île, et fit avec Henri un traité personnel contre les François, puis revint à Paris, y fit croire qu'il avoit négocié en leur faveur, et prit, sous le même prétexte, le chemin de Calais, où Henri étoit attendu. Ce monarque s'y rendit effecti-

1416. vement vers la fin de septembre. Le duc de Bourgogne, qui entretenoit toujours avec lui une correspondance, l'y alla trouver. La cour de France alarmée de cette démarche y députa, pour tâcher de découvrir ce qui se passeroit. Ses ambassadeurs proposèrent une suspension d'armes; elle fut acceptée jusqu'au mois de février. Le duc de Bourgogne fit avec Henri un traité secret, par lequel il déclara le reconnoître pour légitime roi de France, promit d'employer tous ses efforts à lui assurer la possession de ce royaume, protestant d'avance contre toutes conventions qu'il pourroit signer dans la suite, et qui paroîtroient favorables au roi et au dauphin, ajoutant qu'elles ne seroient dressées que pour les tromper et les perdre plus sûrement. Sigismond, de son côté, promit la même assistance à Henri, parce qu'on lui restitueroit les provinces qui avoient autrefois constitué le royaume d'Arles, sur lequel les empereurs d'Occident avoient des prétentions surannées. Il revint ensuite en France recevoir les remercîmens des bons offices qu'il disoit nous avoir rendus, et, de retour dans ses Etats, déclara son alliance avec l'Angleterre.

En même temps le duc de Bourgogne se rendit à Valenciennes pour mettre dans ses in-

térêts le dauphin Jean, qui déjà penchoit pour 1416.
lui, et dont il venoit de promettre la ruine à l'Angleterre. Il paroît que son intention étoit de renverser la monarchie, et d'en arracher le plus de lambeaux qu'il lui seroit possible. Tout sembloit favoriser ce dessein. La cour, surtout la reine, qui voyoit avec dépit tout le pouvoir entre les mains du comte d'Armagnac, ne soupiroit qu'après l'arrivée du dauphin. On se flattoit qu'il balanceroit au moins cette autorité importune. Le comte de Hainaut, sans cessé sollicité d'amener son gendre à la cour, s'y étoit jusque-là refusé, parce qu'on exigeoit qu'il n'eût aucune relation avec le duc de Bourgogne. Enfin, cédant à de nouvelles instances de la reine et du conseil, il vint avec le jeune prince à Compiègne. Il eut avec Isabelle plusieurs conférences, qui n'aboutirent à rien, et alla ensuite à Paris, où, après beaucoup de discussions, il déclara nettement que le dauphin paroîtroit à la cour avec le duc de Bourgogne, ou reprendroit la route du Hainaut. Sur cette déclaration, il fut résolu d'arrêter le comte. Il en eut avis, revint promptement à Compiègne, et trouva son gendre expirant; les uns disent d'un abcès à la tête, les autres de poison. Cette dernière opinion étoit la plus générale. Les deux partis s'accu-

1416. sèrent encore réciproquement de cette mort, comme de celle du premier dauphin. La reine même fut en butte aux soupçons. Mais les plus violens tombèrent sur Louis II, comte d'Anjou et roi de Sicile. Il craignoit le duc de Bourgogne; leur haine mutuelle étoit irréconciliable, et Charles de Ponthieu, son gendre, devenoit le présomptif héritier de la couronne.

1417. Le comte d'Armagnac, ne pouvant éviter la concurrence de ce troisième dauphin qui devoit naturellement aspirer au pouvoir, voulut du moins se débarrasser de celle de la reine. En l'éloignant des affaires, il s'en étoit fait une ennemie que mille circonstances pouvoient replacer au poste d'où il l'avoit chassée. Cette princesse, depuis qu'elle eut perdu son influence, se dédommageoit par les plaisirs, au milieu d'une cour galante et voluptueuse qu'elle tenoit à Vincennes. Le connétable avertit le roi que son épouse avoit un amant. C'étoit Louis Bourdon, grand-maître-d'hôtel d'Isabelle, et l'un des plus braves guerriers de France. Charles vole lui-même à Vincennes, le fait arrêter, et revient à Paris sans avoir vu son infidèle épouse. La torture arrache à Bourdon l'aveu de son intrigue; dans la nuit on l'enveloppe d'un sac de cuir, avec cette inscription : *Laissez passer la justice du*

roi, et on le jette dans la Seine. Isabelle est reléguée à Tours sous la garde de trois surveillans; les trésors, que son insatiable cupidité avoit encore amassés, et qu'elle avoit déposés chez divers particuliers, et dans des monastères, sont enlevés par ordre du dauphin et du connétable. Le jeune prince paya cher dans la suite une démarche que ne conseilloient ni la sagesse ni la bienséance. 1417.

Après ce coup d'éclat, le connétable s'occupa de trouver les moyens de soutenir la guerre dont il étoit menacé à la fois par les Bourguignons et par les Anglois. Dans la confusion où étoit le royaume, les impôts se payoient mal. Il proposa un emprunt forcé au parlement, qui n'y consentit qu'en exigeant des sûretés pour les prêteurs, envers lesquels, à moins qu'ils n'eussent régi les finances, on ne pourroit même employer que la voie d'exhortation. On prit d'autres mesures encore pour se procurer de l'argent. Les bijoux de la reine furent vendus; même des reliques de l'abbaye de Saint-Denis. On enleva l'or dont la châsse de saint Louis étoit couverte, ornement à la vérité fort superflu. Les expédiens, dont nous omettons le détail, tombant pour la plupart sur le peuple, augmentoient l'aversion qu'il avoit pour leur auteur. Le comte d'Ar-

1417. magnac n'étoit pas moins odieux à la noblesse. Il traitoit avec sévérité tous les gens de guerre qui servoient sous son commandement, et leur rappeloit souvent la catastrophe d'Azincourt, qu'il imputoit à leur lâcheté. Cette conduite donna beaucoup de partisans au duc de Bourgogne. Ses troupes devinrent si nombreuses que, ne pouvant les payer, il fut obligé de leur permettre de vivre à discrétion dans ses Etats, en attendant qu'il pût leur en livrer d'autres. Tout le nord de la France, de l'Escaut à Paris et aux extrémités de la Normandie, étoit le théâtre d'une guerre féroce; car les nobles, qui avoient le malheur d'être pris, périssoient de part et d'autre sur l'échafaud. Le duc de Bourgogne, pour grossir encore le nombre de ses partisans, et se concilier la faveur publique, s'avisa de promettre aux pays qui se déclareroient pour sa cause, une exemption des impôts dont le pauvre peuple, disoit-il, étoit grevé. Ce fut en vain que le parlement fit lacérer les écrits séditieux qui contenoient ces promesses; elles produisirent leur effet. La plupart des villes du Ponthieu, du Vermandois, contrées picardes, et du Beauvoisis, ouvrirent leurs portes aux Bourguignons. D'autres se révoltèrent et chassèrent les percepteurs des impositions. La populace de Rouen, sous la conduite

d'un citoyen nommé Allain Blanchart, massacra le bailli. Il fallut traiter avec elle. Le dauphin, accouru sous les murs de cette ville, ne put y entrer qu'après trois jours de négociation et la publication d'une amnistie; mais les auteurs de la révolte, soit qu'ils en eussent été exceptés ou non, furent envoyés au supplice. Reims, Châlons, Troyes, Auxerre se déclarèrent pour le Bourguignon, pillèrent les recettes, massacrèrent ou firent exécuter les receveurs et les officiers du roi. Le même esprit de rébellion gagna toutes les provinces. Entre deux partis, qui l'un et l'autre agissoient au nom du monarque, les peuples se croyoient en droit d'adopter celui qui leur promettoit les plus grands avantages. 1417.

Dans ces circonstances, les Anglois n'eurent qu'à se présenter pour conquérir tout ce qu'il leur plut d'attaquer. Leur roi descendit sur les côtes de Normandie avec vingt-cinq mille cinq cents hommes seulement, tandis que son allié, le duc de Bourgogne, s'avançoit vers Paris à la tête de soixante mille cavaliers. Les Anglois emportèrent, en courant, Touque et tout le pays entre Harfleur et Caen. Cette dernière ville capitula aussi. Le comte d'Armagnac, plus occupé de la conservation de son pouvoir que de celle du Royaume, avoit rappelé le peu de

1417. troupes qui eussent pu défendre la Normandie. Il est vrai qu'il en avoit besoin pour se maintenir à Paris; car le duc de Bourgogne ne tarda pas à s'en approcher avec les forces imposantes dont nous venons de parler. Toutes les villes sur son passage lui ouvrirent leurs portes : Corbie, Montdidier, Beauvais, Senlis. Le connétable ayant refusé les services de la Trémoille et de l'Isle-Adam, ils s'étoient donnés au duc de Bourgogne. L'Isle-Adam, seigneur de la ville de ce nom, la lui livra. Ce poste important donna au duc un passage sur l'Oise, et lui facilita les moyens de s'emparer de Pontoise. Il alla ensuite prendre Mantes, Meulan, passa la Seine, pilla et incendia tout ce qui osoit résister, et vint assiéger Paris. Il s'établit d'abord à Montrouge, puis à Meudon, d'où il envoya au conseil du roi, malade en ce moment, un héraut pour annoncer, selon l'usage des deux factions, qu'il venoit délivrer le monarque et le dauphin. Le jeune prince répondit avec beaucoup de fermeté à cet officier.

Le duc, espérant que Paris lui seroit livré au moyen des intelligences qu'il y conservoit, ne pressa point les opérations du siége, et alla soumettre toutes les villes environnantes, de manière à séparer absolument la capitale des provinces. Le connétable affectoit de la sécurité,

Mais ses démarches trahissoient sa peur. Il 1417. imagina, pour tâcher d'enchaîner les consciences, une formule de serment de fidélité. Tous les corps de la ville y furent assujettis. Le parlement n'hésita pas à obéir, et néanmoins ne put dissiper entièrement la défiance du connétable. Plusieurs de ses membres furent exilés sous divers prétextes. Le parti de son adversaire acquit sans doute une nouvelle force par ces rigueurs; et le ressentiment de la reine porta les malheurs de la France à leur comble. Jusqu'alors elle avoit paru irréconciliable avec l'assassin du duc d'Orléans. Mais enfin elle ne vit plus en lui que l'instrument d'une haine plus violente et le vengeur de l'affront plus récent qu'elle avoit essuyé; elle invita le Bourguignon, qui assiégeoit Corbeil, à la venir tirer de la captivité où elle étoit réduite dans la ville de Tours. Il ne balança pas à rendre un service qui pouvoit tourner au profit de son ambition. Il vole à Tours, s'empare de cette ville, et la reine prend avec lui la route de Chartres. Là elle fit les premiers actes de son administration. Se prévalant des droits, que le roi et son conseil lui avoient autrefois accordés, et se qualifiant reine de France par la grâce de Dieu, elle créa un parlement dont la résidence fut d'abord indiquée à Amiens.

1417. Le duc de Bourgogne, après cette expédition, s'étant approché de Paris, attendoit l'effet d'une conspiration qui devoit lui livrer une porte de la ville. Le jour étoit pris; mais un des complices révéla le complot au prevôt de Paris. L'officier chargé de s'emparer de la porte qu'on devoit lui livrer, fut accueilli par une grêle de traits; il se retira blessé lui-même et laissant beaucoup de monde sur la place. Les conjurés furent punis du dernier supplice.

Ces conspirations provoquoient de nouvelles rigueurs. Le duc d'Armagnac, voyant que sa sûreté ne pouvoit plus dépendre que de la terreur qu'il sauroit inspirer, exiloit, faisoit emprisonner ou exécuter, tantôt en public, tantôt en secret, ceux qui étoient convaincus ou même soupçonnés d'attachement à son ennemi. On chargea des commissaires d'une espèce d'inquisition qui consterna tout le monde. Ils examinoient tous les habitans, et décidoient lesquels devoient être absous, bannis ou arrêtés. Personne ne se crut plus assuré de sa vie ou de sa liberté. Les liaisons du sang et de l'amitié étoient empoisonnées par la crainte.

Le duc, ayant manqué Paris, et ne pouvant tenir la campagne durant l'hiver, dans un pays

saccagé, avec une armée aussi nombreuse que la sienne, mit de bonnes garnisons dans les villes qu'il avoit prises, et se rendit à Troyes avec la reine. Là ils créèrent un nouveau parlement. Ainsi la même cour souveraine subsistoit en trois villes différentes, Paris, Amiens et Troyes. 1417.

Le roi d'Angleterre, de son côté, ne trouvoit aucun obstacle à ses conquêtes. Bayeux, Argentan, Laigle, Alençon capitulèrent, et il se trouva maître de la Basse-Normandie jusqu'au bord de la Sarthe, qui sépare cette province du Maine, où déjà des détachemens de son armée faisoient des courses, semant partout la désolation. Plus de vingt-cinq mille familles effrayées allèrent chercher un asile en Bretagne, et y portèrent l'art de faire des draps. Les villes se dépeuploient au point qu'à la prise de Lisieux, dont les Anglois s'emparèrent aussi, ils n'y trouvèrent qu'un vieillard et une femme. Le prince d'Orange portoit dans le même temps la terreur jusqu'aux confins du Languedoc. Ayant réduit la plupart des villes de cette province, il assembla les Etats, et y fit reconnoître l'autorité de la reine et du duc de Bourgogne. La France entière n'étoit plus qu'un théâtre de désolation. Outre les armées qui la dévoroient, on voyoit de tout

1417. côté des bandes de scélérats sans aveu, qui, comme les troupes réglées, s'enrichissoient des dépouilles de la nation; cantonnés dans les forêts, ils égorgeoient et pilloient indifféremment les hommes de tous les partis. Les moines, quittant leurs monastères, se faisoient chefs de bandits. Les places étoient prises et reprises
1418. par les deux partis alternativement. Le connétable, profitant de la retraite du duc de Bourgogne, étoit rentré dans quelques villes aux environs de la capitale, et assiégeoit actuellement Senlis, dont la garnison incommodoit extrêmement les Parisiens. Chaque jour apportoit la nouvelle de quelque échec. Rouen se révolta une seconde fois, chassa les officiers royaux, arbora la croix de Saint-André, signal de la faction bourguignone, et força son gouverneur, retiré dans le château, de capituler. Henri, poussant toujours ses conquêtes avec rapidité, se trouva bientôt maître de la Normandie, à l'exception de Rouen et de Cherbourg. Il fit une proclamation dans laquelle il promit de grands avantages à ceux qui voudroient le reconnoître comme roi de France.

Tant de disgrâces consternoient tous les véritables François. Ils pensèrent que la réconciliation de la cour avec la reine et le duc de Bourgogne pouvoit seule sauver le royaume.

Il y eut, à cet égard, des conférences, et l'on arrêta un projet de pacification, d'après lequel la reine devoit revenir à la cour, et la France seroit gouvernée par le dauphin et le duc de Bourgogne conjointement; mais il étoit naturel de penser que le comte d'Armagnac s'opposeroit à l'exécution du traité: il étoit toujours occupé du siége de Senlis. Il avoit réduit la ville à capituler. Elle s'étoit engagée à se rendre si elle ne recevoit pas de secours dans un temps marqué. La veille, il en parvint à une lieue de Senlis. Dès le point du jour fatal, le connétable somma les assiégés de lui ouvrir les portes. Sur leur refus, il fit écarteler six des otages qu'on lui avoit livrés. Les assiégés, par représailles, firent voler, par-dessus leurs murs, les têtes de quarante-six prisonniers de guerre. Le comte qui craignoit de ne pas réussir à forcer la place, et que des intérêts plus chers pour lui appeloient ailleurs, leva le siége et revint à Paris. Dès qu'il eut vu le dauphin, il reprit sur lui son ascendant ordinaire. Cependant ce prince, et le roi même parurent toujours agréer le projet de conciliation qui fut lu au conseil; mais tous les membres qui le composoient, étoient les créatures du comte d'Armagnac: aucun d'eux n'osa lui déplaire; le chancelier de 1418.

1418. Marle déclara qu'il ne scelleroit point cet acte, et le comte d'Armagnac le fit rejeter comme infâme, protestant qu'il n'y avoit que des traîtres et des ennemis de l'Etat qui pussent conseiller de le souscrire. Le peuple apprit avec indignation le résultat de cette séance du conseil. Plusieurs Orléanois changèrent d'opinion dans cette circonstance. On accusoit le connétable des troubles du royaume, qu'il ruinoit d'ailleurs par ses exactions. On prétendoit qu'il faisoit passer des sommes immenses dans son comté d'Armagnac. Il redoubloit de sévérité pour étouffer ces murmures. Les défenses de s'attrouper et de se trouver dans les rues après le moment de la retraite furent renouvelées sous peine de mort. Ceux qui avoient sous lui quelque autorité, l'exerçoient avec autant de hauteur et de sévérité que lui-même. Tous, jusqu'aux valets, sembloient animés de l'orgueil du maître. Les bourgeois étoient traités avec une dureté insultante. Osoient-ils se plaindre de quelque exaction, le comte ou le prevôt Tannegui du Châtel répondoit qu'ils avoient trop de bien, et que si c'étoient les Anglois ou les Bourguignons qui les taxassent, ils n'en parleroient pas. Le comte éprouva néanmoins que toute exaction a un terme. Ayant demandé une nouvelle contribution à

la ville, il en reçut pour la première fois un 1418.
refus positif, et en conclut probablement que sa domination étoit menacée. Ce fut, sans doute, dans cette persuasion qu'il forma le projet barbare et désespéré de faire, dit-on, massacrer à Paris tous les partisans des Bourguignons. Il avoit fait fabriquer des médailles de plomb, que ses satellites devoient distribuer à tous ceux qu'il vouloit épargner, avec ordre de faire main basse sur tout le reste, d'égorger les hommes et de noyer les femmes et les enfans. Une révolution soudaine arrêta l'exécution de cette catastrophe épouvantable, s'il est vrai que le projet en ait été formé; car, dans les guerres civiles, la calomnie est une arme à l'usage de toutes les factions.

Perrinet-le-Clerc, fils d'un marchand de fer, sur le Petit-Pont, ayant été maltraité par les domestiques d'un ministre, adressa ses plaintes au prevôt de Paris, qui n'y eut pas d'égard; cet homme, pour s'en venger, conçut à son tour le hardi projet de livrer la ville aux Bourguignons. S'étant associé quelques complices, il fit connoître sa résolution à l'Isle-Adam, qui étoit à Pontoise. Le père de Perrinet étoit chargé de la garde de la porte Saint-Germain. Dans la nuit du 28 au

1418. 29 mai, le fils dérobe les clefs sous le chevet de son lit, et va ouvrir la porte à l'Isle-Adam qui s'étoit rendu sous les murs de Paris avec huit cents hommes d'armes. Ils marchent en silence jusqu'au Châtelet, où cinq cents bourgeois de leur parti les attendent et grossissent leur troupe. Les Bourguignons se séparent en plusieurs corps, et se répandent en divers quartiers, criant, *la paix, la paix, vive Bourgogne!* La populace vient se réunir à eux, et les suit en faisant les mêmes acclamations. L'Isle-Adam va briser les portes de l'hôtel de Saint-Paul, oblige le roi de se lever quoique malade, et de monter à cheval pour faire croire qu'il approuve l'entreprise. Les autres chefs, secondés par le peuple, courent aux hôtels du chancelier, des ministres et des principaux officiers qu'ils traînent, garrottés, dans les prisons. Tannegui du Châtel, prevôt de Paris, averti par les clameurs qui se font entendre, court à l'hôtel du dauphin, prend dans ses bras le jeune prince à peine éveillé, et arrive à la Bastille, chargé de ce précieux dépôt. Le connétable, dont l'hôtel étoit situé à l'endroit où l'on voit aujourd'hui le Palais-Royal, se sauve, déguisé en mendiant, dans la maison d'un maçon. Le jour parut au milieu de ce tumulte. Des flots de peuple inon-

doient les rues; tous portoient la croix rouge 1418.
de Saint-André. Les maisons enfoncées étoient pillées par eux. Le nouveau prevôt de Paris créé par les Bourguignons, Guy de Bar, à la tête d'une troupe armée, sembloit autoriser ce brigandage. On ne voyoit que des bandits chargés du butin qu'ils venoient de ravir, ou des malheureux qu'on traînoit dans les cachots. On chercha quelque temps, en vain, le connétable; une défense, publiée à son de trompe, de donner asile aux Armagnacs, sous peine de mort, fit découvrir son asile; le maçon intimidé le livra; il fut conduit en prison. Tannegui du Châtel, et d'autres seigneurs qui s'étoient d'abord réfugiés à la Bastille, emmenèrent le dauphin à Melun. Deux jours après, ils rentrèrent à Paris avec seize cents hommes pour tâcher de surprendre le duc de Bourgogne, et de délivrer le connétable. Ils donnèrent un sanglant combat dans la rue Saint-Antoine. Accablés par le nombre, ils furent contraints de faire retraite, laissant quatre cents des leurs sur la place, et plusieurs prisonniers qui furent massacrés aussitôt. La Bastille se rendit à composition.

Les seigneurs attachés au dauphin parurent avec quelques troupes aux environs de Paris. L'alarme se répandit dans la ville. Les bannis

1418. y rentrèrent altérés de la soif du crime et de la vengeance. C'étoient ces scélérats déterminés qui composoient la milice des bouchers. Ils communiquèrent leur rage à la populace, en publiant que les amis du dauphin avoient le projet de surprendre la ville, d'élargir les prisonniers, et d'exterminer tous les Bourguignons. Ces rumeurs étoient encore propagées par les chefs du parti qui venoit de triompher. La reine leur avoit mandé de se défaire de tous les Armagnacs, que ni elle ni le duc de Bourgogne n'oseroient auparavant venir à Paris.

Le 12 juin, jour d'opprobre, le peuple prend les armes, court aux prisons, massacre les geôliers et les gardes, fait sortir les prisonniers un à un, et les égorge à mesure qu'ils sortent. Armagnacs, Bourguignons, accusés, débiteurs, tous sont immolés, sans distinction de rang, d'âge, ni de sexe; le connétable, le chancelier, sept prélats, une foule de seigneurs, de magistrats du parlement et d'autres citoyens, sont après leur mort laissés en proie aux regards féroces de la multitude; la seule prison du grand Châtelet fit résistance : on y mit le feu, et les malheureux prisonniers se rendirent. Ils éprouvèrent un supplice aussi cruel que celui auquel ils échappoient; on les

força de se précipiter sur des piques dressées 1418.
pour les recevoir. Dans la cour du Palais, et aux environs de la Porte de Paris, le sang formoit un ruisseau de plusieurs pouces de hauteur; de là, les barbares se jettent dans tous les quartiers de la ville; pas une rue qui ne soit souillée de plusieurs meurtres; quiconque vouloit perdre un ennemi, un rival, un créancier, en le désignant comme Armagnac, le faisoit assommer à l'instant. Le connétable, le chancelier, son fils, évêque de Coutances, attachés à une corde, furent traînés pendant trois jours; la populace ayant coupé une partie de la chair du comte d'Armagnac, quelques uns s'en firent une écharpe; ces tigres rioient en voyant des enfans palpiter encore dans les flancs de leurs mères égorgées. Les chefs du parti bourguignon, des gens de la plus haute noblesse, à la tête de deux mille hommes d'armes, assistoient à ce carnage, le protégeoient et l'encourageoient, en disant aux assassins: *Mes enfans, vous faites bien.* Ils prirent eux-mêmes le salaire de leur assistance: il n'y en eut pas un à qui cette révolution ne rapportât plus de cent mille écus. Pendant les trois premiers jours qui furent les plus terribles de cet horrible carnage, plus de trois mille cinq cents personnes perdirent

1418. la vie; tous les Armagnacs qui purent y échapper s'enfuirent promptement.

La reine, accompagnée du duc de Bourgogne, qui la vint chercher à Troyes, se rendit à Paris, escortée de douze cents hommes d'armes. Elle y fit une entrée pompeuse; les rues, teintes du sang versé pour sa querelle et par ses ordres, étoient semées de fleurs; la ville retentissoit de concerts et d'acclamations. Elle parut sur un char, avec la plus brillante parure; le roi la reçut comme une épouse chérie, et le duc de Bourgogne comme un prince qu'il eût affectionné. On commença par donner quelque forme au gouvernement. La plupart des magistrats de la capitale étoient en fuite ou massacrés; toutes les juridictions furent cassées, et tous les offices mis en la main du roi. Le nouveau parlement fut composé des créatures du duc de Bourgogne, qui se réserva le commandement de la ville, et la maison du roi fut entièrement changée. Aucun Armagnac ne resta en place; on continua d'arrêter les vaincus; les prisons furent en un moment pleines de nouvelles victimes : on excita la fureur du peuple en affamant Paris. Les troupes, par l'ordre du duc de Bourgogne, empêchoient les vivres d'y parvenir; et l'on fit croire à la populace que c'étoient les Ar-

magnacs qui causoient cette famine. Les massacres recommencèrent; les prisons regorgèrent de sang une seconde fois : le bourreau étoit un des chefs de ces assassinats. Suivi d'une troupe nombreuse, il ordonnoit les exécutions; il força l'entrée du palais où étoit la cour. Le duc de Bourgogne vint au-devant de lui; ils eurent une conférence. Cet homme, appelé Capeluche, frappa dans la main du prince en signe d'amitié. Quand le peuple eut achevé de vider les prisons de Paris, il voulut avoir les prisonniers de Vincennes; on les lui livra, sous promesse qu'il les conduiroit au Châtelet; il les extermina en chemin. Le duc de Bourgogne trouva cependant à la fin que les excès de la populace passoient toute mesure, et craignit qu'ils ne se tournassent contre lui-même. Il en fit saisir les principaux chefs par les troupes, et les fit exécuter : Capeluche étoit de ce nombre; ensuite, on mit hors de Paris, six mille hommes de cette lie du peuple, sous prétexte d'aller attaquer Montlhéry et Marcoussis, dont les garnisons venoient insulter les faubourgs de la capitale. Mais Tanegui du Châtel se présentant à leur rencontre, ils s'enfuirent, en disant que leurs chefs avoient voulu les livrer aux Armagnacs; comme ils croyoient rentrer dans la ville, ils en trou- 1418.

1418. vèrent les portes fermées. Paris, délivré de leur présence, eût au moins respiré un moment, si la contagion n'avoit pas immédiatement succédé aux désastres des dissensions civiles : en trois mois, il périt cent mille personnes, la plupart dans la vigueur de l'âge.

Ainsi, le duc de Bourgogne reprenoit la domination au milieu des horreurs du carnage et de la mort. La plupart des villes voisines, entraînées par la réduction de Paris, arborèrent l'écharpe rouge et la croix de Saint-André. La condamnation prononcée contre Jean Petit, fut révoquée, en présence de l'Université. Une doctrine qui légitimoit le meurtre devoit être protégée par ceux qui s'étoient souillés d'innombrables assassinats. Les excommunications lancées contre les Bourguignons furent reversées sur les Armagnacs : elles étoient toujours le partage de la faction vaincue. Le duc de Bourgogne, pour faire sa cour aux Parisiens, leur rendit les armes que le comte d'Armagnac leur avoit enlevées, et remit les chaînes en place.

Le dauphin soustrait au joug du Bourguignon, par du Châtel, après quelque séjour à Melun, se rendit à Bourges, où il fut joint par une infinité de gentilshommes; tous ceux que n'aveugloit point l'esprit de parti, recon-

noissoient que les droits de la couronne, ne pouvant être exercés par le monarque, appartenoient à son fils. Le dauphin prit la qualité de régent; il institua un parlement composé en partie des magistrats échappés aux massacres qui venoient d'ensanglanter la capitale. Cette cour fut transférée à Poitiers. La reine et le duc de Bourgogne firent d'inutiles efforts pour attirer le régent à Paris. Son conseil le tint en garde contre toutes leurs sollicitations; elles ne suspendoient point les hostilités entre les deux partis. Celui du Bourguignon étoit devenu bien supérieur depuis qu'il disposoit de l'autorité royale. Dans les environs de l'Ile-de-France, il n'y avoit guère de places un peu considérables que Melun et Meaux qui tinssent encore pour le dauphin. La trahison livra la ville de Coucy au duc de Bourgogne; la garnison, en se retirant, choisit pour chefs Etienne Vignolles, dit La Hire, et Poton de Xaintrailles, deux guerriers dont il sera parlé plus d'une fois. Avec quarante lances, ils attaquèrent dans leur retraite et mirent en fuite quatre cents hommes d'armes, et quelques jours après deux mille hommes. Soissons et Compiègne furent pris et saccagés par les troupes du dauphin. Ce prince, en personne, assiégea Tours, que le gouverneur lui rendit incon-

1418.

1418. tinent. Le duc de Bretagne vint à Paris pour tâcher de mettre fin, par sa médiation, à la guerre civile. Il engagea le dauphin et le duc de Bourgogne à nommer, de part et d'autre, des plénipotentiaires pour régler les conditions d'un traité. La reine et le duc agréèrent le projet qui leur fut présenté; mais le conseil du dauphin rejeta un accommodement qui laissoit au duc une portion considérable du pouvoir suprême.

Pendant ces interminables dissensions, les Anglois parcouroient le royaume presque sans obstacle. Un de leurs capitaines, Cornouailles, avec soixante hommes, traversa la Seine, en plein jour, au-dessus du Pont-de-l'Arche, à la vue de quinze mille hommes qui s'enfuirent. Cette trahison livra le Pont-de-l'Arche à l'ennemi. Cherbourg, après un mois de siége, venoit de capituler. Henri, maître de toute la Normandie, à peu près, en vint assiéger la capitale. Ce siége devint pour le duc de Bourgogne une occasion d'imposer une contribution générale, qui fut payée sans murmure, parce que le duc promit de délivrer Rouen. Il ne tint pas sa promesse, se bornant à conserver Paris et les villes déclarées contre le dauphin. Livrés à leurs propres forces, les habitans de Rouen se défendirent avec intré-

pidité. Ils avoient brûlé les faubourgs dès les 1418.
commencemens du siége, qui duroit depuis quatre mois; les Anglois s'étoient emparés du fort de Sainte-Catherine, et peu après, la prise de Caudebec acheva de les rendre maîtres du cours de la Seine. Les vivres avoient manqué presque aussitôt. Guy Bouteiller, qui commandoit la place, vendu au roi d'Angleterre, lui donnoit avis de tout ce qui s'y passoit. Henri menaça d'exterminer les habitans, s'ils s'obstinoient à une plus longue défense, et, passant de la menace aux effets, eut la cruauté de faire pendre à leur vue des prisonniers de guerre. Les assiégés n'éprouvèrent que l'indignation; ils faisoient de fréquentes sorties, et réparoient les brèches avec la plus grande activité. Ils essuyèrent des pertes énormes. Cinquante mille d'entr'eux périrent dans ce siége mémorable; ils ressentoient la plus terrible famine. Douze mille personnes des deux sexes, chassées de la place comme bouches inutiles, demeurèrent exposées, entre les remparts et le camp des ennemis, à tous les genres de mort; quelques femmes accouchèrent dans les fossés; du haut des murs, on retiroit les nouveau-nés dans des corbeilles, on les baptisoit, et par la même voie ils étoient rendus à leurs mères expirantes.

1418. Six députés de la ville, s'en étant échappés, allèrent trouver le duc de Bourgogne, et lui déclarer de la part de leurs compatriotes, que s'il ne venoit à leur secours, ils se rendroient, et détruiroient lui et sa génération. Il n'envoya qu'un détachement de dix-huit cents hommes qui, ayant attaqué l'ennemi, fut repoussé. Néanmoins les assiégés ne perdirent pas courage. Ils étoient excités principalement par cet Alain Blanchard, qui avoit soulevé précédemment la ville, et qui alors la défendoit en héros. Il entreprit une sortie à la tête de dix mille assiégés. Le perfide Bouteiller ayant fait, dit-on, scier secrètement tous les soutiens du pont de bois, ceux qui se trouvèrent dessus furent abîmés dans la rivière; les autres rentrèrent en frémissant dans la ville. Les assiégés envoyèrent encore sommer leur roi de les secourir. Le duc de Bourgogne promit son assistance; mais, le jour où l'on devoit la recevoir, il fit dire aux assiégés qu'il étoit dans l'impossibilité d'accomplir sa promesse, et qu'ils capitulassent comme ils pourroient. Ils cédèrent à la nécessité. Henri exigea qu'ils se rendissent à discrétion. Ils préférèrent la mort, et firent vœu de périr les armes à la main, dans une sortie générale, après avoir mis le feu à la ville. Le monarque anglois, instruit

par Bouteiller de cette résolution désespérée, les reçut à composition. Il exigea néanmoins qu'il lui fût livré un petit nombre de citoyens; tous le fléchirent à force d'argent; le seul Blanchard fut envoyé au supplice, il le souffrit avec constance. Henri ordonna que les malheureux abandonnés dans les fossés fussent reçus dans la ville, et nourris l'espace d'une année aux dépens de leurs concitoyens. Le perfide Bouteiller y commanda pour les Anglois. Henri, pour récompenser sa perfidie, voulut lui donner en mariage la veuve du seigneur de La Roche-Guyon. Elle rejeta cette alliance avec horreur, aimant mieux perdre tous ses biens qui lui furent enlevés, que de porter le nom d'un traître. La conquête de Rouen, faite par moins de vingt mille hommes, entraîna celle du peu de places qui restoient encore aux François dans la province. La forteresse de Château-Gaillard résista seize mois. Le duc de Bourgogne, dans cette circonstance critique, congédia la plupart des gens de guerre; jamais la France n'avoit eu un plus pressant besoin de les tenir rassemblés. 1418.

La proximité des Anglois consternoit la capitale, où la disette venoit de succéder aux massacres et à la contagion. Le cours de la Seine, au-dessus et au-dessous de la ville, 1419.

1419. étoit intercepté, tant par les Anglois, que par le parti du dauphin, maître de Melun. Les Parisiens supplièrent le roi de venir à leur secours. Le Bourguignon qui l'avoit emmené à Pontoise, pendant la contagion, répondit que la cour retourneroit à Paris, quand la ville seroit pourvue de subsistances, et mena le roi à Provins. Il y eut encore des négociations sans résultat entre ce duc et le dauphin, et entre ces deux partis séparément et les Anglois. Le dauphin conclut seulement avec Henri une trève pour les provinces situées entre la Seine et la Loire; mais elle ne fut pas longue. Les deux princes étoient convenus d'une entrevue; le dauphin manqua au rendez-vous, et les hostilités recommencèrent. Henri, affectant de l'indécision sur celui des deux partis auquel il lui convenoit de s'allier, avançoit toujours ses conquêtes, et venoit d'achever celle du Vexin, jusqu'à Mantes et Meulan.

Le duc de Bourgogne renoua la négociation avec les Anglois. On arrêta, que les rois de France et d'Angleterre se verroient entre Meulan et Pontoise. Le dauphin fut invité à s'y rendre, ou à y faire trouver des députés de sa part. Le monarque françois, alors à Paris, y étoit retenu par un accès de sa cruelle maladie. Isabelle avoit mené sa fille Catherine

à la première conférence. Henri, qui devoit être son époux, parut ébloui de ses charmes. La reine, l'ayant remarqué, affecta de ne la plus faire paroître à la seconde. Le monarque anglois, méprisant ce misérable artifice, dit au duc de Bourgogne « qu'il auroit la fille » et ce qu'il avoit demandé avec elle, sinon, » qu'il chasseroit du royaume et Charles et » le duc lui-même. » Ce dernier répondit » qu'il pourroit être fort las avant d'avoir » achevé cette besogne. » Malgré cette bravade et la réponse qu'elle avoit provoquée, on s'occupa du traité. Henri en dictoit les conditions, lorsque Tannegui du Châtel arriva de la part du dauphin à Pontoise, avec ordre de rompre les conférences à quelque prix que ce fût. Il gagna le conseil et la maîtresse du duc de Bourgogne (la dame de Giac). Ce prince, déterminé par leur avis, promit de s'arranger avec le dauphin, et de le laisser maître des conditions du traité. Cependant, pour amuser l'ennemi commun, on continua quelque temps les conférences avec lui; on trouva bientôt un prétexte d'y mettre fin, et le duc alla trouver le dauphin, à Poilly-le-Fort, château entre Melun et Corbeil. Ils consacrèrent leur réconciliation par des sermens sur la Croix et l'Evangile. Lorsqu'ils se séparèrent, le duc voulut 1419.

1419. absolument tenir l'étrier du dauphin, et, pour preuve d'une confiance absolue, il l'accompagna jusqu'auprès de ses troupes. Le traité signé par les deux princes fut apporté au parlement de Paris. On y stipuloit une amnistie générale pour tout le passé; le dauphin et le duc devoient gouverner conjointement, et se réunir pour chasser les Anglois.

Henri n'avoit pas cru même à la possibilité d'une réconciliation entre ces deux princes. Il se vit exposé, avec une armée qui à peine comptoit vingt-cinq mille hommes, au choc des forces entières de la monarchie françoise. Le parlement anglois se rendoit difficile sur les subsides; la nation se refroidissoit sur la conquête de la France; la Castille et l'Aragon armoient pour nous sur terre et sur mer. Rien ne put intimider Henri, ni déranger ses mesures. La nuit, qui suivit l'expiration de la trêve, il prit Pontoise par escalade. De là ses troupes, s'approchant de Paris, en insultoient journellement les faubourgs. Le duc et la reine abandonnèrent cette ville, et se retirèrent à Troyes avec le monarque. Cette retraite, l'inaction du duc, qui avoit promis d'employer toutes ses forces contre les Anglois, et qui n'exécutoit pas cette condition principale du traité, surtout les négociations qu'il venoit de

renouer avec les ennemis communs, le firent 1419.
accuser de mauvaise foi et d'infidélité.

Dans la conférence de Poilly-le-Fort, le dauphin et le duc étoient convenus de se trouver le 18 août à Montereau-faut-Yonne. Tous deux témoignèrent de la répugnance pour cette entrevue lorsque le jour en approcha. Les serviteurs du dauphin lui représentoient le danger de se fier à l'assassin du duc d'Orléans, à un traître qui avoit souscrit à Calais une convention, dans laquelle il avoit stipulé la ruine de la famille royale et de l'Etat : ce traité fait avec l'Anglois venoit d'être découvert. Cependant, lorsque la question fut agitée au conseil, les sentimens, d'abord partagés, se réunirent pour l'entrevue. On crut qu'il en falloit risquer l'événement pour qu'on ne pût pas reprocher au prince la rupture d'une paix si désirée. Le duc de Bourgogne témoigna bien plus d'irrésolution. Deux fois il fit reculer le jour de l'entrevue, qui fut enfin fixée au 10 septembre. Le dauphin l'envoya plusieurs fois solliciter de ne pas différer davantage. Tannegui du Châtel fit plusieurs voyages à Troyes pour vaincre son indécision; mais le duc parut quelque temps déterminé à ne pas sortir de cette ville, et fit inviter le dauphin à l'y venir trouver. Du Châtel eut de nouveau

1419. recours à la dame de Giac pour décider son amant. Le duc enfin se rendit à Brai-sur-Seine, où ses alarmes se renouvelèrent; du Châtel, la dame de Giac et quelques autres personnes encore redoublèrent leurs efforts pour l'entraîner à Montereau. Depuis plus de quinze jours le dauphin l'y attendoit. Les barrières étoient dressées; le nombre des seigneurs qui devoient accompagner les deux princes étoit égal de part et d'autre. Ils furent visités. Chacun des deux partis avoit la garde d'un des côtés du pont. Le dauphin entra le premier dans un sallon divisé par une barrière à hauteur d'appui, et situé au milieu du pont. Il étoit accompagné de dix seigneurs; le duc, auquel on dépêcha message sur message pour le presser de s'y rendre, parut avec un pareil nombre de ses partisans. Il s'avance sur le pont. La barrière est fermée à clef. Il aborde le dauphin; à l'instant, il est massacré avec le seigneur de Noailles, qui veut le défendre. On remporte dans la ville le dauphin éperdu et presque sans connoissance. Tels sont les faits sur lesquels tous les historiens sont d'accord. Le reste, dit Villaret, porte l'empreinte de leurs affections diverses. . .

Les uns prétendent que le meurtre fût prémédité; les autres soutiennent le contraire, et

disent même que le duc de Bourgogne s'attira 1419.
son malheur en portant une main à la garde de son épée, et l'autre sur le dauphin. Pasquier et Mézeray accusent le parti de ce jeune prince, et notamment du Châtel. Daniel ne prononce point. Le président Henault observe que « Philippe, fils de Jean, assassiné, reçut » depuis la justification de du Châtel, qui » prouva que c'étoit à tort qu'on lui imputoit » cet assassinat. » Villaret ne décide pas positivement la question de préméditation; mais il prétend que l'opinion publique accusa du Châtel de ce meurtre, et reproche au dauphin d'avoir long-temps honoré les meurtriers du duc, ce qui ne pouvoit, dit-il, qu'aggraver les soupçons qui déjà s'élevoient contre lui. Saint-Foix, dans ses Essais sur Paris, nous paroît avoir entièrement disculpé le dauphin, son conseil, et particulièrement du Châtel. Tous ceux qui accompagnoient le duc furent pris, à l'exception de Montagu, qui franchit la barrière. Jean-sans Peur mourut à quarante-huit ans; depuis l'assassinat du duc d'Orléans il s'en étoit écoulé douze. Quelques Bourguignons embrassèrent le parti du dauphin. On fut étonné de voir Giac et sa femme partager cette défection. Elle augmenta les soupçons déjà formés contre eux.

Ce meurtre excita la plus vive fermentation

1419. Ce fut en vain que le dauphin publia des manifestes, dans lesquels il déclaroit que le duc avoit tiré l'épée contre lui, et voulu se rendre maître de sa personne. On ne le crut point. A Paris la noblesse, le clergé, la magistrature, la bourgeoisie jurèrent entre les mains du comte de Saint Paul, neveu du duc, de venger sa mort. La ville reprit l'écharpe rouge et la croix de Saint-André. On célébra les obsèques du prince avec pompe dans la capitale. Jean Larcher, recteur de l'Université, prononça son oraison funèbre. Ces cérémonies répétées dans toutes les églises redoublèrent l'animosité du peuple. Déjà on n'appeloit plus le présomptif héritier de la couronne que le soi-disant dauphin. Les villes qui tenoient pour les Bourguignons formèrent une ligue entr'elles et se promirent de mutuels secours. L'Etat sembloit tout près de tomber en dissolution, et comme s'il n'eût pas formé un corps unique, chaque ville ne s'occupa que de ses intérêts particuliers. Paris avoit déjà chargé le comte de Saint-Paul, le chancelier Delaitre, et quelques notables citoyens de lui ménager un accommodement avec le roi d'Angleterre. Plusieurs autres villes suivirent ce pernicieux exemple. Le conseil du dauphin auroit dû le mener à Troyes, où étoit le monarque. En se

rendant maître de sa personne, ce jeune prince eût parlé au nom de l'autorité légitime, et prévenu peut-être beaucoup de malheurs. Cette négligence de ses conseillers pourroit être une raison de penser qu'il n'y avoit point eu de préméditation dans le meurtre du duc. Isabelle, en qui l'on ne verra plus qu'une marâtre, profite de cette faute pour tâcher d'anéantir son propre fils, à qui elle ne pardonnoit pas la perte de quelque argent dont il l'avoit privée. Au nom du roi, elle adresse à toutes les villes de France, contre le dauphin *et ses complices meurtriers* du duc de Bourgogne, un manifeste pour ordonner, sous peine de lèse-majesté, de se retirer du service de son fils Charles, ajoutant qu'elle veut qu'on publie cette déclaration toutes les semaines. En même temps elle imploroit l'alliance de l'Angleterre, et sollicitoit le fils du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, d'unir ses ressentimens aux siens. Ce prince, qui jusqu'alors avoit porté le nom de comte de Charolois, étoit âgé de vingt-trois ans. Il n'écouta que le désir de la vengeance, et son conseil, qui auroit dû avoir plus de lumières, partagea son aveuglement. Sur l'invitation de la reine il envoya pour la rassurer un corps de troupes à Troyes. Paris et les autres villes attachées à son père lui 1419.

1419. promirent les mêmes sentimens. Ainsi la faction bourguignone, comme il étoit aisé de le prévoir, acquit une nouvelle force par le meurtre de Jean-sans-Peur. Son fils, à toute la puissance de son père, joignoit une réputation sans tache. Au lieu d'en profiter pour sauver le royaume, il rechercha l'alliance des Anglois pour le perdre. Les passions les plus furieuses et les plus aveugles se réunirent pour la ruine de la France. La reine et le nouveau duc bourguignon en offrirent la couronne à Henri V. Dès le 24 septembre, ce monarque avoit nommé des commissaires pour régler les conditions de cet incroyable traité. Arras fut choisi pour le théâtre d'un congrès auquel les provinces et les villes du royaume furent invitées à envoyer leurs députés. On leur annonçoit la paix, sans les avertir du prix qu'elle leur coûteroît. L'Anglois, malgré la perspective qu'on lui donnoit, n'interrompit point ses conquêtes; il prit Gisors, Meulan, Poissy, Saint-Germain. Ces succès étoient mêlés de quelques revers; il perdit une bataille navale contre les Espagnols, alliés du dauphin, et assistés de plusieurs navires françois.

Mais, durant ces hostilités même, s'opéroit dans la ville d'Arras une révolution dont la monarchie n'avoit pas vu d'exemple. Les dé-

putés des principales villes s'y étoient rendus; 1419.
le comte de Saint-Paul, gouverneur de Paris, y assistoit de la part du roi de France; le dauphin avoit proposé à Henri d'entrer avec lui en négociation : comme on étoit bien décidé à le dépouiller, ses offres furent rejetées. Henri crut que, pour consolider un traité qui alloit lui livrer la monarchie françoise, il avoit besoin du concours de la nation, et, par ce motif, traitoit avec les villes en même temps qu'avec la reine et le duc de Bourgogne. Il convint d'une trève avec celle de Paris. Le duc, autorisé par des lettres-patentes, signa les préliminaires du traité définitif. Ils portoient que le roi d'Angleterre épouseroit Catherine, la dernière des filles du roi, et la plus chérie de sa mère; que Charles VI continueroit de régner, et qu'après sa mort le royaume appartiendroit à Henri et à ses hoirs à perpétuité; que tous les ordres de l'Etat lui prêteroient alors serment de fidélité; qu'attendu la maladie du roi, il auroit dès ce moment la régence. On stipula ensuite une trève jusqu'au premier mars, entre les rois de France et d'Angleterre et le duc de Bourgogne; il fut enfin convenu que, pour faire la guerre au dauphin et à ses adhérens, les parties contractantes se livreroient mutuellement les

1419. passages nécessaires. Le duc de Bourgogne fit ensuite avec Henri un traité particulier. On s'y promit de s'assister réciproquement dans la poursuite du dauphin et *de ses complices*, *pour les punir* comme ils le méritoient. Henri s'obligea, dès qu'il seroit reconnu souverain en France, d'assurer vingt mille francs de rente en fonds de terre au duc et à la duchesse de Bourgogne, pour récompenser le prince des frais et des soins que lui avoit coûté la paix. La plupart des actes qui précédèrent le traité définitif furent présentés aux villes, dont le roi d'Angleterre regardoit l'assentiment comme essentiel.

1420. Le duc de Bourgogne alla rassembler son armée, et prit aussitôt la route de la Champagne. Le comte de Warvick, ambassadeur anglois, l'accompagnoit avec quelques troupes; le duc réduisit quelques places sur son passage, et vint à Troyes où il fut reçu aux acclamations de la multitude. Henri partit de Rouen à la tête de seize cents hommes d'armes seulement, et arriva le 20 mai à Troyes. Le lendemain on signa le traité définitif, par lequel, après la mort de Charles VI, fut convenue la réunion perpétuelle et indivise de la France à l'Angleterre. Le roi étant tombé tout récemment dans la plus complète imbé-

cillité, on avoit expédié à la reine et au duc 1420.
de Bourgogne un pouvoir de le représenter. Charles, attendu son incapacité absolue, remit dès lors la régence à son futur gendre. On chargea Henri de remettre au pouvoir de Charles tous les pays qui tenoient le parti appelé *du* Dauphin, ou d'*Armagnac;* et, attendu, dit-on, les crimes énormes commis par le *soi-disant* dauphin, on déclara qu'il ne seroit fait avec lui aucun traité de paix, sans le consentement unanime de Charles, de Henri, du duc de Bourgogne, et des trois ordres de chacun des deux royaumes. Tous ceux de France devoient prêter serment à Henri, en qualité de régent, et ce monarque, de son côté, promit de conserver les droits et les priviléges des villes, et des particuliers qui souscriroient toutes les clauses du traité de Troyes, et en jureroient l'observation.

Il est inutile de remarquer que ce pacte, fait au nom d'un roi en démence, étoit absurde et nul; qu'un monarque françois n'étoit pas le maître de déshériter son fils et son successeur, non plus que d'anéantir les droits des autres princes de son sang. Quand même Charles VI eût été le dernier vivant de sa race, il n'eût pas pu disposer de la couronne. C'étoit une maxime reçue en France, que, la

1420. famille royale éteinte, l'Etat seul avoit le droit de se donner un maître. Dans un édit de juillet 1717, rendu sous Louis XV, on y prévoit le cas où tous les princes du sang viendroient à manquer, et l'on déclare que « si la nation françoise éprouvoit ce malheur, » ce seroit à la nation même qu'il appartien- » droit de le réparer par la sagesse de son » choix. » Le lendemain de la signature du traité, Henri fiança Catherine en présence du roi, de la reine, du duc de Bourgogne, le seul prince françois qui parut à cette cérémonie, et d'une multitude de seigneurs, tant de France que d'Angleterre. Les principaux habitans de Troyes, au nombre de quinze cents, furent les premiers à prêter serment. Le mariage se fit le 2 juin. Dès le lendemain Henri partit de Troyes, accompagné de la famille royale, et marcha sur Sens qui lui résista peu. De là, il suivit la route de Montereau. La ville fut emportée par escalade; une partie de la garnison se retira dans la citadelle; le reste fut noyé ou pris. Henri fit sommer la forteresse par les prisonniers; sur son refus de se rendre, il fit attacher et mourir ces malheureux au gibet, à la vue des assiégés, qui capitulèrent quelques jours après. Henri assiégea ensuite Melun, où commandoit Barbazan. Cette

ville fut si bravement défendue, que les Anglois, quoiqu'ils eussent totalement détruit une partie des murailles, n'osèrent tenter l'assaut. Mais la disette força la place à une capitulation que Henri n'observa point. Contre la foi du traité, la plus grande partie de la garnison fut conduite, avec son commandant, aux prisons de Paris, où plusieurs périrent de misère et de faim. Quelques uns furent écartelés sous prétexte de participation au meurtre du duc de Bourgogne. Pendant ce siége, le prince d'Orange, de tout temps attaché à cette branche de la maison royale, étoit venu joindre son chef. Henri lui proposa de prêter le serment stipulé par le traité de Troyes. Il répondit « qu'il étoit prêt à servir le duc de » Bourgogne, mais qu'il ne jureroit jamais » d'observer un traité qui mettoit le royaume » à la disposition d'un ennemi capital. » 1420.

Après la conquête de Melun, les deux rois et le duc de Bourgogne se rendirent à Paris. Charles s'enferma dans son palais de Saint-Paul, et Henri occupa le Louvre. Peu de jours après il convoqua les Etats-Généraux. Les princes du sang d'Angleterre y prirent place au-dessus du duc de Bourgogne. Il demanda que les espèces qu'on recevoit sur le pied de sept francs le marc, fussent portées à la

1420. monnoie, et refondues au taux de huit livres; ce qui lui procuroit un huitième de l'argent monnoyé du royaume. Les députés de l'Université voulurent faire quelques représentations; Henri leur imposa silence, et ils s'estimèrent heureux qu'il voulût bien pardonner à leur hardiesse.

Le traité de Troyes, accepté à Paris, fut confirmé par les sermens des citoyens entre les mains du premier président, et la plupart des villes avoient imité cet exemple. Henri ne s'en tint point à ces formalités; il convoqua le conseil et le parlement dans la salle de l'hôtel de Saint-Paul, pour instruire le délit commis à Montereau. Le duc de Bourgogne y comparut, et, par l'organe de son avocat Raulin, demanda justice de la mort de son père. Jean Larcher, député de l'Université, prononça un discours encore plus véhément que celui de l'avocat. Les gens du roi donnèrent leurs conclusions, et le chancelier dit que le roi, avec la grâce de Dieu et l'aide de Henri, feroit bonne justice des coupables. L'arrêt prononcé ensuite, déclara « le dauphin et ses » complices meurtriers du duc de Bourgogne, criminels de lèse-majesté au premier chef, et, comme tels, privés de toutes » successions, honneurs, ou dignités; leurs

» sujets et vassaux déliés de tous sermens de 1420.
» fidélité. » Le dauphin fut condamné au bannissement perpétuel, et tous les autres à mort.

Henri commença par destituer tous les officiers de la maison du roi qui lui étoient suspects, sans en excepter même les créatures du duc de Bourgogne. Il ôta au comte de Saint-Paul le commandement de Paris, et le donna au duc de Clarence, son frère, et peu après au comte d'Excester, son oncle. L'Isle-Adam, disgracié, fut mis à la Bastille, sous le faux prétexte qu'il avoit voulu livrer la ville au dauphin. Le peuple parut vouloir le mettre en liberté; il fut contenu par les troupes angloises. Henri vouloit faire mourir L'Isle-Adam. Sans les instantes prières du duc de Bourgogne qu'on n'osoit mécontenter ouvertement, il étoit perdu. La plus terrible famine marqua les premiers temps de l'administration angloise; elle fut l'effet d'un hiver extrêmement rigoureux. Paris qui avoit déjà perdu, par les dissensions civiles, plus de la moitié de ses habitans, se dépeuploit encore chaque jour par la retraite de ceux qui alloient se ranger sous les drapeaux ou l'autorité du dauphin. Un plus grand nombre fuyoit la famine ou les vexations et les insolences des nouveaux

1420. maîtres. La capitale devint une espèce de désert, que les loups vinrent partager avec le peu d'habitans qu'on y voyoit encore. La plupart des autres villes étoient réduites aux mêmes extrémités ; la guerre civile allumée en cent lieux à la fois, et qui se faisoit avec atrocité, mettoit le comble à tant d'horreurs.

La ressource unique de la France étoit le dauphin. Il avoit employé la fin de l'année précédente à parcourir la Touraine, le Poitou et le Languedoc. Dans celle-ci, il acheva de chasser le gouverneur de cette dernière province établi par le duc de Bourgogne, le prince d'Orange, auquel il enleva Nîmes et le Pont-Saint-Esprit, les deux seules places qui tinssent encore en cette contrée pour le parti bourguignon. Lorsqu'il apprit la condamnation prononcée contre lui, il déclara en appeler à Dieu et à son épée. En sa qualité de régent, il transféra le parlement et l'Université de Paris, à Poitiers. Des magistrats et des docteurs quittèrent la capitale et risquèrent leur fortune pour s'y rendre. Ainsi on vit en même temps dans l'Etat, deux rois, deux régens, deux parlemens et deux Universités de Paris. Il en fut de même de tous les officiers de la couronne. Le dauphin perdit le comte de Vertus, qui mourut à la fleur de son âge,

avec l'estime universelle, et Louis III, d'Anjou, qui passa en Italie, pour tâcher de reprendre le royaume de Naples, enlevé à ses ancêtres : en sorte que de tous les princes du sang, le dauphin n'avoit près de lui, que le duc d'Alençon et quelques cadets de la famille de Bourbon; les autres étoient toujours prisonniers de Henri depuis la bataille d'Azincourt; mais il obtint de l'Ecosse un secours de sept mille hommes : ce fut le premier qu'il reçut depuis son exhérédation. 1420.

Son rival quitta Paris, pour repasser la mer. Il alla d'abord à Rouen, y régla les affaires de Normandie, dont il donna la lieutenance générale au duc de Clarence, auquel il laissa dix mille hommes de ses meilleures troupes. Là, il apprit la réduction de la partie de la Guienne qui avoit été enlevée à l'Angleterre, sous le règne précédent. A peine fut-il arrivé à Londres, qu'il y reçut la nouvelle d'un échec, auquel il dut être d'autant plus sensible, qu'il n'y étoit point accoutumé : le duc de Clarence, bouillant de jeunesse et de courage, traversa le Maine, et vint assiéger la capitale de l'Anjou. La Fayette, Narbonne et Ventadour, attachés au parti du dauphin, avoient joint les troupes qu'ils commandoient aux Ecossois, tout récemment venus sous la 1421.

1421. conduite du comte de Bukam, fils du régent d'Ecosse. Etant arrivés à Baugé, ils défièrent le duc de Clarence, qui accepta le défi. Ce prince combattit avec courage, mais sans précaution, et ne voulut pas même attendre Salisbury, qui devoit le joindre avec un corps de réserve, afin de n'être pas forcé de partager avec lui la gloire d'un succès qu'il réputoit infaillible. Il perdit la bataille et la vie. Salisbury parut au moment où l'action venoit de finir. Les généraux françois ne jugèrent pas à propos de la recommencer. Les ennemis qui avoient perdu beaucoup de monde levèrent le siége, et reprirent la route de Normandie. Les François victorieux les suivirent, et mirent le siége devant Alençon; mais, Salisbury étant venu au secours de la place, ils furent obligés de le lever, et de regagner les bords de la Loire, malgré un petit avantage remporté d'abord sur les Anglois. Le dauphin, qui étoit à Tours, donna au comte de Bukam l'épée de connétable. Cette dignité n'avoit pas été remplie depuis la mort du comte d'Armagnac. La Fayette fut fait maréchal de France.

L'absence de Henri, et la victoire de Baugé, donnèrent un peu de relâche au dauphin; il eut même quelques succès en diverses provinces, et acquit un allié très-utile dans la

personne du duc de Bretagne. Le monarque anglois, sentant la nécessité d'effacer l'affront qu'avoient reçu ses armes, revint en France avec de bonnes et nombreuses troupes. S'étant d'abord rendu à Paris, il réduisit le prix du marc d'argent de vingt-huit francs, à six livres trois sous; quelque temps après, la petite monnoie fut réduite au huitième de sa valeur. Le peuple, à qui sa misère ne permettoit de faire usage, pour ainsi dire, que de cette petite monnoie, fut écrasé par une si forte réduction; et pour comble d'infortune, les traitans, après avoir pris les espèces à ce taux, contraignoient le public de les recevoir en paiement, au cours qu'elles avoient avant la réduction; ce qui lui occasionnoit une nouvelle perte des sept huitièmes. La plupart des propriétaires se virent forcés d'abandonner leurs héritages à ces brigands. Le dauphin, par une politique contraire, porta dans les provinces qui le reconnoissoient, le prix du marc d'argent à quatre-vingt-dix livres. Le roi d'Angleterre et lui ne consultoient dans ces fixations disparates que leurs intérêts présens. Le premier, recevoit sept fois plus que les impôts n'auroient dû produire; et, comme il ne se piquoit pas d'acquitter les charges de l'Etat, cet énorme bénéfice lui restoit. Mais il en de- 1421.

1421. voit promptement résulter l'insolvabilité des contribuables. Le dauphin acquéroit, de son côté, une extrême opulence, instantanée aussi; car, le prix des denrées augmentant en proportion de la valeur qu'il attribuoit aux espèces, la prospérité de ses finances duroit encore moins que celle du trésor de son rival. Ces révolutions métalliques firent disparoître l'argent. Henri ordonna au clergé, à la noblesse, à la bourgeoisie aisée, d'en porter une certaine quantité à la monnoie : de pareilles ordonnances sont toujours mal exécutées.

Dès que Henri sut que ses troupes réunies avoient passé la Seine, à Mantes, il se rendit en cette ville, où le duc de Bourgogne vint le joindre. Là, ils convinrent de leur plan de campagne. Le duc alla réduire les places de Picardie, qui tenoient encore pour le dauphin, et le roi d'Angleterre marcha contre ce prince, occupé au siége de Chartres. Le jeune Charles ne crut pas devoir l'attendre; il se retira vers Orléans. Henri courut assiéger Dreux, qui se rendit à discrétion, et dont il fit pendre le commandant, lequel avoit juré le traité de Troyes; puis, traversant la Beauce et l'Orléanois, il alla prendre le château de Beaugenci; mais, harcelé par les troupes du dauphin qui étoient cantonnées dans la forêt d'Orléans,

ayant d'ailleurs perdu beaucoup de monde par 1421.
l'effet d'une maladie épidémique, il fut contraint de retourner sur ses pas.

De son côté, le duc de Bourgogne, étant entré dans le Ponthieu, investit la forte place de Saint-Riquier. Quelques généraux du dauphin s'avancèrent pour la dégager. Le duc, allant à leur rencontre, les trouva entre les villages de Mons et de Saineville, et les battit. La victoire fut principalement due à son courage. Saint-Riquier se rendit; et tout ce qui tenoit pour le dauphin, en Picardie, subit la loi du vainqueur. La guerre se faisoit dans presque toutes les autres provinces avec acharnement et des succès balancés.

Le roi d'Angleterre, après avoir donné quelque repos à ses troupes, assiégea Meaux avec une armée formidable. Il ne s'y trouvoit qu'une garnison de mille hommes; mais c'étoient tous gens d'élite, et la ville étoit forte, surtout le Marché, dont un canal formoit une île dans cette place. Les habitans combattirent avec autant de courage que la garnison, commandée par un bâtard, nommé Vaurus, homme intrépide et cruel. Les prisonniers, de part et d'autre, étoient mis à mort. Le commandant, pour que ses soldats se battissent en désespérés, avoit donné l'exemple

1421. de cette barbarie. Il faisoit pendre à un orme tous ceux qu'il prenoit. Dès qu'on lui en amenoit quelques uns, il disoit qu'on *les conduise à mon orme*. Il croyoit la place imprenable, et se flattoit d'ailleurs d'être secouru par le dauphin; mais Henri étoit retranché de manière à ne rien craindre. L'artillerie foudroya les remparts de la ville qui essuya un assaut général, et que Vaurus fut contraint d'abandonner pour se retirer dans le Marché. Il s'y défendit encore vaillamment, et vouloit s'y enterrer; les principaux officiers capitulèrent malgré lui, et le livrèrent au vainqueur, lui sixième. Henri lui fit couper la tête, et l'attacha ensuite à l'arbre où tant d'autres avoient péri par les ordres de ce commandant. Ses cinq compagnons d'infortune, envoyés à Paris, y subirent aussi le dernier supplice. Parmi les prisonniers, se trouvèrent un abbé, Gamaches, et trois moines : tous avoient combattu avec intrépidité. Le frère de l'abbé commandoit à Compiègne. Henri le prévint que s'il ne rendoit la place, son frère seroit jeté à l'eau. Aussitôt les portes lui en furent ouvertes; quant aux trois moines, Cauchon, évêque de Beauvais, et fanatique partisan de l'Angleterre, suivit contre eux un procès criminel; mais ils furent relâchés,

à la sollicitation de l'abbé de Saint-Denis. 1421.

La réduction de Meaux, l'une des plus fortes 1422.
places alors du royaume, porta un terrible coup au dauphin : presque toutes les villes ou les forteresses se rangèrent d'elles-mêmes sous la domination de son ennemi; des frontieres de la Champagne aux bords de l'Océan, il ne lui resta que le Crotoy et Saint-Valery; plusieurs de ses partisans l'abandonnèrent. Bientôt, Henri fit attaquer par terre et par mer Saint-Valery, qui, après trois mois de siége, capitula.

Le dauphin, retiré à Bourges, fit une diversion, en attaquant les Etats du duc de Bourgogne. Il fit investir La Charité, ville située sur la Loire, et qui opposa peu de résistance, puis Cosne, sur la même rivière. Le duc de Bourgogne crut devoir secourir cette place, et le roi d'Angleterre partit à la tête de toutes ses troupes, pour se joindre à lui, afin d'accabler plus sûrement l'ennemi commun. Il tomba malade à Senlis, et néanmoins continua sa route jusqu'à Melun; mais sa maladie devint si grave, qu'il ne put aller plus loin. On le transporta en litière à Vincennes. Son frère, le duc de Bedfort, et le comte de Warwick, menèrent ses troupes devant Cosne, et joignirent le duc de Bourgogne. Le dauphin, dont les

1422. forces étoient très-inférieures à celles de ses ennemis, vouloit néanmoins livrer bataille. Ses généraux eurent beaucoup de peine à lui faire abandonner ce dessein courageux, mais imprudent; il se retira vers La Charité. Deux mille hommes d'armes, à qui le duc de Bourgogne fit passer la Loire pour attaquer son arrière-garde, furent repoussés avec perte.

Bedfort et Warwick partirent aussitôt pour assister aux derniers momens de Henri, qui mouroit à Vincennes, dans la fleur de l'âge, à trente-quatre ans. Il leur recommanda d'éviter de donner au duc de Bourgogne le moindre sujet de repentir, et conseilla même de lui laisser l'administration de la France, s'il paroissoit la désirer; à son refus, il en chargea le duc de Bedfort, et donna la régence d'Angleterre à son autre frère, le duc de Glocester; il chargea Warwick de la conduite de son fils qui étoit au berceau. Suivant son intention, la régence fut offerte au duc de Bourgogne, qui la refusa, et la déféra au duc de Bedfort.

La mort de Henri, loin d'améliorer le sort du dauphin, parut l'aggraver. Plusieurs seigneurs quittèrent son parti. La plus fâcheuse défection qu'il éprouva, fut celle du duc de Bretagne, auquel on persuada que ce prince avoit voulu le faire assassiner; ce qui n'avoit

pas l'ombre de vraisemblance. Les Bretons 1422.
voulurent surprendre La Rochelle ; le dauphin en fut averti, et se jeta dans la place, que sa présence lui conserva.

Charles VI mourut sur ces entrefaites, (20 octobre), âgé de cinquante-quatre ans. Il ne se trouva pas dans le trésor de fonds pour payer ses funérailles ; on vendit des meubles de l'hôtel de Saint-Paul, pour subvenir à cette dépense.

Il y eut encore quelques combats judiciaires sous ce règne. On ne les permettoit plus qu'en matière criminelle, et lorsque les juges ne pouvoient discerner avec certitude la vérité. La réunion de quatre circonstances étoit nécessaire pour que l'accusateur fût reçu à jeter son gage de bataille : il falloit que le crime fût constant, qu'il fût de nature à mériter une peine capitale, que le soupçon se portât notoirement sur l'accusé, enfin qu'il ne pût être prouvé par témoins. Une affaire de cette nature tint, pendant le cours entier de l'année 1386, tous les esprits en suspens : un noble, appelé Jean de Carrouges, revenoit d'une expédition en Ecosse. Sa femme lui dit que pendant son absence elle avoit été violée par Jacques Legris, gentilhomme du comte d'Alençon. Le mari demanda vengeance au parlement.

1422. Legris nia l'imputation, soutint que les deux époux lui en vouloient pour des causes antérieures, que Carrouges étoit d'un naturel jaloux, qu'il avoit déjà voulu, par le ministère d'une première femme, lui intenter une semblable accusation; il offrit de prouver que le jour du prétendu viol il n'avoit pas quitté la cour du comte d'Alençon. La preuve de l'alibi fut rejetée contre toute raison et toute justice. On ordonna le combat. Le roi, toute sa cour, une foule de Parisiens et d'étrangers, venus de diverses provinces, assistèrent à ce spectacle, donné derrière le Temple. Legris blessa d'abord son adversaire à la cuisse; mais ayant eu le malheur de tomber, Carrouges se précipita sur lui, et voulut le contraindre à s'avouer coupable. Il s'y refusa, et son lâche adversaire lui plongea son épée dans le sein; après quoi on attacha son corps au gibet préparé pour le vaincu. La dame Carrouges, constituée prisonnière après l'arrêt qui ordonnoit le duel, avoit été emmenée, dans un char couvert de deuil, à l'entrée du camp, où elle resta pendant que les deux champions étoient aux prises. Si son mari eût été vaincu, on l'auroit brûlée. On ne connoissoit guère d'autre supplice pour les femmes, à moins qu'on ne les enterrât vivantes. Ce fut vers le milieu du siècle suivant qu'on

en vit la première fois une périr à la potence. 1422.
Quelques années après la mort de Legris, on prit un malfaiteur qui s'avoua coupable du crime qu'on avoit imputé à ce malheureux gentilhomme. La dame Carrouges, désespérée de son erreur ou de son imposture, finit sa vie dans une réclusion (1) volontaire. C'étoit une dévotion usitée anciennement. Le reclus ou la recluse s'enfermoit dans une cellule de douze pieds en carré, adossée ordinairement aux murs d'une église, afin qu'on y pût vaquer aux soins religieux, et dont on ne sortoit plus. Il falloit la permission du supérieur ecclésiastique pour se consacrer à ce genre de vie, ou plutôt de mort.

Les prétentions, qu'avoient les enfans de Charles-le-Mauvais sur les comtés de Champagne, de Brie, d'Evreux, et sur les terres de Normandie, confisquées du vivant de leur père, furent rachetées par Charles VI, qui donna en échange des fonds de terre d'une moindre importance. Il acquit d'eux encore la ville de Cherbourg.

L'Université continua sous Charles VI de se montrer comme un corps redoutable. En 1404,

(1) Ce mot, que l'Académie n'a pas encore adopté, semble utile et bon.

1422. quelques pages du roi avoient eu un démêlé, dans la rue Saint-Antoine, avec des écoliers; Savoisy, gentilhomme qui possédoit un hôtel dans ce quartier, fut accusé au parlement, par l'Université, d'avoir pris parti pour les pages. La reine et le duc d'Orléans employèrent en vain tout leur crédit en sa faveur. Savoisy fit des offres qu'on ne voulut pas écouter. Il fallut que le parlement prononçât l'arrêt que demandoit l'Université, et qu'il le prononçât comme de son propre mouvement. Ce premier tribunal de la nation se rendit à l'hôtel de Saint-Paul, et, en présence du monarque, de sa cour et de l'Université, ordonna que la maison de Savoisy séroit abattue par les officiers du roi.

Le long schisme, qui troubloit l'Eglise romaine, fit convoquer, en 1414, le concile de Constance. Il y avoit encore trois papes: Jean XXIII, à Rome, Grégoire XII, à Avignon, et Benoît XIII, dans l'Aragon. Ce fut le premier qui, contraint par l'empereur et les cardinaux de son propre parti, le convoqua. Le concile, après l'avoir reconnu pour le chef légitime de l'Eglise, n'en exigea pas moins sa démission. Pour ne la point donner, il s'enfuit sur les terres du duc d'Autriche. Mais l'empereur Sigismond obligea ce prince de le remettre en son pouvoir. Le Saint-Père, enfermé suc-

cessivement dans trois prisons, se démit enfin, 1422.
et se soumit au jugement du concile, qui se contenta de le déposer quoique souillé de crimes, et convaincu de poison, d'assassinat, et de débauches du genre le plus infâme. Ce concile dura trois ans et demi. Il eut la cruauté de faire brûler Jean Hus et Jérôme de Prague, son disciple, accusés d'hérésie. Le premier, cité au concile pour y rendre compte de sa doctrine, ne s'y étoit rendu que sur la foi d'un sauf-conduit de l'empereur, qui le fit arrêter dès qu'il parut, et chargea l'électeur palatin d'assister à son supplice. Ce double meurtre fut l'origine des guerres les plus sanglantes. Les pères du concile de Constance décidèrent que le pouvoir des conciles étoit au-dessus de tout autre, sans en excepter celui du pape, pour tout ce qui concerne la foi et la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres : décision adoptée par la célèbre assemblée du clergé de France en 1682. Après la déposition de Jean et l'abdication de Grégoire, on élut (1417) un autre pape (Martin), quoique Benoît, retiré en Aragon dans un château fort qui appartenoit à sa famille, ne voulût jamais renoncer à son titre. Etant mort en 1424, deux cardinaux, seul reste de sa faction, lui nommèrent un successeur qui

1422 donna sa démission en 1429. Ce fut alors que s'éteignit, après plus de cinquante années, le schisme causé par la rage papale, comme disent les Italiens.

Le fameux Gerson, qui passoit pour l'oracle de la France, assistoit à ce concile. Il fut le principal auteur de la déposition de Jean. Il fit aussi proscrire la doctrine du tyrannicide, malgré tous les efforts de l'évêque d'Arras, dominicain, confesseur du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, et député par ce prince pour appuyer les principes de Jean Petit. Le duc avoit tant à cœur de les faire prévaloir, qu'il donna beaucoup d'argent aux théologiens du concile, sans compter les présens qu'il fit aux prélats et aux cardinaux.

L'année même où commença ce concile, le duc d'Anjou négligea une occasion favorable de recouvrer le royaume de Naples, dans lequel il avoit toujours un parti. Ladislas, qui le possédoit, mourut. Mais le duc, rebuté par les expéditions précédentes, et retenu en France par d'assez grands intérêts, parut voir sans regret un autre prince tenter cette entreprise. Jeanne II, sœur et unique héritière de Ladislas, occupoit le trône. Elle avoit mené une vie fort dissolue, et n'étoit pas encore mariée à l'âge de quarante-quatre ans. Plusieurs

princes aspiroient à sa main. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, fut préféré. Villaret dit qu'il ne fut instruit de la mauvaise conduite de la princesse qu'en approchant de Naples. Malgré cette fâcheuse découverte, il l'épousa. Les amans de Jeanne II furent arrêtés. On en fit mourir un. La reine elle-même se vit dans une espèce de réclusion, sous la garde d'un importun surveillant. Mais, ayant obtenu un peu plus de liberté, elle forma un parti, mit le peuple dans ses intérêts, attaqua son époux, le força de capituler, et le tint prisonnier à son tour. Cependant on voulut bien le relâcher. Dès qu'il fut libre, il revint en France où il se fit moine. 1422.

Nous avons vu quelles déprédations se commettoient dans les finances sous Charles VI. On ne pouvoit du moins les attribuer aux dépenses personnelles du monarque. Sous son successeur, la somme annuelle, que le souverain destinoit à ses plaisirs, étoit fixée à 3,600 liv.

Quoique les offices fussent toujours amovibles, ils n'étoient pourtant point exempts de vénalité. On en aperçoit des vestiges même au temps de saint Louis, puisque ce prince défend, par une ordonnance de 1256, de les vendre *sans son congé.*

1422. Un des moyens les plus efficaces, qu'employèrent les monarques françois pour diminuer l'anarchie féodale et ressaisir leur pouvoir, fut le recouvrement du droit exclusif de battre monnoie. Lorsque Hugues Capet s'empara de la couronne, la France comptoit plus de cent cinquante monnoies dont la plupart s'excluoient réciproquement, ce qui rendoit presque impraticable le commerce de province à province. Les premiers rois de la troisième race obtinrent ou se donnèrent néanmoins une prérogative fort importante : ce fut de faire prévaloir leurs monnoies partout où l'on n'en fabriquoit point; ce qui en étendit le cours. Comme elles étoient d'ailleurs à un titre plus fort, elles furent reçues, même chez les seigneurs qui avoient droit d'en battre, et souvent malgré eux, parce que leurs vassaux, ayant intérêt de les préférer, n'eussent pas tenu compte de leurs prohibitions. Saint Louis, plus puissant que ses prédécesseurs, ne craignit pas d'ordonner, par son édit de 1262, que la monnoie royale seroit reçue dans tout le royaume, et même exclusivement dans tous les lieux dont le propriétaire n'avoit pas droit d'en faire battre. De plus, il fut ordonné que celle des barons n'auroit pas de cours hors de leurs domaines. Enfin on attacha une

multitude de règles gênantes à la faculté de battre monnoie ; ce qui fit que les seigneurs la vendirent à très-bon compte aux rois de France. Une des causes principales de la destruction des grandes propriétés fut le changement énorme survenu dans la valeur des monnoies. Tous ceux qui avoient des rentes fixes, en argent, les virent s'éclipser presqu'en totalité, lorsqu'un denier, d'argent pur dans l'origine, devint un vil billon qui n'avoit presque plus de prix. Il eût été juste d'augmenter la somme des rentes. On ne le fit pas. Les plus grandes maisons se virent ruinées. Le tiers, qui en général devoit ces rentes, s'enrichit; et plusieurs de ses membres y gagnèrent la noblesse attachée aux fiefs que cette révolution les mit en état d'acquérir. Les fortunes considérables, anéanties par là, se divisèrent en une quantité de médiocres. 1422.

La plupart des hommes d'armes étoient nobles. Néanmoins on admettoit parmi eux les habitans des villes en état de servir, pourvu qu'ils fussent bien armés et bien montés. C'étoit encore une porte ouverte pour arriver à la noblesse. Ces gendarmes (1) avoient une

(1) On les nommoit ainsi, parce qu'eux seuls étoient armés complétement. L'infanterie ne l'étoit pas, en comparaison de la gendarmerie.

1422. solde régulière; mais souvent, soit par défaut de fonds, soit par l'effet de différens abus, elle n'étoit point payée; ce qui réduisoit ces troupes à la nécessité de vivre aux dépens des lieux où elles se trouvoient. Elles ne se contentoient pas de leur subsistance, et pilloient partout. Ce pillage leur rapportoit plus que leur solde qu'elles abandonnoient volontiers à leurs capitaines lorsqu'ils vouloient tolérer leurs rapines. Les finances des princes et des souverains étoient dans un si grand désordre, et toute idée de règle et de justice tellement oubliée, qu'ils autorisoient authentiquement les gens de guerre à vivre aux dépens du peuple. L'artillerie ne servoit qu'aux siéges; on n'en faisoit aucun usage dans les batailles. Chaque homme d'armes se faisoit accompagner d'archers, d'arbalétriers, de couteliers. L'un en avoit quelquefois douze ou quatorze, tandis que l'autre n'étoit suivi que de cinq ou six. Cette inégalité, corrigée sous le règne suivant, devoit produire de la confusion. La force de l'armée consistoit presque uniquement dans la gendarmerie, qui combattoit le plus souvent à pied, quoique son institution primitive fût de combattre à cheval.

On fixe en général au commencement du quinzième siècle la naissance de nos représen-

lations théâtrales; mais le président Hénault 1422.
observe qu'elles remontent beaucoup au-delà : Dans le douzième, un moine, nommé Geoffroi, qui fut ensuite abbé de Saint-Alban, chez les Anglois, étoit chargé de l'éducation de la jeunesse en France. Il faisoit représenter avec appareil, par ses élèves, des drames pieux. Le sujet du premier furent les miracles de sainte Catherine.

Les Gaules, où les Romains avoient fait connoître les arts, ayant été subjuguées ensuite par les Francs, les Goths et les Bourguignons, redevinrent barbares comme leurs conquérans. Les théâtres furent détruits. On ne garda des jeux romains que les combats d'animaux dans les cirques. Les barbares étoient eux-mêmes gladiateurs. On eut encore pour récréations des joutes et des tournois. Bientôt cependant on désira de nouveaux amusemens. Clovis fit demander à Théodoric, roi des Ostrogoths, un pantomime qui étoit en même temps musicien. Il en vint d'autres de la cour. Les mimes, histrions ou farceurs se répandirent dans les provinces. Ils crurent ajouter à l'agrément de leurs représentations par des postures et des chansons indécentes. Cet abus de leur métier les rendit infâmes. Charlemagne les déclara incapables de déposer contre une personne

1422. libre. Les histrions, effacés par les troubadours, les prirent pour modèles, et mirent d'eux-mêmes un frein à leur licence. Ils introduisirent une action dans un récit composé de chant et de déclamation. Ce genre de spectacle unit entre eux les auteurs, danseurs, joueurs d'instrumens, acteurs et chanteurs, connus sous les dénominations générales de jongleurs et de ménestriers; ils formoient dans les villes un corps particulier, qui, observant les lois de la décence, ne fut pas en butte au mépris public comme les mimes. Ceux-ci ne laissèrent pas de subsister, et de donner dans les églises, à certains jours de fêtes, le plus scandaleux spectacle. Cet abus dura encore très-long-temps.

Un troisième ordre d'acteurs balança le succès des jongleurs et ménestriers. Les pèlerins qui venoient de la Palestine, de l'Espagne, et même de plusieurs endroits de la France, étoient, de temps immémorial, dans l'usage de chanter des cantiques, et de réciter dans les villes les choses singulières ou prétendues miraculeuses qu'ils avoient vues dans leurs voyages. Plusieurs d'entre eux s'associant, formoient des troupes d'acteurs. Quelques poëtes mettoient en vers leurs relations, leurs idées, et les pèlerins débitoient, en forme de dialogue,

ces sortes d'ouvrages. C'est là probablement 1422.
l'origine des mystères, connus dès le douzième siècle ; jusqu'au quinzième, ces spectacles n'avoient eu d'autres théâtres que les rues ou des échafauds élevés en plein air. En 1402 la troupe obtint la permission de s'établir dans la capitale, sous le nom de Confrères de la Passion, et y dressa un théâtre. On n'y joua d'abord que des sujets tirés de la Bible, et qu'on appela *mystères*. On donna ensuite ce nom aux pièces tirées de l'histoire profane ou de la fable, et l'on eut le mystère d'Hercule.

Dans le même temps, se formoient deux autres sociétés : la première composée de jeunes gens des meilleures maisons de la ville, et qui se nommèrent eux-mêmes *enfans-sans-souci*. Ils jouoient des pièces à peu près du genre de nos vaudevilles. Ils en puisoient le sujet dans les aventures bizarres ou ridicules qui se passoient dans la ville. Leur chef prit le titre de prince des sots, et leurs drames celui de sottises. Ils étoient à la fois acteurs et auteurs. Leur théâtre fut établi à la Halle.

La seconde société fut formée de *basochiens* ou clercs des procureurs au parlement. Leurs pièces s'appeloient *moralités*. Ce genre étoit d'autant plus froid que plusieurs des personnages introduits sur la scène étoient allé-

1422. goriques; pour le réchauffer par des scènes plus piquantes, les basochiens traitèrent avec les enfans-sans-souci, qui leur permirent de jouer des sottises et des farces, et reçurent par compensation la liberté d'introduire des moralités sur leur théâtre. Les provinces eurent des institutions analogues. Dès le treizième siècle, on avoit vu à Dijon une société pareille à celle que Thespis forma dans la Grèce. Les personnages, déguisés en vignerons, chantoient sur des chariots des chansons et des satires contre les mœurs du temps. Les écoliers de l'Université de Paris jouoient aussi des farces. Ils se masquoient, se couvroient d'habits épiscopaux, couroient les rues en cet état, battant le guet, et commettant mille désordres, qu'on eut beaucoup de peine à réprimer. Dans les églises, des acteurs imitoient ou parodioient les mystères les plus révérés du christianisme. Ces bouffonneries durèrent jusqu'à la fin du seizième siècle.

Les confrères de la Passion, voyant qu'ils étoient moins agréables au peuple que les enfans-sans-souci, admirent ces derniers dans leur troupe. Alors les scènes pieuses et profanes se trouvèrent entremêlées. Pour se faire une idée de la grossièreté des spectacles de ce temps, il suffira de savoir que sainte Anne et

la Vierge, dans une alcôve pratiquée sur le théâtre, jetoient les cris qu'arrachent les douleurs de l'enfantement. A la vérité un rideau les cachoit tandis qu'elles étoient censées accoucher. Il y avoit quelquefois jusqu'à deux cents acteurs sur le théâtre. On méloit les chants aux dialogues déclamés. Les représentations données par les basochiens et les enfans-sans-souci étoient gratuites; mais les confrères de la Passion, qui avoient un privilége, se faisoient payer deux sous. Leurs représentations commençoient à une heure après midi, et duroient jusqu'à cinq, sans intervalle. L'entrepreneur donnoit une rétribution au profit des pauvres, usage qui dure encore. 1422.

Un règne, aussi malheureux que celui de Charles VI, ne pouvoit guère produire de grands écrivains. Le schisme fit naître quelques théologiens, et les discordes civiles quelques orateurs. Gerson, qui fut à la fois l'un et l'autre, est le plus célèbre de tous. Son nom étoit Jean-Charles, celui de Gerson lui fut donné parce qu'il naquit dans un village ainsi appelé, près de Reims. Ayant été le plus redoutable adversaire de Jean Petit, il fut persécuté par la faction de Bourgogne, qui mit plusieurs fois sa vie en danger. Il mourut aux Célestins de Lyon. Ses ouvrages, tous théolo-

1422. giques et moraux, ont été imprimés au commencement du dix-huitième siècle. Plusieurs lui attribuent l'*Imitation* de Jésus-Christ, que d'autres donnent à Thomas à Kempis, chanoine de Cologne.

Thomas Connecte, né en Bretagne, carme à Rennes, prêchoit avec véhémence contre le luxe et la dépravation des mœurs. Pour son malheur il s'éleva contre celles des ecclésiastiques, surtout contre les prêtres qui entretenoient des femmes publiquement. Il alla en Italie, où il tenta de réformer plusieurs maisons de son ordre. Etant à Rome, il fut mandé par le pape; et, refusant deux fois de se rendre à son invitation, le Saint-Père ordonna de l'amener de force. Le carme, pressentant le sort qui l'attendoit, sauta par la fenêtre. Il fut pris et mené au souverain pontife, qui l'envoya au tribunal de l'inquisition, où on le condamna au feu comme hérétique. Il subit son supplice avec fermeté. On l'accusoit, dit l'historien breton d'Argentré, d'avoir soutenu qu'il ne falloit pas craindre l'excommunication du pape en servant Dieu, et qu'il convenoit d'accorder aux ecclésiastiques incontinens le remède du mariage.

Charles, duc d'Orléans, cultiva les lettres. Elles adoucirent un peu l'amertume de sa cap-

tivité, qui dura vingt-cinq ans. Ses poésies sont les meilleures qu'on ait composées en ce temps. Il fut le précurseur de Villon. 1422.

Juvénal des Ursins, avocat-général, prevôt des marchands, président du parlement établi à Poitiers, et père de l'historien de son nom, n'a point laissé d'ouvrages; mais il se distingua par le talent de la parole. Il fut l'oracle du barreau et l'ornement de son siècle, ne s'écarta jamais de son devoir dans un temps où l'esprit de vertige s'étoit emparé de presque toutes les têtes, et où on ne le remplissoit fort souvent qu'au péril de sa vie. Il donna en 1412 un exemple éclatant de son courage. Le duc de Lorraine, Charles Ier, ayant manqué au respect qu'il devoit à son seigneur suzerain, en faisant abattre les armes de France sur les terres qui relevoient du roi, fut obligé de se présenter à la cour de Charles, pour y demander des excuses. Le duc de Bourgogne le protégeoit. Le parlement se rendit au palais du monarque à l'instant où le duc de Lorraine paroissoit devant le roi, amené par son protecteur, qui lui donnoit la main. Des Ursins parla contre le coupable. Le duc de Bourgogne irrité dit à des Ursins: « Ce n'est pas la manière de faire. » « Il faut, » répondit le magistrat, faire ce que la cour

1422. » ordonne. Que tous les bons serviteurs du roi » se rangent de mon côté, et que les autres » demeurent avec le duc de Lorraine. »

Tout le monde, le duc de Bourgogne même, vint entourer des Ursins, et le coupable tomba aux genoux du roi, qui lui fit grâce.

CHARLES VII.

Charles reçut à Mehun-sur-Yèvre la nouvelle de la mort de son père. Il alla se faire couronner à Poitiers. Au même moment, le duc de Bedfort faisoit proclamer son neveu à Paris. Tout le monde y prêta serment à Henri VI, depuis les princes jusqu'aux artisans et aux domestiques; et il en fut de même dans toutes les villes où l'autorité du régent étoit reconnue. Elles étoient innombrables. Les Anglois, outre la capitale, possédoient l'Ile-de-France, la Normandie, la Brie, la Champagne, la Picardie, le Ponthieu, le Boulonois, le Calaisis, jusqu'aux frontières de Flandre, la plus grande partie de l'Aquitaine jusqu'aux Pyrénées et à l'Océan. Leur alliance avec le duc de Bourgogne leur donnoit en outre pour auxiliaires la province de ce nom, la Flandre et l'Artois. Il ne restoit à Charles, au légitime roi, que le Languedoc, le Dauphiné, l'Au-

vergne, le Bourbonnois, le Berry, le Poitou, 1422.
la Saintonge, la Touraine et l'Orléanois, avec les parties du Maine et de l'Anjou qui n'avoient pas été conquises. Le duc de Bedfort étoit secondé par des généraux beaucoup plus habiles que ceux de Charles, et des troupes bien mieux disciplinées.

Des prises et reprises de petites places, des combats journaliers entre des détachemens, faisoient couler beaucoup de sang, et ne décidoient rien. Graville, pour le roi, prit Meulan d'escalade, vers le milieu de janvier, et en passa la garnison au fil de l'épée. C'étoit ainsi qu'on en usoit de part et d'autre pour toutes les places emportées de cette manière. Bedfort et Salisbury vinrent à leur tour investir cette ville. Les assiégés demandèrent du secours. Charles leur envoya six mille hommes. Mais ces troupes, rendues à six lieues de Meulan, se débandèrent par la mésintelligence des chefs et faute de solde. La garnison désespérée arracha la bannière royale arborée sur les murs, et capitula. La plupart de ses chefs passèrent dans l'armée ennemie. Le maréschal de l'Isle Adam, attaché au parti anglois, reprit la Ferté-Milon, dont les François s'étoient emparés; et Luxembourg, qui suivoit les mêmes drapeaux, chassa de la Picardie quel-

1422. ques compagnies royalistes qui s'y trouvoient. Les châteaux de Marcoussis et de Montlhéry subirent également le joug des Anglois. Quelques bourgeois de Paris voulurent leur faire perdre cette ville. Le projet fut découvert, et la plus grande partie de ses auteurs envoyés au supplice. Une femme, à cette occasion, fut brûlée
1423. vive. Le parti du roi éprouva un autre échec par la défection du duc de Bretagne, qui fit alliance avec le régent et le duc de Bourgogne.

Après diverses attaques de places faites d'un et d'autre côté, il y eut enfin une action un peu considérable, près de celle de Cravan (en Bourgogne) assiégée par les François. Ceux-ci furent entièrement défaits. Ils étoient dix mille. Quinze cents des plus braves perdirent la vie, un plus grand nombre la liberté. Les royalistes furent en ce moment expulsés de la France septentrionale où il ne leur resta plus que la forteresse du Mont-Saint-Michel, en Normandie, alors réputée imprenable. Ils eurent cependant bientôt leur revanche de la défaite de Cravan : ils battirent un corps de deux mille cinq cents Anglois près de la Gravelle, dans le Maine. Presque tout fut tué ou pris. Toulongeon, maréchal de Bourgogne, étant venu dans le Beaujolois pour s'emparer de la Bussière, que le commandant avoit

promis de lui livrer, fut enveloppé par la garnison et fait prisonnier, avec sept cents hommes d'armes qui l'accompagnoient. 1423.

Mais bientôt ces légers avantages furent effacés par une sanglante défaite près de Verneuil. Le duc de Bedfort commandoit en personne. Le roi y perdit cinq mille hommes, sans parler des prisonniers. Pendant l'absence du régent, des Parisiens formèrent encore le dessein de rendre leur ville à son maître. L'affaire de Verneuil le fit échouer. Il en coûta la vie à ceux qui furent découverts. Le roi, après la défaite de son armée, n'avoit plus ni troupes ni argent. Les Anglois, par dérision, ne lui donnoient plus que le nom de roi de Bourges. La France étoit perdue pour lui sans une querelle qui survint entre les ducs de Bourgogne et de Glocester. 1424.

Jacqueline, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise, d'abord veuve de Jean, second dauphin de France, épousa ensuite Jean, duc de Brabant, prince infirme et d'un médiocre génie; celui de la princesse ainsi que son courage étant fort au-dessus de son sexe en général, elle ne put s'accommoder d'un tel époux, et, déterminée à tout tenter pour rompre ses nœuds, obtint en 1421 un sauf-conduit de Henri V, et se réfugia en An-

1424. gleterre, où le roi la reçut honorablement. Il est assez probable que ce monarque avoit le désir de l'unir au duc de Glocester, son frère; mais il lui importoit de ménager le duc de Bourgogne, cousin germain du duc de Brabant, et d'attendre qu'il s'offrît quelque circonstance qui favorisât cette union. Cependant, après la mort de Henri, le duc de Glocester ne se crut plus obligé aux mêmes ménagemens, et n'hésita point sur son alliance avec la plus riche héritière de l'Europe. Pour donner quelque couleur légale à cette union, Jacqueline fit casser son mariage avec le duc de Brabant, par l'anti-pape Benoît XIII, qui vivoit encore. Le duc de Bourgogne, irrité de l'injure faite à ce premier époux, s'en plaignit au duc de Bedfort, qui fit ce qu'il put pour engager son frère à remettre au pape la décision de la validité de ce mariage; décision à laquelle les ducs de Bourgogne, de Brabant et lui-même étoient unanimement d'avis de se référer. Le duc de Glocester ne songea qu'à se mettre en possession des Etats de sa nouvelle épouse, et, dans cette vue, se rendit à Calais à la tête d'une armée, au mois d'octobre, six semaines après la bataille de Verneuil, au moment où la ruine du roi alloit être consommée par la jonction des forces angloises et

bourguignones. Cet incident suspendit le coup fatal. 1424.

Déjà Glocester, accompagné de son épouse, étoit entré dans le Hainaut, et avoit soumis la plupart des villes de cette province. Le duc de Bourgogne fit marcher contre lui ses troupes. Le régent interposa sa médiation, mais ce fut en vain. Son frère proposa un combat singulier au duc de Bourgogne, qui l'accepta. Cependant, les Bourguignons, après avoir forcé la ville de Guise, en Picardie, se jetèrent sur le Hainaut. Plusieurs capitaines royalistes vinrent les joindre. La ville de Braine-le-Comte fut assiégée, et capitula. Néanmoins, les milices du Brabant, qui composoient une armée de quarante mille hommes, étant entrées dans la place au moment où elle ouvroit ses portes, sans égard pour le droit des gens, égorgèrent la garnison angloise, ainsi que plusieurs bourgeois, pillèrent et brûlèrent la ville. Glocester, ne se sentant point assez fort pour résister au duc de Bourgogne, mit à la voile pour l'Angleterre, sous le ridicule prétexte de se préparer au duel qu'il avoit provoqué.

Le roi profita de ce moment de relâche pour entamer des négociations avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Le Bourguignon

1424. ne s'y prêta point. Il n'en fut pas ainsi de l'autre. Mais il exigea pour première condition l'éloignement de quatre ministres : du président Louvet, de Davangour, de Frottier, et de Tannegui du Châtel. Les trois premiers avoient trempé dans une conspiration assez récente tramée contre le souverain de la Bretagne par la maison de Penthièvre; et l'autre étoit soupçonné, comme on l'a vu, de l'assassinat du dernier duc de Bourgogne. Charles promit à regret au comte de Richemont, frère du duc de Bretagne, la disgrâce de ses ministres. Ce comte, qui avoit négocié avec le roi les conditions de l'alliance, reçut à Chinon, où étoit la cour, l'épée de connétable, et alla lever des troupes en Bretagne. Après son départ les ministres firent mouvoir tous les ressorts pour se maintenir. Louvet y employa le crédit de sa fille, Madame Joyeuse, qui, en ce moment, partageoit avec la belle Agnès Sorel l'affection du roi. Les seigneurs attachés au souverain se désunirent. Charles n'avoit pas assez de fermeté pour s'en faire respecter. Le comte dauphin d'Auvergne fut tué sous ses yeux en plein conseil par Tannegui du Châtel. On ignore le motif d'une action aussi audacieuse. Le connétable revint avec des troupes. Le foible monarque, décidé

à garder ses ministres, s'enfuit à son approche. 1424.
Mais Richemont le poursuivit jusqu'à ce que le monarque se fût laissé atteindre à Bourges. Du châtel déclara noblement qu'il vouloit se retirer. Le roi le conjura de ne le pas quitter. Ce Breton fut inébranlable. Charles, qui l'appeloit son père, lui donna une compagnie de gardes pour veiller à sa sûreté. Les autres ministres furent obligés de suivre l'exemple de du Châtel, après quelques efforts inutiles pour s'en dispenser. Le connétable enfin vit le 1425-26.
roi, et le traité fut définitivement conclu à Saumur.

Richemont, à la tête de vingt mille de ses compatriotes, ouvrit la campagne par la prise de Pontorson, dont il passa la garnison au fil de l'épée. Il alla ensuite assiéger Saint-James, défendue par six mille hommes; mais le nouveau favori du roi, Giac, qui, le redoutant, vouloit le perdre de réputation, détourna l'argent destiné à la solde de ses troupes. Les soldats, n'étant point payés, désertèrent en grand nombre. Le connétable craignit de se voir abandonné; pour prévenir ce malheur, il donna l'assaut à la place, quoique la brèche ne fût point praticable. Il fut repoussé. Les troupes frappées d'une terreur panique sont massacrées et dispersées par la garnison, qui

1425-26. fait une sortie. Richemont renversé de cheval, foulé aux pieds, se sauve par une espèce de prodige, rassemble ses débris, prend Gallerande et La Flèche, d'où il se rend à la cour, alors à Chinon, brûlant du désir de se venger. Le roi étant peu après parti pour Issoudun, le connétable fait briser les portes du logement de Giac; on le saisit dans son lit, entre les bras de sa femme, complice, dit-on, du complot contre son mari, qu'elle détestoit. Le roi envoie ses gardes pour délivrer son favori. Le connétable paroît, leur ordonne de se retirer et de dire au prince que ce qu'il fait est pour le bien de l'Etat. Pour la forme, on donne à Giac des juges qui l'envoient à la mort, après lui avoir fait subir la question. Il confessa qu'il avoit donné une de ses mains au diable pour obtenir l'accomplissement de ses souhaits, et supplia de la lui couper, de peur que le diable, en se saisissant de cette main comme de son bien, n'entraînât avec lui le reste du corps. Si telle étoit l'imbécillité d'un courtisan, quelle devoit être celle du vulgaire? La veuve ne tarda pas à se remarier avec le seigneur de Trémoille. Elle se nommoit de l'Isle-Bouchard, et avoit d'abord été veuve du comte de Tonnerre. Elle passoit pour la femme la plus belle de son temps, et la plus

spirituelle. Giac, pour en faire la sienne, avoit empoisonné sa première épouse, quoique enceinte. Le successeur de ce misérable dans la faveur du roi, qui se plaisoit à être sans cesse gouverné, Le Camus de Beaulieu, abusa de son crédit avec plus d'imprudence encore que son prédécesseur. Sa disgrâce fut aussi bien plus prompte : le connétable exerçoit presque l'autorité dont Charles avoit le titre; les courtisans, les princes même, lui demandèrent de faire justice de cet insolent. Richemont ne prit pas la peine de le faire juger; il le fit assassiner, et répéta au roi ce qu'il avoit dit à l'occasion de Giac, que c'étoit pour l'intérêt du royaume. Charles, quoiqu'il semblât uniquement occupé de ses plaisirs, avoit de la noblesse, et quelquefois une certaine force dans le caractère. Il frémissoit de voir dans le connétable en quelque sorte un maître qu'il s'étoit donné lui-même, et dont l'audacieux despotisme répandoit le sang de ceux qu'il honoroit de sa confiance. Le fâcheux état de ses affaires ne lui permettoit pas néanmoins de laisser éclater son ressentiment. Le connétable alloit quitter la cour pour continuer la guerre. Convaincu que le roi ne pouvoit se passer d'un confident intime, il crut devoir lui en donner un de sa main, et lui présenta La Trémoille. 1425-26.

1425-26. Charles l'accepta, en disant au connétable un mot qui peint bien ou sa foiblesse ou son impuissance : « Beau-cousin, vous me le baillez ; » vous vous en repentirez. Je le connois mieux » que vous. » On verra qu'il avoit raison de parler ainsi.

Le connétable, en reprenant les armes, s'occupa d'abord de prévenir les suites de la guerre que la cour de Londres avoit décidé de faire à la Bretagne. Il fortifia Pontorson, situé tout près des frontières de cette province. Effectivement les ennemis ayant assiégé cette place, la longueur de sa résistance empêcha la Bretagne d'être en proie aux hostilités. Le souverain de cette province, traitant, suivant les conjonctures, tantôt avec la France, tantôt avec l'Angleterre, s'occupa uniquement du repos de ses sujets. La guerre se continua avec la plus grande mollesse. On aura peine à croire que le plus redoutable des deux rivaux qui se disputoient une puissante monarchie, pleine d'une noblesse belliqueuse, n'avoit pas dix mille hommes de troupes réglées.

La querelle du duc de Bourgogne et du duc de Glocester contribuoit à cette langueur des hostilités en France. Toutes les villes, gagnées ou effrayées, se déclarèrent

pour le Bourguignon qui étoit de beaucoup le plus fort. Mons, où le duc de Glocester avoit laissé son épouse, la livra au parti du duc de Bourgogne ; on la conduisit à Gand ; elle s'en échappa et se retira en Hollande. Le Bourguignon l'y alla chercher, remporta plusieurs victoires, tant contre elle que contre les Anglois, conquit presque toute la Hollande, la Zélande et la Frise ; ce qui obligea enfin le duc de Glocester à consentir que le pape prononçât sur la validité de son mariage. Le pape l'annula. Le duc de Brabant mourut sur ces entrefaites. Le duc de Bourgogne n'en continua pas moins la guerre, jusqu'à ce qu'il eût forcé Jacqueline de l'instituer son héritier, avec promesse de ne pas se remarier sans son consentement. Elle se remaria néanmoins dans la suite ; le duc lui fit de nouveau la guerre, prit son mari, et ne le relâcha qu'après que la comtesse lui eut remis toutes ses places, et eut déclaré que les enfans nés de ce mariage, ne pourroient hériter de leur mère. Elle mourut dix ans après, et le duc de Bourgogne prit possession de ses quatre comtés de Hainaut, de Hollande, de Zélande et de Frise ; ce qui acheva de le rendre maître de presque toutes les dix-sept provinces des Pays-Bas, et en fit un des plus puissans princes 1425-26.

1425-26. de l'Europe. On ne sait pas la date bien précise de la fin de ce différent.

1427. Il duroit encore, lorsque les Anglois assiégèrent Montargis avec trois mille hommes. Charles n'étoit pas même en état d'opposer des forces égales à une troupe si peu nombreuse. Le bâtard d'Orléans (le fameux comte de Dunois), à la tête de seize cents hommes, entreprit de faire entrer un convoi dans la ville. Il fit plus qu'il ne comptoit : aidé du brave La Hire et de la garnison qui se défendoit depuis trois mois, il força un quartier des assiégeans, et les obligea de lever le siége. Ce petit succès fut compensé par des revers : les François furent chassés du Mans qu'ils venoient de prendre, par deux généraux anglois, Talbot et Suffolck, qui aussitôt allèrent assiéger Laval qu'ils emportèrent d'assaut.

En même temps le duc de Bedfort, absent depuis huit mois, revenoit d'Angleterre, avec vingt mille hommes de bonnes troupes. C'étoit beaucoup dans la circonstance ; tout d'ailleurs sembloit le favoriser. La Trémoille, plus adroit et plus distingué par sa naissance que les favoris précédens, avoit subjugué l'esprit du roi, et voulut écarter le connétable, auteur de sa fortune qu'il cherchoit à rendre indépendante. Déjà il étoit parvenu à

le brouiller ouvertement avec le monarque. 1427.
Les princes et la plupart des seigneurs étoient mécontens de La Trémoille ; et les villes, même fidèles au roi, entroient dans ces querelles. Le duc de Bedfort, pour achever d'accabler le trop foible Charles, crut devoir lui enlever l'alliance de la Bretagne. Il s'avance vers cette province dont le duc demanda la paix aux conditions qu'on voudroit lui imposer. C'étoit la quatrième fois, depuis le commencement de ce règne, qu'il changeoit de parti. Il reconnut pour roi de France Henri V, et se déclara son vassal ; néanmoins son frère le connétable persista dans son attachement à notre pays ; mais La Trémoille persuada sans peine au roi qu'il étoit dangereux de laisser la première dignité militaire et le commandement de ses armées au frère d'un allié des Anglois. Les comtes de Clermont et de la Marche, princes du sang, indisposés contre le favori, sollicitoient le connétable de venir conférer avec eux à Châtellerault. Des environs de la Gravelle, où il se trouvoit, il se mit en marche pour les joindre. La plupart des villes lui fermèrent leurs portes ; néanmoins il poursuivit sa route jusqu'à Chinon, où les princes s'étoient rendus. Une foule de mécontens s'étant joints

1427. aux comtes de Clermont et de la Marche, ces princes surprirent Bourges. Le roi, à la tête de quelques troupes, vint se présenter aux rebelles. Sa présence les désarma; cependant il fallut négocier avec eux. La Trémoille promit, de la part du monarque, aux deux princes toute satisfaction. Le connétable, que le favori vouloit absolument éloigner, ne fut pas compris dans la pacification.

1428. Ces querelles de la cour augmentoient l'espèce d'impuissance où se voyoit le roi de parer le coup fatal que le duc de Bedfort se préparoit à lui porter. Ce régent anglois assuré du duc de Bretagne, délivré des obstacles qu'avoit mis à ses projets la querelle des ducs de Bourgogne et de Glocester, n'ayant en tête qu'un prince d'une médiocre énergie, dénué d'ailleurs de troupes et d'argent, espéra lui enlever sans peine les foibles débris du royaume qui lui restoient encore. Pour se procurer des fonds, il demanda aux députés d'une session d'Etats, convoqués à Paris, qu'on lui livrât tous les biens donnés aux églises depuis quarante ans. Le clergé, l'Université surtout, firent une résistance à laquelle le régent n'étoit point accoutumé. Elle fut si vive qu'il abandonna sa demande.

Son général en chef, cette année, le comte de Salisbury, ayant rassemblé dix mille hommes dans le pays situé entre la Seine et la Loire, se rendit maître de toutes les villes qui environnoient celle d'Orléans, qu'il vint reconnoître le 8 octobre. Gaucourt, qui commandoit la garnison, le repoussa. Il passa la Loire, et quatre jours après, se présenta devant la place, du côté de la Sologne. La garnison très-peu nombreuse étoit animée par la présence et les exemples d'une foule de braves gentilshommes, entre lesquels on remarquoit, outre le commandant, le bâtard d'Orléans, La Hire, Xaintrailles; les habitans eux-mêmes se défendoient avec intrépidité. Le femmes partageoient les travaux et les dangers. Le 21, l'assaut fut donné, mais sans succès. Les assiégeans y perdirent trois cents hommes d'armes. Charles rassembloit des troupes à Bourges; le connétable Richemont, qui étoit oisif à Parthenay, le pria d'agréer ses services. La Trémoille fit refuser cette offre. Le roi, sur le bord du précipice, s'occupoit encore de fêtes. Il en arrangeoit une, lorsque La Hire, sorti d'Orléans, vint lui demander des ordres relatifs au service. Charles prêtant peu d'attention à ce guerrier, lui demanda ce qu'il pensoit du plan de sa fête. « Je pense, dit La Hire, 1428.

1428. » qu'on ne peut perdre plus gaiement son » royaume. » Salisbury fut tué d'un boulet de canon ; le comte de Suffolck, Talbot, et d'autres généraux anglois, furent chargés, par le régent, de conduire le siége, avec un pouvoir à peu près égal ; ce qui n'étoit pas très-bien vu. La ville étant mal bloquée, la garnison qui ne consistoit d'abord qu'en douze cents hommes, accrue par des renforts, se trouva monter à trois mille cinq cents. Vers les approches du printemps, le roi s'avança jusqu'à Chinon, n'ayant sous ses drapeaux qu'un pareil nombre d'hommes à peu près, tandis que les assiégeans qui d'abord n'avoient été que dix mille, s'élevoient actuellement à vingt-quatre mille au moins. Un convoi anglois, escorté de deux mille cinq cents hommes, fut attaqué à Rouvray, village de la Beauce, par le comte de Clermont, qui en avoit rassemblé environ trois mille, et que secondoit un détachement de la garnison d'Orléans. Le comte fut totalement défait. Cette journée se nomma celle *des harengs*, parce que le convoi anglois en étoit principalement composé. Après ce revers, la chute d'Orléans parut infaillible, et devoit entraîner la perte du Blaisois, de la Touraine et du Poitou, la plupart des places de ces trois provinces étant

mal fortifiées. Déjà Charles songeoit à se ré- 1428.
fugier dans le Dauphiné.

Cette retraite fut mise en question dans le conseil ; la reine combattit avec énergie un parti qui lui sembloit honteux, et soutint que Charles devoit vaincre, ou mourir en roi. Dès ce moment, il ne songea plus à s'éloigner. Il paroît certain aussi que sa maîtresse, Agnès Sorel, contribua de son côté à lui faire prendre cette résolution, ou à l'y affermir. On raconte qu'elle lui demanda la permission de s'éloigner. Son amant voulut savoir où elle comptoit choisir une retraite. Elle répondit que les astrologues lui ayant promis l'amour du plus grand roi de l'Europe, elle l'alloit chercher en Angleterre, puisque Charles paroissoit renoncer à ce titre. Le roi anglois avoit à peine sept ans ; ainsi l'anecdote est suspecte. Mais il paroît certain qu'Agnès se servit de l'amour qu'elle inspiroit au roi pour raffermir son courage. Tout le monde sait les quatre vers que fit François Ier sur ce sujet, en voyant un portrait de la belle Agnès (1).

(1) Ces vers, faits au seizième siècle, sont dans le goût de la philosophie du dix-huitième :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Clause nonnain, ou bien dévot ermite.

1428. Mais la résolution prise, par le roi de ne pas abandonner le théâtre de la guerre, ne remédioit point à la détresse d'Orléans. Les assiégés imaginèrent de prier le duc de Bourgogne, qui commencoit à se refroidir envers les Anglois, de recevoir leur ville en séquestre. Leur proposition fut acceptée; mais, quand on en fit part au régent, il répondit « qu'il ne battoit pas les » buissons pour que les autres prissent les » oiseaux. »

La perte d'Orléans et celle de Charles sembloient inévitables, lorsqu'une fille enthousiaste sauva l'un et l'autre. Elle se nommoit Jeanne d'Arc, et naquit à Domremi, au diocèse de Toul; elle n'avoit que dix-sept ans. Cette fille alla trouver Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, et se disant inspirée, lui demanda des armes pour combattre l'Anglois, et une escorte pour la conduire au roi. Baudricourt, fatigué de ses instances, trois fois réitérées, voulut d'abord la faire exorciser par le curé du lieu; mais enfin ce commandant finit par se rendre à sa prière, soit crédulité, soit qu'il pensât qu'on pourroit tirer parti de cette fille, pour animer le courage des Fran-
1429. çois. Il l'envoya donc, accompagnée de deux gentilshommes, à Chinon, où étoit le roi. Dans les premiers jours, on balançoit à l'ad-

mettre à l'audience du prince; enfin la curiosité l'emporta (si toutefois cette aventure n'étoit pas concertée). Elle fut présentée au roi, et lui dit que le Ciel l'envoyoit pour le secourir, délivrer Orléans, et faire sacrer son prince à Reims. On voulut s'assurer si elle étoit pucelle; chose tout au moins fort difficile à connoître. La reine de Sicile, mère de la reine de France, ne dédaigna pas cette vérification; et, sur son rapport, Jeanne fut proclamée pucelle : on ne l'appela plus que la Pucelle d'Orléans. Des prélats, des docteurs, le parlement de Poitiers, qui l'examinèrent par l'ordre de la cour, reconnurent qu'elle étoit inspirée. Alors, on lui donna une armure, une bannière, et tout ce qui convenoit à un général d'armée : cependant elle ne commandoit pas. Elle se rendit à Blois, où il y avoit environ six mille soldats, qu'elle parvint à remplir de son enthousiasme. Ils escortèrent un convoi pour Orléans. Jeanne vouloit qu'on l'introduisît par le quartier le mieux fortifié des Anglois, en quoi elle n'étoit pas bien inspirée. On le fit entrer par un autre côté. Le comte de Dunois sortit de la ville, et y emmena la Pucelle, où l'on désiroit extrêmement de la voir. Les Orléanois dès lors se crurent invincibles. Le duc de Bourgogne avoit retiré 1429.

1429. ses troupes de l'armée des assiégeans. Les assiégés, enhardis par leur retraite, ne cessent de harceler les Anglois. La Pucelle assiste à la plupart des actions, portant toujours sa bannière, ne voulant, dit-elle, faire aucun usage de son épée, ni tuer personne. Toutes les entreprises des assiégés réussissent. Les ennemis en attribuent le succès à Jeanne d'Arc, qu'ils croient magicienne. Le duc de Bedfort lui-même en paroît persuadé. Ils lèvent le siége le 8 mai, et Jeanne s'oppose à ce qu'on les poursuive, disant qu'il ne faut pas que le sang soit répandu sans nécessité. Elle alla trouver le roi à Loches; elle y fut reçue avec distinction.

Le duc d'Alençon, profitant de la terreur de l'ennemi, assiégea Jargeau, où le comte de Suffolck s'étoit renfermé. Animés par la Pucelle, ils l'emportèrent d'assaut, et allèrent ensuite attaquer Beaugenci. Le connétable, fatigué de son inaction, quitte Parthenay avec douze cents hommes, pour joindre les François. Le roi, instruit de son départ, lui défend d'avancer, et au duc d'Alençon de le recevoir. Cependant, Richemont avance toujours. On délibéroit si l'on devoit le combattre. La Pucelle, dit-on, en étoit d'avis; mais les chefs de l'armée, plus prudens que cette amazone,

firent au roi de si fortes représentations, que, malgré La Trémoille, il accepta enfin les services du connétable, qui se rendit devant Beaugenci. Le lendemain, le château capitula. Déjà la ville avoit été abandonnée par les Anglois. Quelque temps après, le duc d'Alençon se trouva en face des ennemis, dans la Beauce, aux environs de Patay. La Pucelle, consultée, l'affermit dans la résolution où il étoit de livrer bataille : il n'eut pas à s'en repentir. Sa victoire fut complète, quoique ses forces fussent inférieures. On tua deux mille cinq cents Anglois, et l'on en prit douze cents, entre autres le célèbre Talbot, qui avoit combattu vaillamment, mais qui avoit été abandonné par une partie de ses troupes. Ce fut à Xaintrailles qu'il rendit les armes. Le général françois demanda et obtint la faculté de le remettre en liberté sans rançon. Quelques petites conquêtes furent le fruit de la victoire de Patay. Le roi, décidé principalement par les instances de la Pucelle, résolut d'aller se faire sacrer à Reims, entreprise très-hardie; car il y avoit à traverser, avec une armée peu nombreuse, environ quatre-vingts lieues de pays occupés par l'ennemi, et le roi n'avoit ni argent ni vivres. La Trémoille parvint à faire exclure de ce voyage le connétable, qui,

1429. par les services les plus récens, venoit encore de mériter cet honneur : tout le monde en fut indigné. La vengeance eût été facile ; l'offensé sacrifia son ressentiment au bien public. Il reçut ordre de défendre l'Orléanois et le Maine contre les Anglois.

L'armée, qui devoit conduire le roi à Reims, s'assembla près de Gien, d'où elle vint se présenter devant Auxerre, qui appartenoit au duc de Bourgogne, et qui refusa d'ouvrir ses portes. On ne l'assiégea pas, peut-être par égard pour le duc qu'on vouloit gagner, ou pour le rendre suspect au régent. Troyes tint la même conduite ; on l'attaqua ; elle capitula, sans attendre même qu'il y eût une brèche à la muraille. Châlons reconnut le roi. La ville de Reims avoit une petite garnison bourguignone, mais composée d'hommes d'élite. Charles, dépourvu d'artillerie, étoit hors d'état d'assiéger la place ; mais deux chefs qui commandoient les troupes, en sortirent volontairement et les emmenèrent. Alors, les habitans envoyèrent supplier Charles d'y entrer. On présume que la garnison, en évacuant la place, avoit exécuté les ordres secrets du duc de Bourgogne, qui, ayant reçu du régent plusieurs mortifications, commençoit à sentir l'imprudence de sa conduite. Charles, entré à Reims, le 27 juillet, y fut sacré le

lendemain. L'archevêque, suivant l'usage, 1429.
somma le roi de conserver les priviléges de l'Eglise; il le promit, et ensuite, de lui-même, s'engagea envers le peuple à maintenir l'exécution des lois. Jeanne d'Arc tenoit sa bannière à peu de distance du monarque; après la cérémonie, se jetant à ses genoux, elle le supplia de lui permettre de se retirer, les deux points essentiels de sa mission, disoit-elle, étant remplis : la levée du siége d'Orléans et le sacre. Les ordres de Charles et les instances de la plupart des seigneurs la retinrent. Laon, et un grand nombre de places de la Brie et de la Champagne chassèrent les Anglois, et se mirent sous la domination du roi. De Reims, jusqu'aux environs de l'Ile-de-France, sa marche eut l'air d'un triomphe. Le duc de Bedfort, alarmé d'une révolution si subite, engagea le duc de Bourgogne à venir concerter avec lui des moyens de défense. Ce prince, s'étant rendu à Paris, renouvela, dans une assemblée des principaux habitans, ses plaintes et ses protestations touchant le meurtre de son père, et ils jurèrent fidélité au roi d'Angleterre et au Bourguignon.

Des secours étant arrivés d'Angleterre au régent, ce prince se mit en campagne. Trois fois les deux armées ennemies se trouvèrent

1429. en présence, mais ce fut sans combattre. Le roi eut la satisfaction de voir Compiègne et plusieurs autres villes le reconnoître volontairement. Le duc de Bedford, craignant la défection de Paris accablé d'impôts et de misère, fit jurer à tous les grands corps de la ville et aux principaux habitans l'observation du traité de Troyes.

Le roi vint de Compiègne dans l'Ile-de-France, où toutes les petites villes s'empressoient de le recevoir. Il occupa Saint-Denis, que les ennemis avoient abandonné. Ses généraux, espérant qu'un assaut produiroit dans Paris quelque mouvement favorable au parti de Charles, le tentèrent du côté de la ville nommé aujourd'hui Butte-Saint-Roch. Voyant que personne ne remuoit, ils songeoient à se retirer. La Pucelle, enhardie par les succès précédens, s'obstinoit à vouloir combler un fossé, lorsqu'elle fut percée à la cuisse d'un trait d'arbalête. S'étant retirée près de là, et couchée par terre, on l'y laissa très-longtemps sans secours. Cet abandon lui fit connoître qu'elle excitoit l'envie. Elle demanda de nouveau son congé, sans pouvoir l'obtenir. Le roi, n'espérant plus emporter Paris, alla prendre possession de Lagny-sur-Marne, dont les habitans l'avoient envoyé assurer de

leur soumission. Le duc de Bedfort avoit quitté 1429.
la capitale, pour arrêter les progrès que le connétable faisoit en ce moment dans la Normandie, où il s'étoit jeté avec sept mille hommes; y ayant réussi, il revint à Paris. Le duc de Bourgogne, à sa sollicitation, ne tarda pas à l'y joindre, amenant huit cents hommes d'armes et une foule de seigneurs. Le régent, alarmé d'un tel cortége, prétextant la difficulté de trouver des logemens pour tant de monde, l'avoit prié d'en laisser une partie au dehors. Le Bourguignon s'y étoit refusé. Ses troupes, et l'affection des Parisiens, lui donnèrent dès ce moment la supériorité sur le
duc de Bedfort. Il fit une trève avec le roi, 1430.
pour la Picardie, l'Artois, la Champagne, et la Bourgogne; les Anglois, pour la sûreté de l'approvisionnement de Paris, obtinrent d'y faire comprendre Saint-Cloud, Saint-Denis, Vincennes, et le pont de Charenton. Le duc de Bourgogne fut aussitôt, à la réquisition des Parisiens, et du corps de l'Université, déclaré pour quelques mois gouverneur de Paris et lieutenant-général du royaume. Le duc de Bedfort qui n'y consentit qu'avec une extrême répugnance, ne se réserva que la Normandie, et s'y retira. Le duc de Bourgogne retourna de son côté dans ses Etats de

1430. Flandre, où il institua l'Ordre de la Toison-d'Or, en l'honneur d'une femme de Bruges, dont il étoit amoureux, et dont les cheveux, qui avoient la couleur de ce métal, donnoient lieu à quelques méchantes railleries des courtisans. Marie, fille unique du dernier duc de Bourgogne, par son mariage avec Maximilien, porta ensuite la grande maîtrise de cet Ordre, dans la maison d'Autriche.

Charles, qui venoit d'achever la plus glorieuse campagne qu'il eût encore faite, et dont les premiers succès étoient dûs au courage des habitans de la ville d'Orléans, et à l'enthousiasme excité par la Pucelle, récompensa les Orléanois par une augmentation de priviléges, et l'héroïne, en lui donnant la noblesse, ainsi qu'à sa famille, qui changea son nom d'Arc en celui de Dulys(1), auquel sa postérité ajouta ce surnom, *dit la Pucelle.* Les femmes y obtinrent le privilége d'anoblir : mais il fut supprimé vers 1614, par un arrêt du parlement de Paris, sans qu'on sache quel droit il avoit d'ordonner cette suppression; et la ligne masculine, depuis cette époque, jouit seule de l'avantage de communiquer la noblesse.

La trève n'empêcha pas les hostilités dans

(1) Il y avoit deux lis dans ses armes.

les provinces qui en eussent dû être exemptes. 1430.
Les Anglois n'ayant pas concouru au traité, les chefs des compagnies qui préféroient la guerre à la paix, s'attaquoient réciproquement; ceux qui servoient le roi feignoient de confondre les Bourguignons avec les Anglois, et ceux qui étoient à la solde du duc de Bourgogne, arboroient la bannière angloise pour combattre les François; en sorte que les campagnes, d'un bout de la France à l'autre, continuoient d'être dévastées, tandis que les villes étoient en proie aux divisions intestines, et presque également désolées par les deux partis.

Celle de Paris voyoit avec déplaisir approcher le terme qui alloit faire cesser le gouvernement du duc de Bourgogne, et la remettre sous la main de l'Anglois; il s'y forma un projet de la livrer aux généraux de Charles qui étoient dans les environs; mais il fut découvert au moment de l'exécution. Plus de cent cinquante conjurés furent arrêtés, et la plupart mis à mort. Le supplice le plus usité étoit la tête coupée, même pour les larrons. En demandant à épouser le coupable, on lui sauvoit la vie.

Si l'on excepte la malheureuse issue de ce dessein, le parti du roi n'avoit guère eu cette année que des succès. Ce monarque les

1430. méritoit par sa bravoure, sa bonté, sa générosité, mais non par la fermeté du caractère. La Trémoille continuoit de régner sous son nom. Le favori, désirant avec ardeur le mariage de son fils avec la fille de Louis d'Amboise, seigneur de Thouars, sur l'esprit duquel le connétable avoit beaucoup de pouvoir, demanda une conférence avec ce premier officier de la couronne. Le comte de Richemont, qui avoit d'autres vues sur le mariage de cette héritière, refusa de s'y trouver. Louis d'Amboise y fut attiré par les artifices de La Trémoille, et vint avec deux gentilshommes. Tous trois furent arrêtés, et les deux derniers eurent la tête tranchée sur-le-champ et sans forme de procès. D'Amboise demeura en prison l'année suivante; Charles, pour tâcher de colorer cette atroce violence de son favori, fit rendre trois arrêts de condamnation contre tous trois. On y déclara qu'ils avoient entrepris de se saisir de la personne du roi, en arrêtant le seigneur de La Trémoille qui gouvernoit le royaume. Il étoit difficile de donner un plus grand témoignage de foiblesse et d'aveuglement. La guerre, qui existoit déjà entre le connétable et le favori, devint plus vive que jamais, et des troupes du roi furent employées à soutenir la querelle du dernier.

Ce fut probablement cette division qui encouragea le prince d'Orange, malgré le peu de forces qu'il pouvoit retirer de sa très-petite principauté, à former une entreprise sur le Dauphiné. Il est vrai qu'il étoit assisté des ducs de Savoie et de Bourgogne, qui avoient déjà réglé entre eux et lui le partage de cette province. Gaucourt, gouverneur du Languedoc, avec des forces moindres que les siennes, le défit entièrement à une demi-lieue d'Anthon, entra dans la province d'Orange, et en prit la capitale. Le prince sollicita la paix; on la lui accorda, parce qu'il serviroit le roi contre les Anglois, et s'emploieroit à lui ramener le duc de Bourgogne. Nous omettons à dessein une foule d'expéditions peu importantes pour la décision du différent de Charles avec Henri VI, mais desquelles résulta une telle dévastation des campagnes et une telle cessation de la culture, que plusieurs contrées devinrent désertes et inhabitables. 1430.

La trève faite avec le duc de Bourgogne étant expirée, ce prince assiégea et prit Gournay-sur-l'Aisne, ensuite Choisy-sur-Oise, qu'il fit raser, tandis que Luxembourg escaladoit, pour lui, dans le Beauvoisis, quelques forteresses dont il fit passer les garnisons au fil

1430. de l'épée, ou les prisonniers par la main du bourreau, suivant l'usage pratiqué dans cette horrible guerre. Les Anglois, de leur côté, firent sur Lagny quelques tentatives qui échouèrent. Un des chefs de ces compagnies qui combattoient sous les enseignes de Bourgogne, fut battu près de cette ville par une petite troupe que commandoit la Pucelle avec quelques autres généraux; on l'envoya au supplice; il l'avoit mérité par ses cruautés et ses brigandages. L'amazone de Domremi fit d'inutiles efforts pour lui sauver la vie. Cette victoire de Lagny fut le dernier exploit de Jeanne d'Arc. Le duc de Bourgogne ayant mis le siége devant Compiègne, elle trouva moyen d'y entrer (23 mai), fit le même jour une sortie à la tête de six cents hommes, et fut prise en protégeant l'arrière-garde lorsqu'on rentroit dans la place. Des réjouissances publiques furent ordonnées à Paris, par le duc de Bedfort pour cet événement, et des courriers envoyés à toutes les villes soumises à Henri, pour les inviter à le célébrer aussi. Compiègne au bout de six mois tenoit encore; mais la famine s'y faisoit sentir. Enfin quatre mille royalistes vinrent à son secours, y pénétrèrent, et, par d'heureuses sorties, vinrent à bout de forcer la plus grande partie des re-

tranchemens ennemis, et de faire lever le 1430.
siége. Flavy, qui commandoit la place, avoit reçu ordre du roi de la remettre au duc de Bourgogne, avec lequel la cour espéroit une réconciliation; mais ce commandant eut le courage de résister aux ordres de son prince et d'encourir sa disgrâce pour le servir. Cet avantage fut suivi de beaucoup d'autres. Les royalistes prirent plusieurs places en diverses provinces. Xaintrailles battit les Anglois et les Bourguignons à Germigny, près de Meaux. Barbazan remporta une victoire encore plus importante : avec trois mille hommes, il détruisit entièrement un corps de huit mille Anglois et Bourguignons, à la Croisette, près de Fournans.

En général la guerre ne se faisoit plus que par des détachemens; elle n'en étoit que plus meurtrière et plus destructive, parce qu'elle embrasoit le royaume en cent lieux différens. Xaintrailles fit une course en Normandie, sur la foi d'un berger prétendu inspiré, qu'il entretenoit à sa suite. Il fut pris par Talbot qui lui rendit la liberté qu'il en avoit reçue, comme nous l'avons dit, l'année précédente. Dans une autre affaire, le berger prophète, fait prisonnier aussi, fut chargé de chaînes, et réservé pour orner l'entrée que Henri VI

1430. devoit faire dans Paris. Les aventures de la Pucelle avoient donné de la vogue et du crédit aux révélations. On avoit, en 1429, arrêté deux femmes qui se disoient inspirées : l'une d'elles affirmoit avoir eu avec Dieu de fréquens entretiens; on eut la barbarie de la brûler. C'étoit le génie du siècle. Jeanne d'Arc en fut la victime.

1431. Renversée de cheval par un archer anglois, elle s'étoit rendue à Lyonnel, bâtard de Vendôme, qui lui donna sa foi qu'il ne lui seroit fait aucun mal, et qui néanmoins la vendit à Jean de Luxembourg. Martin, vicaire-général de l'inquisition en France, trois jours après qu'elle eut été prise, la réclama impérieusement, comme soupçonnée, dit-il, d'hérésie. L'Université de Paris fit des réclamations encore plus pressantes. Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, chassé de son siége par les habitans de cette ville, prétendit que le droit de la condamner lui appartenoit, parce qu'elle avoit été, disoit-il, prise dans son diocèse : ce qui n'étoit pas vrai; elle l'avoit été dans le territoire de l'évêché de Noyon. Mais il fit tant, que sa proie lui fut livrée. Un homme, qu'il envoya à Domremi pour faire des informations sur les mœurs de la Pucelle, ne lui ne lui ayant rapporté qu'un témoignage hono-

rable, fut accablé d'injures par cet indigne 1431.
prélat, et n'en put obtenir les frais de son voyage. Cette fille infortunée voulut s'échapper de la forteresse de Beaurevoir où elle étoit gardée. Elle se précipita d'une fenêtre, mais se blessa si grièvement qu'elle ne put se relever. On la transféra au château du Crotoy. Le duc de Bedfort, s'étant adressé en vain au comte de Luxembourg pour se faire remettre la Pucelle, recourut au duc de Bourgogne pour l'obtenir. On offrit au comte, pour cette proie, 10,000 fr. C'étoit le prix auquel l'usage autorisoit les souverains à s'emparer d'un prisonnier, quel qu'il fût. Le roi Jean n'avoit pas été payé plus cher par Edouard III. L'inquisiteur, l'évêque de Beauvais et l'Université de Paris offrirent de cautionner les 10,000 fr., et présentèrent une requête au roi d'Angleterre pour le prier, en l'honneur de Jésus-Christ, d'ordonner que la Pucelle fût remise incontinent à la justice ecclésiastique. Enfin le marché fut conclu : le bâtard de Vendôme obtint une pension de 300 fr., et le comte de Luxembourg eut les 10,000 fr. qui lui étoient promis. La duchesse, son épouse, embrassa vainement ses genoux pour le dissuader d'un procédé si vil. La cupidité l'emporta. Jeanne fut conduite à Rouen par les Anglois. L'archevêché se trou-

1431. voit vacant. Le chapitre permit à Cauchon d'exercer dans le diocèse les fonctions de juge. Le procès remplit seize séances. La première se tint le 21 février 1430. Les réponses de l'accusée furent en général pleines de raison, de sagesse et de courage. On lui demanda pourquoi, au sacre de Charles VII, elle avoit tenu sa bannière levée près de la personne de ce prince. « Il étoit juste, dit-elle, qu'ayant partagé les travaux et les dangers, je partageasse » la gloire. » Son interrogatoire ne donnoit aucune prise à la malignité; Cauchon le fit altérer. Le greffier se refusant à cette coupable manœuvre, malgré les menaces de l'évêque, on lui donna un compagnon plus complaisant. Le prélat envoya dans la prison de la Pucelle un prêtre, nommé Loyselleur, qui, ayant gagné la confiance de Jeanne d'Arc, l'entendit en confession, et aposta deux témoins qui transcrivirent ce qu'elle révéloit. On n'y trouva pas encore même un prétexte pour la condamner. On soupçonna l'évêque d'avoir voulu la faire périr alors par le poison. A la treizième séance, on lui proposa une question de théologie, sans doute avec l'intention de trouver de l'hérésie dans sa réponse. Un de ses juges, touché de compassion, lui conseilla de s'en rapporter au jugement du pape et du concile;

ce qu'elle fit. Cet appel devoit, suivant la jurisprudence, la soustraire au terrible tribunal que présidoit Cauchon. Ce malheureux cria au moine, d'un ton furieux, et d'un air de menace : *Taisez-vous de par le diable*, et empêcha qu'on ne fît mention de l'appel dans la procédure. L'accusée s'en aperçut, et s'en plaignit avec douceur. On l'accabloit de questions insidieuses et quelquefois ridicules. L'évêque de Beauvais lui demanda si les Saints et Saintes, qui lui apparoissoient, avoient des bagues. Elle se contenta de lui répondre : *Vous m'en avez pris une, rendez-la moi.* A l'exception de ses révélations, dont elle soutint toujours la réalité, elle parut, dans ses réponses, exempte de toutes les superstitions de son siècle. Plusieurs de ses juges, ou, pour mieux dire, de ses bourreaux, l'interrogeant quelquefois dans le même moment, *beaux pères*, leur disoit-elle, *l'un après l'autre, s'il vous plaît.* Excédée de la multiplicité de questions inutiles et quelquefois indécentes dont on ne cessoit de l'accabler, surtout Cauchon, elle s'écria plus d'une fois : « Demandez à tous les » juges si cela est du procès, et, s'ils le pensent, » je répondrai. » Durant le cours de l'instruction, Luxembourg voulut la voir, et lui persuader qu'il venoit pour traiter de sa rançon. 1431.

1431. « Vous n'en avez, lui dit-elle, ni la volonté » ni le pouvoir. Je sais que ces Anglois me » feront mourir (deux seigneurs anglois l'ac- » compagnoient), croyant qu'après ma mort » ils gagneront le royaume de France; mais » ils ne l'auront pas, fussent-ils cent mille » *God damn* de plus qu'ils ne sont. » On sait que *God damn* est le jurement des Anglois. Elle se plaignit qu'un très-grand seigneur d'Angleterre avoit voulu la violer dans sa prison: étoit-ce le duc de Bedfort? On dit qu'on la fit encore visiter pour tâcher de connoître si elle étoit vierge (1), et que cet Anglois eut la barbare et impudique curiosité d'assister, sans être vu, à ce ridicule examen. Elle tomba malade. Le duc, un cardinal anglois et le comte de Warwick chargèrent deux médecins de veiller soigneusement à sa vie, parce qu'on vouloit qu'elle la perdît dans les flammes; Cauchon le savoit bien, et c'étoit ce qui lui faisoit presser l'instruction du procès si vivement. Ce misérable avoit le dessein de la livrer à la torture;

(1) On attachoit une grande importance à cette vérification, parce que les ennemis la croyoient sorcière, et que, suivant les idées de ce siècle, où l'on avoit la simplicité de croire à la sorcellerie, une vierge ne pouvoit posséder cette science.

il en fit mettre l'appareil sous ses yeux. Cet aspect terrible ne produisit aucune variation dans ses réponses. Elle protesta d'avance contre les faussetés que la violence de la douleur pourroit lui arracher. Enfin la crainte qu'elle ne mourût dans les tourmens obligea le prélat inhumain à se désister de son projet. 1431.

L'instruction étant finie, on trouva douze chefs de condamnation, qui furent envoyés à l'Université de Paris, laquelle décida suivant les vues de l'inique tribunal, et pressa, par écrit, le roi d'Angleterre et l'évêque Cauchon de terminer cette affaire. Quand on lut à l'accusée les charges du procès, elle se récria sur plusieurs des réponses qu'on lui prêtoit, et qu'elle soutint contraires à celles qu'elle avoit faites. Le 23 mai elle fut admonétée dans sa prison. Le lendemain elle fut conduite à la place du cimetière de l'abbaye de Saint-Ouen. On vouloit lui surprendre un aveu pour motiver une condamnation. Sommée d'*abjurer*, elle répondit qu'elle ignoroit la signification de ce mot, et demanda un conseil. On le lui donna. Ce conseil lui dit de s'en rapporter à l'Eglise sur cette abjuration : elle le fit aussitôt. Un docteur, Erard, qui l'avoit *prêchée*, c'est-à-dire invectivée d'une manière atroce, lui cria qu'il falloit abjurer sur-le-champ, ou

1431. être brûlée. Cette scène se passoit sur l'échafaud. Le peuple, ému de la plus vive et de la plus juste pitié, témoignoit son indignation : l'évêque menaça la Pucelle de rendre un arrêt définitif, si elle n'obéissoit. On lui montroit l'exécuteur qui l'attendoit, disoit-on, pour la conduire au bûcher. Elle déclara se soumettre, pour ses révélations, aux décisions de l'Eglise et de ses ministres. Le greffier lui lut alors un modèle d'acte qui contenoit seulement une promesse de laisser croître ses cheveux, de ne plus porter les armes, et de quitter l'habit d'homme. Elle consentit à signer cet acte, c'est-à-dire à y apposer une croix pour tenir lieu de signature ; car elle ne savoit ni lire ni écrire : mais on lui en substitua un autre, où la Pucelle se reconnoissoit dissolue, hérétique, idolâtre, sorcière ; et Cauchon aussitôt, pour réparation de ses prétendus crimes, la condamna au pain et à l'eau dans une prison perpétuelle. Il fut, ainsi que les autres juges, poursuivi à coups de pierres par la multitude. Ils pensèrent être exterminés par les Anglois qui leur reprochoient de n'avoir pas gagné l'argent qu'ils avoient reçu de leur roi. Le duc de Warwick leur dit qu'ils avoient fait un tort manifeste à son maître, en épargnant le supplice à la Pucelle. « Ne vous inquiétez pas, répondit

» l'un d'eux, nous la rattraperons bien. » Effectivement, dans la nuit même, ses gardes enlevèrent les robes qui étoient dans sa chambre, et y substituèrent un habit d'homme. Quand le jour parut, elle demanda qu'on lui rendît ceux de son sexe, et ne put l'obtenir. Elle sentit très-bien le piége, demeura au lit fort tard, et ne le quitta que contrainte par des besoins naturels. Elle se couvrit des seuls vêtemens qui étoient à sa disposition. Les juges en sont avertis, accourent à la prison, dressent un procès-verbal de la prétendue désobéissance de la Pucelle. Un des juges, André Marguerye, dit qu'il falloit lui demander les motifs qui l'avoient portée à reprendre l'habit d'homme. Cette observation, qui auroit pu conduire à la justification de la Pucelle, pensa coûter la vie à celui qui la faisoit. Cauchon, en sortant, rencontra le comte de Warwick, et lui dit, en éclatant de rire, *nous la tenons*. Le lendemain elle est déclarée relapse, excommuniée et livrée au bras séculier. On permit la communion à cette infortunée qu'on alloit brûler comme idolâtre. C'étoit joindre la démence à la barbarie. Le 30 mai, elle fut menée à la place du Vieux-Marché. Son visage étoit baigné de larmes. Elle s'écrioit sur la route : *Ah! Rouen, Rouen, seras-tu ma der-* 1431.

1431. *nière demeure?* Quand elle fut montée sur un échafaud, un nommé Nicolas Midy prononça la prédication funèbre. C'étoit un tissu de fanatisme et d'hypocrisie. Cauchon fulmina ensuite la sentence d'excommunication, à la fin de laquelle il implora pour la Pucelle la clémence des juges séculiers. Telle étoit la formule de l'inquisition, du saint-office, qui eût trouvé fort mauvais qu'on eût déféré à sa recommandation. Jeanne d'Arc dit à l'évêque : « Vous êtes l'auteur de ma mort; vous aviez » promis de me rendre à l'Eglise, et vous me » livrez à mes ennemis. » Le scélérat fut attendri, et s'efforça vainement de cacher ses pleurs. Tout le monde en répandoit, jusqu'au bourreau. Jeanne, prosternée, implora l'Etre-Suprême, la pitié du peuple, les prières des prêtres, et parla encore en faveur du roi qui n'avoit rien tenté pour sa délivrance, et qui sembloit même n'y prendre aucun intérêt. Le bailli de Rouen et ses confrères, mandés sur la place pour remplir les fonctions de juges séculiers, ne prononcèrent d'autre sentence que ces mots terribles : *Menez-la.* En face du bûcher étoit une inscription chargée du détail de ses prétendus crimes et de ses mauvaises qualités supposées. On l'appeloit *menteresse*, *devineresse*, *superstitieuse*, *présomptueuse*,

dissolue, *idolâtre*, *schismatique*, *hérétique*. 1431.
Le bûcher étant très-exhaussé, afin que le peuple pût apercevoir de loin la victime, sa mort fut lente, et lui fit souffrir d'atroces douleurs. Au milieu des tourmens, on entendoit ses prières au Ciel et ses gémissemens, sans qu'il s'y mêlât aucun reproche à ses assassins. Le cardinal de Wincester fit jeter ses cendres dans la Seine. Telle est l'héroïne dont la vie n'a fourni au plus célèbre écrivain du dix-huitième siècle qu'un sujet de plaisanteries, de calomnieuses et dégoûtantes diffamations. Le peuple de Rouen, plus reconnoissant et plus juste, ne vit qu'avec horreur les juges qui l'avoient immolée. Mais, à Paris, on fit une procession générale en réjouissance de cet horrible assassinat. En 1456, la mémoire de Jeanne d'Arc fut réhabilitée, formalité bien superflue. La statue de cette fille infortunée se voit encore au lieu même où elle fut immolée par la superstition, la bassesse et la politique. Tous ses juges moururent impunis, à l'exception de deux qui subirent, sous le règne suivant, le supplice auquel ils l'avoient condamnée.

La barbarie, exercée envers la Pucelle, ne produisit aucun avantage aux Anglois. Cependant les armes de Bourgogne remportèrent

1431. bientôt une victoire complète sur un nouveau théâtre où la guerre fut portée à l'occasion de la Lorraine. Le dernier duc de cette province, Charles, étoit mort sans enfant mâle. René d'Anjou, frère puîné de Louis III, roi de Sicile, avoit épousé sa fille Isabelle, et du chef de sa femme, prétendoit lui succéder. Le comte de Vaudemont, fils d'un frère du feu duc Charles, lui disputoit cette succession; il alléguoit que la Lorraine étoit un fief mâle, et René soutenoit le contraire. Le roi se déclara pour René, le duc de Bourgogne, pour le comte de Vaudemont. Il se donna une bataille à Bullegne-Ville, aux environs de Neufchâtel. Toulongeon, maréchal de Bourgogne, commandoit l'armée du comte de Vaudemont; ce prince, qui s'y trouvoit en personne, en exhortant les soldats, juroit, *sur la damnation de son âme*, que sa cause étoit bonne. Barbazan étoit à la tête des troupes du roi et de René; il avoit combattu long-temps l'impétuosité de René, qui, se voyant supérieur en nombre, brûloit du désir de livrer bataille. Elle fut décidée en moins d'un quart-d'heure, par une manœuvre alors nouvelle : il paroît que cette action fut la première dans laquelle on fit usage de l'artillerie; du moins, c'est ici que les historiens contemporains commencent à en parler d'une

manière précise ; dès que les troupes furent à 1431.
la portée du trait, celles de Bourgogne, s'ouvrant tout à coup, démasquèrent des batteries dont les premières décharges mirent leurs ennemis en fuite. Le duc, blessé, fut pris, ainsi que Barbazan, qui mourut peu après de ses blessures : c'étoit un des meilleurs généraux du roi, qui le fit inhumer à Saint-Denis. Le différent se termina dans la suite par le mariage d'une fille de René avec le fils du comte de Vaudemont.

Luxembourg ravageoit la Champagne, où il se passa une scène atroce. Un officier, nommé Guerron, y commandoit une forteresse pour le roi. Obligé, après quelques jours de siége, de se rendre, il fut convenu que le tiers de la garnison seroit à la discrétion du vainqueur. Ces conventions étoient fort communes. Lorsque le sort eut décidé quelles seroient les victimes, un des malheureux qu'il avoit désignés, servit de bourreau pour les autres.

Quant aux Anglois, ils ne firent durant le reste de la campagne qu'une tentative dirigée par l'Isle-Adam, sur Lagny. Elle fut malheureuse. Il y perdit inutilement une partie de ses troupes. Les royalistes demeurèrent à peu près dans la même inaction, à laquelle ils

1431. étoient réduits par la guerre qui se faisoit toujours dans le Poitou, entre le connétable et La Trémoille. Ce dernier y employoit les meilleures troupes de son maître. On les voyoit avec douleur combattre le premier officier de la couronne, qui lui avoit rendu de si grands services.

Malgré ces désordres, le parti anglois ne prenoit point de consistance. Dans la vue de lui en procurer, le duc de Bedfort avoit depuis long-temps résolu de faire couronner le jeune Henri VI. Il y avoit déjà dix-huit mois qu'il étoit à Rouen; mais les temps étoient si misérables, qu'on avoit été en quelque sorte obligé de différer ce couronnement. Enfin, l'entrée solennelle de ce roi enfant, se fit le 1er décembre. Il ne s'y trouva aucun prince françois; le seigneur le plus distingué de cette nation qu'on y vit, fut le bâtard de Saint-Paul. Isabelle regardoit ce spectacle d'une fenêtre de son palais. On la fit remarquer à son petit-fils, qui la salua; elle rendit le salut, versa quelques larmes, et se retira. On ne sait trop quel sentiment lui arracha ces larmes; la suite fera voir que ce n'étoit point le remords. Le 17 décembre, Henri fut sacré à Notre-Dame, par le cardinal de Wincester, auquel l'archevêque de Paris disputa vainement cette préro-

gative, ignominieuse pour un François. Quatre 1431.
jours après, le prince tint un lit de justice, dans lequel tous les assistans lui prêtèrent serment de fidélité ; il ne passa ensuite que peu de jours à Paris.

Il fut à peine à Rouen, qu'il pensa y être pris. Un Béarnois, nommé Pierre Audebeuf, qui se trouvoit dans la ville, promit au maréchal de Boussac de lui livrer une des portes du château. Ce maréchal vint de Beauvais, se poster en embuscade dans un petit bois à une lieue de Rouen. Ricarville, gentilhomme normand, qui l'accompagnoit, introduit avec un détachement dans le château, fit main-basse sur les Anglois, et courut donner avis à Boussac de ce qui se passoit. La prise de la ville paroissoit d'autant plus infaillible, que ses habitans étoient attachés au roi. Mais les soldats du maréchal, brigands rassemblés à la hâte, refusèrent de marcher, avant d'avoir réglé entre eux le partage du butin ; et, comme ils ne purent s'entendre, ils reprirent le chemin de Beauvais, malgré leurs chefs, qui furent contraints de les suivre. Les François, introduits dans la citadelle, s'y défendirent douze jours, et ne se rendirent qu'après avoir épuisé leurs munitions. Cent cinquante de ces infortunés subirent le dernier supplice. Le

1431. Béarnois fut écartelé. Henri retourna incontinent dans son île.

Son parti éprouvoit de tout côté des échecs, et l'insubordination y régnoit comme dans celui de Charles. Un de ses capitaines surprit en Beauvoisis le château de Clermont, qui appartenoit au duc de Bourgogne. Ce prince s'en plaignit au régent, qui auroit bien voulu lui donner satisfaction sur-le-champ; mais il n'en fut pas le maître. Celui qui avoit pris la citadelle ne la rendit qu'après en avoir fait longtemps une place d'armes, d'où il ravageoit tout à vingt lieues à la ronde.

Le désagrément, éprouvé par le duc de Bedford, fut suivi bientôt d'un revers plus fâcheux dans une autre province. Les Anglois étoient maîtres d'Alençon, capitale des États du duc de ce nom, qui, pour les tenir en bride, avoit fait fortifier la petite place de Saint-Célérin, à quatre lieues de cette ville. Ambroise de Lore, qui en avoit le commandement, y fut assiégé trois fois en moins d'un an et demi, et toujours en vain. L'ennemi fit une quatrième tentative; la place résistoit depuis plusieurs mois. Lore, qui n'y étoit plus, s'en étant approché avec quelques troupes, les assiégeans détachèrent, pour le combattre, trois mille hommes, qui furent battus à une demi-lieue

de Beaumont; le lendemain, ils levèrent le siége. 1431.

L'année suivante, les Anglois perdirent Chartres, par une ruse que seconda un dominicain. Il fit publier que le jour de Pâques, il prononcéroit un sermon, duquel les auditeurs pourroient tirer un grand avantage. Il leur donna rendez-vous à une extrémité de la ville, opposée à une porte que devoit attaquer Dunois, auteur du complot. Tout ce qu'on trouva dans la place d'Anglois et de Bourguignons, ou de leurs partisans, fut envoyé au supplice. 1432.

On espéra enfin un terme à ces horreurs. Il y eût des conférences pour la paix entre les royalistes, les Bourguignons et les Anglois; on ne put rien conclure avec ces derniers; mais le roi et le duc de Bourgogne convinrent d'une trève de six ans. Tel étoit le malheur des temps, que, malgré la volonté mutuelle des parties contractantes, elle ne put subsister que trois mois. Les compagnies ne cessèrent ni leurs attaques ni leurs ravages; la France entière étoit leur proie. La guerre recommença donc entre deux princes qui vouloient vivre en paix.

La fortune de Charles néanmoins prenoit chaque jour un ascendant plus marqué sur

1432. celle du régent; celui-ci n'étoit pas même maître de Lagny, presqu'à la porte de la capitale. Quatre fois, il l'avoit attaqué sans pouvoir le réduire, et la dernière avec tant de perte, que ses soldats, désertant en foule, obligèrent ses généraux d'abandonner le siége. Bientôt, il vint lui-même le recommencer avec six mille hommes; la garnison n'en comptoit que huit cents, mais ils étoient commandés par de Lore. Il repoussa plusieurs assauts, et se défendoit encore au bout de cinq mois, lorsqu'un convoi que les royalistes firent entrer dans la place, après avoir forcé un des quartiers ennemis, détermina le régent à se retirer. Les faits de guerre, durant le reste de cette année et les deux suivantes, sont si peu mémorables, que l'un des plus renommés est le pillage de la foire de Caen, laquelle se tenoit en dehors de la ville. Ce pillage fut fait très-méthodiquement par de Lore, à la tête de sept cents hommes, malgré la garnison angloise, qui sortit de Caen pour s'y opposer, et qui fut battue.

La langueur des hostilités permit de donner quelque attention aux affaires de l'Eglise; on assembla un concile national à Paris; on y ordonna aux évêques d'avertir ceux qui aspiroient au sous-diaconat, que leur état exigeoit

une continence perpétuelle; ce qui fait présu- 1432.
mer que jusqu'à ce temps, on n'en étoit point persuadé. D'anciens règlemens défendoient aux prêtres d'avoir des concubines chez eux; ils en eurent ailleurs, et crurent satisfaire au précepte. Le concile proscrivit cet abus, sans pouvoir l'extirper; la même défense étoit faite aux séculiers : mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'Eglise prononçoit contre eux des peines corporelles, et qu'elle n'en décernoit que de pécuniaires contre ses membres, pour la même faute.

Tandis que sous le gouvernement anglois on tenoit un concile à Paris, il se faisoit une petite révolution à la cour du roi de France, alors à Chinon. Charles étoit dégoûté de La Trémoille, et ne le souffroit plus que par foiblesse et par habitude. Un complot se forma contre ce favori. Le connétable, quoique absent de la cour, en étoit l'âme. Charles d'Anjou, comte du Maine, dont le roi avoit épousé la sœur, en paroissoit le chef. La Trémoille fut arrêté dans son lit. Il voulut se défendre, et reçut un coup de poignard; on le mena enchaîné au château de Montrésor (aujourd'hui de Beaumont). On fit approuver cette insolence au roi, qui donna au comte du Maine la confiance qu'il avoit accordée à La Trémoille, et

1432. qui, dans des Etats convoqués à Tours, peu après, approuva cet acte de révolte; on en tira du moins cet avantage, que le connétable, l'un des hommes les plus recommandables de son temps, fut rappelé à la cour.

1433-34. Pendant ces deux années, les forces respectives des puissances belligérantes se trouvèrent tellement réduites, que les expéditions, de part et d'autre, dégénérèrent en courses de brigands et d'aventuriers. L'argent leur manquoit aussi bien que les forces; le duc de Bedfort, et quelques seigneurs de son parti, ne purent acquitter la solde de leurs troupes, qu'en mettant leur vaisselle et leurs bijoux les plus précieux en gage. Les gens de guerre des deux partis saccagèrent la Haute-Normandie, au point que, dans le pays de Caux, il ne resta d'habitans, que les garnisons qui défendoient les forteresses; et, telle étoit la férocité des mœurs du siècle, que Jean de Luxembourg, du parti bourguignon, ayant fait près de Laon des prisonniers, qu'il fit tous massacrer, en donna quelques uns à tuer à son neveu, le comte de Saint-Paul, âgé de quinze ans, et qui prenoit *grand plaisir*, dit Monstrelet, à ce métier de bourreau.

1435. Enfin, le duc de Bourgogne, toujours de plus en plus mécontent du duc de Bedfort,

écouta les propositions de paix qui lui furent 1435.
faites encore une fois de la part de son souverain. Il fut convenu entre eux et le régent, qu'il s'assembleroit à ce sujet un congrès dans la ville d'Arras. Le duc de Bourgogne étant venu à Paris, les femmes les plus qualifiées de la ville se présentèrent en corps chez la duchesse, et, embrassant ses genoux, la supplièrent, en versant des larmes, d'engager son époux à la paix. Elle répondit que cette paix étoit leur plus grand désir à tous deux. Les conférences s'ouvrirent en présence des ambassadeurs de la plupart des puissances de l'Europe. Au nombre des plénipotentiaires du roi, étoient le duc de Bourbon, et le comte de Richemont, qui avoient épousé deux sœurs du duc de Bourgogne, le comte de Vendôme, l'archevêque de Reims, chancelier de France, Christophe d'Harcourt, La Fayette, maréchal de France, du Châtel, Châtillon. Les Anglois prétendoient que Charles, se réduisant à la qualité de dauphin, et à la jouissance de quelques provinces, à titre d'apanage, leur abandonnât le reste de la France. Le roi, au contraire, crut que c'étoit assez de leur offrir la propriété de la Normandie et de la Guienne, à titre d'hommage. Cette proposition leur fut faite : ils se retirèrent sans daigner y répondre; car ils ne proposèrent même pas

1435. les conditions qu'ils étoient dans l'intention d'accorder. La paix se fit entre Charles et le duc de Bourgogne, qui abusa excessivement de l'avantage de sa position. Le roi désavoua le meurtre du duc Jean, et affirma qu'il l'eût empêché, s'il en eût été prévenu. Le Bourguignon, oubliant que son père avoit donné l'exemple de ce crime contre un prince plus proche que lui de la couronne, exigea que tous les meurtriers, dont il donneroit incessamment les noms, fussent poursuivis à la requête du roi; que Charles, après la réduction de Montereau-faut-Yonne, y fondât une chapelle; établît un monastère de chartreux, fît élever une croix sur le pont où Jean avoit perdu la vie, fournît des fonds pour un service perpétuel, et payât cinquante mille écus d'or pour les joyaux pris au duc le jour de l'assassinat : réparations humiliantes qu'il n'eût pas dû exiger de son roi. Il fallut en outre lui céder un territoire immense et des provinces entières : les comtés de Mâcon, d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine, les villes de Péronne, Roye, Montdidier, toutes celles qui bordent la Somme, depuis sa source jusqu'à son embouchure, avec faculté de rachat pour un prix convenu, et le comté de Boulogne. Ce ne fut qu'à ces conditions, et principalement par respect

dit-il, pour Dieu, et commisération pour le peuple, que cet orgueilleux duc voulut bien reconnoître Charles VII roi de France. Isabelle apprit avec une douleur coupable cette paix qui promettoit la couronne à son fils. Depuis le traité de Troyes, elle languissoit dans l'opprobre et la misère, sans exciter aucune pitié. Les Anglois qui lui devoient tout, mais qui n'avoient plus besoin d'elle, l'accabloient de leur mépris, qu'ils poussèrent jusqu'à lui dire que Charles VII n'étoit pas fils de son époux. Le traité d'Arras qu'elle avoit voulu traverser, dit Mézeray, la fit mourir de douleur. Il fut conclu le 22 septembre; le 30 du même mois, cette odieuse marâtre n'existoit plus. Sa mémoire est en exécration à tous les François. 1435.

Les Bourguignons, en quittant les Anglois, affoiblirent extrêmement leur parti. Dès ce moment, ceux-ci n'éprouvèrent presque plus que des disgrâces. Les habitans de Pontoise, voyant la garnison sortie de leurs murs pour fourrager, fermèrent leurs portes, et appelèrent l'Isle-Adam, qui, au nom du roi, prit possession de leur ville : ce seigneur, après la paix d'Arras, étoit passé du service de Bourgogne à celui de France, et avoit été maintenu par le roi dans sa dignité de maréchal. Peu après, Meulan, Corbeil, et le château de

1435. Vincennes, ayant été repris par les royalistes, Paris se trouva resserré de toute part; la disette s'y fit sentir.

Le duc de Bedfort n'y étoit pas; il avoit laissé le gouvernement de la ville et de l'Ile-de-France, avec le titre de régent, à l'évêque de Térouane, et s'étoit retiré à Rouen; il y mourut le 14 décembre, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville. Un flatteur ayant conseillé à Louis XI, qui s'arrêtoit à considérer le tombeau du duc, de le détruire, « Non, » dit le monarque, laissons reposer en paix » les restes d'un prince qui, s'il vivoit, feroit » trembler le plus hardi d'entre nous. Je » souhaiterois qu'on eût érigé à sa gloire un » plus beau monument. » Le duc d'Yorck fut nommé son successeur.

Le duc de Bourgogne, pour garder quelques mesures avec les Anglois, envoya leur notifier le traité d'Arras. Ses ambassadeurs furent insultés, et quelques uns des négocians de ses Etats qui se trouvoient à Londres, massacrés par la populace. La régence ne daigna faire aucune réponse à l'ambassade du duc, et tâcha de soulever ses peuples contre lui. Le duc, pour s'en venger, assiégea la ville de Calais l'année suivante; mais les communes de Flandre, qui l'assistoient à ce siége, l'aban-

donnèrent lâchement, et les Anglois ravagèrent ses Etats avec impunité. 1435.

En France, on ne ressentoit encore que médiocrement les heureux effets qui devoient suivre la paix d'Arras. Le connétable ayant fait évacuer les places promises au duc de Bourgogne, leurs garnisons se réunirent, se jetèrent sur la Champagne, et y commirent les plus grands excès. Le peuple donna le nom d'*écorcheurs* à ces brigands, parce qu'ils enlevoient jusqu'aux derniers vêtemens de ceux qui tomboient entre leurs mains. Le connétable parvint cependant à les disperser en différentes places de Normandie conquises sur les Anglois, et en fit pendre quelques uns pour intimider les autres.

Paris étoit dans la plus grande détresse; 1436.
les royalistes venoient encore de s'emparer du pont de Charenton et de Saint-Denis; et cependant les Parisiens ne pouvoient se permettre un soupir sans risquer d'être envoyés au supplice. Un triumvirat y dominoit et faisoit tout trembler. Il étoit composé des évêques de Térouane, de Beauvais et de Paris; ce dernier joignoit à la cruauté la cupidité la plus insatiable. Ces trois malheureux firent exécuter en secret, ou jeter dans la rivière, plusieurs citoyens soupçonnés de royalisme.

1436. Malgré leur vigilante tyrannie, six bourgeois de Paris, Michel de Laillier, Jean de Lafontaine, Pierre de Lancrais, Thomas Pigaehe, Nicolas de Louviers et Jacques de Bergières, osèrent tenter une révolution, et en donnèrent avis au roi, ne demandant d'autre récompense qu'une amnistie pour leurs compatriotes. Charles l'accorda par des lettres datées de Bourges, du 27 février. Le connétable, pour seconder l'entreprise, rassembla les troupes des garnisons voisines. L'Anglois Wilby, gouverneur de la capitale, n'avoit qu'une garnison de deux mille hommes, de vivres que pour deux ou trois jours, et manquoit de munitions de guerre. Quelques indices l'avertirent qu'un danger le menaçoit; son conseil et lui prirent des mesures qui annonçoient la crainte et le découragement : ils défendirent, sous peine de mort, d'approcher des remparts, firent renouveler par tout le monde, sans exception, le serment du traité de Troyes, défendirent de se montrer sans la croix rouge, et ordonnèrent des processions publiques. Le jour marqué pour l'exécution du projet étoit le vendredi 13 avril. Le connétable, accompagné de l'Isle-Adam et du comte de Dunois, ayant marché toute la nuit, se posta au point du jour derrière les

Chartreux. On lui fit dire que la porte de ce quartier ne pouvoit lui être ouverte, et qu'il se rendît à celle de Saint-Jacques. Il y alla; on lui tendit des échelles du haut des murailles. L'Isle-Adam et Dunois montèrent les premiers, pendant que le connétable, à qui l'on avoit ouvert la porte, entroit dans la ville à la tête de ses plus braves guerriers. Il n'en avoit amené qu'un petit nombre, de peur que la ville ne fût en proie au pillage. Wilby, l'évêque de Térouane, et Morhier, prevôt de Paris, s'étant mis à la tête des troupes angloises, voulurent se retrancher dans le quartier des Halles, dans celui de Saint-Denis et de Saint-Martin; partout ils rencontrèrent les habitans armés et portant la croix blanche, signe de ralliement pour les royalistes, qui les poussèrent jusqu'à la Bastille, où ils eurent peine à se réfugier, après avoir perdu un tiers de leur monde. Le surlendemain ils capitulèrent. On leur permit de se retirer en Normandie. Les bannis furent rappelés, et la ville se repeupla par le retour de ceux que leurs propres craintes en avoient chassés. 1436.

Le duc d'Yorck, apprenant la réduction de Paris, passa en France avec de nouvelles levées. Il reprit quelques places en Normandie. Cet avantage ne compensa point le déplaisir

1436. que causa aux Anglois le mariage de la fille du roi d'Ecosse avec Louis dauphin de France, qui se fit cette année. Ils voulurent enlever la princesse dans la traversée; elle eut le bonheur d'échapper à leur poursuite, et vint débarquer à La Rochelle, d'où elle se rendit à Tours. L'union y fut célébrée en présence du roi qui arrivoit du Languedoc.

Les soins de la guerre ne permirent pas de donner beaucoup de temps aux fêtes du mariage. Les généraux du roi la faisoient souvent malgré lui. Jean de Luxembourg, parent et vassal du duc de Bourgogne, n'avoit pas encore accédé au traité d'Arras; mais on lui avoit donné un terme pour s'y décider; et en attendant on lui accordoit une trève. La Hire, sans y avoir égard, lui prit deux villes qu'il retint malgré les prières du duc de Bourgogne et les ordres du roi: il alla plus loin; car il continua la guerre même contre le duc. En même temps il combattoit les Anglois. Il se joignit à deux autres généraux pour surprendre Rouen où ils avoient des intelligences. Le fameux Talbot, averti de leur dessein, les écrasa près de cette ville. La Hire, blessé, fut sauvé par la vitesse de son cheval. Le vainqueur termina la campagne par la prise de Pontoise, qu'il dut à un singulier strata-

gème : on étoit au mois de février ; la glace 1436.
et la neige remplissoient les fossés. Talbot, dans la nuit, y fit descendre d'intrépides soldats couverts de draps blancs. Ils gagnèrent le haut des remparts et en ouvrirent les portes au reste de la troupe. L'Isle-Adam, qui se trouvoit dans la ville, eut beaucoup de peine à se sauver. Il périt l'année suivante dans une émeute à Bruges, où le duc de Bourgogne fut lui-même blessé; affront, qu'il lui fallut endurer, pour sauver quelques uns de ses gens, dont les rebelles avoient déjà exécuté une partie.

Malgré cette disgrâce, le duc de Bourgogne 1437-39.
fit assiéger par terre et par mer le Crotoy qu'occupoient les Anglois. Talbot accourt de la Normandie avec quatre mille combattans, arrive sur les bords de la Somme, bordée de troupes ennemies, se jette à l'eau le premier, et parvient à la rive opposée, dont les Bourguignons, intimidés par son audace, n'osent même lui disputer l'abord. Sans perdre de temps, il fait entrer un convoi dans la ville, tandis que la flotte bourguignone attaquée par les Anglois est mise en fuite.

Charles effaça, par sa bravoure personnelle, la honte dont ses nouveaux alliés venoient de se couvrir. Son armée investissoit Montereau-

1437-39. faut-Yonne; il veut la joindre, monte en personne à l'assaut, combat sur le rempart, emporte la place, et fait cesser le carnage à l'instant même. Dès ce moment, ses fautes sont oubliées, et il devient l'idole des François. Le dauphin Louis, qui fit ses premières armes à ce siége, y acquit de la gloire.

Quelque temps après, le 12 novembre, Charles fit son entrée dans Paris; il versa des larmes de joie, en voyant l'allégresse que témoignoit le peuple à l'aspect de son souverain, après vingt années d'absence. Il resta peu de temps dans cette ville, dont il fut chassé, pour ainsi dire, par la peste et la famine. Ambroise Delore, prevôt de Paris, le premier président du parlement, et celui de la chambre des comptes, ne voulurent point quitter la ville, et, bravant le danger de la contagion, y rendirent les plus grands services.

Le reste du royaume n'étoit guère plus heureux que la capitale. Il étoit désolé par deux fléaux permanens, l'insubordination des vassaux du roi, des gouverneurs de place, et le brigandage des gens de guerre. Nous avons déjà vu mille traits de l'une et de l'autre; nous en citerons encore ici quelques uns. Flavy, qui avoit si brillamment défendu Compiègne contre

les Anglois, n'avoit plus le commandement de cette place, que le connétable avoit cru devoir lui ôter; il trouva le moyen de le reprendre; de là, il enleva le maréchal de Rochefort, et, malgré l'entremise du connétable, et même du roi, ne vouloit le relâcher qu'au moyen d'une rançon exorbitante. Tandis qu'on négocioit pour la modérer, le prisonnier mourut d'ennui, de chagrin et des mauvais traitemens qu'il recevoit. De même que Flavy, chaque capitaine se regardoit comme souverain du poste où il s'étoit cantonné. On étoit obligé de fermer les yeux sur ces usurpations, sur toutes ces révoltes. Des troupes de brigands, la plupart retranchés dans des forteresses, pilloient les cantons de leur voisinage; d'autres parcouroient différentes provinces, souvent sous la conduite de chefs qui appartenoient à la haute noblesse, ou soutenus même par des princes, entre autres, par ce Jean de Luxembourg qui vendit la Pucelle. Quelquefois ces chefs rendoient aussi de grands services à l'Etat, et alors ils obtenoient leur grâce, d'autant plus aisément, qu'on étoit presque toujours dans l'impuissance de les punir. 1437-39.

Les cruautés et les violences des gens de guerre étoient les mêmes dans toute l'Europe en général. La religion n'adoucissoit pas la

1437-39. férocité même de ses ministres. Ce Jean-sans-Pitié, évêque de Liége, que nous avons déjà fait connoître, s'étant jeté sur les terres d'un barbare comme lui, de Jean de Luxembourg, et ayant pris une forteresse où se trouvoit un prêtre, fit pendre toute la garnison par cet ecclésiastique, qui fut ensuite brûlé par son ordre. En France, les cultivateurs, pour obtenir des gens de guerre la permission de faire leur récolte, étoient ordinairement obligés de leur en payer la valeur, et au-delà; aussi, abandonnèrent-ils en foule la culture, et on les voyoit bordant les grands chemins, pour implorer des secours que la misère universelle ne permettoit pas de leur donner. Le vol, le meurtre et l'incendie étoient des crimes usités chez les gens de guerre; ils n'épargnoient pas les enfans au berceau; les violences à la pudeur des femmes mariées étoient accompagnées d'outrages particuliers faits aux maris : les chroniques contemporaines rapportent que, lorsqu'ils rencontroient quelque jeune femme qui tentoit leur brutalité, ils commençoient par enfermer le mari dans une grande huche, violoient l'épouse sur le couvercle, et en prévenoient le mari, de peur qu'il n'en doutât.

La guerre se faisoit lentement, les deux nations étant également épuisées par les suites

de la peste et de la famine, et se trouvant du côté des finances dans une pénurie à peu près égale. Cependant Richemont s'empara de Meaux, place, comme nous l'avons déjà dit, très-importante. Il fit pendre le commandant et tous les François qui furent pris dans cette ville. La forteresse, connue sous le nom de Marché, où se retira la garnison angloise, étoit plus difficile à réduire que la ville. Talbot accourut de Normandie pour la délivrer; mais Richemont se retrancha si bien, qu'il ne put l'attaquer, et, trois semaines après sa retraite, les assiégés capitulèrent. Cette expédition terminée, le connétable se porta en Normandie, et mit le siége devant Avranches; Talbot et deux autres généraux anglois forcèrent un de ses quartiers, pénétrèrent dans la ville, et, par une sortie vigoureuse, l'obligèrent de se retirer. Les François, plus heureux vers les frontières du Maine, y prirent Sainte-Susanne; mais la suite de cette conquête fit un mécontent du duc d'Alençon, qui ne tarda pas à manifester ses sentimens : quoique cette place lui appartînt, le roi en nomma le gouverneur. Tous ces succès, mêlés de quelques revers, ne terminoient rien, et tout le monde désiroit la paix, dont le besoin étoit urgent. On ne pouvoit l'obtenir qu'en démembrant le royaume.

1437-39.

1437-39. Les Etats étoient assemblés à Orléans. La question du démembrement y fut agitée. Le comte de Vendôme, et Juvénal des Ursins, vouloient qu'on cédât à la nécessité de laisser respirer les peuples; le comte de Dunois et le maréchal La Fayette soutinrent que les constitutions de la monarchie ne permettoient pas au roi d'aliéner le domaine de la couronne: on ne décida rien.

Charles s'occupoit de la réforme essentielle de la milice, et préparoit les heureux changemens que nous le verrons bientôt exécuter. Jamais il ne s'étoit montré plus digne du trône qu'à cette époque; ce fut le moment que choisirent les rebelles pour tâcher de l'en précipiter. La Trémoille mis en liberté, mais désolé de voir sa place occupée par le comte du Maine, fut le moteur de cette ligue, qu'on nomma *Praguerie*, sans qu'on en sache trop la raison. Ce favori disgracié se souleva contre son souverain; les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte de Vendôme, le bâtard de Bourbon, Chabannes, les seigneurs de Prie et de Chaumont, de Boucicaut, de La Roche, sénéchal de Poitou, le comte de Dunois même, formoient cette conjuration. Les coupables séduisirent le dauphin, qui s'en déclara le chef. Ils lui persuadèrent que son père avoit tort de ne

pas lui donner plus de part au gouvernement; 1437-39.
que lui seul étoit capable d'en corriger les vices; que les lumières avoient en lui devancé les années (il avoit seize ans); enfin, que la France n'attendoit son salut que de lui. Le jeune prince, naturellement inquiet et présomptueux, prêta l'oreille à la séduction, et se laissa enlever au château de Loches, d'où on le conduisit à Niort. Le projet étoit de s'emparer de la personne du roi, et de revêtir de son autorité le dauphin, sous le nom duquel les rebelles eussent gouverné. On lui fit publier un manifeste par lequel les François étoient invités à se déclarer en sa faveur; cette démarche ne produisit aucun effet.

Le roi, qui ne fut instruit de la conjuration qu'après qu'elle eut éclaté, partit d'Amboise pour combattre la ligue. Il reprit Saint-Maixent, dont le duc d'Alençon s'étoit emparé. Le comte de Dunois vint se jeter à ses genoux, et n'eut pas de peine à obtenir sa grâce. Le duc d'Alençon, qui s'étoit emparé du dauphin, l'emmena dans le Bourbonnois, dès qu'il apprit la marche de Charles sur Niort. Louis envoya demander du secours au duc de Bourgogne, qui lui en refusa. Son père courut avec célérité dans le Bourbonnois; les forteresses qui refusoient d'ouvrir leurs portes furent en-

1437-39. levées d'assaut; les révoltés n'eurent plus d'espérance que dans la clémence du roi. La cour de Bourgogne se rendit médiatrice. Il fut convenu que le dauphin et le duc de Bourbon viendroient implorer leur grâce aux pieds de Charles, qui étoit à Cusset. Ils partirent, accompagnés de La Trémoille et de deux autres des conjurés. Le roi ordonna que ces trois rebelles se retirassent. Son fils protesta qu'il n'iroit point le trouver; mais il étoit enveloppé par l'armée royale : il fallut donc céder à la nécessité. Le roi ayant refusé la grâce de La Trémoille et des deux complices qui l'accompagnoient, le dauphin osa dire à son père : « Il faut donc que je parte, car je » le leur ai promis. » Le monarque répondit qu'il en étoit le maître; et le jeune prince n'osa plus insister. Tous les autres furent pardonnés. Cependant le bâtard de Bourbon, frère du duc, fut arrêté l'année suivante, condamné, renfermé dans un sac, et précipité dans l'eau. Il avoit commis des brigandages qui pouvoient mériter ce supplice; mais on dit que son plus grand crime étoit d'avoir engagé le dauphin à déserter la cour, pour se mettre à la tête de la Praguerie. Cette guerre civile dura six mois. Pendant cet intervalle, les Anglois investirent Harfleur. Ce fut en vain qu'on

essaya de secourir cette place; Talbot, assailli 1437-39.
dans son quartier, n'y put être forcé. On ne réussit pas davantage à débloquer le port : il fallut se retirer avec perte, et la réduction de Harfleur fut bientôt suivie de celle de Montivilliers. Le roi fut plus heureux dans le Nivernois. Il y reprit l'importante place de La Charité; il fit aussi rentrer dans le devoir le jeune comte de Saint-Paul, neveu et successeur de Jean de Luxembourg, qui avoit eu la témérité d'enlever de l'artillerie que Charles faisoit conduire de Tournai à Paris. Ribemont, qui lui appartenoit, fut pris, et Marles, qui étoit à sa femme, assiégé. Sa mère obtint sa grâce. Il fit hommage pour toutes ses terres et pour celles de son épouse, et vint à la cour, où il parut contracter une amitié assez étroite avec le dauphin. L'un et l'autre étoient également dissimulés; et une véritable affection ne peut subsister entre des esprits de cette trempe. Cet hommage fut suivi de ceux de la veuve de Jean de Luxembourg, et d'une quantité de seigneurs qui vinrent reconnoître leur souverain.

Au commencement de cette année, Charles 1441.
réduisit Creil, dans l'Ile-de-France. Beaumont-le-Roger, en Normandie, fut conquis par la garnison françoise de Conches, et les

1441. Anglois furent repoussés avec une grande perte du Maine, où ils avoient tenté de faire une irruption. Mais le roi ne put d'abord prendre Pontoise, qu'il vint attaquer en personne, avec douze mille hommes. L'habile et intrépide Talbot, qui n'en avoit que quatre mille, ravitailla deux fois la place, d'où il trouva même le moyen d'emmener avec lui les malades et les blessés. Enfin le duc d'Yorck accourut de Rouen avec huit mille hommes, offrit la bataille au roi, qui ne jugea pas devoir l'accepter, et qui leva le siége, laissant à l'ennemi la liberté de se répandre dans l'Ile-de-France. Mais bientôt le défaut de vivres, auxquels on ne savoit pas pourvoir à cette époque, ayant forcé l'Anglois de se retirer, Charles revint devant Pontoise, et l'emporta d'assaut. Son fils et lui combattirent longtemps sur la brèche; cinq cents Anglois furent passés au fil de l'épée; un nombre à peu près égal fut pris, mené à Paris, enchaîné par le cou deux à deux, et précipité dans la Seine, vis-à-vis de la place de Grève; on laissa vivre ceux qu'on crut en état de payer leur rançon.

1442. Charles, vainqueur au dehors, se vit encore menacé d'une guerre civile. Le duc d'Orléans, pris à la bataille d'Azincourt, après vingt-cinq ans de captivité, avoit été enfin, en 1440,

mis en liberté, moyennant une rançon de cent vingt mille écus. Le duc de Bourgogne avec lequel il s'étoit réconcilié, contribua de sa bourse, avec beaucoup d'autres princes et grands seigneurs, à son retour en France; le dauphin même étoit de ce nombre. Le captif, délivré, crut qu'aussitôt qu'il seroit arrivé à la cour, il alloit prendre les rênes du gouvernement. Il s'avançoit avec un cortége nombreux. Le roi, qui avoit désiré de le voir, l'ayant appris, et ayant été aussi informé de son intimité avec les ducs de Bourgogne, de Bretagne et d'Alençon, lui fit dire qu'il le recevroit avec plaisir, s'il venoit avec une suite plus modeste. Le duc piqué, et détrompé de ses espérances, se rendit à Orléans, et y resta jusqu'en 1442. Alors il imagina de former une assemblée des princes à Nevers. Il fit adopter son projet au duc de Bourgogne. Le prétexte étoit de faire des remontrances sur les abus du gouvernement. Plusieurs mécontens devoient se joindre à eux. Le roi le sut : il étoit en Guienne, et leur fit dire qu'ils ne devoient pas s'assembler en son absence, et surtout sans son consentement; qu'il avoit le projet, dès qu'il seroit de retour, de les réunir à Bourges, pour les consulter sur les affaires; que néanmoins il ne s'opposoit pas à leur réunion dans la ville de Nevers. Les

1442.

1442. conjurés, usant de cette tolérance, s'y rendirent, et y arrêtèrent des remontrances qui furent envoyées à la cour. Le roi y daigna répondre, et en fit voir la futilité. Ils se plaignoient entre autres choses de l'excès des impôts. Charles répondit « qu'il avoit droit de » les asseoir de son autorité privée, sans as» sembler les trois Etats; que la dépense des » députations étoit supportée par le peuple; » que plusieurs provinces avoient demandé » qu'on les en dispensât, et qu'on se bornât à » faire lever les taxes ordonnées par le souve» rain. » L'intérêt particulier étoit le motif de la démarche des princes; car ils formoient pour leur propre compte diverses demandes, et quand elles furent accordées, ils ne parurent nullement occupés du bien public. Le roi crut pouvoir anéantir cette ligue dangereuse en divisant ses membres. Il manda au duc d'Orléans qu'il le verroit avec plaisir, lui fit un accueil gracieux quand il se présenta, et lui donna une pension de quatre mille francs. Le duc de Bourgogne, celui de Bretagne, et le comte de Nevers, ne s'étoient engagés dans cette ligue que par complaisance pour d'Orléans, qui les en détacha lui-même sans peine. Restoit trois autres princes, les ducs de Bourbon, d'Alençon, et le comte de Vendôme;

mais ceux-ci, à en juger par ce qui s'étoit passé 1442.
dans la révolte de la Praguerie, n'étoient pas fort redoutables. Leur soumission fut forcée.

Charles, en même temps qu'il dissolvoit 1443.
cette coupable association, s'occupoit de la délivrance de Tartas en Gascogne, qui s'étoit obligée de se rendre, si, dans un temps convenu, il ne se présentoit une armée suffisante pour en faire lever le siége, formé par les Anglois. Celle du roi, si l'on en croit Monstrelet, comptoit quatre-vingt mille hommes de cavalerie seulement, quoique aucun des princes de la ligue de Nevers ne lui en fournît un seul. Ce prince n'en prit que seize mille, à la tête desquels il se tint en bataille rangée devant la ville, durant une journée entière, sans voir d'ennemi : en conséquence elle lui fut ouverte, et il la rendit au seigneur d'Albret, son allié, à qui elle appartenoit. Après avoir pris quelques autres places dans le voisinage, Charles licencia la plus grande partie de ses troupes qui avoient beaucoup souffert par la disette, pendant la campagne; elles se dispersèrent dans les provinces voisines, pour trouver des subsistances et des fourrages, et se livrèrent à leurs rapines accoutumées. Les paysans attroupés en détruisirent beaucoup ; ainsi finissoient la plupart des expéditions.

1443. Avant de quitter la Guienne, le roi termina, d'une manière inattendue, un différent qu'avoient les comtes de Foix et d'Armagnac pour le comté de Comminges : il s'en saisit et le garda, fondé sur un testament fait en sa faveur par Marguerite de Raymond, dernière comtesse de Comminges, morte sans enfans, qui le lui donnoit, et encore sur sa qualité de suzerain, qui, à défaut d'enfans mâles, assuroit la réversion du comté à la couronne.

Durant cette facile expédition, le dauphin se distinguoit en Normandie. Les Anglois assiégeoient Dieppe, et avoient élevé devant la place un grand fort, qu'en ce temps on nommoit bastille. Charles ordonne à son fils de secourir la ville : Louis se présente avec seize cents hommes d'armes seulement, escalade le fort à la tête de la troupe, est repoussé une première fois, revient à la charge, l'emporte, et dégage Dieppe. Il va rendre compte de ce succès au roi, qui le charge d'une autre entreprise : le comte d'Armagnac, mécontent de la décision qui avoit tranché le différent relatif au comté de Comminges, y étoit rentré à main armée dès que le roi eut quitté ce pays. Le dauphin, chargé de l'en punir, tombe inopinément sur le comté d'Armagnac, et force le comte, réfugié à l'île Jourdain avec toute sa

famille, à se rendre. Le roi fit grâce au prisonnier. 1443.

Mais le royaume étoit ravagé d'un autre côté. Le duc de Sommerset passa la mer avec six mille hommes, pour fortifier l'armée qui assiégeoit Dieppe. Il trouva le siége levé depuis cinq jours, et, n'osant le recommencer, alla mettre à feu et à sang le Maine, l'Anjou, et une partie de la Touraine.

Tous ces ravages, loin d'opérer la réduction 1444. de la France, ne servoient qu'à y faire abhorrer les Anglois. Eux-mêmes, las de perdre sur le continent et leur argent et leur population, soupiroient après la fin de la guerre. Ils convinrent d'une trève indéfinie avec le duc de Bourgogne, et en firent une avec la France pour deux ans. On arrêta en même temps le mariage du roi d'Angleterre, Henri VI, avec Marguerite d'Anjou, fille de René, dernier souverain titulaire de la branche angevine dans le royaume de Naples. Et ce qu'il y eut d'inconcevable dans cette union, c'est que le monarque anglois, loin d'exiger une dot, rendit au roi de France, oncle de Marguerite, la province du Maine, en considération de son mariage. Cette restitution fut l'effet d'une intrigue dans la cour de Henri VI, qui n'avoit d'un roi que le nom.

1444. La trève fut à peine signée, qu'on vit se ranimer l'agriculture et le commerce : pour jouir pleinement de ses avantages, il falloit se débarrasser des gens de guerre, qui, pendant sa durée, alloient devenir les fléaux du royaume, suivant leur usage. On les envoya combattre dans la Suisse, comme auxiliaires de l'empereur Frédéric III et de Sigismond, archiduc d'Autriche, qui s'efforçoient de remettre cette nation sous le joug. Le dauphin mena quatorze mille François à cette expédition. Huit mille Anglois, sous la conduite d'un chef de leur nation, se joignirent à lui ; ce qui suppose un accord entre les deux puissances rivales pour se délivrer de leurs troupes indisciplinées. Douze cents Suisses osèrent attaquer entre Bâle et Monbéliard, dans la plaine de Bottelen, les vingt-deux mille François et Anglois, joints aux Impériaux et aux Autrichiens, repoussèrent la cavalerie du dauphin, traversèrent une rivière en présence d'une armée innombrable, en comparaison de la leur, lui tuèrent six mille hommes, et, sans rompre leurs rangs, périrent tous, à l'exception de quelques uns, qui furent massacrés ensuite par leurs compatriotes, indignés qu'ils ne fussent pas restés avec leurs compagnons sur le champ de bataille. La garnison de Bâle vint presque en

même temps livrer un autre combat, et fut 1444.
repoussée avec une perte considérable. Le dauphin, effrayé toutefois du prix auquel il avoit obtenu la première victoire, et voyant qu'un semblable succès consommeroit sa perte, convint avec les Suisses de garder la neutralité. L'empereur, mécontent, fit refuser partout des vivres et des fourrages aux François, qui, pour s'en procurer, furent réduits à user de violence. Les paysans pillés exterminèrent la plupart de leurs détachemens. Le dauphin ramena en France les débris de son armée. Le roi ne fut probablement pas très-fâché de l'issue de cette expédition, dans laquelle il avoit eu pour but principal, dit Fauchet, « d'ôter le mauvais » sang qui si long-temps avoit altéré le corps » de son royaume. » Il s'occupoit du projet de mettre tous les autres gens de guerre hors d'état de nuire à ses sujets. Il fit cette année dans le militaire une réforme qui, sans secousse, produisit la révolution la plus salutaire en France. Il falloit, pour l'entreprendre, une tête forte et un grand courage : il avoit à craindre une révolte ouverte de la part des princes, des seigneurs, des soldats de fortune, accoutumés de temps immémorial, les uns à protéger, les autres à se permettre la licence la plus désastreuse, et qui tous en profitoient,

1444. ou croyoient en profiter; car, dans la vérité, le malheur de l'Etat ne pouvoit manquer de produire, tôt ou tard, celui de tous les sujets; et le désordre dans ses suites est souvent aussi fatal à celui qui l'exerce qu'à celui qui le souffre, l'oppresseur étant presque toujours, ou puni, ou opprimé à son tour. Charles, convaincu de cette vérité, voulant d'ailleurs paroître se déterminer uniquement par l'avis des chefs de l'Etat, ne craignit pas d'assembler les princes du sang, les généraux, les principaux seigneurs du royaume et les grands officiers de la couronne. Il fit sentir que leur intérêt bien entendu étoit de seconder ses vues, les domaines des princes même n'étant pas plus épargnés que les siens par les gens de guerre; elles furent approuvées généralement, peut-être parce qu'on n'en prévit pas toutes les conséquences, et secondées par le connétable. Déjà on avoit fait entretenir quelques troupes, soldées par les pays où on les avoit cantonnées. Ces essais ayant réussi, il étoit naturel qu'on donnât à ce plan une plus vaste étendue. Les voisins des contrées, où cette police avoit été exercée avec avantage, ne demandoient pas mieux que d'assurer, comme elles, leur repos au prix d'une taxe modérée. Elles consentirent sans aucune difficulté à la première proposi-

tion qui leur en fut faite. Ce fut là l'époque de 1444
l'établissement de la taille annuelle, différente des taxes du même nom, en ce qu'elle étoit exclusivement affectée à la solde et à l'entretien des troupes. Elle fut reçue favorablement, parce qu'elle anéantit plusieurs tailles de servitude, dont l'une étoit arbitraire. Charles, assuré d'un fonds suffisant pour payer les troupes, fit faire une revue générale. On retint les soldats les plus estimés pour le courage, la probité, les mœurs, l'origine, et les mieux équipés. Le reste fut licencié, avec injonction à chacun de se retirer dans le lieu de sa naissance, sans commettre aucun désordre; les routes furent bordées d'archers qui en assurèrent l'exécution. Dès ce moment, la France goûta un calme qui lui étoit inconnu depuis plus d'un siècle.

Des soldats retenus, on forma quinze compagnies de cent lances. Chaque lance, ou homme d'armes, devoit avoir sous ses ordres trois archers, un *coutillier* ou écuyer, et un page, tous à cheval. L'homme d'armes recevoit dix francs par mois, le coutillier ou brigadier cinq, les archers quatre, et le page trois. Le marc d'argent valoit six livres dix-huit sous. On voit que l'archer recevoit une solde bien plus forte que nos fantassins; mais la dépense

1444. de son équipage étoit sur son compte. Tous, en temps de paix, et durant le quartier d'hiver, étoient soumis aux juges de leur résidence. Ils ne pouvoient rien exiger de leurs hôtes. On ne vit plus en eux que des défenseurs, et l'on sollicita, par des requêtes au souverain, l'avantage de les loger. Une infinité de surnuméraires grossirent ce corps de cavalerie, dans l'espoir d'obtenir les places qui vaqueroient. Leur nombre fut si considérable, que bientôt on compta douze cents cavaliers dans quelques compagnies. Plusieurs cadets nobles, qui n'avoient pu être admis dans les compagnies d'ordonnance, c'est ainsi qu'on les nommoit, et qui n'avoient pas les moyens de servir comme surnuméraires, furent employés au compte du monarque, qui leur payoit vingt écus par mois. L'écu valoit treize sous six deniers. Tel fut le premier établissement de ces compagnies, ou de cette gendarmerie françoise, regardée comme la plus redoutable milice de l'Europe. Le roi forma aussi un corps de quatre mille archers, qu'il se proposoit de grossir, quand les hostilités recommenceroient. Quatre ans après, il créa un nouvel ordre de soldats, qui ne devoient servir qu'en temps de guerre; il ordonna que chaque paroisse lui fournît

l'habitant le plus habile à tirer de l'arc. Ces nouveaux archers n'avoient point de solde en temps de paix, mais ils étoient exempts de taxes; ce qui les fit nommer *francs-archers*. Leur qualité d'hommes de guerre leur fit dédaigner les travaux de la campagne. Ils furent à la fois mauvais agriculteurs et médiocres soldats, et tombèrent dans le mépris, même avant la fin de ce règne. Un autre inconvénient résulta de la création de cette milice : le titre de noble fut multiplié à l'infini, par l'usurpation qu'en firent la plupart de ces guerriers peu utiles. Ils furent le premier corps discipliné d'infanterie françoise. Auparavant, on n'avoit pour ce service que les communes. Sous le règne suivant, au lieu de francs-archers, on leva, *au son du tambour*, dans les villes et dans les campagnes, des hommes auxquels on donna le nom d'aventuriers. 1444.

Cet établissement d'un corps de troupes réglées, entretenu par une imposition permanente, donna aux rois, sur les grands vassaux, une supériorité que rien ne put balancer, et qui fit insensiblement disparoître toutes les usurpations féodales qui avoient détruit l'autorité de la race carlovingienne.

Charles se laissa, mal à propos peut-être, 1445.
distraire du soin de rétablir et de consolider

1445. la constitution de son royaume, par des vues ambitieuses sur la Ligurie. Depuis l'expulsion du maréchal de Boucicaut, Gênes, qui en étoit la capitale, avoit passé sous différentes dominations. Elle étoit alors sous celle d'un de ses citoyens, de Barnabé, chef de la famille des Adornes. Les Doria, les Frégose, jaloux de la grandeur de cette maison, vinrent offrir au roi la souveraineté de leur ville. Il fit marcher des troupes vers les Alpes. Les Génois remirent en leur pouvoir la place de Final. Janus Frégose, avec le secours de ces troupes, entra dans Gênes, en chassa le doge, et bientôt les François eux-mêmes, à l'aide d'une puissante faction qu'il avoit dans la ville. Charles étoit alors trop occupé dans ses propres Etats pour punir cette insolente perfidie. La même raison l'empêcha d'appuyer les droits du duc d'Orléans sur le Milanois, qui lui appartenoit du chef de Jean Galéas Visconti, son aïeul maternel. Il avoit pour concurrens le roi d'Aragon et l'empereur. François Sforce, bâtard de Jacques, l'emporta sur tous trois, par le secours des Vénitiens. Le duc d'Orléans fut réduit à se contenter du comté d'Est, dont il avoit été mis en possession. Ses droits, transportés dans la suite à la France, devinrent la source de nouvelles guerres.

Celle qu'on soutenoit contre l'Angleterre avoit 1446
été suspendue, comme on a vu, par une trève, en 1444. Cette trève fut prorogée à l'époque actuelle. Néanmoins, Charles fit investir le Mans, dont l'évacuation, stipulée par le contrat de mariage de Marguerite d'Anjou, n'étoit pas encore effectuée. La cour de Londres, troublée par des dissensions intérieures, ordonna de remettre la place au monarque françois, qui n'eut pas de peine ensuite à conquérir le reste de la province.

Ce prince, si long-temps malheureux, respiroit enfin, lorsque son repos fut encore troublé par l'atroce ambition de son fils. Charles lui avoit rendu sa confiance; sa bonté fut payée de la plus noire ingratitude. Les succès obtenus par le dauphin dans les diverses expéditions dont il avoit été chargé, avoient accru sa présomption déjà extrême. Se croyant des talens supérieurs pour le gouvernement, il brûloit du désir de les exercer sans contrainte. La vie de son père lui sembloit trop longue. Il osa former le projet de se saisir lui-même de sa personne. On ne peut savoir s'il vouloit aller jusqu'au parricide; mais après une telle violence, sa sûreté personnelle eût bien pu l'y déterminer, et en quelque sorte l'y contraindre. Il voulut mettre dans ses in-

1446. térêts Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, qui révéla le crime au roi. Plusieurs des gardes écossois que le dauphin avoit séduits furent envoyés au supplice. Quant à lui, on le laissa se retirer dans le Dauphiné; il y agit en souverain, et son père ferma les yeux sur cette conduite, pour ne pas le porter à une révolte ouverte. La mésintelligence, qui régnoit entre eux, fut le prétexte de beaucoup d'intrigues, et même d'impostures. Un dénonciateur, nommé Mariette, vint du Dauphiné donner avis à Paris que le dauphin, appuyé de plusieurs princes du sang, devoit arriver incessamment à la cour, dans le dessein de s'emparer de l'administration. On l'arrêta, on lui fit son procès : il fut convaincu de mensonge et décapité. Il est à observer que Brézé, à qui cet imposteur s'étoit d'abord adressé, fut obligé de recourir à des lettres d'abolition pour avoir gardé le secret sur cette ouverture. Ainsi la réticence, en pareil cas, étoit, dès lors, regardée comme un crime de lèse-majesté. Vingt ans après, Louis XI en fit une loi expresse. Malgré ces dissensions dans la famille royale, le royaume, depuis la trêve, sortoit de ses ruines.

1447. La paix de l'Eglise, troublée dix ans, fut aussi rétablie cette année. Eugène IV, en

1432, avoit succédé à Martin V; ce dernier 1447.
pontife, peu de temps avant sa mort, chargea un légat de présider pour lui à un concile qui devoit s'assembler à Bâle, et qui fut ouvert le 14 décembre 1431. Les livres, alors écrits à la main, étoient si rares et si précieux, que les pères du concile, ayant besoin de quelques ouvrages ecclésiastiques qu'ils empruntèrent de l'abbé de Cluny, offrirent de donner toute sûreté pour ces volumes, et de payer les frais du transport. Eugène, qui craignoit qu'on n'attentât à son autorité dans cette ville, en avoit indiqué une autre en Italie, pour la réunion des pères; mais le légat de Martin V, les ambassadeurs de l'Europe, le roi, et le clergé de France s'opposèrent à cette translation du concile. Celui de Bâle, qui dura douze ans, fut une guerre ouverte entre les pères et le pape. Eugène ordonna, par une bulle, la dissolution de cette assemblée. Loin d'y obéir, les pères lui enjoignirent d'y comparoître lui-même, et renouvelèrent la décision de ceux de Constance, qui avoient établi la prééminence des conciles sur le pape. Eugène et l'assemblée de Bâle envoyèrent, chacun de leur côté, des ambassadeurs en France. Le roi convoqua, en 1437, à Bourges, les princes, les seigneurs, les prélats et les

1447. principaux membres du conseil. Les articles, présentés par les députés du concile, furent reçus avec quelques modifications; et sur ces articles fut dressé l'édit connu sous le nom de pragmatique-sanction. Ce n'est qu'une extension de celle qu'avoit promulguée Louis IX en 1268. Le roi donna une déclaration qui portoit que les décrets de Bâle n'auroient d'effet que du jour de sa pragmatique; d'où l'on conclut que les actes des conciles généraux, du moins quant à la discipline, ne pouvoient avoir de force en France, qu'en vertu des édits du roi. Le parlement l'énonça ainsi en termes formels.

La discorde continuant de régner entre le concile et le pape, les pères le citèrent de nouveau devant eux en 1440, et sur son refus de comparoître, l'ayant déclaré simoniaque, parjure, schismatique, obstiné, incorrigible, le proclamèrent déchu de sa dignité. Eugène, qui avoit assemblé un concile à Florence en 1439, excommunia les pères de celui de Bâle. Ceux-ci néanmoins convoquèrent un conclave qui lui donna pour successeur Amédée VIII, premier duc de Savoie, lequel, en 1434, après s'être démis de son duché, s'étoit retiré, près de Turin, dans un lieu nommé Ripaille, où, sous l'habit de moine qu'il avoit revêtu, il se livroit à un repos voluptueux, et tenoit la table

la plus délicate; d'où est venue l'expression 1447.
proverbiale, faire ripaille. Les pères de Bâle confirmèrent son élection. Il prit le nom de Félix, et fut excommunié par son rival, auquel il riposta de la même manière. Une nouvelle assemblée convoquée à Bourges, et à laquelle assista Charles VII, persista dans l'obédience d'Eugène. Il en fut bientôt ainsi de toute l'Europe, à l'exception de la Suisse et de la Savoie. Les Ethiopiens même et les Abyssins se soumirent à son autorité pontificale. Ces peuples sont chrétiens *Jacobites;* à la différence de l'Eglise romaine, ils n'admettent qu'une nature en Jésus-Christ. Eugène mourut en 1447. Son parti nomma Nicolas V à sa place. Le roi de France fit sans peine agréer à Félix des conditions de paix. Ce pontife donna sa démission à Lausanne où avoit été transféré le concile de Bâle, fut nommé premier cardinal, légat perpétuel du Saint-Siége, et alla terminer sa carrière à Ripaille, dont il regrettoit depuis long-temps les plaisirs.

A peine la tranquillité de l'Eglise fut ré- 1448-49.
tablie, que celle du royaume cessa. Le connétable, le comte de Dunois, et d'autres généraux françois, conquirent rapidement la Normandie. Le roi, en personne, se rendit

1448-49. maître de Château-Gaillard, forteresse censée imprenable, et s'exposa beaucoup au siége de Harfleur. Le duc de Sommerset, à qui Marguerite d'Anjou avoit fait donner la régence de France, qu'elle avoit ôtée au duc d'Yorck, ne fit aucun mouvement pour conserver cette belle province. On seroit tenté de croire que telle étoit l'intention de la cour de Londres. Il se laissa enfermer dans Rouen. Le seul Talbot défendit la place avec courage. Les habitans forcèrent, sans peine, le duc de Sommerset à entrer en proposition d'accommodement. Néanmoins Talbot furieux se saisit du Vieux-Palais, où il tint pendant quelques jours, avec le régent. Le défaut de vivres fut, pour le duc de Sommerset, un prétexte de capituler à des conditions très-peu honorables. Il fut accusé par les siens, avec beaucoup de vraisemblance tout au moins, de trahison et de lâcheté.

1450. Les murmures de la nation angloise forcèrent enfin Marguerite d'Anjou et ses ministres d'envoyer des troupes en Normandie; elles furent battues à Fourmigny, petit village entre Carentan et Bayeux, par le comte de Clermont et le connétable. Caen fut pris ensuite. Le roi se trouva encore à ce siége. Sommerset qui eût pu se défendre long-temps

dans la citadelle, l'une des plus fortes places du royaume, capitula malgré les représentations de ses meilleurs officiers. La prise de Cherbourg mit fin à la conquête de la Normandie, que les Anglois possédoient depuis trente-cinq ans. 1450.

Dès l'année précédente, Gaston de Foix, lieutenant-général de Charles, dans la France méridionale, avoit enlevé aux Anglois la place de Mauléon sur les frontières d'Espagne. Il fit assiéger par son frère, Pierre de Lautrec, une forteresse à quatre lieues de Bayonne. L'ennemi, étant venu au secours, fut défait, et perdit douze cents hommes. On lui enleva ensuite Bergerac, place très-forte. Le comte d'Orval, fils de Pierre d'Albret, le battit avec des forces inférieures dans le Bordelois, lui tua dix-huit cents hommes, et lui en prit douze cents. Peu après nous réduisîmes plusieurs places de la Guienne.

Ces succès furent interrompus par la rapacité de quelques traitans. Les provinces avoient payé leurs contributions. Le roi comptoit trouver dans ses coffres les fonds nécessaires pour la campagne qu'il se proposoit d'ouvrir dans la Guienne (en 1450); ils étoient vides. Le receveur général des finances, ayant été arrêté et mis à la torture, avoua d'énormes

1450. dilapidations ; son secrétaire avoit commis des faux de concert avec lui ; tous deux furent condamnés à mort. Le roi leur fit grâce, et se contenta d'en tirer quelque argent.

Mais l'administration suprême des finances étoit confiée au fameux Jacques Cœur, sous le nom d'*argentier*. C'étoit le fils d'un bourgeois de la capitale du Berry. Il commença par faire d'immenses gains dans le commerce maritime, assez peu connu. Il en faisoit plus lui seul que tous les marchands de l'Europe ensemble. Le roi lui donna d'abord la maîtrise de la Monnoie de Bourges, puis la direction du trésor public. Il devint le plus riche particulier du royaume, et, dans ce siècle d'ignorance, sa fortune le fit soupçonner de posséder le secret de la transmutation des métaux : elle étoit telle qu'on le vit équiper à la fois plusieurs galères, et fournir seul à l'entretien de quatre armées. Cette incroyable opulence, quelle qu'en fût la source, excita l'envie. Ses liaisons avec le dauphin ne pouvoient manquer de déplaire au roi, et d'encourager ses ennemis. Ils l'accusèrent d'abord d'avoir empoisonné Agnès Sorel, morte l'année précédente. Il repoussa cette accusation qui fut jugée calomnieuse ; mais une foule d'autres vinrent fondre sur lui. Le roi nomma

des commissaires pour instruire son procès. 1450.
L'accusé se prévalut de son privilége de cléricature; on l'enfreignit sous prétexte qu'il avoit été pris en habit de courtisan, quoiqu'il produisît ses lettres de cléricature, et qu'il fût réclamé par les grands-vicaires de Poitiers. Il demanda des avocats et un conseil; ce qui lui fut refusé. On refusa également les preuves testimoniales qu'il offroit de son innocence; on n'en vouloit admettre que d'écrites. On vouloit le trouver coupable, dit Villaret. Il récusa les temoins entendus contre lui. Alors il fut présenté à la question; l'appareil des tourmens le fit consentir à s'en rapporter au témoignage de ses accusateurs, et il fut jugé digne de mort; mais, le roi lui remettant cette peine, on ne prononça que la confiscation de ses biens, le bannissement perpétuel et l'amende honorable, qu'il fit à Poitiers. Malgré la disposition du jugement qui le bannissoit, on lui ordonna de se retirer dans le couvent des Cordeliers de Beaucaire. Deux ans après, il s'évada, passa en Italie, et s'embarqua sur des galères armées par le pape contre les Turcs. Il tomba malade à l'île de Chio, et y mourut.

Presque tous les historiens le regardent comme une victime de l'envie et de la cupidité.

1450. Gaillard cite un Mémoire de Bonamy, inséré parmi ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, où la justification de cet infortuné se trouve parfaitement établie. Ses commisssaires étoient ses ennemis et ses geôliers. Ses dépouilles devoient leur appartenir; car, suivant un abus intolérable de cette époque, les juges avoient part aux confiscations. Antoine de Chabannes, qui étoit à la tête des commissaires de Jacques Cœur, se fit adjuger, à vil prix, trois de ses terres, entre autres celle de Saint-Fargeau. Cet accusé avoit rendu les services les plus essentiels au monarque et à la nation. Il avoit établi de l'ordre dans les finances, supprimé des abus dans la fabrication des monnoies, rétabli le commerce, approvisionné les armées, enfin contribué beaucoup à la restauration du royaume. Son nom est demeuré en vénération à Bourges et dans le Berry. Son fils Geoffroy fut rétabli par Louis XI dans une partie des biens de son père, et, sous Charles VIII, Chabannes fut obligé de transiger avec la veuve de ce fils de Jacques Cœur.

La fin de cette année fut marquée par un nouvel acte d'insubordination du dauphin. Après la conquête de la Normandie, il en avoit demandé le gouvernement. On ne crut

pas devoir lui confier une province si voisine du siége principal de la monarchie. Il dissimula le dépit que lui causa ce refus, et, dans l'intention où il étoit de se rendre de plus en plus indépendant, il rechercha de l'appui chez l'étranger; et, pour s'en procurer, demanda en mariage une fille de Louis, duc de Savoie, qui lui fut accordée. Il avoit perdu sa première épouse depuis six ans. Le roi, instruit de son dessein, lui défendit de l'exécuter, et fit même notifier une opposition au duc de Savoie. Ces démarches ne purent empêcher le mariage. Il étoit nul. Mais le roi, trop occupé ailleurs, dissimula son ressentiment, ou du moins ne le témoigna qu'en retranchant au dauphin les pensions que ce prince recevoit du trésor. 1450.

C'étoit la réduction de la Guienne qui l'occupoit en ce moment. Le comte de Dunois, après avoir pris le Mont-Guyon, sur les confins du Périgord, assiégea Blaye. Les remparts furent détruits par les mines, les canons et les bombardes. Le génie de Jean Bureau avoit porté l'artillerie à un point de perfection ignoré jusqu'alors. Ce fut une des causes principales de la rapidité des conquêtes du roi. Il n'y avoit plus de place imprenable. Celle de Blaye fut emportée d'assaut le treizième jour du siége, et le château capitule 1451.

1451. sans délai. La province entière fut soumise, et pour la première fois réunie à la France, qui n'en avoit jamais eu que la suzeraineté qu'on lui avoit souvent contestée. Louis VII l'avoit à la vérité possédée quelque temps en toute propriété, du chef de son épouse; mais nous avons vu que cette propriété lui échappa bientôt par la dissolution de son mariage. Il ne resta plus aux Anglois en France, outre la petite ville de Guines, que la forte place de Calais, qu'ils conservèrent encore néanmoins plus d'un siècle.

1452. A peine Charles eut-il repris la Guienne, qu'il la vit soulevée contre lui. Plusieurs des maisons les plus illustres de la province regrettoient la domination angloise. Deux seigneurs du pays, Montferrand et Langlade, passèrent à Londres, et engagèrent Marguerite d'Anjou à tenter cette conquête. Talbot, qui conservoit toujours de la vigueur dans un corps octogénaire, fut chargé de l'entreprise, et débarqua aux côtes de Médoc. Il mit encore moins de temps à recouvrer la Guienne que Charles n'en avoit employé à la subjuguer. Ce prince y avoit laissé peu de troupes, imaginant, par cette marque de confiance, s'attirer l'affection de ses nouveaux sujets. Dès qu'il eut réuni son armée, il fit investir Chalais qui fut

prise d'assaut. On en passa la garnison au fil 1452.
de l'épée. On fit couper la tête à quatre-vingts hommes, qui, s'étant retirés dans une tour, avoient été forcés de se rendre à discrétion. Cet exemple de sévérité parut nécessaire.

Les maréchaux de Loheac, de Jalognes et le comte d'Etampes formèrent d'un autre côté le siége de Castillon. Les Bordelois pressèrent Talbot de le faire lever. Il ne s'y détermina qu'avec répugnance, et attaqua le camp françois, singulièrement fortifié par le grand-maître d'artillerie Bureau. Talbot, après des prodiges de valeur, fut blessé mortellement et renversé de cheval. Son fils accourt pour le dégager. « Retirez-vous, lui dit-il, je meurs pour la » patrie ; vivez pour la servir. » Son fils mourut à ses côtés percé de coups. Le père étoit appelé le héros de l'Angleterre. Il fut regretté même des François. Pendant soixante ans qu'il les combattit, il ne laissa voir que les sentimens d'un guerrier humain et généreux. La mort du général décida la victoire. Les Anglois s'enfuirent, laissant trois mille des leurs sur le champ de bataille. Le lendemain Castillon se rendit, et bientôt après toute la province. Le roi assiégea en personne plusieurs places, entre autres Fronsac et Bordeaux. Au siége de cette dernière ville, Bureau fit usage

1452. d'une nouvelle invention qu'il appeloit *engins volans*, et que Villaret croit être des bombes, dont on aura discontinué l'usage jusqu'à la fin du seizième siècle, parce qu'on aura ignoré l'art de les diriger avec précision. La révolte des Bordelois, forcés de capituler, fut punie d'une amende de cent mille écus, et de la perte de leurs priviléges dont ils obtinrent dans la suite le rétablissement. A ces conditions on leur accorda une amnistie dont toutefois on excepta vingt des principaux instigateurs de la révolte, à la tête desquels étoient les seigneurs de Lesparre et de Duras. Pour contenir les Bordelois, le roi fit construire par le grand-maître de l'artillerie deux citadelles nommées du Ha et Trompette, l'une sur les bords de la Garonne, et l'autre à l'extrémité opposée de la ville.

1453. Depuis cette conquête, la France fut exempte du fléau de la guerre, car ce nom ne convient pas à quelques courses maritimes faites par les vaisseaux françois sur les côtes de la Grande-Bretagne; et, sans qu'aucun traité avec l'Angleterre eût assuré la paix, on en goûta les douceurs. Le roi profita de ce repos pour mettre quelque ordre dans la législation, et réprimer les pillages de la chicane. Il donna une ordonnance pour l'abréviation des procé-

dures. Il fut enjoint aux avocats de mettre de 1453.
la brièveté dans leurs plaidoiries. On accorda aux juges la faculté de les condamner à l'amende en cas de prolixité; même de punir la récidive par la suspension ou l'interdiction. C'étoit instituer contre eux un despotisme légal. On rétablit l'ancienne voie de l'élection pour les charges de judicature dans les bailliages et sénéchaussées. Les conseillers, avocats et procureurs du roi choisissoient à la pluralité deux ou trois sujets parmi lesquels le roi en désignoit un. L'ordonnance défendoit d'avoir égard aux lettres que l'importunité des plaideurs auroit pu arracher à la facilité du monarque pour éloigner le jugement des causes, et décernoit des peines contre la fraude qui les auroit obtenues. Le plus grand bien, qui résulta de cette loi, ce fut la rédaction des diverses coutumes qui régissoient plusieurs provinces où elles tenoient lieu de code, et qui dans d'autres, confondues avec le droit écrit, tantôt d'accord avec lui, et tantôt diamétralement opposées à ce droit, formoient alors un dédale inextricable. On avoit compilé quelques unes de ces coutumes. Mais, dans plusieurs cantons, il n'en existoit encore qu'une tradition orale. Il fut ordonné à tous les *coutumiers et praticiens* du royaume de rédiger, par écrit, les *usages*, *styles* et

1453. coutumes de chaque province, lesquels, étant insérés dans des registres authentiques, et publiés dans les diverses juridictions de chaque territoire, seroient la règle unique des jugemens. Avant la rédaction de ces usages locaux, on étoit sans cesse réduit à interroger les vieillards sur ce qu'ils avoient vu pratiquer. C'étoit ce qu'on appeloit les enquêtes par tourbes. On conçoit les inconvéniens d'une jurisprudence appuyée sur de telles bases. Ce genre de preuves fut proscrit.

En même temps qu'il réformoit les vices intérieurs de l'Etat, Charles s'appliquoit à le raffermir par des alliances au dehors. Il fit cette année un traité avec les Suisses, que plusieurs ont cru être le premier, mais qui ne fut que le renouvellement de celui qui avoit été conclu, en 1444, à Ensisheim, ville de la Haute-Alsace, après le sanglant combat livré entre l'armée du dauphin et ces peuples, près de Bâle. Au reste notre alliance est la plus ancienne qu'aient contractée les Suisses réunis en corps de nation.

1454-55. Malgré la foiblesse à laquelle les Anglois se trouvoient réduits par leurs divisions intestines, ils firent quelques tentatives pour recouvrer la Güienne. Lesparre, un de leurs plus zélés partisans parmi les François, puni par

le bannissement et la confiscation, avoit obtenu de la bonté de Charles la restitution de ses biens. Loin de témoigner sa reconnoissance de cette grâce insigne, il fit à Londres plusieurs voyages, qui parurent suspects. Etant venu à Bordeaux, il y fut arrêté. On le mit à la torture. Il avoua ses intrigues, et nomma ses complices. Mais on ne les rechercha point. On ne vouloit que donner un exemple qui pût intimider l'audace des grands. Lui seul fut puni. On lui coupa la tête, et ses membres, déchirés, furent attachés à différentes potences. La sévérité n'étoit point dans le caractère du roi, qui détestoit les délateurs, et pardonnoit volontiers, dit un auteur contemporain. Son inclination le portoit à des actes de générosité. Il combla de faveurs ceux qui avoient contribué à la restauration de la monarchie. Le comte de Dunois obtint de lui les honneurs réservés aux princes. 1454-55.

D'un autre côté, il sut quelquefois réprimer les excès des grands vassaux, si jaloux de leur indépendance. Jean V, comte d'Armagnac, petit-fils de celui qui avoit été massacré en 1418, avoit séduit sa propre sœur, dont il avoit eu plusieurs enfans. Sa passion l'aveugla au point qu'il voulut faire légitimer cette alliance. Il demanda au pape une dispense, qui

1454-55. lui fut refusée. Il en supposa une, et se maria publiquement avec cette sœur, quoiqu'il eût une autre femme. Il est cependant possible que ce scandale fût demeuré impuni, si le comte n'eût donné au roi d'autres sujets de mécontentement. Il s'éleva entre Charles (comme seigneur suzerain) et lui une querelle touchant la nomination à l'archevêché d'Auch, capitale de l'Armagnac. Le comte d'ailleurs étoit accusé de favoriser secrètement les Anglois, contre lesquels il n'avoit fourni aucun secours. Le roi fit saisir ses Etats. Il se retira dans l'Aragon, où il possédoit quelques châteaux. Deux ans après, cité au parlement de Paris, il prétendit n'être justiciable que de la cour des pairs, en qualité de prince du sang par sa mère, et comme issu du côté paternel, depuis près de mille ans, des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine. Sa prétention n'ayant pas réussi, il allégua qu'il étoit clerc tonsuré, et réclama, mais encore en vain, son renvoi devant le juge ecclésiastique. Il osa comparoître, muni, il est vrai, de lettres du roi pour sa sûreté. La cour les déclara subreptices, et le fit arrêter. Quelques jours après, on lui rendit la liberté. Il s'enfuit, fut condamné au bannissement et à la perte de ses

biens. Sous le règne suivant, il obtint des lettres de rémission. 1454-55.

Le roi eut à réprimer un coupable plus dangereux. Depuis 1446 que le dauphin avoit quitté la cour, en demandant un congé de quatre mois, son père n'avoit cessé de l'inviter à y revenir, et à rentrer dans le devoir. Il y eut à cet égard plusieurs négociations inutiles. Louis, tourmenté d'une perpétuelle inquiétude, fit la guerre au duc de Savoie, son beau-père. Mais le duc de Bourgogne et le canton de Berne y mirent fin, en l'obligeant d'accepter leur médiation. Il eut ensuite une querelle avec ses propres sujets, pour une taxe qu'il leur imposa, et que les trois Etats de la province prétendirent être contraire à leurs priviléges, dont les rois de France avoient promis le maintien lorsque cet Etat leur fut donné. Louis ayant rejeté leurs remontrances, ils les adressèrent au roi, qui leur promit justice, et fit entrer ses troupes en Auvergne, où il se rendit lui-même. Le dauphin, hors d'état de résister, feignit de se soumettre, et dit qu'il étoit prêt à retourner à la cour; mais il eut l'audace d'insister sur le renvoi de quelques grands, dont il prétendoit avoir à se défier. Le roi répondit qu'il ne sacrifieroit point

1454-55. à ses craintes chimériques de fidèles sujets qui avoient contribué au rétablissement de la monarchie. Après ces inutiles négociations, Charles déclara qu'il remettoit en sa main le
1456. Dauphiné. Il en conféra le gouvernement au seigneur de Châtillon. Le dauphin enjoignit à tous ses sujets, depuis l'âge de dix-huit ans, de prendre les armes. Il se flatta quelque temps qu'on craindroit de le pousser à bout; mais, ayant appris que Dammartin avoit ordre de faire entrer l'armée en Dauphiné, de se saisir de la province, et même de sa personne, il ne songea plus qu'à la fuite. Il n'eût pu l'effectuer s'il n'avoit eu l'art de tromper Dammartin, en lui promettant de se rendre à la cour de France. Il alla chercher un refuge à celle de Bourgogne, où il fut reçu de la manière la plus honorable. Le roi fut très-fâché de voir l'héritier de la couronne entre les mains d'un prince déjà trop puissant par lui-même, et, craignant qu'il ne cherchât à tirer parti d'un dépôt de cette importance, augmenta les garnisons des places frontières de la Bourgogne et des Pays-Bas. De son côté, le duc leva des troupes; mais, la crainte étant égale d'une et d'autre part, on se contenta de s'observer réciproquement.

L'infortuné Charles, réduit à prendre des

précautions contre son propre fils, eut en même temps à punir, dans un prince de son sang, une lâche trahison. Le duc d'Alençon, depuis la guerre de la Praguerie, dont il avoit été l'un des principaux auteurs, paroissoit rarement à la cour, où ses liaisons avec le dauphin l'avoient rendu suspect. Il ourdit des intrigues avec l'ennemi de l'Etat, et fut trahi lui-même par son aumônier, nommé Gillet, de Domfront, l'un de ses agens. Des lettres qu'il écrivoit au gouvernement anglois, remises à Charles, découvrirent une partie de ses complots. Le comte de Dunois l'arrêta de sa main à Paris, et le fit mener à Melun. Le connétable lui ayant fait des questions, il dit qu'il ne répondroit qu'au roi. On le transféra dans le Bourbonnois. Son procès y fut commencé. Le roi nomma des commissaires pour l'interroger. Il prétendit qu'en qualité de prince du sang et de pair de France, il ne devoit reconnoître d'autre tribunal que la cour des pairs. Charles manda le parlement à Montargis, et y convoqua les pairs. Le duc de Bourgogne, sommé de s'y rendre, dit aux envoyés françois : « Quoique, suivant le traité d'Arras, le » roi n'ait rien à me commander, je me trou- » verai à Montargis. » Aussitôt il ordonne à tous ses sujets de prendre les armes pour l'ac- 1456.

1456. compagner en cette ville. Charles, en étant instruit, ordonne à l'arrière-ban de s'assembler. La guerre paroissoit inévitable; mais le roi dissimula son ressentiment, et fit dire au duc qu'il le dispensoit de venir à Montargis, et le prioit seulement d'y envoyer quelques personnes de son conseil. Le duc y consentit. L'assemblée des pairs fut transférée à Vendôme, parce qu'une maladie épidémique désoloit Montargis. Il s'y trouva deux pairs créés depuis peu : Charles d'Artois, comte d'Eu, et Gaston, comte de Foix. Celui-ci est le premier pair d'institution royale qui n'ait pas été prince du sang. L'accusé, après avoir longtemps nié les crimes qu'on lui imputoit, pressé par ses remords, par la force des preuves qui l'accabloient, déterminé par l'espoir du pardon qu'on lui avoit dit être attaché à un aveu sincère, confessa les mesures qu'il avoit concertées avec le gouvernement anglois pour lui livrer la France. Il parut au milieu de la salle, assis sur la sellette, pour y subir ses interrogatoires. Un des membres du conseil de Bourgogne supplia, au nom de son maître, le roi de faire grâce au coupable, et prononça un discours éloquent. La duchesse d'Alençon s'étoit rendue en Bretagne pour engager le connétable à venir joindre ses supplications à

celles de toute la cour, qui imploroit la clémence du monarque. Il accourut à Vendôme. Les conclusions du ministère public tendant à la mort, le roi décida que les prêtres et les clercs se retireroient, à la réserve des pairs ecclésiastiques, qui assistèrent aux opinions, mais sans donner la leur. Le 10 octobre 1458, deux ans après la détention du duc, l'arrêt, prononcé par le chancelier des Ursins, condamna l'accusé à mort, l'exécution toutefois différée jusqu'au bon plaisir du roi. Ses biens confisqués furent, à l'exception du comté d'Alençon, rendus à sa femme et à ses enfans, en considération des services de ses ancêtres. Il fut renfermé au château de Loches, en Touraine, d'où il ne sortit qu'au commencement du règne de Louis XI. On a vu, dans le cours de cette Histoire, d'autres procès criminels instruits contre des princes, et même contre des rois, mais toujours par contumace. C'est ici la première fois qu'un prince du sang est livré en personne, et en la présence du monarque, aux formalités les plus rigoureuses de la justice; cette vigueur, que le gouvernement n'avoit pas déployée depuis plusieurs siècles, annonçoit le retour de sa puissance. 1456.

Durant l'instruction de ce procès, on fit une petite expédition sur les côtes d'Angle- 1457.

1457. terre. Brézé, sénéchal de Normandie, mit à la voile de Honfleur, avec un corps de quatre mille hommes, descendit près de Sandwich, dans la province de Kent, entra dans la ville, où les Anglois se battirent de rue en rue, et ne cédèrent qu'au nombre, se rembarqua le soir même avec beaucoup de prisonniers et de butin, et revint au port d'où il étoit parti.

Pendant le séjour que le duc de Richemont fit à Vendôme pour fléchir le monarque en faveur du duc d'Alençon, il fut pressé par le gouvernement françois de rendre hommage pour le duché de Bretagne, dont il venoit d'hériter. Quoique devenu souverain, il garda l'épée de connétable, pour donner à la France une marque de son attachement. Néanmoins, il crut devoir soutenir avec fermeté les droits de sa nouvelle dignité, auxquels il prétendit qu'on vouloit porter atteinte, en exigeant de lui l'hommage lige. Il s'y refusa formellement; et le roi, pour abréger la contestation qui s'élevoit à ce sujet entre les ministres des deux cours, dit au duc : « Faites l'hommage tel que » l'ont fait vos prédécesseurs », et ajouta obligeamment : « Je ne voudrois préjudicier » en rien à vos droits. Aussi crois-je que vous » ne voudriez préjudicier aux miens. » Le duc de Bretagne fut un des principaux auteurs du

salut de la France, et la servit sans intérêt, 1457.
car il refusa toujours les bienfaits du roi. Si dans les commencemens de ce règne il usa quelquefois de violence et d'autorité envers certains favoris du monarque, il faut considérer qu'il s'agissoit de préserver l'Etat d'une entière subversion, et qu'il n'avoit pas le choix des moyens. Son successeur, François II,
rendit hommage comme lui, et il ne s'éleva 1458.
plus de contestations sur la *ligence* de Bretagne. Avant de parvenir à la possession de cette province, Richemont avoit longtemps vécu à la cour du duc de Bourgogne. Il eut le loisir d'y étudier le caractère du dauphin et du comte de Charolois, fils aîné du Bourguignon. La liaison qui s'établit entre trois jeunes princes destinés à régner, leur ayant appris à se connoître respectivement, cette connoissance devint la boussole de leur conduite lorsqu'ils furent revêtus de la puissance souveraine.

Gênes se donna encore au roi dans le cours de cette année. C'étoit sa ressource accoutumée, lorsqu'elle se voyoit ou déchirée par des dissensions intestines, ou trop pressée par quelque puissance étrangère. Alphonse, roi d'Aragon, et paisible possesseur du royaume de Naples depuis la retraite de René d'Anjou,

1458. venoit de déclarer la guerre à cette république. Elle envoya prêter serment de fidélité à Charles, qui donna le gouvernement de Gênes à Jean, duc de Calabre, fils aîné de René, roi titulaire de Sicile. Ce duc accorda, au nom du roi, dont il avoit les pouvoirs, une abolition du crime de révolte dont les Génois s'étoient rendus coupables. Cette démarche de la république ne fit qu'animer Alphonse à la poursuite de son entreprise. Gênes alloit tomber en son pouvoir lorsqu'il fut emporté par une maladie subite. Il avoit désigné son fils naturel, Ferdinand, pour son successeur au trône de Naples. Le pape, Pie II, lui en donna l'investiture. C'étoit un méchant prince qui étoit haï même de sa famille. Elle offrit au duc de Calabre, alors à Gênes, de l'aider à
1459-60. se saisir de cette couronne. Mais le duc de Tarente, qui l'en avoit presque mis en possession, changea d'opinion et de parti; et, tandis que le duc de Calabre étoit occupé de la conquête du royaume de Naples, le peuple de Gênes se souleva contre la garnison françoise de cette ville, et la contraignit de se réfugier dans la citadelle. Charles donna une flotte et une armée à René d'Anjou, roi de Sicile, pour secourir les assiégés. Il se livra un combat sur terre dans les environs de la place. Les

François attaquèrent l'ennemi dans ses retranchemens. N'ayant pu les forcer, ils se retiroient vers la flotte, lorsque René, qui n'avoit pris aucune part à l'action, follement outré de leur défaite, lui ordonna de s'éloigner, laissant à la disposition des vainqueurs les malheureux qu'elle eût accueillis. Ils furent tous pris ou massacrés. La citadelle se rendit peu après cette lâche barbarie. Le duc de Calabre fut à son tour vaincu à Troja, par Ferdinand, et ensuite réduit à la seule île d'Ischia, où l'investit une flotte envoyée par Don Juan, roi d'Aragon, et oncle de Ferdinand. Bientôt il se vit forcé de la rendre par capitulation à son heureux rival, et repassa en France au commencement du règne de Louis XI. 1459-60.

Charles fut probablement moins affecté des événemens de l'Italie qu'il n'eût pu l'être dans un autre temps. Les chagrins continuels que lui donnoit le dauphin étoient faits pour épuiser toute sa sensibilité. Ce fils ingrat, trompé par des rapports infidèles, crut que son père avoit le dessein de l'exclure du trône, pour y placer Charles, son frère puîné. Il fit solliciter sa réconciliation; mais la facilité qu'il y trouva le dégoûta de ce projet. Le roi voulut bien témoigner le désir de son retour à l'envoyé qui étoit venu de sa part. Il avoit,

1459-60. dit-il, à lui communiquer des secrets d'une telle importance que lui seul en pouvoit être dépositaire, et alla jusqu'à lui offrir toutes les sûretés imaginables. Cette extrême bonté fut sans effet. Le dauphin avoit déjà changé de sentiment quand il apprit ceux de son père. Il
1461. étoit cependant dévoré d'ennuis dans sa retraite (à Genape, près de Bruxelles); et ce fut pour le charmer que furent composées les cent *Nouvelles Nouvelles*, recueil de contes bien au-dessous de ceux de Boccace, quoique postérieurs de plus d'un siècle. Il n'eût tenu qu'au roi de se venger du déplaisir qu'on lui causoit en favorisant la désobéissance de son fils. Le comte de Charolois, héritier présomptif du duché de Bourgogne, mécontent du crédit dont jouissoit la maison de Croï à la cour de son père, désiroit se retirer à celle de France; le comte de Saint-Paul en fit de sa part la proposition au roi. Mais le prince bourguignon vouloit qu'une sanglante vengeance exercée sur la famille qu'il haïssoit précédât sa fuite. Le roi sentit qu'il se rendroit complice d'une violence s'il achevoit la négociation, et fit dire au comte de Charolois, que « pour deux royaumes » comme le sien il ne souscriroit pas à une » mauvaise action. »

Charles touchoit alors à son dernier jour. Il

fut pris de la fièvre dans le commencement de 1461.
juillet; les médecins augurèrent mal de son état. On en rendit compte au dauphin par une lettre du 17 de ce mois. Tout à coup une sorte de rumeur annonça qu'on vouloit attenter aux jours du souverain. Un officier que l'histoire ne nomme pas, crut devoir l'en informer. On dit qu'alors il dédaigna de vivre, et passa sept jours sans accepter aucun aliment et aucune boisson; qu'enfin, à la sollicitation des médecins et des ministres de la religion, il essaya de prendre quelque nourriture, mais que son estomac s'étoit rétréci. Les écrivains les plus judicieux ne croient pas à ce projet de parricide médité par Louis XI, ni à cette résolution insensée qu'on attribue à Charles, de se laisser mourir de faim pour éviter le poison. Mais le chagrin que lui causa la longue rébellion d'un fils dénaturé peut avoir abrégé sa vie. Il mourut le 22 juillet à Mehun-sur-Yèvre, âgé de cinquante-huit ans, cinq mois.

La cour fut tellement occupée de ses intérêts personnels, que personne ne songea aux obsèques du monarque. Tannegui du Châtel s'en chargea. C'étoit le neveu de celui qui avoit sauvé le dauphin dans ses bras, au temps de la surprise de Paris par les Bourguignons. Il disposa la pompe funèbre, et en avança les

1461. frais qui ne lui furent restitués qu'au bout de dix ans. Nous ne savons pourquoi on a voulu dans ces derniers temps élever des doutes sur ce fait consacré par l'histoire. Mézeray, Daniel, Villaret l'ont adopté sans aucune hésitation. Des discussions d'intérêt élevées par les moines de Saint-Denis troublèrent les funérailles de Charles, inhumé dans cette abbaye. Le comte de Dunois dit à voix haute : « Nous avons perdu notre maître; que chacun songe à se pourvoir. »

Ce prince nous semble avoir été jugé beaucoup trop sévèrement par le président Hénault, qui prétend qu'il ne fut en quelque sorte que « le témoin des merveilles de son règne, » et que sa vie étoit employée en galanteries, » en jeux et en fêtes. » Il est vrai qu'il donna trop de temps à ses plaisirs; mais il s'en faut beaucoup qu'il négligeât les affaires : chaque jour de la semaine, le dimanche excepté, il assistoit aux divers conseils, pour lesquels il avoit établi un ordre constant. Sa valeur est avouée par son censeur lui-même. Sa parole fut tellement inviolable qu'on la regarda toujours comme une loi. Au plus fort de la guerre, et tout le temps qu'il mit à recouvrer ses Etats, il protégea autant qu'il put le laboureur contre les gens d'armes. Il sut être à la fois

économe et libéral, et donna constamment des preuves de son amour pour la justice. Lorsqu'un particulier avoit suivi au conseil des prétentions jugées légitimes, il étoit remboursé par le trésor de ses frais de voyage et de séjour. Il eut un goût trop vif pour les femmes. Celle qu'il aima le plus, Agnès Sorel, avoit de la naissance, de la beauté, des grâces, un esprit cultivé : généreuse et désintéressée, elle n'abusa point de l'ascendant qu'elle avoit sur le roi, ne rechercha ni le crédit ni l'opulence; la reine, princesse aimable et vertueuse, la traitoit avec bonté; elle fut la première maîtresse d'un roi de France qui ait été publiquement reconnue, et qui ait vécu avec un certain éclat. Charles lui donna la seigneurie de Beauté-sur-Marne, qu'elle fit embellir. Paris l'accueillit fort mal lorsqu'elle y vint pour la première fois avec la cour, en 1446. Elle fut en butte aux propos les plus injurieux, le sut, et se retira pénétrée de confusion, de dépit et de regret de s'être montrée dans la capitale, où elle s'attendoit à une réception distinguée. Elle mourut en 1449 dans l'abbaye de Jumiège; elle y étoit venue attendre le roi. Elle laissa trois filles naturelles, qui furent mariées à des gens de distinction. L'une, nommée Charlotte, épouse de Jacques de

1461. Brézé, comte de Maulevrier, surprise en adultère avec un gentilhomme poitevin, fut immolée sur l'heure, avec son amant, par l'époux outragé. La dame de Villequier, nièce d'Agnès Sorel, prit sa place dans l'affection du monarque.

Les violentes secousses, qui, depuis près de quatre-vingts ans, ébranloient la monarchie, affermirent le pouvoir souverain qu'elles sembloient devoir renverser. La nation réduite aux dernières extrémités, cherchant un appui, ne le vit que dans un monarque, qui, toujours armé, étoit toujours en état de la protéger. Elle s'accoutuma insensiblement à le regarder comme le centre unique de l'Etat. Les grands vassaux, à force d'abuser de leur pouvoir, l'avoient déjà perdu en grande partie. Les appels à la cour du roi, pratiqués dans les siècles précédens, y donnèrent une première atteinte; mais cet usage ne concernoit que les causes majeures. Ce qui ruina véritablement la puissance féodale, ce sont les excès auxquels se livrèrent les seigneurs; ce sont leurs guerres, leurs vexations, leurs tyrannies. Quand ils se virent attaqués, ils furent très-mal défendus par des vassaux opprimés, qui les détestoient. L'autorité s'échappa ainsi peu à peu d'elle-même de leurs mains. Les ducs de

Bourgogne et de Bretagne, avec le comte de Foix, furent à peu près les seuls qui conservassent encore dans leurs domaines un pouvoir absolu, que le roi néanmoins ne laissoit pas de leur contester. 1461.

Il y eut sous ce règne une innovation très-remarquable; ce fut pour la première fois que le monarque imposa de nouveaux tributs sans le concours des Etats-Généraux. On n'entendit aucun murmure. La nation, convaincue de la nécessité d'une taille perpétuelle ordonnée par le roi pour l'entretien des troupes, ne prit pas garde à l'inobservation des formes ordinaires. Sous Charles VII, cette taxe n'excéda jamais ce qui étoit nécessaire à l'entretien de la troupe réglée. Ce subside étoit connu sous les règnes précédens, ainsi qu'on l'a déjà dit; mais il étoit accidentel et temporaire, et cependant ne s'établissoit qu'avec le consentement des provinces. Ce consentement fut même demandé, sous Charles VII, pour les aides, quoiqu'on s'en fût passé pour la taille à perpétuité.

On s'attacha, sous ce règne, à perfectionner l'artillerie; mais on n'avoit pas les connoissances qui depuis en ont fait comme l'arbitre du destin des nations. Les pièces d'un énorme calibre qui furent fondues à cette époque manquèrent

1461. toujours leur effet. On fit encore en ce genre, sous Louis XI, un essai malheureux. Dans le faubourg Saint-Antoine, près de la Bastille, on éprouva une bombarde de cinq cents livres de balles; le boulet porta jusqu'au pont de Charenton, à près de deux lieues. Comme on rechargeoit la pièce, une partie de la poudre, qui n'avoit pas pris feu la première fois, s'enflamma au moment où l'on plaçoit le boulet; la bombarde éclata, tua l'inventeur et plus de vingt autres personnes. Quoique les bombes, ainsi qu'on l'a déjà dit, fussent connues en France, dans le quinzième siècle, l'usage général n'en fut introduit parmi nous qu'au dix-septième, en 1634. Les Chinois, comme on sait, s'en servoient plusieurs siècles avant que le secret de la poudre à canon eût été trouvé en Europe.

On avoit en France une passion extrême de s'instruire : à la mort de Charles VII, la seule Université de Paris comptoit vingt-cinq mille étudians. Les lettres néanmoins firent peu de progrès; ni la langue, ni les esprits n'étoient formés. Parmi la multitude prodigieuse de versificateurs dont l'Etat se trouvoit inondé, le premier sans contredit étoit Charles, duc d'Orléans, fils de celui qui avoit assassiné le duc de Bourgogne. Il étoit fort supérieur au

poëte satirique Villon, que Boileau a cependant seul distingué dans ce siècle. Ce Villon, condamné à la potence pour des friponneries, en appela, et obtint sa grâce de Louis XI. Il tourna la chose en plaisanterie, et fit sur son aventure des vers bouffons et grossiers (1). Martial d'Auvergne, qui mit en vers ridicules les chroniques de son temps, peignit quelquefois la nature avec succès. René d'Anjou, roi titulaire de Sicile, étoit en même temps peintre et poëte. Il subsiste encore quelques uns de ses tableaux dans le Midi. Il s'adonna particulièrement à la poésie pastorale. Il aimoit la vie champêtre. Son épouse, Jeanne de Laval, et lui, se plaisoient à s'habiller en bergers, conduisoient leurs troupeaux, et couchoient dans les champs sous des tentes. 1461.

La première dauphine, Marguerite d'Ecosse, avoit la passion de la poésie et des beaux-arts. Souvent elle passoit les nuits à composer des ballades et des rondeaux, sorte de pièces

---

(1) Je suis François, dont ce me poise,
Nommé Corbeuil en mon surnom,
Natif d'Anvers emprès Pontoise,
Et du commun nommé Villon.
Or, d'une corde d'une toise
Sauroit mon col que mon cul poise,
Si ne fût un joli appel.
Ce jeu ne me sembloit point bel.

1461. alors très à la mode. On connoît ce trait de son enthousiasme pour les sciences : Alain Chartier, l'homme de son temps le plus instruit, et le plus laid, s'étoit endormi dans une salle du Louvre. Marguerite, en passant, l'aperçut, et le baisa sur la bouche. Sa suite en parut très-surprise ; elle lui dit : « Ce n'est » pas l'homme que j'ai baisé ; mais la bouche » d'où sont sortis tant de beaux discours. » Cette naïveté, qui étoit dans les mœurs du temps, paroîtroit un peu forte aujourd'hui.

La philosophie ne fit point de progrès. On vit renaître la querelle des *Réalistes* et des *Nominalistes*. Cette dernière secte fut créée par Jean, surnommé le Sophiste, dans le onzième siècle. Abailard lui donna quelque éclat ; elle languit ensuite, et se releva encore. Suivant les Nominalistes, les hommes ne connoissoient des choses que les noms ; leurs adversaires se déclaroient partisans des choses. L'alchimie comptoit une multitude de sectateurs, ainsi que l'astrologie judiciaire. Les princes entretenoient des astrologues et des fous ; Charles VII n'eut cependant point de fou porté sur l'état de sa maison : ce qui fut regardé comme une singularité.

La découverte de l'imprimerie, faite dans ce siècle, changea en quelque sorte la face de

l'Univers ; elle date de 1440, et l'opinion la plus commune l'attribue à Jean Guttemberg, gentilhomme de Mayence. Il fit ses premiers essais à Strasbourg, et vint ensuite dans sa patrie, où il contracta une association avec Jean Fauste. Le premier ouvrage considérable, sorti de leurs presses, est une Bible, sans date, qu'on présume être de 1450. 1461.

Cet art étoit connu à la Chine seize siècles avant l'ère chrétienne. Long-temps avant qu'il fût pratiqué en Europe, on touchoit, pour ainsi dire, à sa découverte. On gravoit des lettres en relief à Lacédémone, dès le règne d'Agésilas, environ quatre cents ans avant Jésus-Christ. De la découverte de ces caractères à celle de l'imprimerie il n'y avoit qu'un pas à faire ; on ne le fit point. Les livres furent d'abord imprimés comme à la Chine, avec des planches de bois, ou de cuivre, sur lesquelles on gravoit des caractères fixes. C'étoit un procédé long et pénible. Bientôt, Schoiffer, nouvel associé et gendre de Fauste, imagina de fondre les caractères, et alors l'imprimerie fut connue de toute l'Europe.

La peinture florissoit déjà en Italie ; elle étoit encore au berceau en France. Nous étions à cet égard bien moins avancés que les Flamands. Ce fut chez eux, à Bruges, que, vers

1461. le milieu du quinzième siècle, Waneyk imagina de substituer au vernis qu'on avoit employé jusque-là, pour donner de l'éclat à la peinture, le mélange de l'huile de lin avec les couleurs. Le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, fit exécuter les tableaux de cet artiste, par les manufactures de tapisseries des Pays-Bas, les seules qui existassent en Europe. La sculpture ne fit aucun progrès sous Charles VI et Charles VII. Les spectacles restèrent aussi au point où ils étoient dans le quatorzième siècle. On suppléoit à la foiblesse de l'art dramatique par des pantomimes; les fêtes, en Flandre comme en France, n'étoient qu'un étalage de magnificence dénuée de goût. Les Flamands, qu'enrichissoit un commerce immense, surpassoient en ces occasions toute l'Europe. Un simple particulier, pour célébrer l'entrée du duc de Bourgogne à Gand, couvrit son toit de lames d'or, surmontées de lames d'argent.

L'abus des asiles diminua, mais ne fut éteint que long-temps après. Des villes entières jouissoient de ce privilége, destructeur de toute bonne police; entre autres celle de Saint-Malo, parce qu'elle avoit été le séjour de plusieurs personnages canonisés. La mode de mourir avec un froc commençoit à s'affoiblir;

celle des habits du sexe étoit ridicule. La queue 1461.
de ses robes étoit d'une longueur démesurée, et les manches pendoient à terre; les têtes se perdoient sous des bonnets immenses : il fallut élargir les portes pour leur donner passage; sous Louis XI, il fut nécessaire de les exhausser, parce que la hauteur des coiffures fut substituée à leur énorme largeur. Les vêtemens des hommes n'étoient pas moins ridicules : les chroniqueurs du temps disent qu'ils étoient habillés comme des singes. Les valets, aussi bien que les maîtres, étoient couverts d'étoffes précieuses : il y a lieu de s'en étonner; car la nation[1], presque sans commerce et sans industrie, étoit pauvre. La marine languissoit au point que, pour les expéditions de mer, on étoit réduit à fréter des navires étrangers.

Tout le commerce, pour ainsi dire, de l'Europe et de l'Asie, étoit entre les mains des Vénitiens et des Génois. Les marchandises venoient de l'Inde, par les mers de l'Arabie et de la Mecque, à Suez, d'où elles étoient transportées sur des chameaux jusqu'au Caire, et descendoient sur le Nil au port d'Alexandrie : cette ville servoit d'entrepôt aux trois parties du Monde connu, lorsque les Portugais entreprirent de lui enlever cet avantage, en cherchant une autre route pour aller dans l'Inde,

1461. par l'Océan occidental, ou atlantique. Don Henri, frère de Jean I, roi de Portugal, fut l'auteur de ce projet. En 1415, il fit équiper quelques vaisseaux, qui s'avancèrent, en côtoyant l'Afrique, jusqu'au cap de Boiador, en face des Canaries, appelées par les anciens îles Fortunées, plusieurs fois reconnues et négligées ou abandonnées (1). Le prince de Portugal ne cessa jusqu'à la fin de sa vie, arrivée en 1463, d'exciter les navigateurs de son pays, à pousser plus loin leurs recherches; ils découvrirent le cap Vert et les côtes de Guinée. Ce fut là le terme des voyages entrepris sous ses auspices. Ce n'étoit qu'environ le tiers du chemin pour arriver au cap de Bonne-Espérance, d'où l'on entre dans les mers de l'Inde. On touchoit presque à la découverte de l'Amérique. Brava, la dernière des îles du cap Vert, n'en est séparée que par un trajet d'environ quatre cent cinquante lieues. En 1461, on trouva dans celle de Cuervo, une statue, qui, de la main droite, montroit l'Occident,

(1) Le connétable de France, Louis d'Espagne, surnommé Lacerda, en avoit obtenu l'investiture du Saint-Siége, qui alors se croyoit en droit de disposer du monde entier, et avoit pris le nom de prince des îles Fortunées, où il n'alla jamais.

du côté où est l'Amérique. Sur la base, étoit une inscription, qu'on croit avoir été écrite en langue phénicienne ou carthaginoise. Les vaisseaux de ces deux nations reconnurent à diverses reprises toutes les côtes de l'Afrique jusqu'au cap de Bonne-Espérance. On présume, dit Villaret, que les Carthaginois avoient trouvé l'Amérique bien des siècles avant l'ère chrétienne, qu'ils y avoient des comptoirs; mais que la république, se voyant dépeuplée par de si longs voyages, avoit fini par les défendre. Ce n'est là qu'une conjecture fort incertaine. 1461.

Quant à la route des Indes, par le cap de Bonne-Espérance, elle étoit connue près de trois siècles avant Jésus-Christ, des Marseillois aussi bien que des Phéniciens et des Carthaginois; mais tous préféroient la route de la mer Rouge, infiniment plus courte, et qui ne présentoit d'autre obstacle, qu'un trajet par terre, de vingt lieues environ, depuis Suez, jusqu'au Caire; obstacle qu'on surmontoit à l'aide des chameaux: il est vrai qu'il falloit en outre l'emploi d'un navire de plus.

Le domaine direct de la France, qui, sous Charles VI, étoit réduit à l'Orléanois, à la Touraine, au Berry, et à une partie du Poitou, s'étendit, des confins de cette dernière

1461. province, à la mer de Biscaye. Il n'y avoit plus en France, comme nous l'avons dit, que trois vassaux puissans qui pussent donner de l'inquiétude au monarque : encore les domaines du duc de Bourgogne, qui étoit le plus redoutable, se trouvoient coupés par la Champagne et la Picardie, ce qui atténuoit beaucoup sa force. A l'égard des autres possesseurs de fiefs un peu étendus, leurs domaines étant resserrés et enclavés entre des provinces de la dépendance immédiate du roi, ils avoient cessé d'être dangereux.

On sait que l'Empire romain s'éteignit du temps de Charles VII, par la prise de Constantinople, dont Mahomet II s'empara le 29 mai 1453. C'est mal à propos qu'on fixe, en général, à cette époque, et qu'on attribue à cette chute la renaissance des lettres dans l'Occident. L'Italie avoit produit bien auparavant des poëtes célèbres; il est vrai seulement que plusieurs savans personnages, qui passèrent de la Grèce en Italie, et de là, se répandirent dans les autres contrées de l'Occident, apportèrent avec eux une connoissance plus exacte de leur langue, et des exemplaires de leurs meilleurs ouvrages. L'étude du grec étoit depuis long-temps négligée dans nos écoles; en 1458, cette langue et la rhétorique

furent enseignées publiquement à Paris. Le premier professeur d'éloquence se nommoit Grégoire de Tiferne. Avant lui, on passoit immédiatement de la grammaire à la logique. Dès le commencement de ce siècle, Emmanuel Chrysolone avoit ramené en Italie l'étude du grec; mais le génie des habitans de cette belle contrée n'avoit point attendu ses leçons; il s'étoit développé de lui-même. 1461.

LOUIS XI.

Louis apprit à Genape la mort de son père. Il parut craindre qu'on ne lui disputât le droit qu'il avoit au trône, ayant pour ennemis presque tous ceux qui se trouvoient à la tête des affaires. Le duc de Bourgogne, dont il devoit être accompagné à Reims, assembla cent mille hommes à Saint-Quentin. Mais bientôt le roi fut désabusé de cette crainte, par l'empressement de ses premiers sujets à venir lui faire leur cour; il en conçut une autre alors : une escorte, aussi nombreuse que celle du prince bourguignon, lui sembla redoutable; il le fit prier de la renvoyer. Ce prince, qui agissoit de bonne foi, ne garda que quatre mille gentilshommes. Après le repas qui suivit la cérémonie du sacre, le duc, se jetant aux genoux

1461. du monarque, le conjura de faire grâce à ceux qui avoient eu le malheur de lui déplaire. Il le promit, mais il en excepta sept personnes qu'il ne nomma point; se réservant ainsi le choix des victimes de son ressentiment, qu'il n'étoit nullement d'humeur à oublier. Le duc, par le traité d'Arras, étoit dispensé de tout hommage; néanmoins, de son propre mouvement, il donna au roi cette marque de sujétion, et prêta serment de fidélité, non seulement pour les domaines qu'il tenoit de la couronne, mais pour toutes ses possessions en général.

A l'entrée de Louis dans sa capitale, on vit paroître trois belles filles toutes nues, figurant des syrènes. Il alla loger au palais des Tournelles. Son premier soin fut de destituer de leurs emplois et de leurs dignités presque toutes les créatures de son père; le même sentiment, qui le portoit à ces destitutions, lui fit rétablir ceux qui avoient été disgraciés ou punis sous le règne précédent, entre autres, le duc d'Alençon, et ce Jean d'Armagnac, qui avoit pris sa sœur pour femme. Il n'y avoit pas un mois qu'il gouvernoit, et déjà il avoit excité un mécontentement presque général. A son sacre, il avoit promis de ne pas augmenter les impôts; à peine sorti de Reims, il oublia

sa promesse. Les Rémois se révoltèrent, et 1461.
répandirent le sang de plusieurs employés; le roi fit prendre quatre-vingts des plus séditieux; sept d'entr'eux furent envoyés au supplice. Il y eut aussi des mouvemens dans les villes d'Angers, d'Alençon, d'Aurillac; mais ils furent promptement réprimés.

Le roi, qui avoit comblé d'honneurs le duc de Bourgogne, qu'il n'aimoit point, n'en prodigua pas moins au comte de Charolois, qu'il n'aimoit pas davantage. Ce prince vint le voir à Tours, y séjourna un mois, et partit gratifié d'une pension de trente-six mille livres et de la lieutenance-générale de la Normandie. On ne conçoit pas pourquoi Louis, qui s'estimoit un très-grand politique, confioit au présomptif héritier de la puissante maison de Bourgogne, un gouvernement de cette importance, c'étoit se forger volontairement des entraves. Dans le même temps, au mépris des sermens les plus solennels, il confirmoit, en secret, l'alliance contractée par Charles VII avec les Liégeois, ennemis de la maison de Bourgogne.

Louis fit une seconde faute non moins grave que celle qu'il avoit commise en mettant aux mains du comte de Charolois une des belles provinces de son royaume : ce fut l'abolissement de la pragmatique-sanction, qui

1461. des cours supérieures, l'exécution de l'acte destructeur de la pragmatique fut traversée de toute part, et cette pragmatique fut suivie dans presque tous ses points jusqu'à François I.

Le duc de Bretagne, François II, vint aussi à Tours, et se présenta pour rendre son hommage. Quoiqu'on lui eût déclaré qu'il ne seroit pas question de ligence, un huissier du roi dit, au moment de la cérémonie, qu'il falloit que le duc quittât son épée. Tannegui du Châtel, qui, depuis la mort de Charles VII, avoit abandonné le service de la France, pour s'attacher à celui du duc de Bretagne (1), répondit qu'il ne devoit point la quitter, et il la garda; mais il rendit ensuite, à l'ordinaire, l'hommage-lige pour les comtés de Montfort et d'Etampes. Le roi n'omit rien pour s'attacher François II; il le nomma son lieutenant-général dans le Maine, l'Anjou, la Touraine et la Normandie, sans paroître se souvenir qu'il venoit de conférer le gouvernement de cette dernière province au comte de Charolois.

(1) Il étoit grand-maître de Bretagne, chambellan du duc, et gouverneur de Nantes. Il avoit trop rendu de services à Charles VII pour n'être pas odieux à son fils. Ce fut ce motif sans doute qui lui fit chercher un refuge dans la cour du souverain de sa province.

Son projet étoit de faire un voyage en Bretagne, sous prétexte d'un pieux pèlerinage. Le duc ne goûtoit pas cette dévotion ; mais il n'osa s'y opposer. Le roi étoit excité par deux motifs : il vouloit d'abord connoître par lui-même les forces de la province, ensuite favoriser, par sa présence, l'enlèvement de la duchesse douairière de Bretagne, pour la faire épouser au duc de Savoie ; enlèvement projeté par le père même de la duchesse. Mais François voulut d'autant moins souffrir cette violence dans ses Etats, que le mariage projeté ne s'accordoit point avec ses intérêts ; en conséqueuce, le roi et le duc se séparèrent mécontens l'un de l'autre. 1461.

De retour en France, Louis accabla de tout son ressentiment Chabannes, comte de Dammartin, qui se l'étoit attiré uniquement pour avoir fait son devoir sous le règne de Charles VII. Le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, tout ce qu'il y avoit à la cour de princes ou de seigneurs estimables, sollicitoit pour lui. Après s'être tenu caché quelque temps, rassuré par sa conscience, il demanda une audience à Louis, et, se jetant à ses genoux, le conjura de le faire juger suivant la rigueur des lois, sans consulter sa miséricorde. Il eut ordre de quitter le royaume, et se ré-

1461. fugia en Allemagne tandis qu'on lui faisoit son procès en France. Ses domaines furent saisis, et la confiscation de ses biens promise au gouverneur de Paris, Charles de Melun, si l'accusé succomboit. Ce gouverneur, chargé de la régie, s'acquitta si rigoureusement de sa commission, qu'il chassa la comtesse de Dammartin de son château, et la réduisit à chercher un asile chez un de ses fermiers. Son mari, sommé de comparoître, vint se constituer prisonnier; il fut traité avec tant de barbarie, qu'il fut réduit à demander au parlement une provision de 200 fr. sur ses biens pour se vêtir. On le crut perdu. Il avoit (en 1446) accusé le dauphin de conspirer contre son père, et avoit eu la fermeté de le lui soutenir en face. C'étoit principalement sur la vérité ou la fausseté de cette inculpation, que les juges avoient à prononcer. L'accusé fut déclaré criminel de lèse-majesté; mais le roi prétendit lui faire grâce, en bornant sa peine à un bannissement perpétuel; puis changeant d'avis, le fit enfermer à la Bastille. Sa dépouille ne fut pas toute livrée au comte de Melun, mais il en eut la plus grande partie. Le reste fut la proie de quelques autres courtisans.

Louis se fit plus d'honneur en accueillant

Marguerite d'Anjou, qui vint à Chinon ré- 1461.
clamer les secours du monarque en faveur de son mari détrôné (Henri VI); il ne lui donna cependant que deux mille hommes. Pierre de Brézé, grand chambellan de Normandie, conduisit Marguerite en Angleterre, et commanda cette petite troupe. Il conçut pour l'héroïne angloise des sentimens plus vifs que ceux de l'intérêt dû à ses malheurs et à son courage. Il lui fit rendre de grands honneurs, et faire des présens considérables par la ville de Rouen. La traversée fut malheureuse; un orage fit perdre la plupart des troupes françoises; le reste fut débarqué à Barwick. L'armée de la reine fut défaite à Hexhan, dans le Northumberland, et Henri fait prisonnier. Marguerite, se sauvant avec son fils le prince de Galles, est rencontrée dans les bois par des brigands qui alloient tuer l'un et l'autre, lorsqu'une querelle s'élève entre eux sur le partage des dépouilles. La reine saisit ce moment pour s'enfoncer dans la forêt, emportant son fils dans ses bras. Bientôt un autre malfaiteur l'aborde l'épée à la main. « Mon ami, dit-elle, en lui présentant le » jeune prince, sauve mon fils, le fils de ton » roi. Oui, répond-il, Madame, je vous ser» virai tous deux au péril de ma vie. » Il prend

1461. le prince entre ses bras, et la conduit au prochain rivage, où elle s'embarque avec ce précieux enfant, sur un petit navire qui la transporte au port de l'Ecluse dans les Etats du duc de Bourgogne. Brézé enfermé dans Alnwick, y fit, avec les débris de sa troupe, des prodiges de valeur qui lui valurent la permission de retourner en France avec eux.

1462-63. Louis tout entier, pour ainsi dire, à ses intérêts directs, ne dut être que médiocrement affecté du triste succès de cette tentative. C'étoit la maison de Bourgogne qui fixoit sa principale attention; la puissance du duc ne le cédoit pas à celle du roi dont il étoit le vassal. Des bords de la mer d'Allemagne, au pied des Alpes, ses domaines ceignoient le royaume. La suzeraineté ne mettoit pas du côté de Louis un grand poids dans la balance. Le duc de Bourgogne, succombant sous le fardeau des années, agravé par l'excès des plaisirs, n'aspiroit plus qu'au repos. Louis crut que c'étoit pour lui une raison de tout oser; il avoit d'ailleurs corrompu le conseil du duc; il ne craignit pas de lui demander qu'il permît, dans ses Etats, l'établissement de la gabelle au profit de la France; impôt dont la seule proposition souleva tous les Pays-Bas, quand le duc la fit en son nom, l'an 1451. Ce prince,

non content de rejeter cette demande, envoya le seigneur de Chimai pour s'en plaindre. 1462-63.
Le député, ne pouvant obtenir audience, assiégea la porte du roi, qui ne put éviter sa rencontre, et qui, dans son dépit, s'écria : « Quel homme est donc ce duc de Bourgogne ? » Est-il d'autre métal que les autres princes » du royaume ? Oui, Sire, répondit Chimai, » car il vous a reçu et soutenu contre le roi » votre père, ce que d'autres princes n'eussent » voulu ni osé faire. »

Louis fut plus heureux dans une autre négociation au moins aussi importante : plusieurs villes, situées sur la Somme, avoient été engagées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras, pour un capital de quatre cent mille écus. Dès 1448, Charles VII en avoit demandé la restitution ; mais, attaché à chasser les Anglois du royaume, il n'avoit pas été en situation de l'exiger impérieusement et ne l'avoit point obtenue. Louis renouvela cette demande, et, pour que le comte de Charolois ne s'y opposât point, lui fit entendre que ce seroit lui qui recevroit le prix du rachat. Le roi, pour consommer le traité, alla trouver le duc à Hesdin. Cette place lui paroissant à sa bienséance, il en proposa l'échange contre Tournay ; la proposition ne

1462-63. fut point acceptée. Le duc avoit prié Louis de conserver les commandans et les officiers des places engagées, et le roi l'avoit promis ; mais, quand il les eut en sa possession, il ne se souvint plus de sa promesse.

Peu de temps après il perdit sa mère, l'une des [illegible] estimables princesses dont l'histoire fasse [illegible]. Quand on lui parloit des infidélités d[illegible]ri, elle répondoit : « C'est mon sei- » gneur, [illegible]i a tout pouvoir sur mes actions; » je n'en ai aucun sur les siennes. » Elle supporta la mauvaise fortune avec le plus grand courage, et fut, dans les temps désastreux, l'âme des conseils du roi, qui conserva toujours sa confiance à la reine, même en offensant l'épouse. L'indocile et farouche Louis ne put lui refuser son affection, quoiqu'elle n'eût jamais la foiblesse d'excuser ses révoltes contre l'autorité paternelle.

Cette perte arriva dans les circonstances les plus fâcheuses. Louis, qui déféroit beaucoup à ses avis, n'en eut jamais plus de besoin. Ce monarque n'aimoit personne ; il étoit haï de tous, et ressentoit lui-même la crainte qu'il inspiroit. Comme il avoit fait un nombre infini de mécontens, à la tête desquels se trouvoit la plus grande partie des princes et des seigneurs, tout lui étoit suspect. Il savoit confu-

sément qu'on formoit contre son autorité des 1462-63.
associations dangereuses, sans être instruit d'aucun détail. Heureusement pour lui l'Angleterre étoit occupée de ses affaires intérieures, et la cour de Bourgogne de la dissension qui régnoit encore entre le duc et son fils. Le plus redoutable ennemi que le roi eût à craindre en ce moment, étoit donc le duc de Bretagne. Il apprit que ce prince avoit contracté avec le duc de Charolois l'alliance la plus étroite, et qu'il existoit entre eux ce qu'on appeloit une confraternité d'armes. Ce motif, joint à la haine personnelle que le roi portoit au duc de Bretagne, pour une cause que nous dirons bientôt, détermina Louis à prévenir ce duc, qu'il regardoit comme un ennemi secret qui ne tarderoit pas à se déclarer. Il fit marcher secrètement des troupes vers les frontières de la Bretagne; et tout à coup le chancelier de France, Morvilliers, paroissant à la cour du duc breton, lui défendit de la part du roi de s'intituler dorénavant *duc par la grâce* de Dieu, de battre de la monnoie d'or, de faire dans ses Etats aucune levée extraordinaire, d'exiger que ses sujets lui prêtassent serment de le servir envers et contre tous, de recevoir celui de fidélité de la part des prélats, ainsi que leurs aveux et dénombremens, parce qu'ils relevoient nue-

1462-63. ment de la couronne de France; et, en cas de refus, le chancelier devoit sur-le-champ lui déclarer la guerre. Le duc, François II, répondit, par le conseil de Tannegui du Châtel, que les lois de son pays exigeoient le consentement des différens ordres de la province pour qu'il pût accéder valablement à des prétentions d'une telle importance, qu'il demandoit le temps d'assembler les Etats, afin de leur en faire part, qu'en agir autrement, ce seroit tromper le roi; ce qu'il ne voudroit faire pour rien au monde. Tout défiant qu'il étoit, Louis fut abusé par cette feinte soumission, et retira ses troupes. Il fit de l'affaire de Bretagne une espèce d'arbitrage. Le comte du Maine, avec quatre autres personnages éminens, devoient prononcer un jugement définitif. Le roi reprocha d'abord au duc d'avoir refusé de lui prêter quatre mille écus, dans le temps où il n'étoit encore que dauphin. Cette petite circonstance, que Louis n'oublia jamais, produisit entre eux une inimitié irréconciliable. Parmi les autres reproches du roi, on remarque celui de la saisie faite, par François II, du temporel de l'évêque de Nantes. « Attentat, disoit le monarque, » inouï dans toute la chrétienté, où les » évêques, ayant la prééminence sur les ducs, » ne pouvoient être leurs sujets. » Mais le

plus grand grief de Louis étoit l'intimité qui régnoit entre le duc de Bretagne et le comte de Charolois. Ces princes venoient de renouveler leur alliance par deux traités secrets; il en étoit instruit. Pour tâcher d'en découvrir les clauses, il fit citer le comte de Saint-Paul et Genlis, qui en avoient été les agens, sous prétexte de l'hommage dû pour quelques terres qu'ils tenoient de la couronne. Il n'en put tirer aucun éclaircissement, et fit de vaines tentatives pour détacher Saint-Paul des intérêts du comte de Charolois. 1462-63.

Dès que le duc de Bretagne se vit hors de danger, il songea, suivant le conseil de du Châtel, à s'en garantir pour la suite. Il écrivit en secret à tous les princes du sang et aux plus grands personnages de France qu'ils devoient voir, par ce qu'il venoit d'éprouver, que le monarque projetoit de les détruire successivement, qu'ils n'avoient d'autre moyen de salut que de se réunir pour se préserver de l'oppression. Tous adoptèrent son avis, et promirent de faire cause commune entre eux et avec lui.

Le duc de Bourgogne seul, résistant à l'impulsion du comte de Charolois, refusa d'abord d'entrer dans cette ligue; mais une fausse démarche du roi changea ses dispositions. Louis, informé

1462-63. que le vice-chancelier de Bretagne, Romillé, avoit fait plusieurs voyages chez divers princes qu'il regardoit comme disposés à devenir ses ennemis, espéra découvrir, en se saisissant de sa personne, le fil de toutes les intrigues qu'on ourdissoit contre lui. Cet agent étoit en Angleterre. Le bâtard de Rubempré fut chargé de la commission de l'enlever à son retour sur le continent. Il croisa pour cet effet quelque temps dans la Manche. Ensuite il vint relâcher à Gorcum, petite ville de Hollande, où étoit en ce moment le comte de Charolois. Il avoit peut-être appris que Romillé devoit s'y rendre en revenant d'Angleterre; car ce n'étoit pas dans les parages de Gorcum qu'il eût pu espérer de le trouver, si cet envoyé avoit dû aller directement en Bretagne après avoir rempli sa mission. Quoi qu'il en soit, Rubempré, ayant mis pied à terre avec quelques hommes de son équipage, fut reconnu et arrêté On prétendit que son dessein avoit été d'enlever le prince. On l'avoit vu rôder autour de sa maison et en examiner les dehors. Louis n'étoit pas au-dessus du soupçon d'un tel coup de main; il venoit de faire emprisonner son beau-frère, Philippe, second fils du duc de Savoie, qu'il avoit lui-même prié de venir à sa cour, et qui ne s'y étoit rendu que

sur la foi d'un sauf-conduit. Des bruits inju- 1464.
rieux accusèrent le roi de cette entreprise. Le comte de Charolois avertit le duc de Bourgogne que Louis avoit le projet de le faire enlever lui-même dans une entrevue qu'ils devoient avoir à Hesdin; et cet avis réconcilia le pere et le fils. Le duc, ne voulant plus attendre le roi dans cette ville, en sortit précipitamment. Il se rendit à Lille où Louis envoya des ambassadeurs pour se plaindre d'un soupçon qui l'outrageoit, et de la consistance qu'on lui donnoit dans le public. Le comte de Charolois, présent à l'audience qui leur fut donnée, ayant parlé avec beaucoup de modération, le duc de Bourgogne en fut si charmé qu'il dit ensuite à quelqu'un de ses plus intimes confidens : « Je ne savois pas » avoir un fils si sage. » Néanmoins, lorsque les ambassadeurs quittèrent la cour, le jeune comte dit à l'un d'eux : « Recommandez-moi » aux bonnes grâces du roi. Il m'a bien fait » *laver* par son chancelier; mais avertissez-le » qu'avant un an il s'en repentira. » Louis, à qui cette menace fut rendue, crut qu'un prince, qui ne savoit pas dissimuler, n'étoit pas dangereux, et se trompa.

Le parti des mécontens se grossissoit tous les jours. A cette foule de princes et de sei-

1464. gneurs négligés ou offensés, à la multitude des officiers et des soldats réformés, se joignoient les nombreux amateurs de nouveautés, dont les malheurs publics composent le patrimoine, et qui attendoient impatiemment le signal de la révolte. Le roi, malgré sa vigilance, n'avoit pu acquérir aucune lumière positive sur les mouvemens dont il recevoit des avis journaliers. A l'exception du duc de Bretagne et du présomptif héritier de la Bourgogne, il ne connoissoit aucun de ses ennemis, quoiqu'il en fût environné. La cathédrale de Paris leur servit plus d'une fois de rendez-vous. Ils portoient, pour signe de reconnoissance, une aiguillette verte attachée à leur ceinture. Il est inconcevable qu'un complot entre tant de de personnes ait pu demeurer si long-temps secret. Un des principaux conjurés étoit le duc de Bourbon, piqué du refus qu'on lui avoit fait de l'épée de connétable. Il se rendit à Lille pour tâcher d'entraîner dans la ligue le duc de Bourgogne, que son fils n'avoit pu encore ébranler. Il lui représenta si vivement le danger que couroient tous les princes sous un roi qui mettoit son unique grandeur dans leur abaissement, qu'enfin il le précipita dans cette ligue. Tous les vassaux de la maison de Bourgogne eurent ordre de prendre les armes.

C'étoit ce que désiroit le comte de Charolois, 1464.
qui, attendu l'extrême vieillesse de son père, se vit à la tête d'une force imposante, et muni d'une autorité presque souveraine. Il en usa aussitôt contre les seigneurs de Croï, qu'il déclara ses ennemis personnels, comme ceux de l'Etat, et auxquels il enjoignit, sous peine de mort, de quitter la cour et le service de son père. Ils partirent sans oser prendre congé du duc, qui à cette nouvelle, transporté de colère, et s'armant d'un épieu, courut chercher son fils. On barricada les portes pour le sauver de sa fureur. On parvint cependant à l'apaiser, et même à lui faire rendre ses bonnes grâces à son fils, qui, en se jetant à ses pieds, protesta qu'il n'avoit agi de la sorte que pour sauver ses jours, et même ceux de son père.

Le roi, décidé à tomber sur la Bretagne, dont il savoit le duc constamment occupé à lui susciter des ennemis, voulut auparavant justifier l'attaque qu'il méditoit, et toute son administration depuis qu'il étoit parvenu au trône.
Dans cette vue, il convoqua une assemblée à 1465.
Tours. Les princes et les principaux seigneurs du royaume s'y rendirent. Son chancelier et son procureur-général exposèrent les sujets de plainte qu'il avoit contre le duc, et les raisons que ce prince alléguoit pour sa défense.

1465. L'assemblée flattée de voir ainsi le différent soumis à sa décision, condamna le duc d'une voix unanime, quoique plusieurs de ceux qui la composoient eussent avec lui des engagemens. Le roi prit ensuite la parole. A beaucoup d'esprit il joignoit le talent de s'énoncer avec facilité. Il fit l'apologie de son gouvernement et la censure de celui de son père. Tous les assistans l'assurèrent d'un dévouement sans réserve, et offrirent leur médiation pour tâcher de ramener le duc de Bretagne à son devoir. Le duc d'Orléans, en qui son grand âge, les services qu'il avoit rendus, et son inébranlable fidélité sembloient autoriser une généreuse franchise, hasarda quelques représentations sur les abus du gouvernement. Le roi, qui venoit d'en faire l'éloge, vivement offensé, l'accabla de sanglans reproches, et l'accusa d'intentions criminelles. Le duc en mourut, dit-on, de chagrin, à soixante-quatorze ans. Il laissa, d'un troisième mariage avec Marie de Clèves, un fils âgé de deux ans, qui fut depuis Louis XII.

La ligue n'ayant pas encore pris ses dernières mesures, le duc de Bretagne envoya son vice-chancelier et Tannegui du Châtel en France pour tâcher d'éloigner l'expédition méditée contre lui. Le roi se laissa tromper, malgré son ex-

trême défiance, et crut avoir amené le duc au 1465.
point de ne refuser aucune des conditions qu'il voudroit lui imposer ; mais il fut bientôt désabusé. Il venoit de partir de Poitiers, pour un pieux pèlerinage dans le Limousin, lorsqu'il apprit que son frère, le duc de Berry, s'étoit enfui en Bretagne. Ce prince ne comptoit que seize ans. Ceux qui l'avoient porté à cette folle démarche publièrent en son nom un écrit qui en contenoit les motifs, dont quelques uns fort ridicules. On y disoit que les ministres dictoient les décisions des tribunaux de justice, que les procureurs étoient trop avides; et, pour chasser les perfides conseillers du monarque et procurer le soulagement du pauvre peuple, toute la noblesse étoit invitée à prendre les armes. Les autres princes publièrent des manifestes dans le même sens. Tous ces conjurés prétendoient n'avoir d'autre but que l'intérêt de la nation; ce qui fit donner à la conjuration le nom de Ligue du bien public.

Le roi, se disposant à porter la guerre en Bretagne, manda au duc de Bourbon de lever des troupes dans sa province, et de le venir joindre. Ce prince répondit par une satire amère du gouvernement, et finit en disant que les princes et les grands, pour remédier aux abus qu'il signaloit, et par compassion pour le

1465. peuple, avoient formé une étroite association ; qu'ils se proposoient d'engager le monarque à changer de système. En même temps, il s'empara, dans le Bourbonnois, des bureaux du roi (1), et de l'argent qui s'y trouvoit, et fit arrêter quelques uns de ses notables sujets. Jean, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, fut un des premiers à prendre les armes, malgré les exhortations de son père, René d'Anjou, roi de Sicile. Il se plaignoit que la France ne lui eût pas fourni des secours suffisans pour la conquête du royaume de Naples. Presque tous les princes ligués avoient des sujets personnels de mécontentement, si l'on en excepte les ducs d'Alençon et d'Armagnac. Celui de Nemours et le seigneur d'Albret unirent toutes leurs forces à la ligue. Le comte de Charolois en mit sur pied de très-considérables ; et lorsqu'il partit pour se mettre à leur tête, son père lui dit : « Préférez la mort à la fuite, et si » vous êtes en danger, et qu'il ne faille que » cent mille hommes de plus pour vous en » tirer, vous n'y serez pas long-temps. » Tous les mécontens accoururent sous les drapeaux de la ligue. On est fâché de trouver parmi eux

(1) Le roi levoit certains droits, certaines taxes, dans les provinces même des grands vassaux.

le comte de Dunois et le maréchal de Loheac, qui avoient précédé en Bretagne le duc de Berry, et qui avoient même hâté par leurs conseils l'évasion de cet illustre rebelle. Presque tout le royaume étoit conjuré contre le roi, réduit aux seules ressources de son génie, à la vérité fort supérieur à celui de ses adversaires. Paris, cependant, lui demeura fidèle. 1465.

Il fallut renoncer au projet d'attaquer la Bretagne. Louis y envoya le roi de Sicile, pour tâcher d'en ramener le duc de Berry. Cette démarche, qui n'eut pas un plein succès, contribua néanmoins à semer la défiance dans la confédération. On promit, en même temps, amnistie entière à ceux qui dans un délai de six semaines abandonneroient les étendards de la révolte. Le roi partit avec une très-petite armée. Elle n'étoit que de quatorze mille hommes; mais il l'avoit composée de troupes d'élite. Il traversa rapidement le Poitou, une partie du Berry, et entra dans le Bourbonnois: le souverain de ce pays, le plus foible des princes ligués, n'avoit pas imaginé que l'orage dût approcher de ses Etats. Il avoit pu se flatter que Louis se borneroit à défendre son propre domaine. Les troupes royales, grossies en chemin, montoient à vingt-cinq mille

1465. hommes. Le duc, pris au dépourvu, alloit être accablé. La duchesse de Bourbon, sœur de Louis, vient trouver ce monarque, et ménage un accommodement à son époux, qui met bas les armes; mais, apprenant que le comte d'Armagnac marche à son secours, il les reprend. Le roi irrité presse ces deux rebelles, auxquels s'étoient joints le duc de Nemours et les seigneurs d'Albret. Tous quatre fuient devant lui, évacuent le Bourbonnois, et se réfugient à Riom, en Auvergne. Le roi les suit et les y assiége. Les princes demandent grâce, et obtiennent une trêve, parce qu'ils promettent de se déclarer contre ceux qui persisteroient dans leur révolte. Cet accord fut encore rompu. Mais Louis, que des soins plus pressans appeloient ailleurs, laisse dans le pays quelques troupes pour tenir ces princes en respect, et court s'opposer à ses deux plus puissans ennemis qui pénétroient dans le cœur de ses Etats.

Le comte de Charolois, après avoir traversé la Flandre et l'Artois, s'avançoit vers la Somme avec vingt-six mille combattans, et le duc de Bretagne côtoyoit la Loire. Leur rendez-vous étoit l'Ile-de-France. Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui avoit des motifs de se plaindre du roi, lui rendit néanmoins

un service essentiel, en refusant aux Bretons le passage sur les terres de son obéissance. Le temps qu'on mit à forcer ce passage porta un coup terrible à la ligue. 1465.

Les Bourguignons, ayant passé la Somme à Bray, ne rencontrèrent presque aucun obstacle en Picardie, où l'on sembloit indifférent sur le sort de cette querelle. Toutes les portes leur furent ouvertes. Le comte de Charolois, prenant le titre de lieutenant-général du royaume, sous le duc de Berry, déclaroit abolir tous les impôts, et n'avoir d'autre objet, lui et tous les confédérés, que la réforme des abus. Mais le peuple, trompé si souvent et si récemment par de semblables promesses, ne se prenoit plus à ce piége. Le comte de Charolois, arrivé à l'Ile-de-France, fut surpris de n'y pas trouver le duc de Bretagne, et le maréchal de Bourgogne avec un corps de troupes qu'il avoit été chargé de mener dans cette province. Le premier étoit encore à Nantes, et l'autre, ayant trouvé sur sa route tous les passages occupés par l'armée royale, n'avoit pu les franchir. Néanmoins, le comte vint camper à Saint-Denis, et, s'approchant même plus près de Paris, rangea ses troupes en bataille au pied des remparts, dans l'espérance que cette vue intimideroit les habitans,

1465. et ranimeroit les restes de l'ancienne faction bourguignone. Il fut trompé dans cette double attente, et repoussé par la milice bourgeoise à une attaque du faubourg Saint-Lazare. Il résolut alors d'aller au-devant des troupes bretonnes, qui venoient par la route d'Orléans. La surprise du pont de Saint-Cloud lui livra un passage sur la Seine. Le roi accourut à grandes journées du Bourbonnois pour empêcher cette jonction. Les deux armées se rencontrèrent le 16 juillet, près de Montlhéri, dans la plaine de Longjumeau. Le comte de Charolois, arrivé le premier, eût pu se fortifier, et attendre avec sécurité l'arrivée du duc de Bretagne, qui lui eût assuré l'avantage. Son courage impatient, la haine qu'il portoit au roi, la soif d'une gloire exclusive, l'emportèrent sur la prudence. Il avoit plus de troupes que le monarque; mais celles de Louis étoient meilleures. Ce prince paya de sa personne, et mit en déroute l'aile gauche de l'ennemi, qui, de son côté, enfonça le centre de l'armée royale. Le comte du Maine et l'amiral de Montauban, qui combattoient dans cette armée, s'enfuirent lâchement ou traîtreusement pendant l'action, entraînant avec eux le tiers des soldats de leur parti. Néanmoins, la bataille fut indécise. La nuit la fit cesser.

Elle n'avoit commencé qu'à une heure du soir. 1465.
Le roi eut un cheval tué sous lui. Le comte de Charolois ne se comporta pas moins vaillamment. Louis se retira dans Montlhéri, et le Bourguignon dans son camp. L'un et l'autre se crurent vaincus. La perte fut médiocre des deux côtés ; mais les Parisiens firent une sortie sur ceux des Bourguignons qui avoient fui, et les tuèrent ou les prirent presque tous.

Le roi quitta Montlhéri à la faveur des ténèbres. Le comte de Charolois, demeuré par là maître du champ de bataille, s'attribua la victoire. Louis, de son côté, prétendoit l'avoir remportée. Il dit que si son adversaire tenoit la campagne, c'étoit parce qu'il n'avoit ni ville ni château pour se loger.

Quoi qu'il en soit, cette action procura aux deux partis l'avantage qu'ils en avoient attendu : le roi se fit jour pour arriver à sa capitale, et le Bourguignon joignit, à Etampes, le duc de Berry et celui de Bretagne. Une méprise fut au moment d'y opérer parmi les confédérés une étrange et sanglante révolution : le bruit courut que le roi avoit perdu la bataille; les Bretons, maîtres de la personne du présomptif héritier de la couronne, formèrent le projet de massacrer les Bourguignons, croyant, par ce moyen, s'emparer de tout

1465. pouvoir sur la France. La nouvelle de l'arrivée du roi, à Paris, arrêta l'exécution de ce complot atroce; on voit par là combien peu il y avoit d'union entre ces confédérés; on en eut bientôt une autre preuve : le duc de Berry, voyant à Etampes un assez grand nombre d'hommes blessés dans la bataille de Montlhéri, et se sentant touché de compassion, s'écria : « J'aimerois mieux qu'on n'eût rien entrepris, » que d'être témoin de tant de maux endurés » pour ma querelle. » Le duc de Charolois dit à cette occasion : « Cet homme est ébahi » pour huit cents blessés qu'il ne connoît pas; » que seroit-ce donc si la chose le touchoit? » il nous laisseroit dans la fange. »

Le roi n'étoit pas moins impitoyable. On avoit arrêté à Paris quelques chefs de la ligue; on les précipita du haut de la tour de Billy, dans la Seine, enfermés dans des sacs. Un particulier, pour avoir donné une fausse alarme, fut condamné au fouet. Louis, qui assistoit quelquefois aux supplices, crioit au bourreau : « Frappez fort; ce paillard a mérité bien pis. » Ces sortes d'inconvenances ne révoltoient pas les esprits apparemment; car le roi étoit fort occupé à se les concilier : il visitoit familièrement les principaux bourgeois, et les admettoit à sa table. Il fit plus : quoique très-soup-

çonneux et très-jaloux de l'autorité suprême, il choisit six d'entre eux, qui, avec autant de membres de l'Université, et un petit nombre de magistrats du parlement, travaillèrent à l'expédition des affaires les plus importantes conjointement avec les gens du conseil. La plupart des impôts furent abolis. Comptant plus que jamais sur la fidélité de sa capitale, Louis crut pouvoir s'en éloigner un moment pour aller faire prendre les armes à la noblesse en Normandie, et ramener de cette province les troupes qui s'y trouvoient, et qui n'y étoient pas nécessaires alors. 1465.

Le comte de Charolois ne perdit pas de temps. Il revint sous les murs de Paris, accompagné des ducs de Berry et de Bretagne. Son père lui envoyoit un nombreux renfort de cavalerie. Le duc de Bourbon, rompant avec le roi, accouroit vers le camp bourguignon, suivi du comte d'Armagnac, du duc de Nemours; le duc de Calabre vint aussi avec des troupes peu nombreuses, mais très-aguerries, parmi lesquelles se trouvoient cinq cents Suisses; c'est la première fois qu'on les vit en France composant un corps de milice. Les confédérés, sans parler de l'infanterie, avoient cent mille chevaux. Les Parisiens, depuis la bataille de Montlhéri, ayant repris les ponts

1465. promesses d'un meilleur ordre de choses n'ébranlèrent la fidélité des Parisiens; ils répondirent qu'ils ne recevroient point les princes sans l'aveu du roi.

Louis, informé de ces tentatives de séduction, se hâta de revenir à Paris. Il regardoit la conservation de cette ville comme son salut, et ne voyoit, en cas qu'il la perdît, d'autre ressource, qu'un asile hors du royaume. Il entra dans sa capitale le 28 août, avec un bon corps de troupes et une artillerie formidable. Il témoigna le plus vif et le plus juste mécontentement de ce qu'on avoit osé, sans attendre ses ordres, délibérer sur les propositions des princes. Les principaux agens de cette négociation furent exilés, Charles de Melun, destitué du commandement de Paris, que Louis regardoit comme l'emploi le plus important du royaume, et qui fut confié au comte d'Eu. On alloit faire le procès à l'évêque comme criminel de lèse-majesté, ou le forcer de changer d'évêché, lorsque la mort vint l'enlever à la justice. Sa tombe, dans la cathédrale, ayant été décorée d'une épitaphe honorable, Louis, au lieu de la faire arracher, fit mettre auprès une inscription qui la contredisoit; vengeance mesquine.

Jusqu'à l'arrivée du roi, les assiégés s'étoient

tenus renfermés dans la ville. Quand il les eut joints, ils firent de vives et fréquentes sorties, dans lesquelles l'avantage leur demeuroit presque toujours. La présence et les exhortations des dames enflammoient le courage de la noblesse d'élite qui se trouvoit dans la place. Les assiégeans avoient des postes avancés à la Grange-aux-Merciers, village nommé dans la suite Bercy. Ils furent contraints par les attaques qu'ils y essuyèrent, de se retirer à Conflans, où étoit le quartier du comte de Charolois. Ce prince résolut de faire passer des troupes par le pont de Charenton, sur la rive méridionale de la Seine. Celles du roi se disposèrent à disputer le passage; on se retrancha de part et d'autre, et l'on demeura plusieurs jours en présence sans en venir aux mains. Louis n'avoit en ce moment d'autre projet que de fatiguer les ennemis, et que de semer parmi eux la désunion. Il existoit déjà entre les confédérés des jalousies et de réciproques défiances, et, dans les deux partis, on commençoit à s'ennuyer d'une guerre ruineuse. 1465.

Des affaires pressantes rappeloient le comte de Charolois dans les Pays-Bas. Les Liégeois, excités par Louis qui avoit promis de les soutenir, osèrent déclarer la guerre au duc de Bourgogne. Ils se jetèrent sur le Brabant, le

1465. fer et la flamme à la main. D'un autre côté, les habitans de Dinant, ville très-considérable, ravageoient le comté de Namur, et insultoient avec la plus grossière indécence le comte de Charolois. Impatient de les châtier, ce jeune prince fit une trève avec le roi. Des commissaires de ce monarque et de la ligue s'assemblèrent journellement pour traiter d'une paix générale, à la Grange-aux-Merciers, qu'on appela le Marché, parce que des deux côtés on y marchandoit des partisans. Le roi ne pouvoit manquer d'avoir l'avantage dans ce genre de trafic; car les promesses ne lui coûtoient rien, et quoique porté à une économie excessive, il donnoit avec profusion lorsqu'il vouloit acquérir une créature qu'il jugeoit utile à ses vues. Il avoit résolu la paix à tout prix; on lui faisoit des demandes si outrées, qu'en les acceptant, il auroit pu faire douter de sa bonne foi; mais il ne disputoit que pour mieux tromper. Le seul obstacle réel au traité vint de la demande d'un apanage plus considérable pour le duc de Berry. Les princes vouloient qu'il eût la Normandie; cette province, confinant d'un côté aux Etats du duc de Bretagne, de l'autre, aux villes de la Somme, redemandées par le comte de Charolois, eût mis les trois princes en état de se réunir au pre-

mier signal contre la France, et de l'attaquer 1465.
de toute part. Une prétention si peu raisonnable fit pendant quelques jours désespérer de la paix. Le roi chargea le chancelier du soin de convaincre le peuple que ce n'étoit point sa faute si elle ne se faisoit pas. Morvilliers assembla les principaux bourgeois dans la Chambre des Comptes. Ils furent si révoltés des prétentions de la ligue, qu'ils résolurent de consacrer tous leurs moyens au maintien de la majesté du trône. Cette précaution ne fut pas inutile. Sur l'avis qu'on devoit livrer aux Bourguignons la porte de la Bastille, la bourgeoisie prit d'elle-même les armes. Charles de Melun, à qui la garde de cette forteresse étoit confiée, fut, avec beaucoup de vraisemblance, soupçonné de trahison : il entretenoit des liaisons secrètes avec le duc de Bretagne. Le complot échoua.

On rapporte de cette guerre une particularité qui n'avoit pas encore eu d'exemple, et qu'on n'a pas vu se renouveler : les prisonniers faits sur les princes se vendoient publiquement à Paris; plusieurs Calabrois, presque nus, furent donnés pour six sous six deniers chacun. On achetoit ces prisonniers uniquement pour profiter de leurs rançons; ceux qui étoient hors d'état de la payer, ou que personne ne réclamoit, étoient pendus.

1465. Le roi éprouva diverses trahisons consécutives. Le commandant de Boulogne-sur-Mer, ayant été convaincu du projet d'y introduire les Anglois, à la faveur du feu qu'il devoit mettre à la basse-ville, fut puni du dernier supplice. Les princes surprirent la citadelle de Péronne, et le comte de Nevers, qui la commandoit, fut soupçonné d'intelligence avec eux. Pontoise fut livré aussi au duc de Bretagne; la dame de Varennes, veuve de Brézé, tué à Montlhéri, ouvrit les portes de Rouen au duc de Bourbon. Le duc de Calabre prit Gisors.

Tant de revers et de perfidies déterminèrent le roi à une paix simulée. Il crut n'avoir pas un moment à perdre. Déjà, des libelles séditieux contre lui et ses ministres circuloient à Paris; un de ses plus intimes confidens, Balue, qu'il appeloit un bon diable d'évêque, et qui avoit le siége d'Evreux, fut frappé de deux coups d'épée dans la rue Bar-du-Bec, et n'évita la mort que par la vitesse de sa mule. Cet assassinat fut attribué aux suites d'une intrigue galante; mais comme cette cause n'étoit ni prouvée, ni certaine, le roi en conçut de sinistres augures. En conséquence, il ne refusa rien de ce qu'on lui demandoit. Il se dépouilla d'une grande partie de son royaume et de sa souve-

raineté. Nous ne rapporterons que les princi- 1465.
pales conditions du traite fait à Conflans, continué à Saint-Maur, et signé à Vincennes, le 30 octobre. Son frère obtint en apanage le duché de Normandie, avec la suzeraineté de ceux d'Alençon et de Bretagne; le comte de Charolois, toutes les villes situées sur la Somme, à condition, qu'à la mort de son successeur, la France pourroit les racheter au prix de deux cent mille écus d'or; il eut en outre, à titre d'hérédité perpétuelle, les châtellenies de Péronne, de Roye, de Montdidier, les comtés de Guines et de Boulogne-sur-Mer; le duc de Calabre se fit donner quatre villes en Champagne et en Lorraine, cinq cents lances entretenues par le roi, et cent mille écus pour parvenir au recouvrement du royaume de Naples. Le partage du duc de Bretagne fut le comté d'Etampes, celui de Montfort, et le gouvernement de la Normandie; le duc de Bourbon et le comte d'Armagnac ne s'oublièrent pas; le duc de Nemours fut fait gouverneur de Paris et de tout le reste de l'Ile-de-France, sans compter d'autres avantages; le comte de Dunois et Dammartin, dont les biens avoient été confisqués, y furent rétablis; le seigneur d'Albret s'agrandit de plusieurs terres à sa bienséance; le comte de Saint-Paul fut revêtu de la charge

1465. de connétable, vacante depuis la mort de Richemont, duc de Bretagne, et Tannegui du Châtel, de celle de grand-écuyer. Tous ces seigneurs, et d'autres que nous ne nommons point, se firent consentir par le roi l'obligation de leur fournir des compagnies d'ordonnance. C'étoit exiger qu'on mît entre leurs mains les principales forces du royaume. Il fut de plus convenu par ce traité que trente-six personnes, choisies dans les trois Ordres de l'Etat, composeroient un conseil qui travailleroit à la réforme des abus; ce fut la seule chose qu'on stipula en faveur du bien public qui avoit été le prétexte de la révolte. Avant de signer cette pacification qui dégradoit et anéantissoit presque toute l'autorité royale, le roi avoit déposé au parlement une protestation par laquelle il déclaroit n'avoir cédé qu'à la contrainte. Cette signature n'étoit encore apposée ni de part, ni d'autre, lorsque Louis, accompagné de cinq personnes seulement, alla visiter le comte de Charolois. Les moindres soldats de l'armée bourguignone furent frappés de cette imprudence, et en parlèrent avec surprise. Peu de jours après, le comte de Charolois en commit une semblable.

Louis connut bientôt qu'il s'étoit trop pressé de conclure une paix dont ses frayeurs

lui avoient exagéré l'urgente nécessité. S'il eût différé quelques jours, les troupes alliées, qui manquoient de tout, alloient se disperser d'elles-mêmes. A l'instant où l'accord fut conclu elles demandèrent des vivres, que les Parisiens leur fournirent en abondance; car Louis avoit pourvu avec le plus grand soin à l'approvisionnement de la ville. Les assiégés, de son consentement, nourrirent les assiégeans affamés et à demi nus. 1465.

Le roi tira du moins un avantage de cette paix fort peu honorable : il reconnut en partie ses fautes, et, par un changement de conduite, s'efforça de regagner les mécontens. A la familiarité qui lui étoit naturelle, il joignit des manières affables et tous les dehors de la franchise; il écoutoit les conseils avec l'air de la reconnoissance; il alla jusqu'à réformer son extérieur; au lieu d'un pourpoint écourté, d'une grossière étoffe, dont il avoit coutume de se vêtir, il prit une simarre de pourpre; il renvoya le chancelier Morvilliers, qui avoit parlé au comte de Charolois, en termes peu mesurés, et rétablit dans cette dignité, Guillaume Juvénal des Ursins.

La paix ayant été publiée le 29 octobre, les princes ligués se séparèrent. Le 3 novembre, le roi conduisit le comte de Charolois à Vil-

1465. liers-le-Bel, distant de quatre lieues de Paris; ils y passèrent trois jours, pendant lesquels ils se donnèrent des témoignages de la plus grande intimité; mais la familiarité dans laquelle ils vécurent en cet endroit, ne fit qu'augmenter leur aversion et leur défiance réciproque.

Louis voulut assister à toutes les fêtes qui se firent pour la paix. Dans un repas qui lui fut donné à l'Hôtel-de-Ville, il admit à sa table, avec les princes et les seigneurs, les principaux bourgeois de Paris et leurs femmes. Ce mélange lui plaisoit; il comptoit plus sur l'attachement du peuple que sur la foi douteuse des grands, et sentoit que son appui seroit nécessaire pour exécuter le dessein qu'il avoit formé en montant au trône, d'en asseoir l'autorité sur les débris de la puissance des seigneurs. Il loua hautement la fidélité que lui avoient témoignée les Parisiens durant la guerre civile, et confirma tous leurs priviléges; en déclarant qu'il seroit toujours plutôt disposé à les étendre qu'à les restreindre. Il alloit voir les simples citoyens, s'informoit de leurs affaires, nommoit leurs enfans, se mettoit de leurs confréries, enfin ne négligeoit rien pour se concilier la faveur populaire.

Ce prince, uniquement livré au soin de re-

couvrer en détail ce qu'il venoit de perdre par 1465.
une triste capitulation, n'attendoit rien que de la désunion des grands qui s'étoient ligués contre lui. Il en jeta les semences dans une foule de traités particuliers, nés de l'accord général. Il fut secondé dans ses vues par l'imprudence de ses ennemis. Son frère, nouveau duc de Normandie, étoit environné d'une foule de seigneurs qui s'étoient attachés à lui, uniquement par des motifs d'intérêt personnel; ils prétendoient à tous les emplois. La noblesse de Normandie n'entendoit pas les leur céder; ces deux partis se réunissoient contre le duc de Bretagne, qui témoignoit la volonté d'en disposer à son gré. Tannegui du Châtel fit à ce sujet quelques représentations au duc; il voulut le dissuader de suivre le frère du roi; la disgrâce fut le prix de sa liberté. Louis saisit cette occasion de se l'attacher, et en tira dans la suite d'utiles services. La mésintelligence éclata entre les ducs de Normandie et de Bretagne, au mont Sainte-Catherine, à la porte de Rouen, où ces princes attendoient qu'on eût fait les préparatifs de l'entrée. On fit croire aux habitans de la ville que le duc de Bretagne avoit le projet de s'emparer de la personne de Charles, et de l'emmener dans ses Etats. Ils accoururent en grand nombre, et

1465. armés, au mont Sainte-Catherine, pour engager leur nouveau souverain à revenir sur-le-champ dans sa capitale, et lui firent tant d'instances, qu'il partit aussitôt. Le duc de Bretagne ne put s'opposer à son départ, et n'osa le suivre, ayant été prévenu qu'il y avoit un complot formé par les habitans pour massacrer tous ses Bretons et lui-même, s'il entroit dans la ville. Il se retira à Caen, après avoir permis à ses troupes de traiter les environs de Rouen comme un pays conquis; ce qu'elles firent, et ce qui acheva de le rendre odieux aux Normands.

Dès que le roi, qui étoit à Orléans, connut la retraite de ce prince breton, il accourut, avec de grandes forces, en Normandie. Toutes les places, gagnées ou intimidées, ouvrirent leurs portes; il vint, sans obstacle, jusqu'au Pont-de-l'Arche. En même temps il traitoit avec le duc de Bretagne, qu'il alla trouver à Caen, et qui lui promit de le servir contre tous, excepté le duc de Calabre et le comte de Charolois. Les seigneurs qui avoient suivi le duc de Bretagne, et qui lui étoient demeurés encore attachés après la pacification, furent compris dans ce nouveau traité, conçu en termes si ambigus, dit Commines, que le roi lui-même ne l'entendit jamais bien. Après

cet arrangement, Louis revint au Pont-de-l'Arche pour marcher sur Rouen. Charles recourut au comte de Charolois; mais ce prince, occupé en ce moment à réduire les Liégeois, ne pouvoit voler assez promptement pour le dégager. Hors d'état de résister à son frère, il demanda un asile au duc de Bretagne, et l'obtint du consentement de Louis, qui craignoit, sur toute chose, de le voir à la disposition de la cour bourguignone. En moins de six semaines, le monarque françois reprit la Normandie, à l'exception de Caen et de Honfleur, qui demeurèrent en séquestre dans les mains du sire de Lescun. Le duc de Bretagne avoit stipulé en faveur des partisans de Charles, la faculté de se retirer dans la dernière de ces deux villes, jusqu'à ce qu'il leur eût été accordé des lettres d'abolition de leur révolte. Mais tous ne jouirent pas de cette faveur; ceux qui n'étoient pas assez puissans pour prescrire des conditions à leur souverain, furent punis de divers supplices. Tristan l'Ermite, prevôt des maréchaux, présidoit aux exécutions qui, faites sans aucune forme de justice, avoient l'apparence de l'assassinat. 1465.

Le revers essuyé par le duc de Normandie, causa le plus grand déplaisir au comte de Charolois. En contraignant Louis à céder

1465. cette province, il avoit cru lui porter un coup décisif; elle étoit regardée, soit pour le revenu, soit pour le nombre de troupes qu'elle pouvoit fournir, comme formant le tiers du domaine de la monarchie. Mais la révolte des Liégeois ne laissoit pas au comte de Charolois la faculté de forcer le roi à observer les
1466. clauses de la pacification. Louis profita des embarras de son ennemi pour raffermir sa puissance ébranlée; il s'efforça de regagner les grands par une extrême modération. Non content de leur rendre ses bonnes grâces lorsqu'ils l'en sollicitoient, il les prévint; il leur prodigua les promesses, et leur accorda même des bienfaits; à leur tour, ils s'engagèrent, par les sermens les plus solennels, à le servir contre tous. Il y avoit cependant telle relique, particulièrement vénérée, sur laquelle ils auroient refusé de jurer. Le roi n'étoit pas exempt d'une semblable foiblesse; il eût été bien difficile de l'engager à faire un serment sur la croix de saint Lô; il se seroit cru perdu s'il se fût permis de ne le pas tenir. D'autres monumens religieux lui sembloient, sans doute, moins redoutables. De toutes ces réconciliations particulières, la plus utile à Louis fut celle du duc de Bourbon. Ce prince, gagné par de solides marques de la générosité politique

du roi, lui voua un attachement qui ne se dé- 1466.
mentit point, et lui en donna dans la suite les témoignages les plus efficaces. Quant aux simples seigneurs qui avoient suivi le parti des princes, ceux-ci ayant négligé de stipuler leurs intérêts, ils furent trop heureux de pouvoir obtenir l'abolition du passé, sans aucune espèce d'indemnité de leurs dépenses, tandis que les biens et les dignités étoient la récompense des chefs de la rébellion. Le duc du Maine, malgré l'opprobre de sa fuite à Montlhéri, ayant osé reparoître à la cour, le roi s'étoit vu forcé, par l'embarras des circonstances, de dissimuler son indignation; mais, pendant la guerre du bien public, ce duc, sans se déclarer ouvertement pour la ligue, l'ayant favorisée, on lui ôta la compagnie d'ordonnance qu'il avoit obtenue comme tant d'autres, et le gouvernement du Languedoc, qui fut donné au duc de Bourbon. Sa disgrâce eût été plus complète sans l'intercession de René, roi de Sicile, son frère, qui avoit bien mérité du roi. Charles de Melun, devenu suspect, fut dépouillé du commandement de la Bastille; mais la puissance royale étoit si affoiblie, qu'on crut devoir recourir à la ruse pour le lui ôter. Antoine de Châteauneuf, seigneur du Lau, grand chambellan de France,

1466. comblé des bienfaits du roi, et accusé d'intelligence avec ses ennemis, fut renfermé dans le château d'Usson en Auvergne, qui appartenoit à Louis de Bourbon, bâtard du duc. Le roi le chargea de faire forger une cage de fer pour renfermer ce prisonnier, dont il craignoit l'évasion. Cette atroce nouveauté avoit été imaginée par l'évêque d'Evreux, Balue. Quoique ce bâtard de Bourbon fût très-attaché au roi, qui lui avoit donné Jeanne sa fille naturelle, avec cent mille écus de dot, il lui répondit que s'il vouloit traiter ainsi ses prisonniers, il devoit les garder lui-même. Celui-ci se sauva au bout de deux ans. Le procureur du roi d'Usson, le commandant du château et son fils, soupçonnés de lui en avoir fourni les moyens, furent décapités; et Châteauneuf, innocent ou coupable, rentra dans la suite en grâce. Le comte de Dunois revint à la cour, et y fut comblé de faveurs. Son fils épousa une sœur de la reine; une autre fut donnée, avec plusieurs seigneuries, au comte de Saint-Paul, que le roi voulut, à tout prix, détacher du service de la Bourgogne. Chabannes, comte de Dammartin, obtint aussi un traitement avantageux; les jugemens rendus contre lui furent cassés, quoiqu'ils intéressassent l'honneur du monarque; mais Louis

connoissoit mieux que personne son innocence et sa fidélité ; il lui rendit toute sa confiance, et le comte ne cessa de s'en montrer digne. 1466.

Le roi désiroit aussi revoir à la cour son frère, qui languissoit en Bretagne dans l'humiliation, réduit à vendre sa vaisselle pour subsister. Dans cet état même, il lui sembloit encore à craindre entre les mains du Breton. Il envoya le duc de Calabre à ce prince, afin de le ramener, s'il étoit possible, par des offres d'indemnité pour la Normandie qu'on lui avoit prise. Mais il persista toujours à la redemander, malgré les représentations du duc de Bretagne qui alla jusqu'à menacer de l'abandonner. Le duc de Calabre, qui, en cas de refus, avoit ordre d'enlever Charles, n'osa exécuter sa commission, soit qu'il la trouvât trop odieuse, soit que le souverain de Bretagne ne voulût pas se prêter à cette violence.

Le roi députa vers le comte de Charolois pour justifier sa conduite envers son frère. Le comte, occupé d'affaires personnelles, ne parut prendre à cette querelle qu'un médiocre intérêt. C'étoit ce que Louis désiroit. Pour entretenir la cour de Bourgogne dans ces dispositions, il ajouta quelques villages du Vermandois aux places qu'il lui avoit cédées sur la

1466. Somme. En même temps, afin de mieux assurer sa tranquillité, il excitoit les habitans du pays de Liége et de la ville de Dinant à rompre la paix à laquelle ils avoient été forcés par leur souverain l'année précédente, promettant de les favoriser dans leur révolte. Le comte de Charolois eut connoissance de cette mauvaise volonté du monarque, et s'en plaignit. Toute l'année se passa en négociations et en tentatives réciproques pour se tromper, et se débaucher des sujets. La Bretagne aussi participoit à ces manœuvres. Durant ces échanges de tromperies, les Liégeois, toujours poussés par Louis, tentèrent de surprendre le comte de Charolois à Saint-Tron. Ils n'y réussirent pas. Ce prince, avant de les châtier, commença par investir Dinant. Quelques villes voisines s'étant réunies pour exhorter ses habitans à conjurer l'orage, ils firent pendre leur envoyé. On chargea un enfant de leur porter une lettre, espérant qu'ils respecteroient au moins l'innocence d'un âge si tendre. Ils le mirent en pièces. Le comte de Charolois, frémissant d'indignation, attaqua la ville avec tant d'artillerie, qu'en trois jours il fit brêche de toute part. La garnison épouvantée se sauva. Les habitans offrirent d'ouvrir leurs portes, ne demandant que la vie. On

refusa leur offre. Il fallut qu'ils se rendissent à discrétion. La vengeance fut terrible. Le pillage dura trois jours. On ne fit grâce de la vie qu'aux femmes, aux vieillards et aux enfans, qui, arrachés de leurs maisons, furent menés sur le chemin de Liége. En une seule fois, on immola huit cents hommes qu'on jeta dans la Meuse, garrottés deux à deux. La ville fut entièrement brûlée ou démolie. On remarqua que le comte de Charolois, présidant à cette effroyable exécution, revenoit d'un dévot pèlerinage. Le duc de Bourgogne, qui l'avoit ordonnée, mourant de vieillesse, s'étoit fait porter en litière jusqu'à Bovines, et n'avoit pas voulu se rendre à l'armée dans la crainte de se laisser attendrir par les supplications de ses sujets. Les Liégeois intimidés demandèrent grâce, et donnèrent des otages pour l'exécution des conditions exigées d'eux, quoique déterminés à saisir la première occasion d'y manquer. 1466.

Louis avoit paru neutre dans cette guerre civile; mais on savoit qu'il en avoit été le principal instigateur, assez peu touché du sort que devoient éprouver ceux qui se prêtoient à ses vues. Quoique le connétable de Saint-Paul n'eût aucun doute sur la sombre politique de Louis, il n'avoit pas craint de suivre le comte

1466. de Charolois au siége de Dinant avec les troupes par lui rassemblées dans ses propres domaines. Il se croyoit trop grand pour avoir besoin de ménager le roi. Loin de laisser paroître son mécontentement, Louis le nomma gouverneur de la Normandie.

Ce monarque joignoit à la dissimulation le mépris des hommes en général. Il en donna cette année un témoignage fort extraordinaire : une peste, ou une maladie épidémique, ayant ravagé la France et emporté, à Paris seulement, quarante mille personnes en deux mois, il ouvrit dans sa capitale un asile à tous les malfaiteurs qui voudroient s'y établir, et n'excepta de cette faveur que les coupables de lèse-majesté; accueillant ainsi ceux qu'il eût fallu bannir.

Louis, pour reconquérir l'opinion publique, exécuta un article de la paix de Conflans, auquel on ne paroissoit plus songer : on devoit nommer des commissaires pour travailler à la réforme des abus; il en choisit vingt au lieu de trente-six dont on étoit convenu. On leur donna le titre de réformateurs publics. Le comte de Dunois fut leur président. Le roi leur renvoyoit toutes les remontrances, les requêtes, les plaintes qui lui étoient adressées. On s'aperçut enfin qu'il n'avoit eu d'autre

objet que d'éblouir le vulgaire. Cette commission ne fit rien. La seule question importante qui fut agitée devant elle concernoit l'abolition de la pragmatique. Le roi lui avoit envoyé l'examen des remontrances présentées à ce sujet par son parlement. Déjà ce prince, qui ne pardonna jamais à la cour de Rome de l'avoir joué dans l'affaire de la pragmatique, avoit (1463) rendu quelques édits peu agréables à cette cour; un, entre autres, qui accordoit à tous les magistrats du parlement ce qu'on appeloit le droit d'indult, c'est-à-dire, celui de nommer à un bénéfice vacant, droit dont jouissoit depuis long-temps l'Université de Paris. Le pape Paul II venoit de donner le chapeau à Jean Balue, évêque d'Evreux et d'Angers. Cet homme, né dans un village du Poitou, d'un meunier ou d'un tailleur, s'étant fait prêtre, s'introduisit dans la maison de Jacques Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers, fut nommé son exécuteur testamentaire, et vola une partie de sa succession. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauveau, évêque d'Angers, qui le combla de bienfaits, et qu'il ne cessa de persécuter jusqu'à ce qu'il l'eût dépouillé de son évêché. Ayant été présenté au roi, il en obtint une charge de conseiller au parlement, et bientôt il eut toute sa confiance et 1466.

1466. l'emploi de premier ministre, sans en avoir le titre, encore inconnu. Ce ne furent point ses vertus que les lui méritèrent : il étoit avare, fourbe, perfide, sans mœurs, sans attachement à sa patrie et à son souverain, ne connoissant d'autre Dieu que l'intérêt ou le plaisir. Il affichoit l'ingratitude, et le titre de son bienfaiteur en étoit un à sa haine. Il affectoit du goût pour les exercices de la guerre. Le comte de Dammartin, le voyant faire en présence du roi la revue de la milice de Paris, dit au monarque : « Sire, je prie Votre Majesté de » me permettre d'aller conférer les ordres à » Evreux. » « Pourquoi ? dit le prince. » « C'est, » repartit le comte, pour remplir les fonc- » tions de ce prêtre qui fait ici les miennes. » Les déréglemens du prélat étoient si notoires que le pape se refusa long-temps aux sollicitations de l'ambassadeur de France, qui avoit demandé la pourpre pour lui. Mais la déclaration du roi qui abolissoit la pragmatique, et la bulle, fulminée en conséquence, n'étant pas encore enregistrées au parlement, Paul II finit par faire offrir à Balue ce qu'il lui refusoit depuis long-temps, à condition qu'il engageroit le roi à user de toute son autorité pour cet enregistrement. Balue accepta le marché. Le roi donna de nouvelles lettres patentes. Le

rusé prélat attendit le temps des vacances pour 1466.
les présenter à la cour. Mais le procureur-général, Saint-Romain, lui résista ouvertement, et lui reprocha en face de trahir le roi et l'Eglise gallicane. Ce fut en vain que Balue le menaça de l'indignation de Louis. Il répondit qu'aucune considération ne le détourneroit de son devoir. L'Université s'éleva en même temps contre les prétentions du Saint-Siége, déclara en appeler au futur concile, et le roi, qui craignit un mécontentement général, n'alla pas plus loin; mais, pour donner quelque satisfaction à la cour de Rome, il eut la foiblesse de destituer Saint-Romain, auquel il continuâ néanmoins sa confiance et ses bienfaits. Il fit plus : voulant être mieux instruit de ses véritables intérêts touchant cette pragmatique, il permit ou excita les remontrances du parlement. Au nombre de la foule des abus que signala cette cour, on en remarque un qui paroît aujourd'hui fort extraordinaire, et qui alors étoit journalier : c'est que, sous mille prétextes, les François, ecclésiastiques et séculiers, étoient traînés au tribunal de la cour de Rome, et frappés d'excommunication s'ils n'y comparoissoient pas. Comme le Saint-Siége disposoit d'une multitude de bénéfices en France, les prétendans accou-

1466. roient à Rome de toutes les parties du royaume, et les y achetoient comme à l'encan; les cardinaux italiens s'en faisoient conférer les plus considérables, sans excepter les cures et archidiaconats, qui, exigeant résidence, se donnoient par eux à ferme, comme une métairie. L'effet de ces exactions et de mille autres étoit de faire passer à Rome une partie considérable du numéraire de la France. Le Saint-Siége, hors d'état de rien opposer à des faits trop constans, prit le parti de temporiser; le cardinal Balue, revêtu de la pourpre, ne montra plus d'ailleurs le même zèle pour le succès d'une entreprise odieuse à toute la France. Et le roi, n'étant plus excité par lui, ne pouvoit pas s'obstiner à la ruiner pour enrichir une cour étrangère.

1467. Ce prince, oubliant la pragmatique, songeoit à se garantir des effets de l'intime union qui régnoit entre le duc de Bretagne et le comte de Charolois, devenu, par la mort de son père, duc de Bourgogne. Les Liégeois venoient encore une fois rompre la paix que le souverain leur avoit accordée l'année précédente. Le duc irrité fut au moment de faire mourir trois cents otages qu'ils lui avoient donnés. Il assembla une puissante armée pour marcher contre ces rebelles. Le connétable

de Saint-Paul vint de la part de Louis l'engager à ne pas les attaquer. Son maître, disoit-il, ne pouvoit, dans le cas contraire, se dispenser de les secourir. C'étoient ses alliés. Cependant, ajoutoit-il, le roi s'en abstiendroit si le duc de Bourgogne vouloit consentir, de son côté, qu'il fît la guerre au duc de Bretagne, qui continuoit de donner asile à son frère, Charles. Le duc répondit qu'il puniroit les Liégeois, ses sujets rebelles, et n'abandonneroit jamais le duc de Bretagne. Il chercha, mais en vain, à ébranler la fidélité du connétable et à le retenir à son service. Il battit les Liégeois, parmi lesquels il trouva deux ambassadeurs françois. Quoique Louis n'eût envoyé aucun secours aux Liégeois, le duc de Bourgogne assembla des troupes dans l'intention de l'attaquer. 1467.

Pendant l'expédition de ce duc dans le pays de Liége, les Bretons s'étoient jetés à l'improviste sur la Normandie, où ils firent d'abord de faciles conquêtes, personne ne leur résistant. Les seuls habitans de Saint-Lô prirent les armes sous la conduite d'une femme, dont l'histoire n'a pas conservé le nom; elle repoussa les ennemis, et en tua plusieurs de sa main. Quelques années après, Louis, passant par Saint-Lô, vit la libératrice de cette ville,

1467. et lui donna vingt écus, qu'elle n'osa pas sans doute refuser. Il alla lui-même reprendre les places qu'on lui avoit enlevées dans la Normandie, et ensuite, à la tête de quarante mille hommes, ravagea la Bretagne. Le duc sollicita une trève, que le roi lui accorda, déterminé par les immenses préparatifs de guerre que faisoit en Picardie le duc de Bourgogne. Louis, à son tour, fit de nouvelles levées. La milice parisienne ayant passé en revue à cette occasion, il fut constaté que, malgré la contagion de l'année précédente, elle s'élevoit à quatre-vingt mille combattans. Le roi, qui la vit défiler, lui trouvant peu de dispositions guerrières, en fit des railleries inconsidérées, sans songer qu'elle avoit donné au siége de Paris des preuves de zèle et de courage. Ces mesures n'étoient que de précaution. Le roi ne désiroit pas la guerre, et le duc de Bourgogne, ne pouvant plus compter sur l'assistance de celui de Bretagne, convint aussi d'une trève avec la France.

On regarde communément Louis comme un monarque qui avoit le despotisme dans le cœur. Il est certain qu'il s'appliqua toute sa vie à dégager l'autorité royale des entraves qui la gênoient. On a dit de lui qu'il avoit,

le premier, *mis les rois hors de paye* (1). Mais, 1467.
s'il a beaucoup contribué à l'indépendance du pouvoir suprême, il n'en a pas moins posé un des plus solides fondemens de la liberté, en assurant, par un édit de cette année sur les remontrances du parlement, l'irrévocabilité des offices, qu'il s'interdit le droit de conférer, s'ils ne vaquent par mort, démission volontaire, ou forfaiture prononcée par juges compétens. Il fit à peu près en même temps un acte de justice fort agréable au public, effrayé du grand nombre de délateurs qui pulluloient sous ce règne. On n'avoit jamais tant vu à la fois de ces pestes publiques. Les sombres et continuelles défiances du roi multiplioient les accusations. Un misérable moine, connoissant le caractère soupçonneux du monarque, imagina d'accuser plusieurs citoyens des meilleures familles de Paris de conspiration contre le gouvernement, et même contre la vie du roi. La ville éprouva de longues alarmes. Enfin on découvrit la calomnie, et son auteur, malgré le privilége de cléricature, fut jeté à l'eau.

---

(1) Nous avons vu néanmoins qu'on y avoit travaillé avant lui avec quelque succès, et nous verrons encore après lui le gouvernement marcher vers le même but.

1468. Le roi, en ce moment, paroissoit attentif à se concilier l'opinion : sachant qu'on l'accusoit d'une injuste dureté envers Charles, son frère unique, il voulut prendre en quelque sorte la nation pour juge entre ce prince et lui. A cet effet, il assembla les Etats-Généraux à Tours, dans le mois d'avril, et alla les tenir en personne. Tous les princes et les grands du royaume y furent convoqués. On a écrit qu'il fit nommer les députés qui lui parurent les plus disposés à suivre en tout ses vues; précaution que son caractère connu est fort loin de démentir. Malgré cette composition, s'il faut en croire le comte de Boulainvilliers (1), Louis et son premier ministre, le cardinal Balue, se promirent de ne jamais rassembler d'Etats-Généraux, la seule présence de ceux-ci les ayant fait trembler, dans l'appréhension qu'on n'y traitât du privilége des députés pour la sûreté de leurs personnes et l'immunité de leurs biens. Cependant, il ne fut, pour ainsi dire, question que de l'apanage du prince Charles. Le chancelier des Ursins exposa que donner au frère du roi pour apanage la province de Normandie, ce seroit vouloir ruiner le

(1) Auteur d'une Histoire très-partiale de l'ancien gouvernement de France.

royaume, en lui ôtant le tiers de ses revenus; 1468.
que tel étoit aussi le dessein de ceux qui perpétuoient les troubles, et qui excitoient le jeune prince à persister dans cette prétention, et à réclamer une concession arrachée par la force et la révolte; qu'ils vouloient de plus se rendre par ce moyen les maîtres d'une des barrières les plus importantes de la France. Le roi sortit de l'assemblée, comme pour laisser à la délibération une plus grande liberté. Il fut unanimement décidé que la Normandie ne pouvoit être séparée de la couronne, attendu que, depuis sa réunion à la monarchie, les souverains s'étoient, par une loi irrévocable, interdit le pouvoir de l'aliéner. La conduite du duc de Bretagne fut vivement censurée. Il avoit, dit-on, séduit le frère du roi, qu'il retenoit encore, et s'étoit emparé de plusieurs places en Normandie; on l'accusoit d'intelligences avec les Anglois. On statua qu'il seroit sommé de rendre les places qu'il avoit usurpées, et qu'en cas de refus et de preuve évidente de son alliance avec l'Angleterre, on *lui courroit sus*, et on le réduiroit par la force des armes. On choisit ensuite des commissaires pour la réforme de la justice, et l'assemblée fut dissoute.

Un terrible exemple de sévérité, ou peut-être

1468. de vengeance, fait durant la tenue des Etats, partagea l'attention publique : Charles, comte de Melun, d'une des plus grandes maisons du royaume, comblé des faveurs du roi, étoit violemment soupçonné de l'avoir voulu trahir durant la guerre du bien public. On s'assura, dit-on, depuis, qu'il avoit entretenu de secrètes liaisons avec les princes ligués. On l'arrêta, et on l'enferma dans le Château-Gaillard (près le Petit-Andelys), dont Chabannes avoit le commandement. Outre les crimes, que nous venons d'articuler, on l'accusa d'avoir supprimé des dépositions de témoins favorables à Chabannes, dans le dessein de le faire périr, et vendu les grâces que son importunité arrachoit au monarque. Ce n'étoit point un tribunal qui instruisoit son procès ; on avoit livré l'accusé à des commissaires. Il se défendit d'abord avec fermeté sur les intelligences qu'on lui reprochoit d'avoir eues avec les princes, affirmant que c'étoit avec le consentement du roi, et déclarant s'en rapporter à son témoignage. Louis, consulté, dit qu'il avoit, au contraire, défendu à toute sa maison de communiquer avec les princes ligués. Les commissaires firent donner la torture à l'accusé. Elle ne lui arracha pas d'abord les aveux décisifs qu'on attendoit. Le redoutable Tristan,

qui présidoit à l'interrogatoire, fit redoubler les tourmens. Il en résulta des confessions un peu plus importantes, sur lesquelles, jointes aux dépositions de plusieurs témoins, le comte fut condamné. On lui coupa la tête sur la place du Petit-Andelys. Un historien contemporain raconte qu'ayant été manqué, il se leva, le cou à moitié détaché, et dit qu'il mouroit innocent. Cette déclaration, remarque Villaret, peut rendre suspecte l'autorité d'un jugement rendu par une commission. Le public y prit assez peu de part : le comte de Melun n'étoit point estimé : son goût effréné pour le plaisir l'avoit fait surnommer le Sardanapale de son siècle. Chabannes, qu'il avoit traité avec barbarie dans le temps de sa faveur, eut la confiscation de ses biens. Il les rendit aux héritiers, à l'exception de quelques uns qu'il retint comme une indemnité de ses revenus dont le comte de Melun avoit joui, et de ses meubles qu'il avoit enlevés pendant sa disgrâce. 1468.

Après avoir effrayé ses ennemis intérieurs par ce supplice, tout au moins illégal, Louis parvint, d'une manière très-adroite, à diviser les ennemis du dehors. En prolongeant la trève qu'il avoit faite avec le duc de Bourgogne, il fit trouver bon à ce prince qu'il ne fût point parlé du duc de Bretagne, parce que le roi, de

1468. son côté, consentit qu'il ne fût pas fait mention des Liégeois. Ce n'est pas que le Bourguignon entendît renoncer à l'alliance de la Bretagne; mais il pensa que cette province, qui venoit d'en contracter une avec les Anglois, n'avoit rien à redouter de la France : il s'abusoit; Louis sut la rendre vaine, en faisant faire une irruption subite dans les Etats du prince breton. Il le força de demander la paix, et de renoncer à tout pacte contraire aux intérêts de la France, sans faire d'exception même pour le duc de Bourgogne. Charles-le-Téméraire, qui avoit déjà rassemblé des troupes pour voler au secours de la Bretagne, quoique surpris et indigné de cet arrangement, se disposoit à les mener contre le roi. Chabannes conseilloit d'attaquer le Bourguignon dans son camp, et répondoit du succès. Balue dit au roi que ceux qu'on obtenoit par la négociation étoient plus avantageux et plus flatteurs. C'étoit attaquer Louis par son foible. Déjà il penchoit pour ce parti. Il ne dut pas néanmoins s'applaudir de l'avoir pris. Malgré la haute idée qu'il avoit de sa dextérité, il ne put avoir la paix qu'en la payant.

Mais le cardinal Balue parvint sans peine à lui persuader qu'il pourroit bientôt réparer cet échec à sa gloire, s'il parvenoit à se pro-

curer une entrevue avec le duc de Bourgogne; 1468.
il lui seroit facile, disoit-il, d'amener à ses vues un esprit si inférieur au sien. Louis proposa une conférence au duc sous prétexte de terminer les différens qui subsistoient encore entre eux. Le Bourguignon fit d'abord quelque difficulté, soit indifférence, soit crainte des manéges de son adversaire, ou peut-être afin d'irriter l'empressement qu'il témoignoit pour cette entrevue. Enfin il y consentit; mais le roi se refroidit tout à coup sur ce projet. On lui en fit sentir le danger; il devoit d'ailleurs craindre que le duc n'eût reçu quelque avis des tentatives qu'il venoit de faire tout récemment pour soulever encore les Liégeois, en leur présentant, selon son usage invariable, l'appât d'un puissant secours. Balue, qui avoit conduit la négociation, revint à la charge. Le connétable de Saint-Paul se joignit à lui, et le roi, se laissant aller à leurs suggestions, se rendit à Péronne où étoit le duc. Il s'en repentit dès le premier jour, en voyant arriver à la cour bourguignone plusieurs de ses ennemis déclarés. Le troisième il eut bien une autre frayeur : ses ambassadeurs, à Liége, avoient réussi à faire révolter la ville. Avant de se rendre à Péronne, il avoit envoyé l'ordre de suspendre toute démarche à cet égard;

1468. mais c'étoit déjà fait. Les Liégeois prirent Tongres, et y commirent d'atroces cruautés que les ambassadeurs françois avoient paru approuver, ou même exciter. Le duc, furieux, fit enfermer le roi dans son appartement dont à peine l'entrée fut permise à quelques domestiques. Il fut violemment tenté de le faire mourir. Le courage de Louis ne l'abandonna pas dans cette extrémité. Il sut trouver le moyen de gagner quelques uns des plus intimes confidens du prince. L'historien Commines lui rendit, en cette occasion, un signalé service. Il contribua beaucoup à détourner le duc d'une résolution funeste. Le roi fut contraint de s'engager à aider le Bourguignon dans la guerre qu'il alloit faire aux Liégeois alliés de Louis. Cette humiliation étoit cruelle; mais il n'y avoit pas à contester. Louis déclara renoncer à l'hommage du comté de Ponthieu, du Beauvoisis et autres terres cédées au duc par le traité de Conflans, ainsi qu'à tous droits d'imposition, et à la nomination d'officiers dans les Etats de ce prince. Il se départit de tous les *privilèges* que lui ou ses prédécesseurs avoient obtenus de ne pouvoir être forcés par les censures de l'Eglise à l'exécution de leurs engagemens, et reconnut à perpétuité les papes pour juges souverains en cette ma-

tière. On régla aussi l'apanage du frère de 1468.
Louis. Il fut décidé qu'il auroit la Champagne et la Brie, provinces qui présentoient au duc de Bourgogne l'avantage d'une communication facile entre elles et ses Etats.

Malgré la signature du traité, le roi n'étoit pas libre, puisqu'il étoit obligé d'accompagner, sans une armée à ses ordres, le duc de Bourgogne à Liége. Pressé par ce prince, il écrivit à Chabannes, qui commandoit l'armée royale, que, la paix étant faite avec le duc, il lui enjoignoit de licencier les francs archers et l'arrière-ban qui avoit été convoqué. Chabannes sentit que cet ordre ne pouvoit être volontaire, et se garda bien d'y déférer, quoiqu'il lui fût réitéré. Le roi, dans la suite, lui en témoigna la plus vive reconnoissance.

Louis cependant étoit traîné comme en triomphe, vers Liége, à la suite du duc, qui l'avoit obligé d'arborer les couleurs de sa maison, la croix rouge de Saint-André. Les Liégeois offrirent de se rendre, la vie sauve. Cette condition ne fut pas accordée. Le souverain avoit juré de les exterminer. Leur ville n'avoit ni fortifications ni troupes réglées, si ce n'est environ six cents hommes du pays de Franchimont. Ils résolurent de combattre jusqu'à la mort. Leur commandant, Jean de Wild,

1468. prevôt de la place, fit une sortie sur l'avant-garde des assiégeans, qui étoit venue se loger dans les faubourgs, lui tua huit cents hommes, et mit en fuite presque toute leur infanterie; mais il y fut blessé mortellement, et c'étoit parmi les Liégeois le seul homme en état de commander. Le duc de Bourgogne accourut de Namur où il s'étoit arrêté. Dès la première nuit de son arrivée, il fut attaqué dans un des faubourgs de Liége, et ne put repousser les assiégés qu'à l'aide du roi qui vint à son secours avec trois cents hommes d'armes et les archers de sa garde, seule escorte qu'on lui eût permis d'amener. Néanmoins le duc de Bourgogne le craignoit, et veilloit aussi attentivement sur ce prince que sur les Liégeois. Au reste la défiance étoit mutuelle, et fit long-temps différer l'assaut, quoique l'approche de l'hiver fût une raison très-pressante de l'accélérer. Enfin on en donna l'ordre malgré les conseils du roi. Les assiégés en furent vraisemblablement instruits la veille. Les six cents hommes, dont nous avons parlé, osèrent, dans la nuit qui précédoit le jour fixé pour l'attaque, tenter de se saisir du roi et du duc de Bourgogne. Ces deux princes étoient logés dans des maisons contiguës, dont les propriétaires servirent de guides à la garnison. Elle pensa surprendre le

roi et le duc dans leurs lits. Mais l'un et l'autre firent des prodiges de valeur, qui donnèrent le temps de les secourir, et la brave garnison, se battant avec le courage du désespoir, se fit tuer tout entière. 1468.

Le duc, dans son conseil, fixa l'assaut au lendemain 30 octobre, et en instruisit le roi, qui, désirant de voir les assiégés reçus à composition, tenta sans fruit de l'en dissuader. Presque tous les Liégeois, qui étoient en état de combattre, s'enfuirent vers les Ardennes. Aussi les Bourguignons entrèrent-ils dans la place sans éprouver de résistance. Le roi suivoit le duc, criant avec les vainqueurs : *Vive Bourgogne*. Charles, voulant préserver la cathédrale et les maisons des chanoines de la fureur des soldats, ne le put qu'en tuant, de sa propre main, un d'eux pour intimider les autres. Du reste la ville fut abandonnée au pillage et à toute la licence des troupes. Les prêtres furent égorgés jusque dans le sanctuaire, les religieuses violées avant d'être massacrées. Le roi, en partie l'auteur de tant de maux, devoit être dévoré de chagrins et de regrets. Il sut les déguiser, et dîna tranquillement au milieu de toutes ces horreurs. Il prodigua même la flatterie au duc, qui eut la foiblesse de s'en laisser enivrer. Peu de jours

1468. après la prise de Liége, le roi demanda et obtint sa liberté. Il ordonna au parlement et aux autres cours souveraines d'enregistrer, sans remontrances et sans restriction, le traité de Péronne. Honteux de son imprudence, il ne voulut rien souffrir de ce qui pouvoit la rappeler, et n'osa revenir à Paris où il ne doutoit pas que son aventure ne donnât lieu à beaucoup de railleries. Ayant même appris qu'on avoit instruit des oiseaux, tenus en cage, à prononcer le mot de Péronne, il les fit enlever; on tint un registre des mots qu'ils répétoient, et des noms de ceux à qui ils appartenoient. De plus, pour punir les Parisiens, on leur enleva des cerfs, des biches et des grues, qu'ils se faisoient un plaisir d'élever.

1469. Le roi, se livrant à des soins plus graves, chercha les moyens de rompre le joug que son imprudence l'avoit contraint de recevoir. En quittant le duc de Bourgogne, il lui avoit dit: « Si mon frère ne se contente pas de l'apanage auquel j'ai donné les mains en votre » considération, que désirez-vous que je fasse? » Faites qu'il soit content, répondit le Bourguignon; je m'en rapporte à vous deux. » C'étoit ouvrir à Louis une voie pour éluder l'article du traité de Péronne, qui donnoit au prince Charles la Champagne et la Brie. A la

place de ces deux provinces qui le livroient à l'influence du duc de Bourgogne, on lui offrit le duché de Guienne; sans parler de son devoir, il n'avoit pas d'autre intérêt que de se réconcilier avec son frère, dont il étoit alors le présomptif successeur. Aussi parut-il disposé à l'échange qu'on lui proposoit. Le duc de Bourgogne, instruit de cette négociation, députa vers Charles pour la rompre; il ne doutoit pas de son ascendant sur l'esprit de ce prince, et c'étoit ce qui avoit déterminé sa réponse à la demande que le roi, en le quittant, lui avoit faite touchant cet apanage. 1469.

L'affaire étoit au moment de se conclure, lorsqu'on découvrit qu'elle étoit traversée par le cardinal Balue, qui, pour cette trahison, s'étoit associé l'évêque de Verdun, Guillaume d'Haraucourt. On saisit des lettres du premier, adressées au prince Charles et au duc de Bourgogne, et qui ne laissoient aucun doute sur sa perfidie et sur celle de son complice. Une commission fut nommée pour les juger. D'Haraucourt espéra fléchir le monarque par un aveu de son crime. Balue, après avoir tergiversé, promit de tout révéler, à condition d'obtenir sa grâce; le roi la promit, et se crut dispensé de l'accorder, sous prétexte de réti-

1469. cences commises par le cardinal. On fit le procès des deux accusés. Outre cette dernière trahison, Balue en confessa une infinité d'autres. Il avoua qu'il instruisoit habituellement le duc de Bourgogne de tous les secrets du cabinet; qu'il avoit tout mis en usage pour attiser la mésintelligence et la haine entre le prince Charles et le duc de Bourgogne d'un côté, et le roi de l'autre, afin de se rendre nécessaire à Louis; qu'il avoit prévu les suites de la conférence de Péronne, conseillée par lui; que c'étoit lui-même qui avoit dressé le modèle du traité fait en cette ville, et donné au duc de Bourgogne l'idée de traîner Louis à l'attaque de Liége, et de le contraindre, ainsi, à participer au désastre de ses propres alliés. Le roi, se conformant aux préjugés de son siècle, pria le pape de nommer des commissaires pour travailler au procès des deux prélats, concurremment avec ceux qui étoient nommés en France pour le même objet. La cour de Rome s'y refusa, et le roi se crut obligé de respecter la vie des deux coupables; chacun d'eux fut enfermé dans une cage de fer de leur invention, longue de huit pieds, et dont ils firent le premier essai. Ils en sortirent, après onze ans, à la sollicitation de la cour romaine, qui réclama le droit de les

juger. On dit qu'il existe encore, dans le château de Loches, une de ces cages, qu'on nomme *caze*-Balue. Elles étoient fort en usage sous ce règne. On voyoit dans le dernier siècle, au château de Plessis-les-Tours, un cachot voûté, placé sous le cabinet de Louis, d'où il pouvoit entendre les gémissemens des prisonniers. Ce cachot avoit une porte de fer, et le jour n'y entroit que par un soupirail fort étroit. 1469.

Après la découverte des trahisons de ces prélats, le règlement de l'apanage ne souffrit plus de difficulté. Le prince Charles accepta l'échange qui lui étoit proposé. Tannegui du Châtel dressa, pour le roi, toutes les clauses de l'arrangement. Le frère du monarque, avant de se rendre dans la Guienne qui lui étoit cédée, fit, avec le duc de Bretagne, un traité que Louis connut et qu'il feignit d'ignorer. Quant à celui qu'il conclut avec le roi, en voici les principales clauses : il jura qu'il ne feroit ni prendre ni tuer Louis, et le jura sur la croix de Saint-Lô d'Angers ; serment qu'on n'enfreignoit pas, sans mourir dans l'année : telle étoit la superstitieuse croyance de ces temps. Il s'obligea de plus à ne jamais permettre que, sous aucun prétexte, son frère fût interdit, et renonça au mariage de

1469. Marie de Bourgogne, convenu entre le père de cette princesse et lui, promettant de n'écouter jamais aucune proposition à ce sujet, sans le consentement de Louis. Cet accord étant conclu, les deux frères se virent. Le prince Charles se jeta aux genoux du roi, le supplia de lui pardonner, et répandit beaucoup de larmes; Louis, de son côté, parut attendri. Mais le nouveau duc de Guienne n'eut pas plus tôt pris possession de sa province, qu'il en fut mécontent. On en avoit retranché beaucoup de pays, en sorte que le revenu qu'il en devoit retirer, ne pouvoit suffire à soutenir la splendeur de son rang. Il s'en plaignit. Le roi, ne voulant rien céder qui pût lui causer de l'inquiétude, et sentant néanmoins la nécessité de donner quelque satisfaction à son frère, lui fit de nouvelles concessions; mais elles couvroient un piége, car en général elles devoient rendre odieux celui qui les obtenoit, parce qu'on supposeroit qu'il les auroit sollicitées. Telle fut, entre autres, la révocation, en sa faveur, des priviléges accordés récemment à la Guienne, qu'on mit en l'état où elle avoit été sous les Anglois. Le jeune Charles, toutefois, parut satisfait; mais il restoit encore une difficulté, c'étoit le mariage de ce prince, que les mécontens invi-

toient sans cesse à jeter les yeux sur la fille unique du duc de Bourgogne. Louis, à qui cette union paroissoit redoutable, vouloit lui donner l'héritière de Castille; mais le père de cette princesse, Henri IV, passoit pour s'être mis, par l'excès de la débauche, dans l'impuissance d'avoir de la postérité. Il avoit, dit-on, introduit lui-même, dans le lit de son épouse, Bertrand de la Cuéva, jeune seigneur, son favori, et l'amant de la reine; et de ce commerce étoit née la princesse Jeanne. Ce fait passoit pour tellement avéré, que les Etats de Castille reconnurent la sœur du roi, pour unique héritière. C'étoit la célèbre Isabelle. Différens princes la recherchèrent dans ce moment; entre autres, le duc de Clarence, frère d'Edouard IV, roi d'Angleterre, et Ferdinand, fils unique du roi d'Aragon et de Sicile. Louis envoya, de son côté, demander pour son frère, d'abord Isabelle, et si l'on ne pouvoit l'obtenir, Jeanne, à condition que Henri la déclarât publiquement son héritière. Le monarque castillan ne trouva pas mauvais qu'on s'adressât d'abord à sa sœur. Mais cette princesse refusa la proposition de l'ambassadeur françois, et même, au mépris des défenses de son frère, épousa Ferdinand. Alors Jeanne fut reconnue solennellement pour fille 1469.

1469. de Henri, promise et fiancée au prince Charles. Le duc de Bourgogne, alarmé de la bonne intelligence qui sembloit s'établir entre le roi de France et son frère, fit proposer à ce dernier sa fille, qu'il n'eut jamais intention de lui donner. Le prince Charles répondit qu'il ne pouvoit contracter cette union sans l'aveu du roi, dont il vouloit désormais rester toujours l'ami le plus fidèle. Il sembla donner un témoignage irrécusable de cette résolution, en le venant voir sans aucune des précautions offensantes qui avoient été prises dans les premiers momens de leur entrevue précédente. Le roi le combla de bons procédés, et fit des présens considérables à ses officiers; il n'oublia pas même ses moindres serviteurs. Ses vues étoient en cette occasion, comme dans toutes les autres de pareille nature, plutôt corruptrices que généreuses.

Le roi profita des dispositions que montroit son frère, pour l'intéresser au rétablissement de l'autorité souveraine dans le Midi. La Gascogne se trouvoit partagée entre quelques puissans vassaux, que leur éloignement du centre de la monarchie, et les troubles des deux derniers règnes avoient rendus à peu près indépendans. A leur tête on distinguoit les princes d'Armagnac. Jean V, le chef de

cette maison, la plus ancienne de l'Europe, 1469.
étoit l'objet de la haine publique, non seulement pour son mariage avec sa sœur, mais pour les violences qu'il exerçoit dans tout son voisinage. Il soldoit une armée permanente qu'il ne pouvoit faire subsister qu'en lui permettant tous les excès. Pendant la détention du roi à Péronne, il avoit engagé les Anglois à reprendre la Guienne, offrant de leur livrer ses places, et de joindre à leurs forces quinze mille hommes de bonnes troupes. Louis, hors d'état, en ce moment, de réprimer ce rebelle, lui offrit dix mille francs, à condition qu'il congédieroit son armée; il prit l'argent, et la conserva. Quoique le roi eût réservé l'hommage direct de Jean V, il craignit que ce vassal ne tentât l'ambition du prince Charles, en offrant de le reconnoître pour suzerain, et ne l'entraînât dans sa révolte. Louis, en cachant à son frère ce sujet de crainte, lui fit sentir combien il importoit à l'Etat de ne pas tolérer les excès du comte d'Armagnac, et, pour l'entraîner dans ses vues, il lui promit de joindre à son apanage les dépouilles du coupable. Chabannes fut chargé de sa punition et de celle des seigneurs de son parti, notamment de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de La Marche. A l'approche

1469. de la puissante armée qu'il mena dans la Gascogne, d'Armagnac s'enfuit. Sommé de comparoître au parlement de Paris, il ne crut pas devoir s'y rendre. On confisqua ses Etats qui n'avoient fait aucune résistance. Le duc de Guienne, à qui on les avoit promis, n'eut que la forte plaçe de Lectoure; le reste fut partagé entre les principaux officiers qui avoient concouru à l'expédition.

La fuite du comte d'Armagnac avoit laissé le comte de Nemours seul exposé au ressentiment du roi. Ce seigneur, fils du gouverneur de Louis, avoit été élevé auprès du monarque, et long-temps comblé de ses faveurs; on l'avoit créé duc et pair de France, dignité, comme on l'a vu, d'abord réservée aux princes du sang. Malgré ces bienfaits, il fut le plus ardent promoteur de la guerre du bien public. Enfermé dans le Bourbonnois, et réduit à traiter avec le roi, il lui jura une fidélité inviolable; et, dès qu'il le put, il se joignit aux princes qui assiégeoient Paris, et dans leur conseil, ouvrit toujours l'avis le plus violent. Contraint d'acquiescer au traité qui mit fin à la guerre civile, il renouvela ses sermens de la manière la plus solennelle; il ne les respecta pas plus que le premier, et prit part à toutes les hostilités commises contre la France,

par le comte d'Armagnac, chef de sa maison. 1469.
Le roi, outré de tant de mauvaise foi, le fit déclarer convaincu du crime de lèse-majesté. Chabannes alloit mettre l'arrêt à exécution; il se trouvoit trois Bourbons dans son armée: Nemours, leur allié, implora leur protection. Chabannes lui-même se joignit à eux, et le roi se laissa fléchir. Mais on prit contre Nemours des précautions de tous les genres. On lui fit prêter un troisième serment sur les reliques les plus révérées, et l'on mit des garnisons royales à ses dépens dans quelques unes de ses plus fortes places.

Après ces coups de vigueur, le roi crut devoir attaquer, ou du moins intimider le duc de Bretagne : il lui falloit un prétexte; il en imagina un très-singulier : ce fut de lui envoyer le cordon de l'ordre de Saint-Michel, qu'il venoit de créer (au mois d'août). L'ordre comprenoit trente-six chevaliers; le roi n'en nomma que quinze; on devoit élire les autres au premier chapitre à la pluralité des voix. Pour y entrer, il falloit être gentilhomme de nom et d'armes : le monarque en étoit le chef. Parmi les premiers élus, on comptoit son frère Charles, le duc de Bourbon, Chabannes, comte de Dammartin, Charles de Crussol et Tannegui du Châtel. C'étoit la dévotion qu'avoit le

1469. roi à Saint-Michel qui lui fit donner ce patron à l'ordre qu'il établit. Le duc de Bretagne refusa d'en être, alléguant que plusieurs des statuts de cette confrérie guerrière ne pouvoient se concilier ni avec son rang, ni avec ses droits ; il citoit, entre autres, le second article, qui portoit qu'il y auroit entre les confrères une étroite union, et disoit qu'il pouvoit se trouver dans l'ordre tel confrère avec lequel il ne voudroit aucune liaison. Contre le sixième qui imposoit aux chevaliers l'obligation de servir en personne lorsque le roi commanderoit l'armée, soit pour l'intérêt de la religion, soit pour la défense du royaume, il objectoit que le bien de ses sujets ne lui permettroit pas toujours de tenir cet engagement, et qu'en général, les Bretons n'aiment pas à servir hors de leur pays. Sur le huitième, qui disposoit que le roi prendroit l'avis de ses chevaliers, excepté dans les cas qui demanderoient du secret et de la célérité, il protesta qu'il ne s'engageroit jamais dans aucune guerre sans en savoir les motifs, et sans connoître l'ennemi qu'il s'agiroit de combattre. Le neuvième article lui paroissoit exiger une explication : le roi y défendoit toute guerre entre ses sujets ; ce duc prétendoit qu'il devoit dire clairement ce qu'il entendoit par ce mot sujets, et soutenoit à cette

occasion que la Bretagne n'étoit sujette de la couronne que relativement au ressort du parlement; d'où il concluoit que le roi n'avoit pas droit de défendre la guerre aux Bretons, ni de les y entraîner malgré eux. Sans discuter ces prétentions, Louis convoque le ban et l'arrière-ban des pays françois limitrophes de la Bretagne, et fait avancer sa gendarmerie sur les frontières de cette province. Le duc a recours à ses alliés. Le prince Charles représente au roi qu'il ne peut (lui Charles), sans se déshonorer, manquer au traité qu'il a fait avec le duc de Bretagne, et l'engage à terminer tout différent par les voies de la négociation; c'étoit ce que Louis désiroit. On fit dans la ville d'Angers un traité, par lequel le duc de Bretagne renonça expressément à toute alliance contraire à la tranquillité de l'Etat. Le roi exigea que tous les seigneurs bretons s'en rendissent garans; son objet étoit de les mieux connoître par ce moyen, et d'en attirer plusieurs à son service. Le vicomte de Rohan, jeune seigneur, et l'un des plus illustres de la province, prit ce parti. Le monarque commença par l'indemniser des pertes qu'il put avoir éprouvées en quittant la Bretagne. Trois jours après ce traité d'Angers, le duc breton en conclut avec le duc de Bourgogne, à Etampes, 1469.

1469. un autre, qui étoit une sorte de ligue contre le roi. Louis ne s'en inquiéta point, se flattant d'avoir gagné le seigneur de Lescun, Odet Daidie, favori de son frère, qui avoit quitté le service du roi pour celui de Bretagne, et qui gouvernoit la province sous le nom de son nouveau maître, entièrement livré à la passion que lui avoit inspirée Antoinette de Magnelais, veuve du seigneur de Villequier.

Les soins que Louis donnoit à l'émancipation de l'autorité royale ne lui faisoient pas négliger les détails de l'administration. Dans ses fréquens pèlerinages en tous les lieux qui attiroient la foule des dévots, il se proposoit surtout la connoissance des besoins du peuple et des abus qui se commettoient quelquefois au nom du monarque. Des préposés répandus dans les provinces, lui communiquoient leurs observations, et, après les avoir mûrement pesées, il en prenoit occasion de publier d'utiles règlemens; il existe encore de lui une lettre, de 1468, qui atteste l'attention qu'il donnoit au commerce. L'Egypte étoit l'entrepôt de toutes les marchandises de l'Orient. Cet ordre de choses alloit changer, mais il duroit encore. Les Indiens portoient par la mer Rouge dans ce royaume toutes leurs épiceries; les Vénitiens alloient les prendre dans sa capitale pour

les répandre dans toute l'Europe; la ville de 1469.
Lyon, qui étoit à son tour le magasin de Venise, s'enrichissoit par ce trafic aux dépens du reste de la France. Le roi défendit l'introduction de toute marchandise du Levant qui ne seroit point apportée par des vaisseaux françois; d'un autre côté, il attira en France des étrangers qui savoient l'art, inconnu dans ses Etats, d'exploiter les mines d'or, d'argent et de cuivre qui s'y trouvent, et qui, avant la découverte de l'Amérique, étoient regardées comme la principale source des richesses d'un pays; il exempta de tout impôt tous ceux, régnicoles ou étrangers, qui se livreroient à cette exploitation; il avoit accordé un privilége exclusif de banque à deux particuliers qui résidoient à Tournai; ayant su que ces hommes prêtoient sur gages, et avoient ruiné plusieurs familles par leurs infâmes usures, il révoqua le privilége, et permit à tout le monde de faire la banque.

Pour reconnoître l'attachement à la couronne qu'avoit témoigné dans tous les temps la ville de Tournai, qui peut être regardée comme le berceau de la monarchie françoise, il alla jusqu'à violer les règles ordinaires de la justice. Quoique enclavée dans les possessions des ducs de Bourgogne, elle avoit toujours refusé de

1469. s'y incorporer, et ne reconnoissoit pour souverain que celui de la France; on y envoyoit quelques juges pour statuer sur les cas royaux et les causes d'appel; les officiers municipaux étoient chargés de toutes les autres fonctions judiciaires et administratives. Un procès considérable s'étant élevé entre ces deux ordres de magistrats, Louis, prévenu que ceux de Tournai perdroient leur cause pendante au parlement de Paris, donna ordre au premier président de suspendre la décision, et de lui remettre les pièces du procès. La cour arrêta des remontrances; mais le roi lui fit une nouvelle injonction d'obéir sur-le-champ, et elle y déféra. En d'autres occasions, il respecta le frein des lois. Le 11 juin, le ministère public s'opposa formellement à deux aliénations du domaine de la couronne, quoique le roi eût écrit à ce sujet sur le ton de la menace; le parlement approuva la démarche du parquet. Les donataires, étant revenus avec de nouvelles lettres du prince, essuyèrent un nouveau refus. Louis s'arrêta devant cette barrière; il est vrai que des affaires plus importantes fixoient alors son attention.

1470. Richard de Newil, comte de Warwick, qui avoit détruit le parti de Lancastre, en Angleterre, et mis sur le trône Edouard, duc

d'Yorck, ayant tenté de détruire son ouvrage, 1470.
et de donner la couronne au duc de Clarence, frère puîné du monarque anglois, échoua dans ce projet. Il forma celui de chercher en France un asile; mais, connoissant le caractère de Louis, il ne voulut pas se présenter à sa cour comme un malheureux fugitif. Des débris de sa fortune, il lui restoit une petite flotte; il fit des courses, prit un grand nombre de navires marchands de Bourgogne et de Normandie, et les conduisit à Honfleur. Louis, mécontent des liaisons qu'entretenoit Edouard IV avec le Bourguignon et le Breton, accueillit avec joie un Anglois qui pouvoit produire une révolution dans son pays. Le duc de Bourgogne se plaignit de la protection qu'on accordoit à son ennemi, et réclama les prises faites sur ses sujets. Il en écrivit au roi, au parlement, et à la ville de Rouen. Des lettres adressées sur pareille matière à une cour de justice, et à une ville sujette, semblent aujourd'hui fort extraordinaires, et prouvent que l'autorité du gouvernement n'étoit ni bien déterminée, ni bien établie. Mais les villes municipales étoient des espèces de républiques subordonnées au monarque; elles levoient des impôts à leur profit, avoient des forces, de terre et de mer, avec le droit d'en user pour leurs propres

1470. intérêts : quelques unes même formoient des traités d'alliance et de commerce avec l'étranger. Le duc de Bourgogne, n'ayant point obtenu de satisfaction, fit saisir dans toutes les villes les marchandises des François, et donna ordre à ses amiraux de joindre sa flotte à celles de Bretagne et d'Angleterre, pour détruire Warwick. Le roi, convaincu que les vaisseaux de ces trois puissances alloient infester ses côtes, voulut mettre Warwick en état de repasser en Angleterre ; mais auparavant, il lui fit contracter une alliance qui sembloit impossible. Cet Anglois avoit deux filles, dont l'une étoit l'épouse du duc de Clarence, présomptif héritier de la couronne d'Angleterre. Louis entreprit de marier la seconde avec le jeune Edouard, fils de Henri VI, prisonnier à la tour de Londres, et de l'intrépide Marguerite d'Anjou, qui traînoit en France une vie obscure. L'intérêt du duc de Clarence étoit directement opposé à cette union, et il étoit présent. Cet obstacle fut vaincu. Ce duc se contenta de l'espérance bien foible de la couronne, si le jeune Edouard mouroit sans postérité. Warwick, durant le règne de Henri VI, et la minorité de son fils, devoit avoir la régence. On convint d'une ligue offensive entre la France et l'Angleterre jusqu'à la destruction de la

maison de Bourgogne. La révolution fut subite en Angleterre. Edouard IV, chassé du trône, vint se réfugier à la cour de Charles-le-Téméraire, qui avoit épousé sa sœur. Cette arrivée imprévue mit le Bourguignon dans un très-grand embarras. Quoique beau-frère d'Edouard IV, de la maison d'Yorck, il étoit lui-même de celle de Lancastre, par sa mère, et avoit à sa cour trois seigneurs anglois, déplorables restes de ce parti; ainsi, il tenoit à tous deux, ou par son mariage, ou par son origine. En public, il se déclara pour le vainqueur, et vit en particulier le vaincu. Il fit dire aux Anglois, par Comines, qui étoit encore à son service, que l'amitié qui subsistoit entre eux et les Bourguignons, étant fondée sur l'intérêt mutuel des deux peuples, n'étoit point de nature à se dissoudre par le changement de souverain; qu'il avoit près de lui les personnes les plus distinguées de la famille de Lancastre, à laquelle il appartenoit, et que s'il avoit conclu des traités avec celle d'Yorck, c'étoit dans la seule vue de favoriser le commerce des deux nations. Il écrivit dans le même sens au peuple anglois; sa lettre portoit pour suscription : *A vous, mes amis*. Cependant, comme cette sorte d'excuse coûtoit à la hauteur de son caractère, il terminoit sa lettre 1470.

1470. en disant que si cette raison n'étoit point goûtée, et que si on l'attaquoit, il étoit tout prêt à se défendre.

Le projet de Louis (projet qu'on lui suggéra) étoit de déclarer la guerre, et de susciter des ennemis de toute part au Bourguignon. Il fit alliance avec les Suisses, et somma le duc de Bretagne, comme vassal de sa couronne, de se joindre à lui pour combattre le duc de Bourgogne, contre lequel il articuloit plusieurs sujets de plainte. Le Breton avoit un intérêt tout contraire : aspirant à rompre le joug de la vassalité, le Bourguignon et l'Anglois étoient ses alliés naturels; mais il se vit forcé, par les circonstances, de dissimuler. Les Anglois étoient dans les intérêts de Louis, et le duc de Bourgogne, attaqué par ces deux puissances liguées, ne pourroit venir à son secours. Il chercha donc à tromper le monarque, en paroissant embrasser sa cause. Son projet étoit, à la vérité, de lui procurer sur son ennemi quelque avantage, mais dans l'intention de les amener tous deux, sans qu'ils s'en doutassent, à un dénoûment qu'ils ne vouloient ni l'un ni l'autre, au mariage du prince Charles avec l'héritière de Bourgogne; mariage qui eût arrêté les progrès de l'autorité souveraine, auxquels Louis travailloit

avec tant de constance. Il se flattoit que les embarras qui naîtroient de la guerre porteroient les deux princes à la terminer par cette alliance, que les seigneurs françois désiroient extrêmement, dans les mêmes vues que lui. Comme il venoit de naître un dauphin, le duc de Guienne n'avoit plus autant d'intérêt à se maintenir dans les bonnes grâces de son frère. Il désiroit ce mariage avec passion. Les grands, qui ne comptoient sur la bienveillance du roi qu'autant qu'il ne pourroit se passer de leurs services, ne cherchoient qu'à lui susciter des affaires. Le premier moteur de toute cette intrigue étoit le connétable Saint-Paul, qui entretenoit sourdement la discorde entre Louis et Charles-le-Téméraire. Adroit politique et guerrier intrépide, il jouissoit en France de la plus haute considération. Il n'en avoit pas moins en Bourgogne, où il avoit rempli les premières charges. Son fils et son frère y commandoient encore les armées. Maître de quelques places fortes sur les confins des deux Etats, il se flattoit, à la faveur des troubles, de parvenir à s'en former un qui fût indépendant. Après avoir en vain essayé de persuader au duc de Bourgogne que le mariage de sa fille avec le duc de Guienne seroit le rempart de la liberté publique, il dressa d'autres batte-

1470. ries. Espérant que cette union pourroit terminer la guerre dans laquelle il précipiteroit les deux puissances, il excita Louis à profiter de sa réconciliation avec l'Angleterre, pour humilier l'orgueil du duc de Bourgogne, qui menaçoit sans cesse la France d'une entière subversion; et voyant le roi irrésolu, pour l'entraîner, il promit non seulement de le remettre en possession des villes de la Somme, mais de faire soulever en sa faveur la Flandre et le Brabant. Louis se laissa persuader, et entreprit une guerre dont les moteurs espéroient tirer parti contre lui-même. Avant d'en commencer les opérations cependant, il crut devoir convoquer à Tours une assemblée de notables. On y exposa la conduite du duc de Bourgogne avant et après le traité de Péronne, la prison du roi, contre la foi d'un sauf-conduit, les conditions odieuses de sa délivrance, l'ordre de la Jarretière reçu par le duc de la main du plus grand ennemi des François. L'assemblée déclara le duc convaincu de lèse-majesté, et chargea de l'instruction de son procès le parlement de Paris, comme cour des pairs. Un huissier de cette cour se rendit à Gand, où résidoit alors le duc, et l'ajourna en personne. Le prince le fit charger de fers, et quelques jours après le renvoya sans daigner

faire réponse. Un messager secret du duc 1470.
de Bourbon lui apprit qu'on alloit marcher contre la Bourgogne, et que ses peuples étoient prêts à se révolter. En même temps, il fut instruit qu'on avoit suborné des traîtres pour l'assassiner. Il en accusa publiquement son frère naturel Baudouin, et Jean de Chassa, tous deux réfugiés en France. Le premier avoit reçu du roi un riche établissement. Ils repoussèrent l'un et l'autre l'accusation avec énergie. Chassa prétendit n'avoir quitté la Bourgogne que pour se soustraire aux entreprises luxurieuses et aux violences du souverain le plus corrompu.

Charles-le-Téméraire, qui venoit de congédier ses troupes, avoit besoin de temps pour les rassembler; car il n'existoit pas encore de compagnies d'ordonnance dans la Bourgogne. Saint-Quentin ouvrit ses portes au connétable. Le duc, indigné, le fit sommer de le venir servir en personne, comme l'y obligeoit sa qualité de sujet. Le comte de Saint-Paul ayant répondu avec fierté, le duc fit saisir toutes les terres qu'il avoit dans ses Etats. Le connétable, par représailles, s'empara de toutes celles que possédoient en France ses propres enfans, qui, comme nous l'avons dit, étoient au service du Bourguignon. Il n'étoit pas rare,

1470. en ces temps déplorables, de voir le père et les enfans dans des partis opposés. Roye se
1471. rendit aussi, par la trahison du commandant. Le duc de Bourgogne, craignant que les Anglois ne fissent une descente en Flandre ou en Hollande, leur donna de l'occupation dans leur île, en y faisant passer Édouard IV. En même temps, il rassembla une armée, qui se trouva monter à quatre-vingt mille hommes. Jamais les souverains bourguignons n'en avoient eu une si forte. A cette nouvelle, Louis se mit à la tête de la sienne. Le duc de Guienne l'accompagnoit. Ce jeune prince, persuadé que la guerre se faisoit pour lui, jugea sa présence utile pour en accélérer le dénoûment. Il manda en secret au duc de Bourgogne de contenter ses sujets, et de ne pas s'inquiéter du reste, parce qu'il trouveroit des amis. Le duc comprit très-bien ce qu'on exigeoit de lui. Le connétable, avec lequel il s'étoit réconcilié en apparence, ne cessoit de lui représenter que le moyen d'écarter l'orage étoit le mariage de sa fille avec le duc de Guienne; que tous les grands n'attendoient que cette union pour former une ligue plus puissante que celle du bien public. Le duc de Bretagne lui donnoit le même conseil. Charles-le-Téméraire n'étoit nullement disposé à le suivre. Il emporta

brusquement Picquigny, qui avoit un pont sur 1471.
la Somme, et vint se placer au-delà d'Amiens, entre cette ville et l'armée royale. Ce fut une faute; il laissoit par là son pays, d'où il tiroit ses vivres, exposé aux incursions de l'ennemi. Le roi, bien retranché dans son camp, enlevoit les convois du Bourguignon, et lui fit bientôt éprouver les horreurs de la famine. Le duc, malgré sa fierté, se vit réduit à solliciter une trève. Pour l'obtenir, il fit connoître à Louis le vrai motif de la guerre dans laquelle on l'avoit engagé, motif également contraire à leurs mutuelles intentions. Louis, honteux d'avoir été la dupe de son frère, consentit à la trève. Il savoit bien que le duc de Bourgogne ne la désiroit que pour trouver une meilleure occasion de l'attaquer; mais ce danger lui sembloit éloigné, tandis qu'il en voyoit de plus pressans. Il craignoit que le Bourguignon, changeant de pensée, ne se laissât aller aux conseils qu'il recevoit de partout, relativement au mariage de sa fille, ce qui eût exposé la France à une seconde guerre civile; ensuite, il appréhendoit qu'il ne se fît en Angleterre une nouvelle révolution, ce qui lui auroit donné un ennemi de plus. Sa prévoyance sur ce dernier point fut justifiée par l'événement. Edouard IV re-

1471. monta sur le trône, fit poignarder Henri VI et son fils, et ensevelit Marguerite dans la tour de Londres.

Malgré la trève qui dérangeoit les projets des fauteurs de la discorde, ils ne cessèrent de solliciter à la cour de Bourgogne le mariage sur lequel ils fondoient leurs espérances, et Charles, quoiqu'il n'eût pas changé d'avis à cet égard, feignit de se rendre à leurs représentations. Le duc de Guienne, croyant cette union assurée, ne garda plus de ménagemens avec son frère. C'étoit pour le mieux tromper qu'il avoit consenti à épouser Jeanne de Castille: aussi se refusa-t-il aux invitations de Henri-l'Impuissant, qui, à la sollicitation de Louis, le pressa d'accomplir ce mariage. Il fit solliciter à Rome une dispense pour celui qu'il projetoit avec l'héritière de Bourgogne. Louis y traversa ses démarches. D'un autre côté, il offrit à son frère Anne de France, sa fille aînée, avec quatre provinces et d'autres avantages encore pour dot. La mauvaise foi de ces offres exagérées parut si évidente, qu'on ne daigna pas même y faire attention. Louis, n'espérant plus rien de son frère, essaya d'entamer des négociations indirectes avec la Bourgogne. Le duc répondit que si le roi vouloit, comme il l'assuroit, être de ses amis, il devoit

commencer par lui rendre Saint-Quentin, 1471.
Amiens, et les autres places qu'il lui avoit enlevées. Charles-le-Téméraire se croyoit assez fort pour n'avoir plus rien à craindre de son seigneur suzerain. Il avoit déjà compensé, par un accroissement de puissance intérieure, l'échec que la trève avoit pu faire à sa réputation : à l'exemple de la France, il avoit établi un corps permanent de milice, et les impôts nécessaires à son entretien. Tous les princes alors briguoient son alliance; son unique embarras étoit de se décider entre les propositions qu'on lui faisoit, toutes à son avantage, mais quelques unes en des sens contraires. Les ducs de Guienne, de Bretagne, le connétable de France, et d'autres grands vassaux, l'invitoient à rompre la trève, s'engageoient à soulever les peuples en sa faveur, et, pour préliminaire, à lui livrer Amiens et Saint-Quentin; mais ils demandoient le mariage de sa fille avec le frère de Louis, et ne vouloient pas qu'il appelât les Anglois en France, comme il en laissoit voir apparemment le projet. Edouard au contraire lui proposoit de la partager entr'eux. Ses prétentions se portoient principalement sur les deux grandes provinces que les Anglois y avoient possédées : la Guienne et la Normandie. Par cette raison même il

1471. excluoit le mariage que l'autre parti désiroit si vivement. Cette exclusion entroit dans les vues du duc; mais il devoit sentir qu'il eût été trop imprudent de repousser les princes françois pour s'allier à un monarque indolent, comme l'étoit Edouard, et à un gouvernement toujours en révolution. Le parti des conjurés françois, instruit des négociations de l'autre, représenta au duc qu'écouter les Anglois ce seroit témoigner qu'il n'aimoit pas le bien du royaume. « Je l'aime, dit-il, plus qu'on » ne croit; car, au lieu d'un roi, je souhaiterois qu'il y en eût six en France. » On sent de quels malheurs la menaçoit une telle disposition.

Enfin le roi négocia ouvertement avec le duc de Bourgogne, et lui envoya un plan de conciliation. Pendant que leurs plénipotentiaires en conféroient, le duc, convaincu que la crainte étoit le seul mobile de la démarche du roi, et qu'en l'augmentant il faciliteroit la conclusion du traité; le duc, disons-nous, forma contre lui une ligue offensive et défensive avec Ferdinand et Isabelle, prétendans au trône de Castille, et avec don Juan, roi d'Aragon, père de Ferdinand. Fier de cette alliance, le Bourguignon déclara solennellement que le roi, en lui faisant la guerre, avoit enfreint le

traité de Péronne, et encouru la peine portée 1471.
contre celui des contractans qui le violeroit le premier : c'étoit pour ce qui concernoit le monarque, la perte de sa suzeraineté; en conséquence, le duc annonça que tous ses Etats en étoient affranchis, d'où il suivoit qu'ils ne devoient plus reconnoître la juridiction du parlement de Paris. Il défendit à ses sujets, sous peine de mort, d'y porter leurs appels, et créa un conseil souverain à Malines pour les juger. Louis, ignorant, ou feignant d'ignorer cet acte d'hostilité, continua ses négociations avec le duc.

Tandis que par ses artifices il réussissoit à tenir dans l'inaction le plus redoutable de ses ennemis, il s'apprêtoit à envoyer Tannegui du Châtel, gouverneur du Roussillon, porter la guerre dans la Guienne. Cette province étoit devenue l'asile et le point central de tous les ennemis du roi; tous les factieux y étoient accueillis; on faisoit soulever la noblesse et les villes des provinces limitrophes; on ne parloit plus à la cour du prince Charles que de réduire son frère. L'âme de toute cette conjuration étoit Lescun, venu de Bretagne pour conduire les affaires de la Guienne. Il remuoit à la fois cinq ou six puissances voisines, et menaçoit la France d'un embrasement général;

1471. mais il étoit traversé par la maîtresse du duc; la dame de Monsoreau, qui redoutoit le mariage de son amant. Les troupes du roi menaçoient déjà la province, et l'on étoit à la veille d'une guerre acharnée, lorsqu'on apprit que la dame de Monsoreau étoit mourante, et le duc de Guienne dangereusement malade. L'opinion générale est qu'ils furent empoisonnés par une pêche qu'avoient préparée Jean Faure Deversois, bénédictin, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du duc, et Henri de La Roche, officier de la bouche du prince. Le moine
1472. manda au roi la nouvelle de la prochaine mort du duc, qui, effectivement, ne tarda point. Il n'avoit que vingt ans : c'étoit un prince sans caractère, toujours gouverné par ses favoris. Lescun mit aux fers les deux empoisonneurs, qui accusèrent le roi; puis, il les mena au duc de Bretagne, en le suppliant de venger la mort de son maître. Pendant la courte maladie du prince, le roi et le duc de Bourgogne, tous deux avec l'intention de se tromper réciproquement, avoient fait un traité de paix. Dès que le duc de Guienne fut mort, Louis déclara qu'il n'entendoit pas tenir aux engagemens contractés en son nom. Le duc, furieux de se voir la dupe d'un ennemi dont il croyoit faire la sienne, donna contre lui un sanglant

manifeste, l'accusa de vouloir faire périr tous 1472.
les princes de sa race, d'avoir ravi le jour à son propre frère, par le poison, par des invocations diaboliques, par des sortiléges, et prétendit qu'il devoit être déclaré criminel de lèse-majesté envers la couronne, les princes et la chose publique; il exhortoit toute la chrétienté à s'armer contre l'ennemi commun. Louis dédaigna ces injures. Il songea un peu tard, pour sa réputation (au bout de dix-huit mois), à faire punir les deux empoisonneurs. Il envoya en Bretagne une commission pour faire leur procès. Au nombre des commissaires se trouvoit le confesseur du feu duc de Guienne, Roland de Cozic, Breton, qui, en sa qualité d'inquisiteur de la foi, avoit commencé l'instruction, tandis que les coupables étoient encore dans les prisons de Bordeaux; mais, pendant celle qui se fit en Bretagne, le moine mourut : les uns dirent qu'il s'étoit pendu lui-même; d'autres qu'il fut écrasé par la foudre; quelques imbécilles racontèrent que le diable étoit venu lui tordre le cou. On ne sait pas ce que devint son complice; la procédure demeura secrète. Les ennemis du roi, dit l'abbé Garnier, observèrent qu'il n'avoit songé à sa justification qu'après s'être réconcilié avec le duc de Bretagne; que la disparition des em-

1472. poisonneurs étoit fort suspecte; qu'un des commissaires eut l'année suivante l'évêché d'Albi, et le greffier de la commission, une charge de maître des requêtes. Ces réflexions devoient se présenter naturellement aux personnes même les plus impartiales : elles ne conduisent à la vérité qu'à des soupçons; mais ces soupçons ne laissent pas d'être graves, et il est triste de les avoir fait naître.

Quelle qu'ait été la cause de la mort du prince Charles, son apanage devoit, sans contestation, appartenir à la couronne; aussi le roi, qui entra de suite dans la Guienne, n'éprouva-t-il aucune résistance. Les villes, en l'assurant de leur soumission, lui demandèrent seulement la conservation de leurs priviléges. Il la leur accorda sans balancer; car sa politique constante fut de favoriser le gouvernement municipal qu'il regardoit comme un utile contre-poids au pouvoir des grands. Il poussa trop loin ce système dangereux à l'égard de La Rochelle : il permit à cette ville de trafiquer librement avec les ennemis de l'Etat, même en temps de guerre. C'étoit, en quelque sorte, l'ériger en république.

Après avoir donné ordre aux affaires de la Guienne, le roi marcha vers la Bretagne avec cinquante mille hommes. Le duc, effrayé, lui

demanda une trève pendant laquelle on travailleroit à la paix. C'étoit lui offrir un appât séducteur. La supériorité, qu'il croyoit posséder dans l'art des négociations, ne lui permettoit guère de refuser une demande de ce genre. Il ne s'aperçut point que son ennemi ne vouloit que gagner du temps pour se procurer les secours qu'il attendoit de l'Angleterre. 1472.

Cette trève cependant, d'un autre côté, lui donna le loisir de s'opposer au duc de Bourgogne, qui, à la tête de quatre-vingt mille hommes, désoloit la Picardie. Ce duc investit la ville de Nesle dont la garnison capitula. Mais, avant que la capitulation fût exécutée, les bourgeois, irrités de n'y avoir pas été compris, ouvrirent les portes aux assiégeans, qui massacrèrent tout le monde indistinctement, même dans les églises. L'impitoyable duc de Bourgogne assistoit à cette boucherie. Quelques soldats échappés au massacre, et le commandant lui-même, brave militaire, ayant été pris, le duc les fait périr presque tous à la potence, ordonne de couper le poing à ceux qu'il laisse vivre, et les renvoie à Louis ainsi mutilés; puis brûle la ville, en disant avec froideur : « Tels sont les fruits que porte l'arbre » de la guerre. » La garnison de Roye, quoique nombreuse, effrayée du désastre de Nesle, se

1472. rendit sans résistance, ainsi que Montdidier. Le connétable, chargé de défendre les frontières, manda au roi qu'il croyoit sa présence nécessaire pour rassurer la Picardie; mais Louis jugea qu'elle l'étoit davantage en Bretagne pour contenir le duc de cette province, et l'empêcher de joindre ses armes à celles du Bourguignon. Il se contenta de détacher de son armée Chabannes avec un corps considérable. Ce général se jeta dans Compiègne que le duc de Bourgogne sembloit menacer; et le duc, n'osant plus attaquer une place qui avoit un tel commandant, se porta sur la Normandie, où il assiégea Beauvais, dépourvu de garnison. Les faubourgs furent pris d'emblée. Les assiégeans, qui comptoient emporter de même la ville, s'étonnèrent d'être arrêtés par les seuls habitans que, ni la disproportion de leurs forces avec celles des ennemis, ni l'exemple des villes picardes, ne purent intimider. Ils furent bien plus étonnés de voir les femmes et même les jeunes filles défendre la muraille. Une d'elles leur prit un drapeau. Le canon fracassa une porte et fit une brèche. Les assiégés allumèrent en cet endroit un vaste bûcher qui arrêta les assiégeans. L'assaut, commencé dès huit heures du matin, duroit encore lorsque, au déclin du jour, il arriva quelques

secours à la place. Elle n'étoit point complétement investie, quoique les Bourguignons eussent beaucoup plus de monde que n'eût exigé cet investissement. Ils n'avoient pas cru devoir prendre cette peine pour une ville défendue seulement par des bourgeois et des femmes. Deux cents hommes d'armes y entrèrent, et l'assaut fut repoussé. Le lendemain et les jours suivans, il arrive de nouveaux secours. Paris envoie un corps d'arbalétriers; Rouen et Orléans, sans en être requis, font passer des munitions, comme un témoignage de l'alliance et de l'amitié depuis long-temps subsistante entre les villes municipales. Ainsi Beauvais se trouvoit dans l'abondance tandis que la disette se faisoit déjà sentir dans le camp ennemi. Le connétable et Chabannes interceptoient tous ses convois. Le duc fit donner l'assaut; il fut très-vif; les soldats furent plusieurs fois ramenés par lui à la charge, mais toujours repoussés. Enfin il leva le siége, et continua sa route vers la Normandie, où il prit quelques places. Tandis qu'il ravageoit cette province, les garnisons d'Amiens et de Saint-Quentin saccageoient les siennes dans leur voisinage, et le roi faisoit traiter de la même manière la Bourgogne. D'un autre côté, le fils aîné du connétable, 1472.

1472. le comte de Roussi, qui commandoit pour le duc de Bourgogne, désoloit la Champagne, où il incendioit les villes et les villages dont il pouvoit s'emparer. Mais la grande armée de Charles-le-Téméraire étant ruinée, ce prince fut obligé de retourner vers la Somme.

Cette retraite étoit due en grande partie au courage des habitans de Beauvais; le roi les récompensa par les plus grands priviléges, au nombre desquels étoit une exemption totale d'impôts. Il n'oublia point l'héroïque intrépidité des femmes; il ordonna que, dans une certaine fête annuelle, le pas leur fût donné sur les hommes dans les cérémonies religieuses, que les bourgeoises pussent porter des étoffes de soie, des fourrures et des ceintures d'or, parures réservées par les lois aux femmes de condition, et que les autres ambitionnoient, et avoient même prises dans quelques villes municipales. La jeune fille, Jeanne Hachette, qui avoit enlevé un étendard à l'ennemi, obtint une récompense particulière.

Après la retraite du duc de Bourgogne, le roi, désabusé de l'espérance par lui conçue de ses négociations avec la Bretagne, n'hésita point à pénétrer dans la province. Il y prit plusieurs places, et présenta la bataille au duc, qui, se confiant plus dans le secours qu'il at-

tendoit de l'Angleterre que dans ses propres forces, n'osa pas l'accepter. Il fut même contraint par les Bretons, qui n'aimoient pas les Anglois, de rechercher la paix qu'on lui avoit offerte. Le duc députa au roi deux créatures du seigneur de Lescun qui gouvernoit toujours la Bretagne, et qui désiroit que le traité lui fût personnellement utile. Quoique le roi n'eût pas à se louer de ce ministre, il le combla de biens et de dignités, et ses deux amis de largesses. Enfin le duc lui-même voulut avoir part aux libéralités du monarque, et obtint une pension de soixante ou de quatre-vingt mille francs. A ce prix il conclut une trève d'un an, laissant au roi, jusqu'à la paix définitive, les places qu'il avoit conquises, et stipulant pour le Bourguignon, son allié, la faculté d'accéder à la trève. Charles, malgré les échecs qu'il avoit essuyés, n'y accéda que pour un temps beaucoup plus court, qu'il jugea suffisant au rétablissement de son armée. 1472.

Mais le repos de la France, assuré de ce côté, du moins pour quelques momens, étoit troublé ailleurs. Tandis que ses armes étoient employées contre la Bourgogne et la Bretagne, le comte d'Armagnac, réfugié en Espagne, avoit été rappelé par le duc de Guienne, et remis en possession d'une partie de ses Etats 1473.

1473. confisqués. Après la mort du duc, il s'étoit défendu contre le roi, qui, appelé en d'autres lieux par des affaires plus pressantes, lui avoit accordé la jouissance de quelques villes, à condition qu'il y vivroit tranquille, et ne formeroit aucune entreprise sur Lectoure; mais, quand il vit le roi occupé autre part, il gagna quelques officiers de la garnison de cette place, et se la fit livrer.

En même temps le roi d'Aragon, après avoir réduit la Catalogne, entra dans le Roussillon, et invita ses anciens sujets à se remettre sous l'obéissance de leur souverain légitime. Ils se rendirent à ses invitations, et tout fut perdu dans le Roussillon pour les François, à l'exception de Salses, de Collioure et de la citadelle de Perpignan.

Louis apprit bientôt une nouvelle encore plus affligeante : le duc d'Alençon, prince du sang, et beau-père du comte d'Armagnac, traitoit secrètement de la cession de ses places fortes dans la Normandie et le Maine avec le duc de Bourgogne. Ce marché, qui eût établi un ennemi si puissant au cœur de la France, pouvoit entraîner la ruine de la monarchie.

Le roi avoit enfin un autre sujet d'alarmes: Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, appelé duc de Calabre, petit-fils du roi titulaire de Sicile

René d'Aujou, avoit été, dès son enfance, 1473.
désigné comme époux d'Anne, fille aînée de Louis. Deux fois même, il avoit touché la dot de cette princesse ; mais, piqué du peu d'attention que faisoit à lui le monarque, et sans doute aussi de ce que la main, qui lui étoit promise, avoit été offerte au duc de Guienne, il s'étoit retiré à la cour du duc de Bourgogne, qu'il avoit suivi au siége de Beauvais. Ce jeune prince, brave, aimable, d'une figure intéressante, qui déjà possédoit la Lorraine, et devoit hériter du Barrois, de l'Anjou et du comté de Provence, parut au duc de Bourgogne un parti convenable pour sa fille. Il la lui promit, et voulut même qu'elle lui donnât une promesse écrite de mariage.

Louis, assiégé d'ennemis de tout côté, ne savoit trop ni comment les combattre, ni lequel il devoit attaquer d'abord; il sentit qu'il ne pouvoit, sans le plus grand danger, porter la guerre dans le Midi, s'il ne s'assuroit préalablement d'une prolongation de trève avec le Bourguignon. Il employa, pour l'obtenir, la médiation du duc de Bretagne, en flattant son amour-propre et son intérêt. Il fit dire à ce prince que la France lui devoit l'instant de calme dont elle jouissoit, qu'il vouloit le prendre pour arbitre d'une paix durable avec

1473. la Bourgogne ; mais que, pour travailler à ce grand ouvrage, une prorogation de la trève étoit un préliminaire indispensable. Il remit à François II la ville d'Ancenis, qu'il s'étoit réservée par le dernier traité. Le duc de Bretagne agit si vivement à la cour de Bourgogne, que la trève fut prorogée d'un an.

Dès qu'elle fut signée, le roi fit arrêter, par Tristan l'Ermite, le duc d'Alençon, qui fut remis entre les mains du parlement de Paris. L'année suivante, il fut condamné à mort ; mais le roi le laissa en prison, où il vécut deux ou trois ans.

Il n'étoit pas aussi facile d'arrêter le comte d'Armagnac : il le fit assiéger dans Lectoure ; la résistance étant très-vigoureuse, deux mois s'étant écoulés sans qu'on eût pu le vaincre, 'hiver approchant, et le monarque aragonois mettant à profit la durée de ce siége pour achever de conquérir le Roussillon, le roi donna ordre à ses généraux de négocier avec le comte ; un d'eux, le cardinal Jouffroy, évêque d'Albi, lui accorda toutes ses demandes, et, pour le mieux tromper, dit-on, rompit une hostie consacrée, lui en donna la moitié, et prit l'autre. Déjà l'on commençoit à exécuter la capitulation, lorsque les troupes royales, abusant de la sécurité de

l'ennemi, entrent dans la ville, puis dans la maison du comte, et le poignardent. L'assassin fut récompensé par le roi. Les vieillards et les enfans furent égorgés, les femmes livrées à la violence des soldats, et la ville au pillage avant d'être incendiée. On força la comtesse d'Armagnac d'avaler un breuvage qui fit périr l'enfant qu'elle portoit en son sein. Elle en mourut aussi. 1473.

Après cette perfidie, le roi fit entrer son armée dans le Roussillon; cette nouvelle expédition étoit contraire à la trève qu'il venoit de proroger avec la Bourgogne; il voulut néanmoins en régler lui-même les préparatifs sur les lieux. Comme les ducs de Bourgogne et de Bretagne observoient toutes ses démarches, il prétexta un pèlerinage à Bayonne pour leur masquer son projet, et fit couper tous les ponts derrière lui, afin qu'on n'eût pas sitôt de ses nouvelles. Il se flattoit de réduire le Roussillon et de forcer le roi d'Aragon à traiter avec lui, sans le concours des ducs de Bourgogne et de Bretagne; mais don Juan, quoique courbé sous le poids des années, lui opposa la plus grande vigueur. Ayant assemblé le peuple de Perpignan dans l'église principale, il jura de s'ensevelir sous les débris de la ville, plutôt que de la rendre

1473. aux François. Il fit passer son courage dans l'âme des habitans, et, avec leur secours, put attendre que sa noblesse et son fils accourussent pour le dégager. Les assiégeans alors convinrent avec lui d'une trève de deux mois.

De retour de son prétendu pèlerinage, Louis essaya de faire la paix avec le duc de Bourgogne. Ce prince cherchoit, en ce moment, à étendre sa domination vers le Rhin, par deux acquisitions importantes : celles du comté de Ferrette et du landgraviat d'Alsace, d'une part; du duché de Gueldres et du comté de Zutphen, de l'autre (1). Le roi crut que, ces acquisitions éprouvant quelques difficultés, le Bourguignon pourroit se déterminer plus facilement à un traité qui laissât à la France les villes d'Amiens et de Saint-Quentin, et lui en fit la proposition; mais le duc qui avoit assuré, plus aisément que Louis ne l'avoit cru, son agrandissement vers le Rhin, prétendit au contraire que le traité lui procurât la restitution de ces deux villes. Le roi, déchu de sa première espérance, essaya ce que pourroit l'autorité du Saint-Siége sur l'esprit de son rival. Jaloux de connoître tous les hommes

(1) L'occasion et les détails de ces acquisitions nous semblent étrangers à cette Histoire.

de mérite, il avoit, l'année précédente, demandé, pour légat à sa cour, le cardinal Bessarion, un de ces Grecs réfugiés, qui fortifioient en Italie le goût ressuscité de la littérature. Le pape Sixte IV l'y avoit envoyé, en le chargeant d'apaiser les querelles des princes chrétiens, pour qu'ils pussent tourner leurs armes contre les Mahométans. Le cardinal encourut la disgrâce du roi pour avoir entretenu quelques correspondances avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne. Louis vouloit qu'un légat, reçu dans ses Etats, n'eût aucune relation avec ses vassaux sans son agrément, et sans avoir concerté avec lui ce qu'il leur écrivoit. Il mortifia le cardinal qui reprit le chemin d'Italie, et mourut en route, probablement de chagrin. Son successeur, courtisan plus délié, sollicité par le roi, déclara excommuniés tous les princes qui refuseroient de faire la paix et de s'unir ensuite pour combattre les ennemis de la chrétienté. Le parlement sentit que le roi compromettoit son autorité, lui fit comprendre qu'il ne devoit point reconnoître de tels droits dans un envoyé du pape, et crut devoir s'opposer à ce que l'excommunication fût publiée. Le duc en appela, et cita le légat au Saint-Siége comme un ministre corrompu et prévaricateur. Il auroit 1473.

1473. sur-le-champ recommencé la guerre, s'il n'avoit eu en tête un dessein qu'il jugea plus propre à mortifier son ennemi.

Il songeoit à se faire donner le titre de roi. Le duc d'Autriche lui proposoit le mariage de son neveu Maximilien avec l'héritière de Bourgogne, et à cette condition lui promettoit que l'empereur, son frère, érigeroit ses provinces en royaume, sous la dénomination de Gaule belgique, et de plus lui conféreroit le vicariat de l'empire. Charles, flatté de ces offres, retira, par surprise, des mains du duc de Lorraine, la promesse de mariage qu'il lui avoit fait faire par sa fille, et ce jeune prince en conçut un tel déplaisir qu'il mourut peu après. Son duché passa au comte René de Vaudemont, d'une branche cadette de l'ancienne maison de Lorraine, et petit-fils, par sa mère, de René d'Anjou. Ainsi ce duché, tombé par un mariage dans la maison d'Anjou, retourna, par un autre mariage, à celle de Lorraine, d'où il étoit sorti.

Le duc de Bourgogne fit une tentative pour s'en saisir (1); il enleva le souverain de cette

(1) Son ambition n'avoit point de bornes. Son artillerie lui inspiroit une confiance excessive. Un jour, en la montrant, dans son arsenal, à un ambassadeur, il lui dit :

province, et s'approcha des frontières. La 1473.
mère de ce jeune prince, régente de ses Etats, implora la protection de Louis, qui fit avancer des troupes sur les confins de la Lorraine. Charles n'osa pousser plus loin l'exécution de son projet; mais il força son prisonnier de signer contre le roi un traité de ligue offensive et défensive par lequel il rendoit, en quelque sorte, le duc maître de la Lorraine. Après cette précaution prise, il relâcha le jeune prince, et ne songea plus qu'à la couronne et au vicariat qu'on lui avoit promis.

La cérémonie devoit se faire à Trèves. Le duc et l'empereur Frédéric III, accompagnés de tous les princes allemands, y étoient déjà rendus. Divers envoyés secrets de Louis, dépêchés en Allemagne, y avoient peint Charles comme un esprit superbe, ambitieux, turbulent, fourbe et sans foi. Quoique le motif qui inspiroit ces discours fût connu, et qu'on se défiât de leur exactitude, ils firent quelque impression. Charles eut l'imprudence de la fortifier par l'étalage fastueux de ses richesses. On

---

« Voilà les clefs des principales villes de France. » Son fou, dit-on, l'ayant entendu, visita soigneusement tous les coins de l'arsenal; le duc lui ayant demandé ce qu'il cherchoit, il répondit : *Les clefs de Beauvais*.

1473. étoit cependant à peu près d'accord, lorsqu'il s'éleva une difficulté imprévue : Frédéric vouloit qu'avant tout, on fît le mariage de Maximilien avec la princesse de Bourgogne. Le duc, au contraire, demanda que le couronnement précédât cette union, afin qu'il ne lui fût pas reproché d'avoir, en quelque sorte, vendu sa fille pour un titre, qui, au reste, n'ajoutoit rien à sa puissance. Une cause si légère brouilla les deux princes ; l'empereur, qui étoit défiant, regretta de s'être si fort approché de la Bourgogne, et partit secrètement de nuit, laissant le duc honteux et humilié.

Louis, délivré de la crainte que lui avoit causée le projet de couronnement, annonça qu'il alloit tourner toutes ses forces contre le roi d'Aragon qui assiégeoit toujours la citadelle de Perpignan, et fit en effet de grands préparatifs ; son seul but étoit de parvenir à un arrangement : il l'atteignit, mais il fut obligé de promettre à don Juan la restitution des comtés de Roussillon et de Cerdagne, moyennant le remboursement de la somme pour laquelle ils avoient été cédés depuis plusieurs années. Néanmoins les autres clauses du traité, fait avec beaucoup d'artifice, étoient favorables au roi, en ce qu'elles

séparoient les intérêts de l'Aragon de ceux de la Bourgogne et de la Bretagne, et ménageoient à Louis les moyens de recouvrer le Roussillon. 1473.

Ce monarque éprouva en ce temps un affront et un dommage inattendus : le connétable, jugeant qu'une paix solide, entre Louis et Charles, étoit impossible, crut le moment favorable pour se procurer, sur les confins des deux Etats de ces princes, cette indépendance à laquelle il aspiroit depuis long-temps. Outre les châteaux de Ham et de Bohain, qui étoient à lui, il avoit quelques prétentions, et même exerçoit quelques droits sur Saint-Quentin. Tout à coup il en chassa la garnison du roi, y mit de ses propres troupes, et se fit prêter serment par la ville. Louis supprime à l'instant les pensions du connétable, s'empare de la place de Meaux qui lui appartenoit, et des biens qu'il possédoit en France; mais, revenu bientôt de ce premier mouvement, il craignit de le jeter dans les bras de son rival, et consentit à écouter son apologie. Le connétable manda au roi qu'étant instruit que le duc de Bourgogne entretenoit des intelligences à Saint-Quentin, il n'avoit pu trouver d'autre moyen de conserver cette place à la France que d'y mettre des gens à lui, et dont il étoit sûr.

1474. en état de reprendre le Roussillon. Don Juan pressentit le projet du roi, et lui envoya des ambassadeurs pour se plaindre des infractions qu'il faisoit au dernier traité. Ce n'étoit là que l'objet apparent de leur mission. Ils en avoient un secret qui consistoit à correspondre avec les souverains de Bourgogne et de Bretagne, et à les convaincre de l'intérêt qu'ils avoient de faire cause commune avec leur maître contre un voisin dangereux pour tous. Louis sema leur route d'obstacles qui retardèrent long-temps leur arrivée à Paris. Le roi, qui résidoit rarement dans cette ville, s'y rendit quand ils y furent enfin parvenus; et, pour leur imprimer une haute idée de sa puissance, il fit la revue de la milice bourgeoise de la capitale. Cent mille hommes parurent sous les armes. Après leur avoir donné ce spectacle, il leur dit qu'il étoit obligé de faire un voyage assez court en Picardie, et ajouta qu'ils pourroient, en attendant son retour, s'adresser à un conseil qu'il avoit nommé pour traiter cette affaire. Le conseil, suivant les intentions du roi, la traîna en longueur. Les Aragonois usèrent de ces délais pour lier une correspondance avec les envoyés de Bourgogne et de Bretagne qui se trouvoient à Compiègne. Le conseil, informé de ce commerce, prit des mesures

pour l'interrompre. Alors les députés d'Aragon 1474.
protestèrent contre les retardemens affectés qu'on leur faisoit essuyer. Le conseil ne put se dispenser plus long-temps de les entendre. Ils dirent que le Roussillon et la Cerdagne avoient fait partie du royaume d'Aragon jusqu'en 1462 que leur prince les avoit cédés au roi de France pour trois cent mille écus, et à condition, en outre, que ce monarque lui fourniroit des secours jusqu'à l'entière réduction de la Catalogne, révoltée contre son souverain; qu'au lieu de remplir cette obligation, Louis avoit fomenté la révolte, et publiquement secouru les rebelles. Le conseil ne put nier des faits avérés; il récrimina, et fit plus d'un reproche fondé à don Juan. Les ambassadeurs sentirent que cette contestation ne ne pouvoit finir que par la guerre. On les retint en France, on les empêcha d'écrire, ou l'on intercepta leurs lettres; et le roi d'Aragon fut fort étonné de voir une armée ennemie dans ses Etats, sans avoir été prévenu par eux des projets hostiles du roi. Après la prise d'Elne et de Figuières, l'armée royale assiégea Perpignan.

Durant ce siége, qui fut long, il y eut des conférences à Bovines entre des envoyés françois et bourguignons pour parvenir à une paix

1474. définitive; c'étoit l'usage toutes les fois qu'il existoit une trève entre les deux puissances. Des deux côtés, on reconnut que le connétable étoit le plus grand obstacle à l'œuvre qu'on méditoit. On lui imputa la guerre du bien public, l'idée du mariage de la princesse de Bourgogne avec le prince Charles, la rupture du traité de Péronne. Jamais, dit-on, ses vues ambitieuses ne pourroient s'accommoder du rétablissement de la concorde entre les deux puissances. Sa perte fut résolue. On convint que le roi céderoit au duc de Bourgogne Ham, Bohain et Saint-Quentin, et que le duc lui livreroit la personne du connétable, s'il parvenoit à s'en saisir le premier. Ce secret transpira. Le comte de Saint-Paul écrivit au roi que le duc de Bourgogne, n'ayant pu séduire un fidèle sujet, cherchoit à le perdre, et qu'il supplioit le monarque de ne pas le réduire à écouter les offres du Bourguignon. Le roi, qui étoit défiant, craignit que le duc lui-même n'eût révélé au connétable le résultat des conférences pour le contraindre à se jeter dans ses bras. Il donna ordre à ses envoyés de retirer sa parole s'ils l'avoient engagée, et accepta une conférence que lui proposoit le connétable. Elle se tint entre La Fère et Noyon, sur un pont où l'on avoit placé une barrière. Chacun vint avec

une escorte. Celle du roi étoit plus nombreuse 1474.
de la moitié. Le comte de Saint-Paul laissa voir la cuirasse qu'il avoit prise; il demanda pardon au roi de paroître armé en sa présence. S'il avoit pris, dit-il, cette précaution, c'étoit parce qu'il savoit que Chabannes, son ennemi, devoit se trouver à l'entrevue. Il essaya ensuite de justifier l'envahissement de Saint-Quentin. Le roi feint si adroitement de goûter ses excuses, que Saint-Paul, ouvrant la barrière, va se mêler avec la cour du monarque, qui le comble de caresses, et le réconcilie avec Chabannes; mais le connétable ne fut qu'un moment la dupe de cette comédie jouée par le roi. Il ne lui restoit d'autre ressource que dans l'abandon de ses places au duc de Bourgogne; cependant il ne put se résoudre à ce parti, soit qu'il répugnât trop à son ambition, soit parce que le maître qu'il se fût donné lui sembloit trop impérieux et trop fantasque. Trois fois il manda les troupes bourguignones pour leur livrer Saint-Quentin, et trois fois, changeant de résolution, il refusa de leur en ouvrir les portes.

Cette conduite du connétable n'étoit propre qu'à précipiter sa perte. Il se flatta non seulement de l'éviter, mais de s'agrandir, en armant presque toute l'Europe contre Louis. Les

1474. ducs de Bourgogne et de Bretagne n'avoient consenti à prolonger deux fois la trève avec ce monarque qu'afin de se procurer le temps d'attirer sur lui toutes les forces d'Angleterre. Nous avons vu qu'Edouard IV avoit proposé au Bourguignon de partager entre eux la France, mais en y mettant, pour condition première, que Charles renonçât publiquement à tout projet de mariage entre sa fille et le duc de Guienne; renonciation que Charles refusoit de rendre solennelle, pour ne pas perdre les nombreux partisans qu'il avoit parmi les seigneurs françois. Cet obstacle n'existoit plus; mais le monarque anglois, plein d'ambition et d'ardeur, les armes à la main, sortoit difficilement de son indolence quand il les avoit posées. Les deux ennemis de Louis firent passer en Angleterre des gens qui échauffèrent le peuple. Edouard, réveillé par les cris de la multitude, s'étant déterminé à la guerre, conclut le 25 juillet, avec Charles, un traité qui déclara Louis ennemi public. Ils s'engagèrent à le détrôner, ainsi que tout prince françois, qui, à son défaut, posséderoit la couronne. Edouard fut déclaré seul roi légitime de France, et, en cette qualité, céda sur-le-champ au Bourguignon le duché de Bar, les comtés de Champagne, de Nevers et les villes qui bor-

dent les rives de la Somme, en y comprenant 1474.
les possessions du connétable. Il déclara que les Etats du Bourguignon seroient indépendans de la France. Le duc de Bretagne eut le Poitou par un traité séparé. Il promettoit de faire plus en un mois, par les intelligences qu'il avoit parmi les François, que ne pourroient opérer en six les armes réunies de l'Angleterre et de Bourgogne, et demandoit d'être autorisé à continuer de dissimuler avec Louis, afin de l'accabler plus sûrement. Le connétable, moteur de la ligue, espéroit, pour sa part, la Champagne et la Brie, tandis qu'il eût été l'une des premières victimes de ses trames politiques.

Louis fut prévenu de cette ligue formidable par le roi d'Ecosse, qu'on avoit en vain sollicité d'y entrer. Le monarque françois sembloit devoir être perdu; car la plupart des souverains de l'Europe prenoient part à la confédération. Avant que le roi d'Angleterre eût achevé ses préparatifs, le duc de Bourgogne crut avoir le temps de faire une expédition en Allemagne pour son seul intérêt. Robert de Bavière, évêque de Cologne, son parent, venoit d'être exclu de son siége et de son électorat par le chapitre et les bourgeois, qui, tous de concert, avoient nommé pour administrateur perpétuel du pays Herman, frère du landgrave

1474. de Hesse, guerrier célèbre, quoique revêtu de dignités ecclésiastiques. Celui-ci, après avoir battu les troupes de Robert, l'avoit chassé de ses Etats. L'empereur Frédéric III, juge de ce différent par sa dignité, se déclara pour Herman. L'électeur implora le secours du duc de Bourgogne. Charles, sous prétexte de défendre un parent, crut qu'il pourroit s'approprier son électorat, et en forma la résolution. L'empereur d'Allemagne et les princes allemands n'en furent pas plutôt instruits qu'ils proposèrent au roi de France une ligue offensive et défensive contre le duc; mais Louis, qui étoit ravi de voir ce prince ambitieux et imprudent s'attirer des ennemis, appréhenda qu'en se déclarant trop tôt il ne le portât à se désister de ce projet. Il sentit qu'il falloit le laisser s'embarquer dans cette entreprise, et, sans donner aucune réponse positive, fit entendre à l'empereur qu'il lui feroit savoir sa résolution lorsqu'il en seroit temps. Charles attaqua d'abord Nuits; mais Herman et son frère, l'électeur de Hesse, y avoient mis une si forte garnison, qu'il se contenta de bloquer la place.

Louis alors prit ouvertement des mesures pour susciter des ennemis au duc. Il s'adressa d'abord aux Suisses, nation, jusqu'à ce temps, peu remarquée en Europe, et qui ne comptoit

encore que huit cantons. Leur pays et les Etats du Bourguignon étoient en quelque sorte mêlés depuis qu'il eut acquis le comté de Ferrette; et le voisinage d'un prince si puissant les alarmoit. Le duc traversa l'alliance que le roi méditoit avec eux, et avec un peu plus de souplesse il l'eût empêchée; mais il négligea les plaintes qu'ils lui portèrent d'un gouverneur de sa province d'Alsace, qui ne cessoit d'en vexer tous les voisins. Louis fit avec eux un traité qui servit de base à ceux que les rois de France conclurent dans la suite avec ces peuples. Il étoit spécialement dirigé contre le duc de Bourgogne. Le roi eut encore l'adresse de réconcilier les Suisses avec Sigismond d'Autriche, leur ancien ennemi, et de les engager à s'unir contre le Bourguignon. Les villes impériales du Haut-Rhin entrèrent dans cette confédération; et, comme elles avoient intérêt à ce que Charles n'eût pas d'établissemens dans leur voisinage, elles fournirent à Sigismond, qui lui avoit vendu le comté de Ferrette et le landgraviat d'Alsace, avec faculté de les racheter, l'argent dont il avoit besoin pour ce rachat. Charles refusa de le recevoir. Sigismond, avec le secours des Suisses, reprit les Etats qu'il avoit engagés. Ces peuples ne s'en tinrent pas là; ils entrèrent en Franche-Comté, 1474.

1474. emportèrent d'assaut deux villes qu'ils réduisirent en cendres, et retournèrent dans leurs montagnes, chargés de butin.

Ces échecs, essuyés par le duc de Bourgogne, n'occupèrent pas long-temps la renommée. On ne parloit que des préparatifs de l'Angleterre contre Louis. Edouard l'envoya sommer par un héraut de lui remettre le royaume de France, et, en cas de refus, cet officier déclara que le monarque anglois alloit y passer avec toutes les forces de son pays. Je ne le lui conseille pas, répartit le roi. Ce fut la seule réponse qu'il fit en public; mais il vit le héraut en particulier, et ne dédaigna pas le soin de le mettre dans ses intérêts. Il lui dit qu'il savoit très-bien qu'Edouard n'étoit point l'auteur de cette guerre; que les communes, mues par les intrigues du comte de Saint-Paul, des ducs de Bourgogne et de Bretagne, l'y avoient contraint; qu'il ne devoit avoir aucune confiance en de pareils alliés, qui se tourneroient contre lui dès qu'ils y croiroient trouver de l'avantage; que l'intérêt de tous les rois, quels que fussent leurs différens, étoit de ne jamais soutenir des sujets dans leurs révoltes. Il exhorta le héraut à faire de sa part ces observations à Edouard, et lui fit un présent assez considérable. Cet homme, flatté du message qu'un grand roi lui confioi

promit de faire tout ce qui seroit en son pouvoir pour amener la paix, et nomma deux ministres, les lords Howard et Stanley, qui blâmoient la guerre, qui avoient un grand crédit auprès d'Edouard, et auxquels il conseilla de s'adresser après le débarquement, et pas plus tôt. 1474.

Louis, pour résister à la nouvelle ligue, fit usage de toutes les ressources qu'on peut trouver dans un courage imperturbable et une prudence consommée. Il n'interrompit point le siége de Perpignan, et prit cette ville importante; il est vrai que don Juan, livré tout entier au soin d'assurer à son fils le royaume de Castille, qui lui étoit disputé, ne put secourir cette place. Comme elle s'étoit signalée par sa haine contre les François, Louis vouloit qu'on y fît une liste de proscription, et la commença lui-même. Heureusement pour le Roussillon, le gouverneur qui s'y trouvoit, Boufile, refusa d'exécuter ces ordres sanguinaires : il osa mander au roi que s'il avoit eu l'intention de faire un désert de cette province, il eût dû lui donner un autre gouverneur; qu'il falloit gagner les esprits par la douceur au lieu de les effrayer par l'appareil des supplices. Le roi se rendit aux remontrances de cet homme d'honneur. Don Juan, hors d'état de rien en- 1475.

1475. saisit de la ville de Pierre-Fort, dans le Luxembourg, et défia le duc de Bourgogne par un héraut. Dans sa fureur, le Bourguignon ordonna, quand on reprendroit Pierre-Fort, d'écarteler tous ceux qui s'y étoient trouvés lorsqu'on l'avoit pris.

A l'instant où la trève expira, Louis enleva plusieurs places de la Picardie, pénétra dans l'Artois, et s'avança jusque sous les murs d'Arras. La garnison de cette ville fit une sortie très-malheureuse, dans laquelle le frère du connétable, Jacques de Saint-Paul, fut fait prisonnier. On ne sait jusqu'où le roi eût pu porter ses avantages s'il n'avoit été déçu par la perfidie du connétable, qui lui fit donner avis qu'Edouard faisoit voile vers la Normandie. Louis y accourut avec son armée, y resta un mois, et attendit en vain l'ennemi. Ce ne fut pas la seule trahison du connétable dans cette guerre : le roi apprit qu'il sollicitoit vivement le duc de Bourbon et celui de Nemours d'entrer dans la confédération armée contre lui; il en fut d'autant plus alarmé, pour ce qui concernoit le premier de ces princes, que, pour s'en assurer, il avoit cru devoir lui confier l'armée destinée à faire une invasion en Bourgogne. Mais Bourbon, ne connoissant que son devoir, entra dans cette province,

s'empara de Chinon, et tailla en pièces l'armée commandée par le comte de Roussi, qui fut lui-même au nombre des prisonniers. Cette loyale conduite ne rassurant point encore le roi, il appela le duc de Bourbon près de lui. Le duc, qui ne l'aimoit point, refusa d'y venir, s'étant bien promis de ne jamais s'éloigner de ses terres. Louis ne cacha point à ce prince les alarmes que lui causoit sa correspondance avec le connétable. Le duc avoua que cet officier de la couronne lui avoit fait de pressantes instances pour qu'il se déclarât contre le roi, et ajouta que les faits prouvoient assez qu'il les avoit repoussées : il continua de servir avec fidélité ce prince, qui l'outrageoit par d'injustes soupçons. 1475.

Malgré la grandeur de l'échec que venoient de recevoir les armes bourguignones, le duc ne pouvoit se résoudre à lever le siége de Nuits, qui duroit depuis plus de six mois. La place ne pouvoit plus tenir qu'environ quinze jours; mais ce temps suffisoit pour lui faire perdre quelques provinces et l'occasion d'exécuter ses projets contre la France. Les Anglois débarqués à Calais, considérant que la belle saison étoit avancée, menaçoient de retourner dans leur île, s'il ne se hâtoit de se joindre à eux. Dans cette perplexité, il consentit à la

1475. proposition que lui fit le pape de mettre en séquestre la place assiégée, que le Saint-Siége garderoit jusqu'à ce qu'il eût décidé la querelle d'entre Herman et l'électeur de Bavière. Après la signature du traité, les Allemands qui étoient venus pour secourir Nuits, ayant pillé quelques bateaux qui portoient de l'artillerie bourguignone, le duc insulta leurs retranchemens. Ils en sortirent pour le repousser, mais il leur tua trois mille hommes; et l'empereur, intimidé, envoya aussitôt offrir de lui rendre son artillerie. Cette satisfaction fut acceptée; les armées se séparèrent; celle de Charles étoit en si mauvais état, qu'il n'osa la montrer à Edouard avant de l'avoir fait reposer pendant quelques mois. Ce roi fut extrêmement surpris de le voir arriver à Calais comme un simple voyageur; il s'en plaignit. Pour l'apaiser, le duc promit de le mettre sur-le-champ en possession de Saint-Quentin, et des autres places du connétable, qui venoit de donner sa parole de les livrer. En conséquence, on marcha de ce côté; mais le comte de Saint-Paul fit tirer le canon sur les Anglois. Ceux-ci peu accoutumés, dit Comines, aux fourberies politiques du continent, et naturellement fort colères, comme sont toutes les nations des pays froids, furent long-temps à concevoir une semblable

duplicité. Ils se retirèrent très-mécontens, et le duc de Bourgogne, trop fier pour soutenir des reproches, les quitta brusquement aussi. 1475.

Sur ces entrefaites, arrive à Compiègne, où étoit Louis, un homme qui venoit du camp des Anglois, et qui demande à parler au roi. C'étoit un domestique pris par eux, et renvoyé suivant l'usage pratiqué en ce temps, de rendre la liberté au premier prisonnier qu'on faisoit. Cet homme avoit trouvé sur son passage les lords Howard et Stanley, qui lui donnèrent quelque argent, et lui dirent en se nommant : « Si vous pouvez parler au roi, votre maître, » recommandez-nous à sa bonne grâce. » Quoiqu'il fût nuit, il veut remplir sa commission sur l'heure. On le prend pour un espion, on l'arrête, on le met aux fers, et on l'interroge ; mais il répond avec tant de fermeté, que le roi, qui en est instruit, va lui-même dans sa prison, et, après l'avoir entendu, lui fait ôter ses chaînes. Il se rappelle ce que le héraut d'Angleterre lui avoit dit des lords Howard et Stanley, et ordonne à Comines de chercher un domestique du maire de La Rochelle, auquel il avoit parlé une seule fois, et trouvé de l'intelligence. Qu'il se dispose, dit le roi, à se rendre au camp des Anglois en équipage de héraut ; c'est lui seul

1475. qui peut exécuter un projet que j'ai formé. Comines découvre cet homme appelé Mérindot. A peine il lui eut dit qu'on le destinoit à porter la parole au roi d'Angleterre, de la part du roi de France, qu'il se crut perdu, et demanda miséricorde à genoux, s'imaginant qu'on ne s'adressoit à lui que dans l'impossibilité de trouver quelque autre personne d'une condition moins humble qui voulût se charger d'une telle commission; il se regardoit comme une victime dévouée. Comines rendit compte au roi de ses dispositions, et indiqua d'autres messagers qu'il crut plus propres à cet emploi. Louis en jugea autrement. Il parla lui-même à Mérindot, et fit plus en une parole, dit l'historien, que je n'avois fait en cent. Ce domestique travesti répondit parfaitement à l'attente du monarque, et inspira le désir de la paix à Edouard. Louis distribua de l'argent dans le conseil de ce prince, avec lequel il stipula une trève de sept ans, fort peu honorable à la vérité pour la France, mais très-utile, pour ne pas dire nécessaire; car la plus grande partie de l'Europe étoit confédérée avec l'Anglois et le Bourguignon; en voici les principaux articles: Louis, *roi des François*, s'obligea de payer à Edouard, roi d'Angleterre et de France, et

seigneur souverain d'Irlande, soixante mille 1475.
écus pour les frais de la guerre, outre un tribut annuel de cinquante mille écus, qui ne devoit s'éteindre qu'à la mort des deux parties contractantes, et une pareille somme pour la liberté de Marguerite d'Anjou, encore prisonnière à la Tour de Londres. On arrêta le mariage du dauphin avec Elisabeth, fille aînée d'Edouard; on convint que les noces seroient faites aux frais de Louis, et, comme l'âge des futurs époux ne permettoit pas encore de les célébrer, Louis s'obligea de payer soixante mille écus par an pour l'entretien de la future dauphine, tant qu'elle seroit en Angleterre; de plus, de la faire conduire en France à ses frais; stipulations, qui peignent l'amour d'Edouard pour l'argent.

Les deux rois se virent ensuite à Picquigny, sur un pont, où ils étoient séparés par un treillis. Edouard, en approchant de Louis, mit un genou presqu'à terre. Tous deux firent serment sur des reliques et un Missel, d'observer le traité qu'ils venoient de conclure. Louis (dit Comines) invita ensuite Edouard à venir à Paris; « qu'il le festoyeroit avec les » dames, et lui bailleroit Monseigneur le » cardinal de Bourbon pour confesseur, qui » l'absoudroit très-volontiers de ce péché, si

1475. » aucun il en avoit commis. Edouard en rit, » car il savoit bien que le cardinal étoit bon » compagnon. » C'étoit le frère puîné du duc Jean II; il avoit pris une devise très-peu ecclésiastique : *ni espoir ni peur*. Louis fut assez fâché de la plaisanterie qu'il avoit faite; car il trouva le monarque anglois trop empressé de se rendre à son invitation, et dit à cette occasion : « C'est un très-beau roi, il » aime fort les femmes; il pourroit trouver » quelque affétée à Paris, qui lui sauroit bien » dire tant de belles paroles, qu'elle lui feroit » envie de revenir. Ses prédécesseurs y ont » trop été, de même qu'en Normandie. » Louis le sonda sur l'intérêt qu'il pouvoit prendre aux ducs de Bourgogne et de Normandie. Edouard n'en montra que fort peu pour le premier; mais il assura n'avoir jamais connu d'allié plus fidèle que le Breton, et, quand on lui demanda de la part de Louis, s'il trouveroit mauvais que ce prince portât la guerre en Bretagne, il dit qu'en ce cas, il repasseroit la mer pour se joindre au souverain de cette province. Quoique mécontent de ces dispositions, Louis accabla les Anglois de caresses et de généreux procédés. Néanmoins les principaux d'entre eux murmuroient contre la trève, disant qu'Edouard sacrifioit pour

quelque argent les intérêts de l'Etat, et laissoit échapper une occasion unique de recouvrer ce qu'avoient perdu ses prédécesseurs. Son frère lui-même, le duc de Glocester, se joignit à la voix commune. Louis, l'ayant su, l'attira près de lui, et en fit un des plus zélés partisans de la trève. Un gentilhomme gascon, Bretailles, attaché au service d'Angleterre, étant venu voir Comines, qu'il connoissoit, lui dit: « Les François vont bien rire à nos dépens. » Comines, ne voulant point lui répondre, demanda combien Edouard avoit gagné de batailles. « Neuf, dit-il, en personne. » « Et combien en a-t-il perdu? » reprit Comines. « Une » seule, dit Bretailles, celle où vous venez » de le défaire; mais celle-ci est si honteuse, » qu'elle efface à mes yeux la gloire de toutes » les autres. » Comines ayant rapporté à Louis le discours du Gascon : « C'est un dangereux babillard, dit le roi; il faut lui fermer la bouche. » Il le fit dîner avec lui, et ayant vainement tâché de le fixer dans sa patrie par des offres séduisantes, il lui donna mille écus, et promit d'avoir soin de ses frères qui étoient en France. Louis, d'autant plus discret, qu'il connoissoit son penchant à la raillerie, se dédommageoit quelquefois avec ses plus intimes confidens de la contrainte qu'il s'imposoit en public. Riant

1475.

1475. un soir avec eux des pipes de vin et autres bagatelles semblables avec lesquelles il se débarrassoit des Anglois, il aperçut un étranger qu'il n'avoit pas remarqué. C'étoit un marchand, né en France, établi à Londres. Il exigea de lui qu'il ne revît jamais l'Angleterre, lui conféra un office dans la Guienne, et le dédommagea des frais de ce changement de domicile, s'imposant, dit Comines, cette amende pour se punir de son inattention. Il n'épargna rien pour gagner ceux qui avoient du crédit sur l'esprit d'Edouard. Howard et Stanley ne furent pas oubliés. Un grand chambellan, qui voulut bien recevoir une pension de deux mille écus, refusa d'en donner quittance, parce qu'il ne trouvoit pas bon de figurer sur les registres de la Chambre des Comptes à Paris; consentant à être vil, mais non à le paroître.

Le connétable, informé trop tard que le roi d'Angleterre écoutoit des propositions de paix, fit tous ses efforts pour l'en détourner. N'ayant pu y réussir, il envoya deux hommes à Louis, pour proposer un plan de défense contre les Anglois. Le roi se servit en cette occasion d'un moyen bien ignoble pour achever de perdre le connétable dans l'esprit du duc de Bourgogne : le seigneur de Contai,

attaché à ce duc, étoit à la cour de France. 1475.
Quoiqu'il eût été pris à la guerre, on lui permettoit de passer dans les Etats du Bourguignon pour traiter de la paix entre les deux souverains. Louis, au moment de recevoir les envoyés du connétable, pria Contai de se cacher derrière un paravent. L'un de ces envoyés, nommé Creville, qui connoissoit le plaisir que le roi prenoit à la satire, dit qu'il arrivoit de la cour de Bourgogne, et se permit de prêter des ridicules au duc, de répéter ses gestes, ses paroles, ses juremens. Louis, craignant que Contai ne perdît quelque chose de cette scène, dit à Creville : « Parlez » plus haut, je vous prie; je deviens un peu » sourd. » Celui-ci recommença d'une manière encore plus énergique et plus plaisante. Le même jour Contai partit pour informer son maître de ce qu'il venoit d'entendre.

Quand le connétable sut que, malgré toutes ses intrigues, Edouard avoit signé la trève, il lui écrivit une lettre outrageante, le traita de lâche, d'homme déshonoré, de pauvre sire, qui s'étoit laissé abuser par des promesses trompeuses. En même temps, il écrivit à Louis pour l'assurer de sa fidélité, le conjurant de lui permettre d'attaquer les Anglois, de concert avec le duc de Bourgogne, qu'il déter-

1475. mineroit aisément à ce parti. Le roi lui répondit par une cruelle équivoque : « Le traité fait » avec Edouard, dit-il, l'avoit parfaitement » réconcilié avec ce prince ; mais, accablé » de mille autres affaires, pour s'en tirer, il » auroit grand besoin d'une bonne tête comme » celle du connétable. » Louis, pour hâter le retour d'Edouard en Angleterre, lui fit part des offres de Saint-Paul. Edouard, indigné, remit au roi les lettres qu'il avoit reçues de ce politique aussi imprudent que perfide, et repassa promptement la mer.

Le duc de Bourgogne ne ménagea pas beaucoup plus Edouard que ne l'avoit fait le comte de Saint-Paul : lorsque ce prince l'eut instruit de la trêve, à laquelle il lui avoit réservé le droit d'accéder, le duc répondit « qu'il avoit » cru Edouard digne du rang qu'il occupoit ; » mais, après la conduite qu'il a tenue, qu'il » parte quand il lui plaira : je n'ai nul besoin » de son alliance. J'avois appelé les Anglois » pour leur fournir les moyens de réparer » leurs anciennes pertes, et non pour obtenir » une suspension d'armes. » Effectivement, il se fit prier pour nommer des plénipotentiaires. Enfin on convint, à Soleure, d'une trêve de neuf ans. Elle se fit aux dépens des alliés. Le connétable fut déclaré ennemi public ;

Charles jura de le livrer au roi s'il pouvoit s'en 1475.
saisir, et obtint, à cette condition, Saint-Quentin, Ham, Bohain, et toute la dépouille du proscrit. Charles exigea une autre condition bien plus honteuse encore pour Louis, et qui fut acceptée : il fallut lui promettre d'abandonner à sa vengeance le duc de Lorraine, que le roi avoit armé contre lui; ce monarque promit même de secourir Charles contre l'empereur, la ville de Cologne et ses adhérens. Mais cette promesse fut peut-être plus un effet de sa politique que de sa foiblesse; il étoit fort aise de mettre le duc aux prises avec le corps germanique. Dans le temps qu'on travailloit à ce traité, le roi anglois, qui en fut instruit, fit dire à Louis de ne rien céder à un orgueilleux vassal, offrant de revenir sur le continent avec toutes ses forces, pour aider à le réduire. Louis ne fut pas tenté par une telle proposition; quand elle eût été bien sincère, il étoit fort douteux que la nation angloise se fût prêtée aux caprices de son monarque, et à l'agrandissement d'une puissance rivale; d'ailleurs, rendu en France, il eût pu être gagné par les sollicitations du duc de Bourgogne, et finir par se tourner contre le monarque imprévoyant qui l'y eût attiré.

1475. Dans le même moment où Louis signoit une trève avec la Bourgogne, il prorogeoit celle qu'il avoit arrêtée avec don Juan, roi d'Aragon, et, par une insigne duplicité, formoit contre lui et son fils, Ferdinand, avec Alphonse, roi de Portugal, une ligue offensive et défensive, s'engageant à porter ses armes dans l'Aragon, après qu'Alphonse auroit chassé Ferdinand de la Castille.

Il ne restoit plus qu'à traiter avec le duc de Bretagne. Quoique ce prince eût été compris dans les trèves faites avec Edouard et Charles, et malgré l'assistance que l'Anglois avoit montré l'intention de lui prêter, comme il se trouvoit éloigné de ses deux puissans amis, il se vit contraint, pour obtenir la paix, de renoncer à toute alliance avec Edouard, et de s'obliger à servir contre les Anglois, s'ils revenoient en France. Ce dernier traité, fait à Senlis, devoit être juré sur la vraie croix de Saint-Lô, et les reliques de deux Saints.

Tandis qu'on y travailloit, Charles se montroit avec quarante mille hommes sur les frontières de la Lorraine. Le duc René, ignorant qu'il eût été sacrifié, mit ses places en défense, et vint lui-même solliciter les secours du roi, qui traita de terreur panique ce qu'il lui dit de la marche du duc de Bourgogne, ajoutant que

s'il y croyoit, il courroit en personne défendre 1475.
la Lorraine. René, voyant qu'il étoit joué, sut se résigner à son sort. Pendant qu'on le dépouilloit, le roi s'appliquoit à perdre le connétable.

L'infortune du comte de Saint-Paul est une des plus éclatantes qu'offre l'histoire de France avant la fin du dix-huitième siècle. Issu d'une maison qui avoit possédé la Hongrie, la Bohême et donné des empereurs à l'Allemagne, il fut toujours tourmenté du désir de se former un Etat indépendant; mettant tout en usage pour y parvenir, sa vie entière fut un tissu d'intrigues et de fourberies. Quoiqu'il possédât toutes les qualités qui peuvent seconder l'ambition, il ne put atteindre le but qu'il se proposoit : en un seul instant il fut accablé de toutes les rigueurs de la fortune. Non seulement il vit Louis et Charles réunis pour sa ruine, mais il perdit sa femme (sœur du roi), qui eût pu lui servir d'appui; son frère, pris par les troupes du monarque françois, s'attacha au service de ce prince pour être dispensé de payer sa rançon; son fils, le comte de Roussi, également prisonnier, hors d'état d'acquitter la sienne, fixée à quarante mille écus, languissoit dans les fers; deux de ses principaux officiers, Genlis et Moui, l'abandonnèrent.

1475. Dans cette extrémité, renonçant enfin à ses projets d'indépendance, il ne songe qu'à sauver sa vie en se donnant un maître, et s'adresse à Charles qu'il croit généreux. Pour prix de la protection qu'il demande, il lui offre toutes ses places. Le Bourguignon accepte le marché, lui donne un sauf-conduit, et fait sur-le-champ marcher des troupes vers Saint-Quentin. Mais Louis, avec sa vigilance ordinaire, s'avance en même temps à la tête de vingt mille hommes sous les murs de la place où il avoit pratiqué des intelligences. A son approche, le connétable se sauve à Mons. Louis s'empare de toutes ses places, fait sommer Charles de tenir ses engagemens, de lui livrer le comte de Saint-Paul, et, à ce prix, offre de remettre à ce prince les places dont il vient de s'emparer. Charles balança long-temps entre la passion de s'agrandir aux dépens d'un malheureux, et la honte de trahir celui qu'il avoit pris sous sa sauve-garde. Il assiégeoit Nanci en ce moment, et eût désiré attendre la prise de cette ville pour donner sa réponse; mais Louis fit avancer des troupes vers la Lorraine. Charles alors donna ordre de remettre la victime au roi dans un délai de huit jours. Il espéroit être auparavant maître de Nanci, et avoir le temps d'envoyer un contre-ordre; mais, la place ayant

tenu quelques jours de plus qu'il n'avoit compté, 1475.
le contre-ordre arriva trois heures trop tard. Le connétable, amené à la Bastille, fut jugé par le parlement comme un simple particulier, et condamné à perdre la tête en place de Grève(1). Le public en murmura. Le premier officier de la couronne, et un homme d'une si haute naissance, n'auroit-il pas mérité qu'on tînt un lit de justice pour l'entendre? Il avoit seul défendu long-temps la frontière des attaques du Bourguignon. Il avoit eu part à des intrigues, il est vrai; mais l'esprit de révolte étoit comme un vice inhérent à la constitution de la monarchie. Y avoit-il beaucoup de personnes de son rang qui n'eussent commis la même faute? Les princes du sang et le frère du roi ne s'étoient-ils pas mis eux-mêmes à la tête des factieux? Les ministres qui avoient trahi la confiance du roi avoient vu respecter du moins leurs jours; un connétable qui, malgré ses fautes, avoit rendu de grands services, devoit-il être plus rigoureusement traité? Avant de monter à l'échafaud, il lui fallut essuyer le spectacle

(1) Avant son arrêt, il avoit essayé de fléchir Louis, en révélant un nouveau complot formé contre sa vie par le Bourguignon. Cette révélation tardive ne désarma point le monarque.

1475. d'une dispute scandaleuse entre ses confesseurs. Il en avoit quatre. Il chargea l'un d'eux de distribuer aux pauvres quelques pièces d'or qu'il avoit cachées dans ses habits. C'étoit un cordelier, qui prétendit qu'il feroit mieux de les donner à son couvent; un autre moine, augustin, les réclama pour le sien. Une querelle s'émeut entre ces deux misérables. Le comte de Saint-Paul, pour la terminer, voulut que la somme, partagée en quatre portions égales, fût remise à tous ses confesseurs, pour que chacun en fît l'usage qu'il jugeroit le plus méritoire.

1476. Le désastre du connétable valut au duc de Bourgogne la libre faculté de soumettre la Lorraine, et cette conquête lui fit enfanter les plus vastes projets. Parmi les héros de l'histoire, Annibal étoit le sien, et le modèle qu'il se proposoit de suivre. Son dessein étoit aussi de pénétrer en Italie, et d'y entrer par la Suisse qu'il vouloit d'abord subjuguer. La fortune lui offrit un prétexte de commencer la guerre contre ce pays. Une querelle s'éleva entre les Suisses et le comte de Romont, Jacques de Savoie, frère du duc Louis, à l'occasion de quelques droits de péage prétendus par le comte. Celui-ci, battu et dépouillé d'une partie de ses terres, implora la protection de

Charles, qui, mécontent lui-même des Suisses, 1476.
ne demandoit pas mieux que de se venger. Les Cantons effrayés eurent, de leur côté, recours à Louis, et le sommèrent de leur fournir les secours convenus par le traité d'alliance. Louis, voulant éluder cette demande, proposa ce cas de conscience à des théologiens; savoir: « Si » après la trève qu'il avoit conclue avec le duc » de Bourgogne, il pouvoit souffrir que quel- » ques puissances lui fissent la guerre, et jus- » qu'à quel point il lui étoit permis de les » seconder. » On lui répondit suivant ses désirs, « qu'attendu la manière dont le duc » s'étoit toujours conduit envers son souverain, » il avoit le droit de permettre contre lui des » hostilités, et même d'en témoigner son con- » tentement; mais qu'il ne pouvoit en cons- » cience secourir ceux qui l'attaqueroient. » Louis, se prévalant de cette décision, dictée ou mendiée, offrit aux Suisses pour toute assistance sa médiation: il leur conseilla de s'arranger avec le duc. Il eût mieux aimé voir ce prince tourner ses armes contre l'Allemagne. Il le pria d'épargner les Suisses. Ces peuples offrirent au duc toutes les réparations qu'il pouvoit souhaiter ou pour le comte de Romont, ou pour lui-même; et, pour le détourner de ses projets d'attaque contre eux,

1476. ils lui peignirent la stérilité de la Suisse, dont ils dirent que toutes les richesses réunies ne valoient pas les brides de ses chevaux ou les éperons de ses chevaliers. Mais, comme il entroit dans les plans ambitieux du duc de soumettre la Suisse pour s'assurer un passage en Italie, il fut inexorable, et mit d'abord le siége devant la ville de Grandson, qui étoit défendue par un peu plus de cinq cents hommes seulement. Cette garnison, après une vigoureuse résistance, se rendit à discrétion. Le barbare vainqueur fit pendre quatre cents hommes aux arbres voisins, et en noyer cent dans le lac de Neuchâtel. Les Suisses accouroient au secours de leurs compatriotes. On avertit Charles qu'ils approchoient. Ils ne sont pas si fous, répondit-il. Sa principale force consistoit en cavalerie; s'il les eût attendus dans la plaine où il étoit, comme on le lui conseilloit, il les eût écrasés; mais il continua sa marche, et ne craignit pas de s'engager dans un défilé, croyant qu'il ne s'agissoit que de dissiper quelques paysans attroupés. Le premier corps qu'il commandoit en personne fut d'abord renversé; en se repliant sur le second, il y jeta le désordre. L'ennemi, profitant de cet avantage, enfonce tout ce qui se présente. La terreur s'empare des Bourguignons, qui, ne

s'attendant pas à un combat, n'étoient pas 1476.
même rangés en bataille. Charles fut entraîné dans la déroute. Comines dit qu'il ne perdit dans l'action que sept hommes d'armes. On raconte que son fou crioit, en courant après lui : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.* Toutes les richesses du camp bourguignon furent la proie des vainqueurs, qui en connoissoient si peu le prix, qu'ils prirent l'argenterie du duc pour de l'étain, et la vendirent sur ce pied. Ils donnèrent son plus beau diamant pour un écu. Grandson fut emporté d'assaut par les Suisses, qui, ayant détaché des arbres les corps de leurs compatriotes, y pendirent un pareil nombre de Bourguignons.

Cette victoire fut le salut de Louis; toute l'Europe alors rechercha son alliance, le duc de Bourgogne tout le premier; il l'envoya supplier de ne pas rompre la trève. Le roi, espérant lui porter des coups encore plus décisifs en ne se déclarant pas ouvertement, n'omit rien pour calmer ses inquiétudes; il affecta même de prendre part à son malheur, qui, au reste, dit-il, seroit bientôt réparé. Tous les princes françois, qui étoient entrés dans la ligue, firent des démarches pour se remettre en grâce près du maître, à l'exception

1476. du vieux René, roi titulaire de Sicile. Ce prince n'aimoit pas Louis, son neveu; mais, livré par goût aux arts qu'il cultivoit dans la retraite, il eût toujours vécu en paix avec lui, sans la rupture du mariage projeté entre son petit-fils Nicolas et la fille aînée du roi. On ne douta point que René ne fût au moins le complice de cet outrage. Louis, pour s'en venger, se saisit de ses duchés de Bar et d'Anjou, et lui demanda deux cent mille écus que son petit-fils avoit reçus pour la dot d'Anne de France qu'il n'avoit point épousée, et d'autres sommes encore pour diverses causes. Son oncle étant hors d'état de les payer, le neveu exigeoit qu'il lui cédât tous ses biens pour une pension viagère de soixante mille francs. L'oncle indigné se jeta dans le parti du duc de Bourgogne, promettant de l'adopter pour fils et de lui céder tous ses Etats, même de son vivant. L'exécution de cette promesse étoit déjà commencée, lorsque la déroute de Grandson rompit toutes leurs mesures. Louis, qui étoit venu à Lyon pour mieux observer les démarches de Charles, écrivit au parlement de Paris pour le consulter sur la conduite qu'il devoit tenir en cette conjoncture. Il craignoit de se rendre odieux, en attaquant, de son

propre mouvement, un oncle et un vieillard 1476.
vénérable. Il seroit fâché, disoit-il de le trouver aussi coupable qu'on le publioit; il l'avoit toujours aimé tendrement; mais l'intérêt de l'Etat devoit prévaloir sur toute autre considération. La cour répondit qu'on étoit en droit de décréter le roi René de prise de corps; mais qu'eu égard à sa vieillesse, à sa naissance et à la clémence royale, qui répugnoit à cette voie rigoureuse, il falloit l'ajourner à comparoître en personne. René fit remontrer au roi qu'il importoit à sa gloire d'empêcher le scandale d'une telle procédure contre un prince de son sang, près de descendre au tombeau, et dont toute l'ambition étoit d'achever ses jours en paix. Louis n'avoit d'autre dessein que de saisir les avantages que lui offroient les circonstances et la situation de René. Il lui fit jurer, sur son honneur et sur l'Evangile, de ne contracter désormais aucune alliance avec le Bourguignon; de ne jamais remettre entre ses mains le comté de Provence en totalité ou en partie. On convint qu'il légueroit cette province à Charles du Maine, fils de son frère, et dernier mâle de la branche d'Anjou, et que le duché d'Anjou retourneroit à la couronne, comme un apanage donné à un fils de France, et qui, par

1476. conséquent, ne pouvoit passer dans une branche collatérale.

Depuis l'affaire de Grandson, le roi se moquoit du cas de conscience qu'il avoit proposé; il attira près de lui des députés des Cantons, et donna aux Suisses des sommes considérables pour les mettre en état de résister au Bourguignon. Le duc, impatient de venger l'affront qu'il avoit reçu, eut en peu de jours sur pied une armée plus forte que la première, et alla mettre le siége devant Morat. Il livra trois assauts à cette place, et fut chaque fois repoussé avec perte. Après quinze jours de siége, l'armée des Suisses et des villes confédérées du Haut-Rhin, au nombre de trente-cinq mille hommes, dont quatre mille cavaliers, vint au secours de Morat. Le duc avoit dix mille combattans de moins. Ses officiers étoient d'avis de lever le siége, pour camper dans la plaine, où sa cavalerie, plus nombreuse que celle des adversaires, lui donneroit plus d'avantage. Il négligea ce conseil, et, ayant laissé cinq cents lances devant la ville, mena le reste de ses troupes au-devant de l'ennemi. A son approche, l'infanterie des Suisses se retrancha derrière une haie vive; les Bourguignons furent défaits en voulant la déloger de ce poste. Un fils du malheureux

comte de Saint-Paul perdit la vie dans cette attaque ; dix-huit mille des vaincus restèrent sur le champ de bataille, et le duc lui-même, entraîné dans la déroute générale, eut peine à se sauver. Le jeune duc de Lorraine, René, qui, dans cette action, avoit été d'un grand secours aux Suisses, reçut en récompense les richesses considérables qui se trouvèrent dans la tente de Charles, et la promesse de son rétablissement dans ses Etats. 1476.

Le duc de Bourgogne, après ce nouveau revers, fit encore sonder les dispositions de Louis, qui, pour laisser à son ennemi les occasions de se perdre, sans courir lui-même aucun danger personnel, assura qu'il garderoit la trêve; en même temps il employoit ses manœuvres ordinaires pour l'affoiblir, en tâchant de lui débaucher ses meilleurs officiers : de ce nombre étoit Nicolas de Montfort, comte de Campobasse, un de ces capitaines des vieilles bandes italiennes, qui vendoient indifféremment leurs services à ceux qui vouloient les acheter. Louis sut qu'il étoit mécontent du duc; il lui proposa de passer à son service. Campobasse offrit plus qu'on ne lui demandoit; ce fut de tuer le duc, ou de le livrer vivant. Soit que le roi eût horreur de la proposition, soit qu'il la crût concertée avec

1476. Charles lui-même, il avertit ce prince de se tenir en garde contre l'Italien; mais le Bourguignon, se méfiant de tout ce qui venoit du roi, ne tint aucun compte de cet avis, qu'il regarda comme une ruse imaginée pour le priver d'un de ses capitaines les plus expérimentés. Le roi, qui étoit toujours à Lyon, y réprima vigoureusement les entreprises formées par le cardinal de Saint-Pierre, légat de Rome, pour étendre le pouvoir du souverain pontife. Il nomma des commissaires pour examiner tout ce qui émaneroit du Saint-Siége, avec ordre de supprimer ce qui paroîtroit contraire aux libertés de l'Eglise gallicane, et fit, en même temps, marcher des troupes sur le comtat Venaissin. Le légat, étant venu demander grâce, eut peine à obtenir audience; mais il mania si adroitement l'esprit du roi, que ce prince, outre l'oubli du passé, lui accorda sa confiance, et le chargea de toutes ses affaires à Rome.

Louis, ne croyant plus sa présence nécessaire à Lyon, revint au château du Plessis-les-Tours. Le duc de Bretagne en prit l'alarme; il craignit que ce prince ne s'approchât ainsi de la Bretagne, que pour y faire une invasion; et cette crainte étoit redoublée par le refus constant qu'il faisoit, de jurer le

traité de Senlis, sur la croix de Saint-Lô, malgré l'obligation qu'il en avoit contractée. Depuis les premiers revers essuyés par le Bourguignon, Louis avoit trouvé obscures et insuffisantes les clauses de ce traité, dicté par lui-même, et il refusoit le serment redouté, à moins que le duc ne consentît à y faire des changemens. François fut contraint de se résigner, et le nouveau traité, beaucoup plus obscur que le premier, fournissoit au roi un prétexte de recommencer les hostilités quand il lui plairoit. 1476.

La Savoie étoit encore plus désolée que la Bretagne. La duchesse douairière Yolande, quoique sœur de Louis XI, étoit depuis longtemps dans l'alliance de Charles, sur la promesse qu'il lui avoit faite de donner sa fille au jeune duc de Savoie; appât trompeur dont il se servoit pour se faire des alliés. Il promettoit sa fille à tous les princes qui la demandoient, bien résolu de ne l'accorder à personne. Quand la fortune eut trahi le Bourguignon, Yolande, sans cesser de lui prodiguer les témoignages du plus vif intérêt, négocia un arrangement avec son frère. Charles, qui sans doute en fut instruit, la fit enlever avec sa famille; mais quelques cavaliers savoyards délivrèrent son fils; et les autres cap-

1476. tifs furent aussi tirés, par les troupes de Louis, du château de Rouvre, près de Dijon, où le duc les avoit renfermés, et menés à celui du Plessis. Le roi salua sa sœur du nom de Bourguignone, et ne tarda pas à la renvoyer en Savoie. Il déclara prendre sous sa protection et la mère et les enfans.

Outre l'abaissement du duc de Bourgogne, Louis avoit en vue d'établir un juste équilibre entre les puissances européennes. La réunion des royaumes d'Aragon et de Castille lui sembloit d'autant plus dangereuse qu'il craignoit que Ferdinand n'y joignît la Navarre, depuis long-temps déchirée par une guerre civile; ce qui formeroit, aux portes de la France, un Etat redoutable pour elle. N'ayant pu empêcher Ferdinand d'épouser Isabelle, il avoit vu avec plaisir s'élever contre lui un rival en la personne d'Alphonse, roi de Portugal; et la guerre civile s'allumer dans la Castille. Il avoit conclu avec lui une ligue offensive et défensive. Dès qu'il eut renvoyé les Anglois dans leur île, il donna ordre d'entrer dans la province de Guipuscoa, et d'investir Fontarabie par terre et par mer. Mais la tempête dispersa ses vaisseaux, et Ferdinand, ayant écrasé Alphonse, marcha vers Fontarabie avec toutes les forces de ses deux royaumes. Les François, hors

d'état de lui tenir tête, revinrent chez eux 1476.
chargés de butin.

Louis fut plus heureux contre son principal ennemi, le duc de Bourgogne. Ce prince, plongé dans la plus noire mélancolie, laissant croître sa barbe, ses ongles, ne changeant plus d'habits, livré à un désespoir qui le rendit malade, négligeoit le soin des affaires. Le roi, qui ne les perdoit jamais de vue, aidoit de son argent le jeune René à lever des troupes que ce prince menoit dans la Lorraine. Ses sujets, encouragés par sa présence, attaquèrent de toute part les garnisons bourguignones, et les battirent presque toujours. Il alla en personne investir Nanci, qui capitula. Charles, accourant pour délivrer la place, apprit qu'elle étoit prise. René vint à sa rencontre, mais sans intention de livrer bataille. Il se contenta d'approvisionner Nanci et les autres places, tandis qu'il tenoit son ennemi en haleine; puis il dispersa ses troupes, et alla solliciter le secours des Suisses. Quoiqu'on fût dans une saison rigoureuse, Charles, contre l'avis de son conseil, fit ouvrir la tranchée devant Nanci. Mais, toujours livré à la plus sombre mélancolie, et renfermé dans sa tente, il confia les opérations du siége à Campobasse. Cet Italien le trahissoit; il promit à René le temps

1476. de rassembler des troupes, et s'engagea même à lui livrer, pour un prix convenu, son ennemi mort ou vif. L'agent de cette négociation étoit un gentilhomme provençal, nommé Ciffron Baschier, maître-d'hôtel du duc de Lorraine. Il essaya de s'introduire dans la ville avec quatre-vingts gentilshommes ; il fut pris et condamné par le duc de Bourgogne à être pendu, conformément à une loi, observée en Espagne et en Italie, mais inconnue en France, qui prononçoit la mort contre tout homme qui tenteroit d'entrer dans une place assiégée par un souverain en personne. Ciffron, pour racheter sa vie, dit qu'il avoit à révéler des secrets importans qu'il ne pouvoit découvrir qu'à Charles en personne. Charles, qui crut que c'étoit un expédient, imaginé par cet homme, uniquement pour prolonger sa vie, chargea Campobasse de l'entendre. Celui-ci, sachant bien ce que Ciffron avoit à révéler, le fit attacher à la potence sans qu'il pût parler à personne. Le duc de Lorraine fit pendre, par représailles, tous les Bourguignons qu'il avoit pris à Gondreville; cette barbarie est, dit-on, la seule qu'il ait commise. Avec l'argent de Louis, il leva huit mille Suisses auxquels se joignirent des Allemands fournis par les villes impériales du Haut-Rhin, et des troupes françoises en-

voyées par Louis, lesquelles servirent comme 1476.
volontaires; ce qui composa une armée d'environ dix-neuf mille hommes. A peine le duc de Bourgogne en avoit-il trois mille. On l'en avertit. Il répondit, transporté de colère: *Quand je serois seul, je me battrois*, et défendit qu'à l'avenir on laissât entrer personne dans sa tente. Malgré cette espèce de démence, il sentit le danger de sa position, et manda des renforts de tout côté. Mais, avant que ses ordres fussent même parvenus à leur destination, l'ennemi étoit en présence. A son approche, Campobasse, avec sa compagnie, composée de deux cents lances, alla se joindre à René. Le lendemain, deux autres capitaines italiens imitèrent sa perfidie. Les Allemands et les Suisses refusèrent de recevoir ces traîtres dans leurs rangs, et contraignirent le duc de Lorraine à les congédier. Ils allèrent se camper sur le pont de Bouxières pour couper la retraite aux Bourguignons, et s'enrichir par le butin et la rançon des prisonniers qu'ils y comptoient faire. Après cette défection, il ne 1477.
resta guère à Charles que deux mille hommes en état de combattre; Comines ne lui en donne même que douze cents. Il assembla un conseil de guerre. L'avis unanime fut de lever le siége, d'éviter la bataille, et d'attendre, dans de

1477. bons retranchemens sous les murs de Pont-à-Mousson, les renforts qui alloient arriver. Mais, aveuglé par sa présomption et sa fureur, Charles dit qu'on ne le verroit jamais reculer devant un enfant : c'étoit le nom qu'il donnoit au duc de Lorraine; le lendemain, 5 janvier, quittant ses lignes, il marche à l'ennemi. La neige, qui tomboit en abondance, n'empêcha pas d'en venir aux mains. Les Bourguignons furent en un moment enfoncés, mis en déroute, et leur duc tué. Il n'avoit que quarante-quatre ans. Avec lui s'éteignit le gouvernement féodal.

Louis apprit cette mort au château du Plessis, et en témoigna une joie indécente. Le duc de Lorraine, qui lui avoit rendu un si grand service, vint l'y trouver, et en fut reçu avec tant de froideur, que, craignant pour sa liberté, il se déroba de la cour sous prétexte d'une partie de chasse, et s'enfuit précipitamment dans ses Etats. Louis envoya une armée prendre, en son nom, possession de la Bourgogne, qui, ayant été cédée par le roi Jean pour apanage à son fils, Philippe-le-Hardi, devoit, à l'extinction de la race masculine, retourner à la couronne. Telle étoit du moins la prétention du monarque. La princesse Marie et son conseil disoient au contraire qu'il n'en

étoit pas de la Bourgogne comme des autres 1477.
apanages; que ce duché, n'ayant jamais fait partie du domaine de la couronne, ne devoit pas y être réuni; qu'en supposant même le contraire, il y avoit dans cette province plusieurs seigneuries dont on ne pouvoit la dépouiller sous aucun prétexte : d'abord le comté de Charolois, acheté par Philippe, son trisaïeul, du comte d'Armagnac; ensuite les comtés de Mâcon et d'Auxerre, cédés par le traité d'Arras à Philippe-le-Bon, son aïeul, pour lui et ses descendans mâles ou femelles. Mais les Etats de Bourgogne, jugeant la division de la province contraire à l'intérêt public, jurèrent obéissance au roi, le 29 janvier. Dans le même temps, Louis s'emparoit sans coup férir de la plupart des places de Picardie, de celles qu'il y avoit livrées en échange de la tête du connétable, et d'une partie de l'Artois. Ces faciles succès lui firent négliger un moyen plus juste d'acquérir tous les Etats du duc de Bourgogne, par le mariage du dauphin avec l'héritière de cette maison. Il y avoit songé pendant la vie de Charles; après sa mort, il changea de résolution. Garnier allègue quelques raisons pour excuser ce changement; mais ce fut, suivant l'opinion générale, une faute politique très-grave. Comme le projet de dépouiller une pu-

1477. pille qui étoit sa cousine et sa filleule, eût semblé trop odieux, il ne l'avoua point ouvertement, et feignit de désirer un mariage que rien ne l'empêchoit de conclure, puisque la princesse y consentoit, quoiqu'elle eût douze ans plus que le dauphin, qui n'en avoit que huit. Il ne fit connoître ses véritables intentions qu'à Comines, qui les combattit, et à Jean de Baillon, seigneur du Lude, qui les approuva. Celui-ci étoit un adroit courtisan et un méchant homme, mais très-habile. Le roi l'appeloit, en plaisantant, *Maître Jean des habiletés.*

Louis avoit un autre favori d'une condition différente : c'étoit Olivier-le-Diable, né en Flandre, et son barbier. Il lui fit prendre le nom d'Olivier-le-Daim, l'anoblit, et lui conféra la capitainerie de Meulan. Cet homme se fit alors appeler le comte de Meulan. Le roi l'envoya en ambassade à Gand; sa mission apparente étoit d'exhorter Marie à se jeter dans les bras du monarque, et la véritable, d'engager dans les intérêts de son maître, par de grandes promesses, les plus séditieux du pays, ou tout au moins de les soulever contre leur gouvernement. On découvrit ses pratiques, et, comme il ne se pressoit pas de solliciter une audience, on se hâta de le mander

à l'Hôtel-de-Ville, où la duchesse se rendit. On le pria de déclarer le sujet de son ambassade. Il dit qu'il avoit ordre de ne le faire connoître que dans une audience particulière. On lui répondit qu'une jeune princesse ne pouvoit avoir d'entretiens secrets avec un homme de sa sorte, et qu'il eût à s'expliquer sur-le-champ. Il s'obstina, fut tourné en ridicule et hué. On cria même qu'il falloit le jeter dans la rivière. Il eut peur, et s'enfuit. 1477.

Le roi, qui, pour avoir choisi un si vil représentant, avoit à s'imputer à lui-même l'affront qu'il venoit de recevoir en sa personne, n'en témoigna aucun ressentiment. Peu après, il vit arriver des ambassadeurs de Marie, parmi lesquels on distinguoit Hugonet, chancelier, et le seigneur d'Imbercourt, noble picard. Ils lui apportoient une lettre de cette princesse, qui marquoit au roi qu'elle avoit composé son conseil de quatre personnes, entre lesquelles étoient Hugonet et Imbercourt principalement chargés de la conduite des affaires. Il leur déclara que son intention étoit d'unir le dauphin avec leur jeune maîtresse, et en conséquence de prendre soin des Etats de la maison de Bourgogne jusqu'à ce que la princesse fût majeure, et eût rendu l'hommage qu'elle lui devoit; qu'à l'égard des pays reversibles à la

1477. couronne, il les gouverneroit en son nom. Hugonet et Imbercourt, très-étonnés de cette déclaration, gardèrent le silence. Le roi ajouta qu'il étoit obligé de maintenir les droits de sa couronne, et que, s'ils étoient méconnus, il avoit assez de forces pour les faire valoir. Les deux ministres répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre à ce sujet. Leur unique mission étoit de notifier à Louis que la duchesse alloit prendre elle-même le gouvernement de ses Etats, et de lui faire connoître les membres de son conseil. Mais ils crurent devoir s'accommoder au temps. Ils voyoient le roi à la tête d'une grande armée, toutes les places lui ouvrant leurs portes dès qu'il se présentoit, les Etats de la jeune princesse épuisés d'hommes et d'argent, les villes refusant l'obéissance, et demandant qu'on rétablît leurs priviléges; ils jugèrent que le mariage de leur maîtresse avec le dauphin pouvoit seul la tirer de cette triste situation. Comme ils croyoient que Louis le désiroit sincèrement, pour l'accélérer, ils consentirent que le roi gouvernât la province d'Artois jusqu'à ce qu'il reçût l'hommage qui lui étoit dû par la duchesse, et, en cas qu'elle le refusât ou épousât un ennemi du roi, il fut convenu que la province appartiendroit au monarque. Hugonet et Imbercourt passoient leurs pou-

voirs en signant ce traité; mais c'étoit dans 1477.
de louables intentions : ils ne cédoient qu'une province que leur souveraine ne pouvoit défendre, et faisoient, en la cédant, des stipulations qui mettoient à couvert ses droits, qu'une conquête pouvoit anéantir. Si Louis eût voulu sincèrement le mariage dont ces ministres se flattoient, ils n'eussent peut-être pu rien faire de plus avantageux pour la duchesse; mais Louis les trompoit et les compromit.

Marie, dans l'embarras où elle se trouvoit, crut devoir convoquer les Etats de la Flandre. Ils lui promirent leurs services; mais ils les mirent à un très-haut prix; ils établirent un conseil de régence qui s'empara du gouvernement, et envoya deux députés à Louis pour le prier de vouloir bien observer la trève de neuf ans, convenue à Soleure, et remplir l'obligation qu'il avoit contractée de défendre l'héritière de Bourgogne. Louis les reçut très-froidement, et lorsqu'ils ajoutèrent que la duchesse vouloit suivre en tout les avis des Etats, « On vous trompe, répondit le roi, elle » s'est formé un conseil secret qui ne désire » pas la paix, et qui vous désavouera. » Les députés, surpris, offrirent de montrer leurs instructions; Louis, pour toute réponse, leur

1477. fit lire la lettre par laquelle Marie lui faisoit connoître les quatre personnes en qui elle avoit mis toute sa confiance, et même leur permit de l'emporter. Les deux députés, furieux, retournent à Gand, et, dans une assemblée du conseil de ville, où se trouve la duchesse, lui reprochent d'exposer par ses lettres et ses pratiques secrètes les ambassadeurs des Etats à essuyer des affronts publics. Marie, ne pouvant imaginer que le roi eût abusé de son secret, nia qu'elle eût écrit. Un d'eux lui montre sa lettre; la princesse rougit et demeure interdite. On lit cette lettre, et le peuple entre en fureur. Hugonet et Imbercourt, effrayés, cherchent un asile dans des monastères. Ils en sont arrachés et traînés à l'Hôtel-de-Ville. On instruit leur procès. Quoiqu'ils eussent été long-temps les ministres d'un prince dur et despotique, on ne put trouver contre eux aucun motif spécieux d'accusation. Le premier chef étoit la reddition de l'Artois. Ils se disculpèrent si bien, en prouvant la pureté de leurs motifs, qu'on n'insista pas sur ce point. Ils se justifièrent également sur deux autres reproches qui ne méritent pas d'être rapportés, et les seuls qu'on leur fît. Marie courut à l'Hôtel-de-Ville, et, les larmes aux yeux, demanda qu'on remît

entre ses mains les deux accusés, disant que ses sujets ne pouvoient, sans crime, faire le procès à ses ministres; qu'à elle seule appartenoit le droit de les juger ou de leur donner des juges. On ne l'écouta point, et ils furent condamnés à mort. On leur fit subir la question pour en arracher l'aveu de quelque crime qui pût servir d'excuse à l'oppression. Ils appelèrent de cette décision illégale au parlement de Paris, tribunal souverain de toute la Flandre. Cet appel, qui eût dû empêcher leur mort, ne fit que l'accélérer. Hugonet écrivit à sa femme : « Consolez-vous d'un mal- » heur attaché à la nature humaine. Considé- » rez qu'étant parvenu à l'âge où je suis, ma » mort n'est avancée que d'un petit nombre » de jours. Que le supplice, qui m'est destiné, » ne fasse pas sur votre âme une trop vive » impression. C'est au crime qu'est réser- » vée la honte, et je meurs innocent. Nos » enfans n'auront point à rougir de la con- » damnation de leur malheureux père, et, » s'ils sont privés de leurs biens, Dieu, qui » leur donna la vie, prendra soin de leur » subsistance. » Marie, apprenant qu'on menoit au supplice ces deux victimes de la haine qu'on avoit portée à son père, se fait accompagner d'un prêtre que sa vertu, son élo- 1477.

1477. quence et sa vieillesse rendoient vénérable, et se présente sur la place publique, en habit de deuil, les cheveux épars et les yeux baignés de pleurs. Elle voit sur l'échafaud les deux vieillards si affoiblis par les tortures qu'on leur avoit fait souffrir, qu'ils ne pouvoient ni se tenir de bout, ni se mettre à genoux pour recevoir le coup mortel. Elle pousse des cris perçans, et, les bras levés vers le ciel, s'élance au milieu de la foule. Son désespoir et les discours de l'ecclésiastique qui l'accompagne, attendrissent tous les spectateurs; ils demandent grâce pour les victimes, et se précipitent pour les arracher au fer du bourreau. Mais les factieux, qui s'étoient armés de piques, leur ferment le passage, et ordonnent d'achever le sacrifice. Ils sont obéis, et la princesse, mourante, voit couler sous ses yeux le sang de ses ministres. Le roi apprit ce désastre avec douleur. En excitant des troubles dans la Flandre, il n'avoit point prévu qu'ils seroient portés à cet excès. Il déclara les Gantois coupables du crime de lèse-majesté, réhabilita la mémoire des deux infortunés, et prit sous sa protection les enfans de Hugonet.

Le malheur de ces ministres devint un obstacle aux projets du roi. Il avoit pris avec eux, relativement à l'Artois, des mesures qui furent

dérangées; on ne put lui livrer qu'une partie 1477.
d'Arras, qui étoit divisé en ville et en cité. La cité, appartenant à l'évêque et au chapitre, avoit une garnison, et fut remise au roi. La ville, au contraire, n'étoit défendue que par les bourgeois; elle avoit de bonnes fortifications. Il régnoit une éternelle dissension entre les habitans de l'une et de l'autre. Dès que la cité se fut donnée aux François, la ville se déclara contre eux; cependant, lorsqu'elle vit qu'on s'apprêtoit à la foudroyer, elle sollicita une capitulation. Louis ne demandoit pas mieux que de l'accorder. Il combla ses nouveaux sujets de grâces, et alla prendre Hesdin, laissant dans la cité d'Arras un assez bon nombre de troupes. La ville s'en alarma, crut qu'on vouloit lui donner une garnison, et demanda secrètement un secours aux places de Douai, Lille et Valenciennes; elle l'obtint; mais du Lude, qui commandoit dans la cité d'Arras, averti de son approche, alla au-devant, et le dispersa. La ville d'Arras alors députa un grand nombre de bourgeois vers le roi pour lui demander la permission d'informer la duchesse de l'état où elle étoit réduite; demande fort extraordinaire après la capitulation qu'elle avoit faite. Le roi, sans paroître offensé, dit aux députés: « Vous êtes sages,

1477. » c'est à vous de savoir ce que vous devez » faire. » Ils prirent cette réponse pour une permission, et se mirent en route; mais un détachement les poursuivit, et les ramena dans Hesdin sans leur faire aucune insulte. En arrivant, ils trouvent une table bien servie qui les attendoit. Ils s'y asseyent, et prenoient leur repas avec la plus grande sécurité, lorsqu'ils voient arriver le prevôt de l'armée qui choisit douze des principaux d'entr'eux, auxquels il fait trancher la tête sur la place publique. La ville d'Arras est assiégée. Les bourgeois, hors d'état de résister, implorent la miséricorde du roi : on leur accorde une amnistie générale; mais elle n'est point observée. On abat leurs murailles, on leur impose une contribution, et les sujets les plus dévoués à l'héritière de Bourgogne sont pendus publiquement. On dit qu'au moment de l'exécution la grâce fut offerte à quelques uns, à la seule condition de crier vive le roi, et qu'ils préférèrent la mort à l'infraction du serment qu'ils avoient fait à leur souveraine. Louis, qui connoissoit l'invincible attachement des bourgeois de la ville à leurs anciens maîtres, les dispersa dans le royaume. Il y établit une colonie ramassée de diverses provinces; mais on n'y amena qu'un tas de fainéans et de vaga-

bonds, qui, ayant dissipé les fonds faits pour leur établissement, reprirent leur premier genre de vie. Une seconde colonie, quoique choisie avec plus de soin, ne prospéra pas encore. La ville s'appauvrit, et perdit continuellement de son lustre. 1477.

Les progrès du roi en Bourgogne, en Picardie et dans l'Artois, inquiétèrent le duc de Bretagne; il prévoyoit que l'orage ne tarderoit pas à fondre sur lui. Le roi, même après les additions qu'il avoit exigées au traité conclu entre eux, alléguoit encore des prétextes pour se dispenser d'en jurer l'observation. Le duc ne cessoit, en conséquence, de solliciter Edouard de s'opposer au progrès des armes françoises; ce qui n'empêchoit pas qu'il n'envoyât de continuelles ambassades au roi pour lui témoigner de la confiance, ou peut-être pour tâcher de pénétrer ses desseins; Louis eut bientôt découvert les siens, ayant des espions de tout côté. Voyant arriver de nouveaux ambassadeurs, il les fit mettre en diverses prisons, et, après onze jours de captivité, ordonna de lui mener le chancelier Chauvin, leur chef, et lui dit: « Savez-» vous pour quel motif je vous ai fait arrêter? » —Je soupçonne qu'on vous aura fait quelque » faux rapport contre mon maître. — Ne

1477. » m'avez-vous pas dit qu'il n'avoit aucune » intelligence avec Edouard? — Oui, Sire, » et j'en réponds sur ma tête. — C'est trop » vous avancer. » Louis aussitôt lui montre vingt-deux lettres originales du duc de Bretagne et du roi d'Angleterre. Le chancelier proteste que ni lui ni ses compagnons d'ambassade n'ont connu cette correspondance. « Je le sais, répond le roi; c'est le trésorier » du duc et son petit secrétaire Guéguen qui » conduisent cette intrigue. Retournez avec » vos compagnons, en Bretagne; remettez » ces lettres à mon neveu, et dites-lui qu'il » ne m'envoie plus d'ambassades pour tâcher » de me persuader que j'ai son amitié s'il ne » renonce à ce roi anglois. » Quand le duc apprit qu'il étoit trahi, il manda son grand trésorier, Pierre Landois; cet homme, qui avoit été tailleur à Vitré, avoit quitté sa profession pour devenir le commissionnaire des maîtresses du duc, qui le fit bientôt le ministre secret de ses plaisirs, puis lui confia l'administration de ses finances. Le duc lui dit d'un ton sévère : « Voici des lettres que le » roi m'envoie, vous devez les connoître. » Landois étoit innocent. Le commissionnaire, dont il se servoit pour la correspondance avec l'Angleterre, fut arrêté. Il avoua s'être laissé

corrompre par un espion du roi à Cherbourg, qui lui donnoit cent écus pour chaque lettre, gardoit l'original, et lui rendoit une copie faite avec tant d'habileté, qu'aucune des deux cours ne soupçonna jamais la falsification. Ce commissionnaire, enfermé dans un sac, fut jeté secrètement à l'eau. Le roi se vengea du duc de Bretagne, en réunissant à la couronne le comté d'Etampes que son neveu possédoit en France, et qui lui étoit néanmoins disputé par le procureur général. Louis ne garda pas cette espèce de confiscation; il en fit don au vicomte de Narbonne, fils du comte de Foix, et beau-frère de François II. Cette punition ne paroissant pas suffisante à Louis, il s'approcha de la Bretagne sous prétexte d'un pèlerinage; le duc craignit une attaque; il fléchit le roi par des soumissions. Il lui fallut consentir à ce qu'il fût encore ajouté de nouvelles clauses au traité de Senlis; et Louis, voulant, sans doute, lui laisser toujours des inquiétudes sur son exécution, déclara que les parties ne seroient tenues de jurer ni sur une hostie consacrée ni sur la vraie croix de Saint-Lô. Malgré cette dispense, le duc, pour donner un plus fort témoignage de la sincérité de ses intentions, prêta l'un et l'autre serment. 1477.

1477. Cette affaire étant terminée, Louis vint dans les Pays-Bas. Cambrai, dont il s'approcha, lui ouvrit ses portes. Cette ville, qui se gouvernoit en république, relevoit directement de l'empereur. Cependant les ducs de Bourgogne y jouissoient de quelques droits. Le roi jura de lui conserver tous ses priviléges. Olivier-le-Daim, qui, après sa fuite honteuse de Gand, s'étoit retiré à Tournai, livra la place à ses troupes. Elle reconnoissoit, à la vérité, en quelques points, l'autorité suprême des rois de France; mais elle ne prenoit point de part à leurs guerres, et se défendoit par ses propres forces. Le roi investit Bouchain en personne; il étoit appuyé sur l'épaule de Tannegui du Châtel, lorsque ce brave guerrier fut blessé mortellement d'un coup de fauconneau. C'est ce même du Châtel qui s'étoit distingué par son inviolable attachement à Charles VII. Après la mort de ce prince, nous l'avons vu se retirer en Bretagne; il y reçut tant de dégoûts de la part d'une maîtresse du duc, qu'il se rendit aux sollicitations de Louis qui, malgré l'aversion qu'il avoit pour tous les anciens et fidèles serviteurs de son père, n'épargna rien pour acquérir un officier de ce mérite. Après avoir commandé des armées et gouverné des provinces, Tan-

negui mourut sans fortune. Il avoit trois filles; il pria le roi, par son testament, de marier la seconde, et ses amis de donner un époux à l'aînée, laissant à sa veuve le soin de pourvoir la dernière. Il supplia encore Louis de payer ses dettes, jurant par la mort qui l'attendoit, n'avoir jamais fait de dépenses extraordinaires que pour le service de l'Etat. Le roi le regretta sincèrement et prit soin de ses obsèques. Bouchain fut forcé de se rendre, et le Quesnoi emporté d'assaut. Louis distingua le jeune Raoul de Lannoi qui monta le premier sur la brèche. L'ayant fait venir après la prise de la place, il lui passa au cou une chaîne d'or d'un assez grand prix, en lui disant : « Vous vous battez comme un furieux, » il faut vous enchaîner, car je ne veux point » vous perdre. » Avesne opposant une très-forte résistance, Louis, à qui tout moyen de succès étoit indifférent, attira près de lui, sous prétexte d'une conférence, les principaux officiers de la garnison, et tandis qu'il les entretenoit, fit donner par Chabannes un assaut à la place, qui fut prise et abandonnée au pillage. Une autre armée assiégea Saint-Omer; la ville fut vaillamment défendue par Philippe, fils d'Antoine, connu sous le nom de grand Bâtard de Bourgogne. Ce dernier, l'un des 1477.

1477. ces pratiques étoient l'indice d'une conjuration près d'éclater. Edouard fit arrêter le duc de Clarence, et consulta Louis sur ce qu'il avoit à faire. L'impitoyable monarque répondit par ce vers de Lucain : *Tolle moras : semper nocuit differre paratum.* Edouard suivit ce conseil trop conforme à sa passion. Il suscita des délateurs qui accusèrent le duc d'avoir tenu des discours injurieux au roi et à la nation ; et le parlement d'Angleterre prononça contre lui la peine de mort ; on lui laissa le choix du supplice. Il demanda, dit-on, à être noyé dans un tonneau de malvoisie.

Il ne restoit plus qu'un parti convenable pour la duchesse de Bourgogne ; c'étoit Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, auquel son père l'avoit autrefois promise, de son propre consentement ; aussi cette union fut bientôt convenue. Louis ayant su qu'on y travailloit, voulut la traverser en proposant de nouveau le dauphin. On ignore si cette fois la proposition étoit sincère ; mais quand elle l'eût été, on doute qu'elle eût réussi ; Marie et son conseil avoient trop à se plaindre du roi. Ce prince employa un autre moyen : il envoya le général des Mathurins représenter aux membres du corps germanique qu'il étoit de leur intérêt de ne pas rompre l'alliance

qui avoit toujours existé entre eux et les François; que Marie, princesse du sang, ne pouvoit se marier qu'avec le consentement du chef de sa maison. Mais cette tentative ne fut pas plus heureuse que l'autre; le mariage s'accomplit. L'avarice de l'empereur Frédéric lui fit tellement oublier toutes les bienséances, qu'on prétend que son fils reçut d'abord des habits de la princesse qu'il alloit épouser. Cette union fut célébrée, pour ainsi dire, à la lueur d'un vaste incendie, allumé dans les Pays-Bas, où les François réduisirent six villes en cendres. 1477.

La guerre se faisoit avec la même fureur dans la Bourgogne. Après la mort du duc, le roi avoit envoyé dans cette province trois généraux : les seigneurs de Craon et de Chaumont, et Jean de Châlons, prince d'Orange : ce dernier étoit fils de Guillaume, qui avoit été pris, en 1475, traversant le Dauphiné pour aller servir le duc de Bourgogne, vendu au roi quarante mille écus, et qui, ne pouvant rendre à Louis une si forte rançon, lui avoit cédé, pour équivalent, le droit de suzeraineté sur la principauté d'Orange. Jean II, successeur de Guillaume, encourut la disgrâce du duc de Bourgogne, et perdit les possessions qu'il avoit sous ce duc en Franche-Comté; ses oncles en

1477. jouissoient. Louis, pour l'attirer à son service, après la mort de Charles-le-Téméraire, lui promit, outre la restitution de ses biens, la lieutenance-générale du duché et du comté de Bourgogne, et l'acquit à ce prix. Le prince d'Orange, qui avoit un grand crédit dans cette province, détermina les pays du duché à prêter serment au roi, dont les troupes furent aussi reçues volontairement dans la plupart des villes du comté; mais la noblesse qui s'y trouvoit, plus fidèle au sang de ses anciens maîtres, ne montra pas les mêmes dispositions, et se cantonna dans ses châteaux. Malgré les services qu'il avoit reçus du prince d'Orange, le roi, n'ayant pas en lui une confiance entière, donna un pouvoir presque illimité au seigneur de Craon sur les deux Bourgognes, dont il le nomma gouverneur. Le prince d'Orange fut mécontent de se voir avec son titre de lieutenant-général, subordonné à un homme qu'il regardoit comme son inférieur; mais il contint son ressentiment dans l'espoir qu'on tiendroit la promesse de lui restituer ses Etats de Franche-Comté. Soit crainte de le rendre trop puissant, soit dessein d'humilier un lieutenant-général qui n'obéissoit qu'à regret au gouverneur, Craon, sous divers prétextes, éluda les ordres qu'il reçut du roi pour cette restitution. Le

prince s'en plaignit; mais Louis, ne le croyant pas en état de lui nuire, et ne voulant pas mécontenter Craon, ne fit pas assez d'attention à la justice de cette plainte. Le prince d'Orange, poussé à bout, se réconcilie avec ses oncles, et, par leur entremise, fait la paix avec Marie, qui lui confère la lieutenance-générale des deux Bourgognes. Aussitôt la face des affaires change; Craon est battu et chassé du comté de Bourgogne; le roi irrité fit faire le procès au prince d'Orange, et le fit condamner à mort. On le pendit en effigie dans toutes les villes bourguignones qui étoient au pouvoir des François; on rasa son hôtel à Dijon : il n'en poursuivit la guerre que plus vivement. Son argent attira sous ses drapeaux un grand nombre de Suisses; car ces peuples, quoiqu'ils reçussent des pensions du roi, redoutoient le voisinage de la France, et, sans renoncer à leurs traités avec elle, ils n'étoient pas fâchés de voir leur jeunesse grossir l'armée du prince d'Orange. Louis s'en plaignit, et obtint une défense à tous les sujets des Cantons de porter les armes contre les François, sous peine de la vie; mais cette défense ne fut point observée. Les François, après plusieurs échecs, entremêlés de quelques succès, furent chassés du comté de Bourgogne. La garnison qu'ils avoient 1477.

1477. à Gray, pour se sauver de la ville qui fut forcée, y mit le feu, et périt néanmoins presque toute entière. Ces revers décidèrent le roi à écouter les propositions pacifiques qui lui furent faites par Maximilien; on ne put cependant demeurer d'accord que d'une trève dont on ne détermina point la durée.

Pendant la guerre, Louis n'avoit cessé de négocier avec ses voisins. Prévoyant que Maximilien chercheroit à entraîner l'Angleterre dans son parti, il y envoya des ambassadeurs, et avec eux, suivant son usage, beaucoup d'argent pour le roi et son conseil. Il obtint en retour, que la trève, qui n'étoit que de sept ans, fût prolongée un an au-delà du cours de la vie des deux monarques. On a vu qu'il avoit mal accueilli le duc de Lorraine après que ce duc l'eût défait de leur commun ennemi. Dans les circonstances actuelles, ne songeant qu'à diminuer les siens, il rechercha ce prince, qui avoit le plus grand intérêt de ménager un monarque qu'il avoit contribué à rendre très-puissant. Leurs traités furent confirmés. Venise, qui avoit toujours été attachée au duc de Bourgogne, voyant, après sa mort, l'ascendant que prenoit la France, désira de se réconcilier avec elle. Le roi y mit deux conditions : qu'elle ne contracteroit aucune alliance

avec Marie, et vivroit en paix avec les Florentins qu'il avoit pris sous sa protection. Enfin, pour n'avoir rien à craindre de l'Espagne, il reconnut les droits de Ferdinand et d'Isabelle sur la Castille; mais, sachant qu'ils négocioient avec Maximilien, pour leur opposer au besoin un rival toujours redoutable, il aida le roi de Portugal, Alphonse, qui avoit des prétentions sur la Castille, et qui faisoit la guerre dans ce royaume, à retourner dans le sien. Il lui fournit des navires avec lesquels ce prince partit de Normandie pour se rendre en Portugal. 1477.

Le roi n'avoit point attendu la fin de la guerre qu'il faisoit à la maison de Bourgogne pour se venger de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui avoit eu autrefois de longues liaisons avec plusieurs de ses ennemis. Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, gendre de Louis, l'investit dans la ville de Carlat, au comté de Foix. La duchesse de Nemours, cousine germaine du roi, étoit en couches. Cette funeste nouvelle la tua en deux ou trois jours. Son époux, accablé de douleur, ne voulut pas se défendre; quoique la place où il étoit passât pour imprenable, et qu'il y eût amassé des vivres pour deux ou trois ans, il se remit entre les mains de Beaujeu, à condition qu'on

1477. lui laisseroit la vie et la liberté de se justifier. Il fut enfermé dans une prison humide et froide, au château de Pierre-Encise. Il se fit en lui une telle révolution, que ses cheveux blanchirent subitement. Bientôt on le conduisit à la Bastille, où il fut d'abord assez commodément logé; mais peu de jours après, sur quelques indices de tentatives pour corrompre ses gardes, on l'enferma dans une cage de fer. Une commission est nommée pour le juger. L'accusé proteste contre cette forme, se prévalant de sa qualité de pair de France et du traité qu'il avoit fait avec Beaujeu. Il récusa un des commissaires, qui s'étoit rendu son délateur. Aucune de ses réclamations ne fut écoutée. Il n'existoit point de preuves contre lui. Depuis le traité fait avec Chabannes, et qui datoit de huit ans (1469), il n'avoit point pris les armes contre Louis; aucune pièce authentique n'attestoit qu'il eût agi d'intelligence avec les ennemis de l'Etat; la plupart des témoignages à sa charge se contredisoient manifestement; les plus graves ne l'accusoient que d'avoir été instruit de complots formés contre le roi; mais nulle loi positive ne prononçoit de peine, au moins capitale, contre ceux qui, connoissant un tel crime, n'en dénonçoient pas les auteurs. Nemours, après s'être long-temps

défendu avec beaucoup de présence d'esprit, voulant, sans doute, éviter les tourmens de la question, avoua plus qu'on ne lui demandoit: car quel que fût son motif, il révéla ou imagina un complot récent contre le roi et le dauphin, dans lequel se trouvèrent impliqués Jean de Bourbon, les princes de la maison d'Anjou, Chabannes et presque tous les capitaines des compagnies d'ordonnance. Il s'excusa comme il put de n'avoir pas fait plus tôt cette révélation. Croyant avoir disposé le monarque en sa faveur par cet aveu volontaire, il lui écrivit pour implorer sa clémence et sa pitié. Louis inexorable envoya la lettre aux commissaires pour tenir lieu de confession. Le procès duroit depuis près de deux ans. Nemours persistoit à soutenir qu'il ne pouvoit être jugé que par le roi en son parlement, dûment garni de pairs. Louis rejeta sa demande à cet égard; néanmoins le chancelier Doriole, qui étoit du nombre des commissaires, suspendit la procédure, fit quelques représentations au roi sur les égards dus au rang de l'accusé, très-proche parent de la famille royale. Louis écrivit à un des commissaires qu'il falloit se défier de Doriole, puis le révoqua, ainsi que d'autres commissaires, et les remplaça. L'affaire n'en alla pas plus vite : alors le roi, malgré sa répu- 1477.

1477. gnance, en chargea le parlement de Paris. Nemours, pour reculer sa perte, demanda son renvoi aux tribunaux ecclésiastiques, ayant reçu, dit-il, la tonsure dans sa jeunesse. Le parlement crut devoir faire prendre des informations sur ce sujet. Le fait fut avéré; la cour néanmoins, attendu la nature de l'accusation, déclara qu'elle n'auroit aucun égard au privilége de cléricature. Tout fut extraordinaire dans ce procès: le roi transféra le parlement à Noyon pour l'achever; il lui adjoignit les commissaires qui avoient fait l'instruction, et beaucoup d'autres magistrats étrangers à cette cour, même un avocat au Châtelet. Le commissaire récusé par Nemours eut la permission de s'abstenir du jugement; des officiers qui avoient servi dans l'armée envoyée pour investir Carlat, déclarèrent ne pouvoir opiner en conscience, parce qu'ils avoient garanti l'exécution des clauses du traité fait avec le duc de Nemours. Il en fut de même de Beaujeu, qui représentoit le roi à la cour des pairs; mais il donna un autre motif: son frère se trouvoit chargé par les aveux du duc. L'arrêt condamna l'accusé à perdre la tête, et à la confiscation de tous ses biens. D'abord, la plupart furent donnés à ceux qui avoient instruit le procès; le reste, aux ministres et aux favoris

du roi. Louis voulut que l'exécution se fît aux 1477.
Halles, et, par un raffinement de barbarie dont on ne connoît que cet exemple dans l'histoire de France, on plaça sous l'échafaud les enfans du duc, afin qu'ils fussent arrosés du sang de leur père. Avant de mourir, cet infortuné déclara que sa révélation d'un complot contre Louis et le dauphin ne portoit sur aucun fondement, ou n'étoit appuyée que sur des bruits vagues et de vaines conjectures. Il voulut être enterré en habit de cordelier. Trois conseillers du parlement de Paris avoient été d'avis de civiliser son affaire ; le roi, sans aucune forme de procès, les priva de leur office : la cour fit des remontrances à ce sujet; le prince répondit qu'il ne croyoit pas qu'elle voulût faire *si bon marché de sa peau*, qu'il voyoit bien qu'il y avoit dans son sein des gens qui machineroient volontiers contre sa personne, et qu'il songeroit à l'en purger, et à porter une loi qui défendît d'atténuer les peines du crime de lèse-majesté. Quoique les dernières paroles du duc de Nemours eussent disculpé ceux qu'il avoit d'abord accusés, il en resta une si fâcheuse impression dans l'esprit du roi, qu'il les regarda toujours comme des hommes suspects. Effrayé de leur nombre et de leur qualité, il porta cette loi fameuse qui déclare

1477. complices des conjurations qui pourroient se former contre le roi, la reine et le dauphin, tous ceux qui, en ayant connoissance, n'iroient pas en déclarer les auteurs.

1478. La trève dont Louis et Maximilien étoient convenus n'avoit été regardée par l'un et l'autre que comme un moyen de se préparer à la guerre. Dans cette vue, ils cherchoient mutuellement à se procurer des alliances. Une des plus importantes étoit celle d'Edouard. Une bonne politique l'eût attaché au parti de Maximilien; son indolence le retenoit dans l'autre. Louis tâcha de l'éblouir par des offres brillantes : il lui proposa de s'emparer du Hainaut et de la Flandre, promettant de renoncer à la suzeraineté sur cette dernière province. Edouard sentit que de telles offres étoient trop magnifiques pour être sincères; il répondit que ces provinces n'étoient pas faciles à réduire, et que, pour toute preuve d'amitié de la part du monarque françois, il demandoit la cession d'Ardres, de Boulogne et de quelques autres places dans le voisinage de Calais; qu'à ces conditions, il aideroit lui-même son allié à s'emparer du Hainaut et de la Flandre. Louis étoit bien éloigné de vouloir souffrir que les Anglois s'étendissent sur le continent. Pour se débarrasser de la demande

d'Edouard, il crut devoir unir le comté de 1478.
Boulogne à sa couronne. Il traita des droits qu'y avoit la maison de La Tour, sur laquelle les ducs de Bourgogne l'avoient usurpé, et lui donna en échange le comté de Lauragais. Pour s'affranchir de l'hommage que devoit le comté de Boulogne au comté d'Artois qui appartenoit à la maison de Bourgogne, comté, qu'il n'avoit pas entièrement conquis, et qu'il pouvoit d'ailleurs être forcé de rendre à la paix, Louis imagina de transporter, de sa seule autorité, cet hommage à une figure de la Vierge révérée à Boulogne. Il lui présenta un cœur d'or du poids de treize marcs, et déclara obliger chacun de ses successeurs à un pareil tribut lorsqu'ils monteroient sur le trône. Il trouva d'ailleurs le moyen de satisfaire Edouard à peu de frais ; il lui fit payer dix mille écus à compte de la rançon de Marguerite, fixée à cinquante mille, dont il n'avoit encore rien acquitté ; de plus, il promit de terminer incessamment le mariage du dauphin avec Elisabeth, fille d'Edouard, alliance dont le monarque anglois désiroit la prompte conclusion. En Allemagne, Louis s'acquit, pour une pension de six mille francs, le duc de Wirtemberg et le comte de Montbéliard ; Philippe de Savoie, comte de Bresse, frère du comte de Romont,

1478. et qui, comme lui, s'étoit attaché au duc de Bourgogne, après la mort de ce prince, se donna aussi à Louis, dont il reçut également une pension. Le comte de Tirol, Sigismond d'Autriche, prince avare, voyant le roi répandre ainsi les largesses, ne rougit pas, quoique oncle de Maximilien, d'en demander à son tour, promettant sa médiation et ses bons offices; Louis dit qu'il lui falloit pour son argent quelque chose de plus. Il doubla la somme qu'il payoit aux Suisses. Outre les vingt mille livres que les Cantons recevoient annuellement de lui, il en consacra vingt autres à des pensions particulières aux magistrats et aux personnages les plus accrédités de la nation. Ce nouveau bienfait excita une si grande reconnoissance, que les Suisses promirent de l'aider à conquérir la Franche-Comté, et lui déférèrent le titre de premier allié des Cantons. En même temps, il prodiguoit les biens de la couronne aux seigneurs les plus distingués de la Bourgogne pour les détacher de Marie. Le parlement, trouvant de l'excès dans ces libéralités, renouvela ses protestations contre les dons passés ou futurs du domaine; démarche, dont la nation lui sut gré : elle se plaignoit hautement de ce genre de prodigalités dans un temps où le roi étoit obligé d'établir de nou-

veaux subsides, pour soutenir une guerre dispendieuse; Louis prétendoit que ces subsides étoient nécessaires pour le mettre en état de réunir à la couronne trois provinces qu'on lui retenoit, disoit-il, injustement. 1478.

Cependant ses droits sur deux de ces provinces, l'Artois et la Flandre, n'étoient pas aussi clairs qu'il le supposoit. Elles avoient été, il est vrai, détachées de la couronne, mais toujours regardées depuis comme des fiefs féminins; elles n'étoient même entrées dans la maison de Bourgogne que par un mariage. Le roi ne pouvoit donc exiger, quant à ces provinces, que l'hommage et le serment de fidélité. Il le sentit; et, comme il cherchoit toujours à colorer ses actions les moins équitables d'un vernis d'équité, il imagina de faire le procès à la mémoire du dernier duc de Bourgogne, et de le faire juger rebelle, ce qui emportoit la confiscation du fief au profit du suzerain. Il offrit un sauf-conduit au duc et à la duchesse d'Autriche, ou aux personnes qu'ils voudroient charger de leurs pouvoirs, pour venir défendre l'accusé à la cour des pairs; ils n'eurent garde d'y comparoître. On vit pour la première fois, en France, le procès fait à un mort. On accusa aussi la duchesse d'Autriche elle-même; on lui fit un crime

1478. étoit instruit que Maximilien réunissoit contre lui une ligue formidable. Il la désarma par une feinte modération, et réduisit ce prince à ses propres forces. Il assura aussi son repos du côté de l'Angleterre. Edouard, avide et paresseux, sachant quel poids il pouvoit mettre dans les affaires de l'Europe, faisoit très-fréquemment acheter son inaction. Il envoyoit, sous divers prétextes, menacer le roi d'en sortir, et ce n'étoit qu'à force d'argent que Louis pouvoit congédier ses ambassadeurs Il parvint encore à pacifier le démêlé qu'il avoit avec le roi d'Aragon et celui de Castille, son fils, touchant les comtés de Roussillon et de Cerdagne.

Il ne put, à la vérité, réussir auprès du vieux don Juan qui connoissoit toute son astuce politique ; mais, s'étant adressé à Ferdinand, son fils, il en obtint meilleure composition. Il fut convenu entre eux qu'on ne pourroit lui ôter la jouissance de ces deux provinces qu'en lui rendant le prix de l'engagement, qui étoit de deux cent cinquante mille écus, ou, si l'Aragon renonçoit à ses droits, que la France payeroit encore une pareille somme. A ces conditions, ils s'interdirent toute alliance qui pourroit nuire à leurs intérêts respectifs. Le roi d'Aragon blâma son fils. « Vous connoissez » bien peu le roi de France, lui dit-il; dès

» qu'on négocie avec lui, on est vaincu. Le 1478.
» seul moyen de lui résister est de lui faire
» face, et de ne pas l'écouter. »

Après toutes ces précautions, Louis se disposoit à reprendre les hostilités contre Maximilien; mais son ennemi le prévint. Il surprit, même avant la fin de la trève, Cambrai qui devoit être neutre, et y mit une garnison très-nombreuse qui ravagea impunément les campagnes de France, et prit plusieurs forts sur les confins de Picardie. Le roi s'en venge en s'emparant de la Franche-Comté. Dôle est enlevée d'assaut, ses habitans presque tous exterminés, et la place réduite en cendres. Besançon, ville libre et impériale, se soumet volontairement. Dans le reste de la province cet exemple est suivi. On reproche aux François d'avoir pillé ou gâté les archives publiques, dépôts que la guerre doit toujours respecter. 1479.

Le sort des armes ne fut pas tout-à-fait aussi heureux pour la France dans les Pays-Bas. L'ennemi assiégea Virton, place forte dans le Luxembourg, occupée par nous. Elle fut attaquée si vivement que, dans la crainte de la voir emporter d'assaut, la garnison capitula, et obtint d'en sortir, *un bâton blanc à la main*. Maximilien en personne assiégea

1479. Térouane ; le maréchal Desquerdes et le maréchal de Gié, Pierre de Rohan, s'avancèrent au secours de la place ; il leva le siége, et vint au-devant d'eux. On se battit dans un lieu nommé Guinegate. L'Autrichien avoit à son service des Liégeois et des Allemands. La cavalerie de ces derniers fut culbutée ; celle des François la poursuivit trop loin ; les francs archers, de leur côté, croyant mal à propos l'affaire décidée, se jetèrent sur les bagages de l'ennemi ; et l'infanterie françoise, ainsi abandonnée, fut, à son tour, défaite par le comte de Romont. Quoique le champ de bataille demeurât à Maximilien, sa perte étoit beaucoup plus grande que celle des François. Leur cavalerie, n'ayant songé qu'à faire beaucoup de prisonniers pour en tirer de bonnes rançons, avoit été la seule cause de ce petit échec. Pour punir son avidité, et surtout pour prévenir un pareil malheur, le roi ordonna par un règlement, auquel il donnoit un effet rétroactif, que les prisonniers fussent ôtés à ceux qui les avoient faits, et à qui ils appartenoient, suivant l'usage jusqu'alors toujours suivi, pour être également partagés entre les officiers et les gendarmes. On en avoit conduit beaucoup à Térouane où commandoit Saint-André, lieutenant de la compagnie du

duc de Bourbon. Il osa, ainsi que les autres officiers, s'opposer à l'exécution du règlement. Louis, irrité, manda que c'étoit la première désobéissance qu'il éprouvoit de la part d'un officier, et ordonna, si Saint-André persistoit dans la sienne, de lui mettre la main *sur la tête, et je jure*, ajoutoit-il, *que je la lui ôterai bientôt de dessus les épaules*. Le déplaisir, que lui causa la déroute de Guinegate, fut bientôt dissipé par la nouvelle qu'il reçut de la prise de quatre-vingts bâtimens hollandois et flamands, qui revenoient, partie de la mer Baltique, partie de la pêche du hareng, et qui furent conduits dans les ports de la Normandie par l'amiral Coulon (1). La perte fut si grande, que ces peuples, dit Daniel, ne se souvenoient point d'en avoir fait de pareilles depuis plus d'un siècle. 1479.

La victoire, remportée à Guinegate par Maximilien, l'ayant trop affoibli pour qu'il pût reprendre le siége de Térouane, il attaqua seulement un petit fort de l'Artois, appelé Malaunoi, qui n'étoit défendu que par soixante Gascons. Raimond d'Ossaigne en étoit le com-

(1) Son nom véritable étoit Guillaume de Casonove; son grade, vice-amiral de Normandie : mais il est plus connu sous le titre d'amiral Coulon.

1479. mandant. Après avoir résisté trois jours, et avoir vu la plupart de ses soldats tués ou blessés, il essaya encore, avec ce qui restoit, de se faire jour l'épée à la main. Ayant été repoussé, il se rendit à condition qu'on le traiteroit en prisonnier de guerre. On le lui promit, et on le fit pendre. Louis se fit amener ses enfans, et déclara qu'il leur tiendroit lieu de père; puis il fit mourir, à la potence, quarante-sept des prisonniers les plus considérables qui fussent en son pouvoir. Un fils du roi de Pologne, qui se trouvoit dans l'armée de Maximilien, alloit y monter, lorsqu'un courrier, envoyé par le roi, lui sauva la vie. Après ces épouvantables représailles, les troupes royales prirent dix-sept châteaux ou villages fortifiés, et y brûlèrent tout ce qu'ils ne purent emporter. La saison étant déjà fort avancée, on convint d'une suspension d'armes de sept mois.

Louis employa ce moment de repos à des projets de règlemens utiles. Frappé des nombreux inconvéniens de la multiplicité, ainsi que de la contrariété des diverses coutumes qui tenoient lieu de lois, et qui, pour la plupart, n'étoient point encore rédigées, il forma le projet d'un code universel, ordonna de recueillir toutes les coutumes de France, et même

celles des étrangers, pour qu'on tirât des unes 1479.
et des autres le meilleur corps de lois possible. Il voulut de même établir l'uniformité dans les poids et les mesures du royaume. Il est remarquable que ces projets, conçus par le roi le plus absolu peut-être qu'ait eu la France, n'aient pu être exécutés que dans un interrègne tyrannique.

Aucun obstacle ne l'empêcha, du moins, de porter le dernier coup au régime féodal, en réduisant à rien, pour ainsi dire, le droit de guet, dont jouissoient les seigneurs pour la garde de leurs châteaux. Nous avons vu l'établissement des *communes* sous Louis VI. Garnier le croit un peu antérieur à ce prince, qui en fut au moins le plus zélé protecteur. Cette innovation se borna d'abord au domaine immédiat de la couronne. Nos rois, pour affoiblir la puissance féodale, affranchirent, moyennant de légères redevances, les habitans des villes, leur permirent de s'armer et de repousser tout genre d'oppression. On donna le nom de bourgeois à ces hommes libres, et celui de *commune* à l'association qu'ils formèrent entr'eux pour leur défense. Les rois, auteurs de cette liberté, l'appuyèrent de tout leur pouvoir; le bonheur qui en résulta, fut envié par toutes les

1479. villes voisines de celles qui appartenoient au domaine. Elles implorèrent la protection des rois pour qu'ils leur procurassent ce précieux droit de commune, et furent rarement refusées. Le roi, qu'on choisissoit toujours pour garant des traités qui se passoient à cet égard, entre les seigneurs et les bourgeois, devenoit l'arbitre nécessaire des différens auxquels le nouvel ordre de choses pouvoit donner lieu. De plus, il acquéroit le droit d'établir dans ces villes, des juges royaux, que leur intérêt personnel excitoit à resserrer les bornes et l'autorité des juridictions seigneuriales. Les seigneurs voulurent en vain s'opposer à ces heureuses innovations; les villes un peu considérables les demandant à haute voix, il fallut qu'ils s'accommodassent au temps. Ayant eux-mêmes besoin d'argent pour les croisades, ils se rendirent moins difficiles sur les conditions. Plusieurs villes, ne pouvant obtenir leur liberté pour de l'argent, se révoltèrent, et secourues par le roi, dictèrent les conditions de leur affranchissement. Bientôt il ne fut pas nécessaire d'habiter une ville pour en être réputé bourgeois; il suffit d'y avoir une maison et d'y venir quatre fois par an. Enfin, les rois affranchirent tous les habitans des campagnes dans leurs domaines. Les seigneurs,

pour ne pas voir déserter leurs terres, furent obligés d'adoucir aussi beaucoup le sort de ceux qui les cultivoient. Ils désignèrent autour de leurs châteaux, de certaines limites, où tous ceux qui viendroient s'établir, jouiroient de la liberté. Ils changèrent les taxes arbitraires en redevances invariables; mais ils exigèrent que ces affranchis fissent, à tour de rôle, le guet dans le château près duquel ils résidoient, qu'ils s'y réfugiassent à l'approche de l'ennemi, et le défendissent de toutes leurs forces. La même obligation étoit imposée aux habitans des villes. Mais, après que les rois furent devenus assez puissans pour interdire les guerres entre particuliers, et que les Anglois eurent été expulsés du royaume, la garde des châteaux cessa d'être utile. Cependant les seigneurs y trouvant l'image, et même un reste de leur ancienne souveraineté, ne pouvoient se détacher de ce droit; et son exercice étoit un moyen de vexer et d'humilier leurs vassaux, qu'ils contraignoient, au sein de la paix, à remplir les fonctions de soldats. Ceux même que des raisons légitimes empêchoient de s'en acquitter, étoient traînés dans les prisons, et condamnés à telles amendes qu'il plaisoit au seigneur de prononcer. Louis ordonna que ce droit de guet 1479.

1479. fût converti en une rente annuelle de cinq sous, somme très-modique, même en ce temps. Il excepta, cependant, de cette loi, les châteaux qui, étant situés sur la frontière, pouvoient servir d'asile aux villages voisins.

Louis fit ensuite une réforme dans le militaire; il supprima les francs archers, troupe pillarde et mal disciplinée. La somme que chaque paroisse employoit à l'entretien d'un franc archer, servit à soudoyer un corps de six mille Suisses. Cette infanterie, jointe à une partie des compagnies d'ordonnance, forma un corps d'armée toujours subsistant. A l'exemple des Romains, Louis fit faire un camp retranché, où les troupes devoient être assujéties à des exercices journaliers. Ce fut Desquerdes qui lui suggéra l'idée de ce camp. Le roi lui avoit donné, pour faciliter la conquête de l'Artois, des sommes considérables, dont il lui demanda un compte détaillé. Desquerdes le rendit. Le monarque discuta devant lui les articles de la dépense. Ce brave guerrier, qu'un tel examen impatientoit, se lève brusquement, et dit : « Sire, avec cet argent, je » vous ai acquis une infinité de villes; rendez-» les moi, et je vous rends votre argent. » Maréchal, répondit le roi, il vaut mieux » laisser le moutier où il est » (les choses

comme elles sont). Il ne lui en parla plus; 1479.
et lui laissa le commandement de l'armée.

Louis, qui n'aspiroit qu'à voir cette armée inactive, faisoit cependant les plus grands préparatifs de guerre; il croyoit que c'étoit le plus sûr moyen d'inspirer le désir de la paix à ses ennemis. Ces soins, très-pénibles pour lui, parce qu'il entroit dans tous les détails, ne lui faisoient pas perdre de vue ses négociations avec l'Angleterre. Edouard insistoit sur les paiemens de la somme qui devoit être comptée à sa fille, jusqu'à ce que le dauphin fût en âge de l'épouser; Louis, décidé à ne pas laisser accomplir cette union, lui envoya des ambassadeurs chargés de l'abuser par de fausses promesses; et en même temps il corrompoit les favoris du roi d'Ecosse Jacques III, qui poussèrent ce monarque inconsidéré à une guerre contre les Anglois, dans laquelle il pensa perdre le trône et la vie. Abandonné de ses sujets, il fut réduit à implorer la clémence de l'ennemi qu'il avoit provoqué. La fausse démarche que Louis avoit conseillée à Jacques, lui en fit faire à lui-même une semblable : comptant sur l'occupation qu'il avoit donnée à Edouard, il voulut forcer le duc de Bretagne à se déclarer pour la France contre Maximilien, attendu

1479. que, par le dernier traité, le Breton s'étoit engagé à défendre les droits de la couronne. Le duc François II répondoit que la France n'avoit qu'une guerre offensive, à laquelle il n'étoit point obligé de prendre part. Louis, sur un prétexte fort léger, fit saisir deux des places du duc, et quelque temps après, il acheta de Nicole de Penthièvre, épouse de Jean de Brosses, les droits très-légitimes qu'elle avoit à la Bretagne, comme héritière de la maison de Blois. Un si puissant acquéreur pouvoit les faire revivre, quoique abandonnés depuis long-temps. Le duc, loin de se laisser intimider, s'unit avec Maximilien, et le monarque anglois, médiateur et garant de cette alliance, promit d'y entrer aussi quand il en seroit temps.

Louis montra plus de sagesse en refusant la souveraineté de Gênes, que ses habitans vinrent lui offrir, après avoir brisé le joug du duc de Milan, auquel la France les avoit cédés. On peut rapporter à cette époque la célèbre réponse qu'il fit aux ambassadeurs des Génois, peuple dont il connoissoit l'inconstance : « Les Génois se donnent à moi, et » moi je les donne au diable. »

Mais sa conduite envers le duc de Bourbon Jean) n'eut point l'approbation du public.

Ce prince du sang refusoit de prendre part à 1479.
la guerre qui se faisoit à l'héritière de Bourgogne, dont il étoit l'héritier maternel. Louis voyoit, avec déplaisir, cette inaction. Un nommé Doyac, homme de basse naissance, parvenu à la faveur par de criminelles intrigues, poussé par des âmes viles qui espéroient partager la dépouille du duc, s'il parvenoit à le perdre, présenta contre lui un mémoire au roi; il contenoit des accusations si graves, que le parlement de Paris fit faire, sur les lieux où l'on supposoit les crimes commis, des informations par des commissaires, au nombre desquels fut le délateur. Les amis du duc lui conseillèrent la fuite; il ne les écouta point. Ses ennemis, connoissant le crédit qu'il avoit dans la nation, n'osèrent l'attaquer en face. Ils firent ajourner son chancelier et son procureur général pour rendre compte de leur conduite. Tel fut leur raisonnement: si le duc les avoue, et qu'ils soient convaincus, le crime retombe sur lui; et on le poursuivra. S'il les désavoue, on les effraiera par la peur du supplice; on leur offrira leur grâce, et ils donneront des renseignemens, par lesquels le duc sera compromis. Bourbon prend un parti courageux; il fait partir ses officiers, et les avoue. Après une longue procédure, leur

1479. innocence est reconnue. Le dénonciateur devoit être puni ; on lui donna le gouvernement d'Auvergne ; et, dans le dessein de mortifier davantage le duc de Bourbon, il fut ordonné qu'on tiendroit les *grands jours* de sa province, assemblées solennelles, devenues à peu près inutiles et fort rares, depuis la création des parlemens sédentaires, près desquels tout particulier pouvoit réclamer contre les jugemens dont il croyoit avoir à se plaindre. Doyac déploya beaucoup de faste dans ces grands jours. Le public lui témoigna son mépris, et lui prodigua les injures. Il en demanda réparation, et obtint un arrêt qui la lui accorda ; mais aucun arrêt ne pouvoit laver son infamie.

1480. Le roi, durant le cours de cette odieuse procédure, s'étoit occupé d'un objet plus intéressant : son oncle maternel, le roi de Sicile, René, touchoit à la fin de sa carrière. Il possédoit les duchés d'Anjou et de Bar, et le comté de Provence. La Lorraine lui avoit aussi appartenu ; mais il s'en étoit dessaisi en faveur de son fils Jean, auquel avoit succédé Nicolas, fils de Jean. Après la mort de Nicolas, les Lorrains déférèrent la souveraineté à Yolande, fille aînée de René, veuve du comte de Lorraine Vaudemont, laquelle en disposa aussitôt en faveur de son fils René. Yolande

avoit une sœur, la célèbre Marguerite d'Anjou, 1480.
que Louis avoit tirée des prisons d'Angleterre, en payant sa rançon, et qui lui avoit, par reconnoissance, cédé tous ses droits héréditaires, paternels et maternels. Nous avons vu (1476) que la Provence avoit été assurée, par un testament, à Charles du Maine, neveu du roi René. Charles étoit d'une santé foible; il n'avoit point d'enfans, et, à sa mort, Louis, son parent le plus proche, devoit hériter de la Provence. Il ordonna donc à ce prince, qui vivoit à sa cour, de se rendre à celle du roi de Sicile, pour l'entretenir dans les dispositions exprimées par le testament, et combla de bienfaits tous ceux qui avoient de l'influence sur l'esprit de l'auguste vieillard. Ces précautions ne furent pas inutiles. Lorsque le duc de Lorraine, vainqueur de Charles-le-Téméraire, parut à la cour de son aïeul maternel, il fixa tous les regards, et le roi de Sicile résolut de changer son testament pour lui laisser la Provence. Louis l'ayant su par ses agens à cette cour, donna des inquiétudes au duc de Lorraine pour son propre duché, afin de lui faire abandonner les négociations relatives à la Provence. Sous prétexte de la guerre qu'il faisoit à Maximilien, il pria instamment le vieux René de lui vendre la ville de Châtel-sur-

1480. Moselle, et de lui céder pour six ans le duché de Bar, à un prix convenu. Il désiroit que l'obligation de rendre ce duché au temps marqué ne fût point écrite, et que le roi de Sicile se contentât de sa parole. Ne pouvant obtenir ce point, il écrivit à ses envoyés de tâcher au moins d'insérer dans le traité quelque *bon mot* dont il pût se servir tôt ou tard. Dès qu'il se vit maître de Bar-le-Duc et de Châtel-sur-Moselle, qui étoient pour ainsi dire les deux clefs de la Lorraine, il réclama la moitié de cette province, comme subrogé aux droits de Marguerite, et la jouissance de l'autre, en acquit de plusieurs sommes qu'il avoit prêtées aux derniers souverains de la Lorraine, notamment à Nicolas. Le roi de Sicile mourut pendant cette contestation. C'étoit un prince si bienfaisant, qu'il diminuoit, dit-on, les impôts toutes les fois que le vent de Nord souffloit quelques jours de suite sur la Provence. Ses sujets lui donnèrent de son vivant le titre de *bon*. Son testament ne fut point changé, du moins quant à la Provence. Il laissa le duché de Bar à Yolande, sa fille aînée; à Marguerite, mille écus une fois payés, et deux mille francs de rentes viagères. Louis se plaignit de ce qu'elle étoit déshéritée; il renouvela toutes ses prétentions, et comme cessionnaire de cette

princesse, et de son propre chef, en qualité de créancier. Non seulement il garda le duché de Bar, qu'il tenoit par engagement; mais, pour empêcher le jeune René de s'occuper de la Provence, il soutint que toute la Lorraine appartenoit à Marguerite, parce que Yolande, en se mariant, avoit renoncé, moyennant une dot, à toute succession paternelle et maternelle; ce que n'avoit point fait sa sœur. Ces contestations eurent le succès que le roi s'en étoit promis : les Etats de Provence, sentant bien que le duc de Lorraine ne pourroit lutter efficacement contre lui, se conformèrent au testament du vieux René. Ils élurent ou reconnurent son neveu Charles du Maine pour leur souverain. L'Anjou fut réuni à la couronne, et les débats touchant la Lorraine continuèrent, et n'eurent point alors d'autre résultat. Ils se terminèrent sous le règne suivant. 1480.

Quelque habile que fût Louis dans ses discussions ou négociations politiques, il y éprouvoit quelquefois des contre-temps : il fut très-surpris d'apprendre que les Suisses, si bien payés par lui, offroient à l'archiduc d'Autriche de se déclarer en sa faveur au même prix qu'ils recevoient de la France. Il lui en coûta cent mille francs distribués aux

1480. personnages les plus accrédités de la nation, pour parer ce coup. Un tel incident lui apprit à se défier d'un peuple qui, à cette époque, mettoit ainsi son alliance à l'encan. Il fortifia quelques places sur la frontière de la Suisse. D'autres négociations avec Edouard laissèrent les choses dans l'état où elles étoient.

Il en fut à peu près de même de celles qui s'ouvrirent entre Maximilien et lui. Le danger de l'Italie, où le terrible Mahomet II venoit de forcer Otrante, en devint l'occasion. Une bulle du pape enjoignit à tous les princes chrétiens, sous peine des censures ecclésiastiques, de suspendre leurs querelles, et de s'unir pour la cause commune. Les avocats-généraux du parlement de Paris formèrent opposition à la publication de cette bulle. Le roi ne désapprouva point le zèle qu'ils apportoient au maintien de l'indépendance de la couronne; mais il crut trouver dans la mission du légat envoyé en France, une occasion de terminer avantageusement la guerre qu'il avoit contre Maximilien, et qui commençoit à lui paroître importune. Ce légat étoit le cardinal Julien de la Rovère, neveu du pape. Louis, sachant que c'étoit un homme vain, présomptueux et intrigant, lui fit rendre les plus grands honneurs à son passage. Le comte de Dunois et

un autre seigneur eurent ordre de l'accompagner tant qu'il seroit en France, et lui-même l'alla recevoir à Vendôme, l'accabla de caresses, et lui témoigna une confiance sans réserve. Il désiroit, dit-il, pouvoir mener toutes ses forces au secours de l'Italie; mais ses ennemis étoient un obstacle à sa bonne volonté. Maximilien s'y opposeroit toujours si ses deux principaux appuis ne lui étoient enlevés; savoir : d'un côté, la duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Edouard, et qui flattoit toujours l'Autrichien de l'espérance de voir arriver les forces de l'Angleterre à son secours; et, de l'autre, les grandes et opulentes villes de Flandre, qui lui fournissoient les moyens de perpétuer la guerre. Il chargea le légat de proposer un second mariage à la duchesse de Bourgogne, encore jeune, et d'exciter les Flamands, notamment les Gantois, par la crainte de l'excommunication, à contraindre Maximilien à la paix. Le légat partit pour la Flandre, dans le dessein de remplir les intentions du roi. Il vient à Paris, écrit à Maximilien qu'il va se rendre à sa cour, se flattant de le trouver, comme le roi de France, dans des dispositions pacifiques, et s'avance jusqu'à Péronne. Maximilien répond qu'une affaire aussi importante exige de la réflexion, des 1480.

1480. délais, et le prie de ne pas aller plus loin. Le légat, mortifié, revint à la charge, écrivit encore deux lettres. L'archevêque de Rhodes, Grec réfugié en Italie, et porteur de tous ces messages, trahissoit le légat, qui l'avoit comblé de bienfaits. Le roi, plus adroit et plus prompt que lui à démêler ces intrigues, l'en avertit. Ce dernier lui demanda quelques hommes de confiance pour arrêter le traître, et le conduire dans une forteresse; ce qui plut à Louis, et fut aussitôt exécuté. Cet incident n'empêcha pas de prolonger une trève de trois mois, dont Louis et Maximilien étoient convenus depuis peu. On tint des conférences pour la paix. Le roi, trouvant que ses plénipotentiaires n'apercevoient pas assez bien la politique et l'adresse de ceux de ses ennemis, les traitoit de *sanglantes bêtes*. « *Ils vous mentent*, disoit-il; *mentez bien aussi.* »

Durant ces astucieuses négociations, il régloit avec sagesse l'intérieur de ses Etats: il confirma au comté de Bourgogne, connu à présent sous le nom de Franche-Comté, les franchises et les prérogatives dont il avoit joui sous le duc Philippe-le-Bon. Pour encourager le commerce, il permit à tout le monde de se livrer à cette profession, sans déroger. Il imposa pour loi au commerce maritime de ne faire

d'importations que sur des vaisseaux françois. 1480.
Comme il sentit ou l'extrême difficulté, ou l'impossibilité de maintenir les lois somptuaires, et qu'il voyoit la France s'appauvrir par les tributs qu'elle payoit à l'industrie des étrangers, il fit venir de l'Italie et de la Grèce un grand nombre d'ouvriers pour établir des manufactures d'étoffes d'or, d'argent et de soie; et, afin de les encourager, il exempta de toutes taxes ceux qui se livreroient à ce genre d'occupation, étrangers ou François, même leurs veuves et leurs enfans.

Mais rien ne lui fait plus d'honneur que l'établissement des postes. Il s'étoit occupé de ce projet dès les premiers momens de son règne, et en avoit ébauché l'exécution à l'occasion d'une maladie grave du dauphin. Pour s'en procurer tous les jours des nouvelles, il avoit établi des relais depuis Amboise (où étoit ce précieux enfant) jusqu'aux lieux où il tenoit alors sa cour. La poste ne servit d'abord que pour la correspondance du monarque avec le pape. C'étoit une charge pour l'Etat. Quand elle a servi à l'usage public, elle est devenue une branche importante du revenu de la couronne.

Les conférences pour la paix duroient encore; mais comme elles ne produisoient rien, 1481.

1481. l'archiduc implora l'assistance d'Edouard et celle de l'Empire. Il n'obtint ni l'une ni l'autre. Louis, au contraire, s'unit contre lui avec Uladislas, roi de Pologne, qui avoit des droits au duché de Luxembourg. Son dessein étoit d'exciter dans les Pays-Bas une révolte, dont l'effet seroit de forcer Maximilien à un traité qui assureroit à la France toutes ses conquêtes. Pour émouvoir les esprits dans ces contrées, il vouloit faire excommunier Maximilien par le pape. Il envoya lui offrir trois cent mille écus pour subvenir aux frais de la guerre contre les Turcs, en le conjurant d'employer son autorité pour amener Maximilien à une paix juste, qui permît au roi d'aller en personne délivrer l'Italie. Le pape, ne se fiant pas aux promesses de Louis, ou craignant de s'attirer le ressentiment de l'empereur, ne crut pas devoir lancer l'excommunication; il se contenta d'envoyer en France un nouveau légat, porteur d'une bulle qui enjoignoit aux princes chrétiens de cesser toute guerre entre eux, avant un jour qu'il détermina, et de s'unir contre l'ennemi commun. Louis, ayant donné une audience solennelle à ce légat, et l'ayant entendu, déclara qu'il étoit disposé à se rendre aux invitations du Saint-Père, mais qu'il ne pouvoit déposer les armes, sans être assuré

que ses ennemis en feroient autant. On lui répondit qu'ils y seroient contraints par les censures de l'Eglise. C'étoit ce qu'il demandoit. 1481.

Une attaque d'apoplexie, qu'il essuya en ce moment, n'interrompit que pour peu de jours la suite de ses projets. Il en fut frappé, en dînant, dans un hameau près de Chinon. Il fit un effort pour s'approcher de la fenêtre, afin de respirer un air plus libre. Ses officiers crurent devoir la fermer, et le portèrent près du feu. Il perdit tout mouvement. On le crut mort. Un ecclésiastique, qui étoit en même temps son médecin et son astrologue, étant accouru, fit rouvrir portes et croisées. La connoissance lui revint aussitôt, et, après quinze jours, il put s'occuper d'affaires. Dissimulant sans cesse, il avoit feint de s'y livrer encore plus tôt, et voulut tromper à cet égard jusqu'à ses ministres. Il prenoit dans ses mains les lettres qui lui étoient adressées, et avoit l'air de les parcourir, quoique hors d'état de les lire. Une des premières ambassades, qui se présentèrent, fut celle de Mathias Corvin, roi de Hongrie, et le plus célèbre guerrier de son siècle. Louis envoya au-devant des ambassadeurs, en apparence pour les honorer, et dans le fait pour en tirer le secret de leurs instruc-

1481. tions. Il chargea de les recevoir le plus insigne faussaire qui fût en Europe, et qui avoit fait fortune à sa cour. Ils venoient proposer de s'unir à leur maître dans une confédération contre les Turcs. Le moment étoit si peu propice, qu'on ne voulut pas même entendre cette proposition. D'autres ambassadeurs de l'empereur Frédéric n'obtinrent pas beaucoup plus de satisfaction. Ils étoient chargés d'engager le roi à traiter avec Maximilien. Il répondit qu'il le vouloit bien, et dicta les conditions. Les ambassadeurs se retirèrent confus. Maximilien en envoya, de son côté, pour demander que la trève fût encore prorogée pendant un an. Il n'avoit que peu de troupes, et la France annonçoit de grands préparatifs de guerre. Louis accorda sans peine une prorogation qu'il désiroit lui-même. Son ennemi ne s'endormit point dans une fausse sécurité. Il forma une ligue offensive et défensive avec le duc de Bretagne, qui s'engagea de ne poser les armes qu'après avoir fait rendre à la Bourgogne toutes les terres conquises par celles de la France. Cette confédération acquit une bien plus grande force par le renouvellement des anciennes alliances entre la Bretagne et l'Angleterre. François promit de donner sa fille aînée, présomptive héritière de ses Etats, au

prince de Galles, fils aîné d'Edouard, à condition toutefois que la Bretagne ne seroit jamais réunie au royaume d'Angleterre, et que le second fils, qui naîtroit de ce mariage, posséderoit cette province, en prendroit le nom, les armes, et y résideroit. Le rétablissement de la santé de Louis sauva la monarchie, que cette confédération et la circonstance d'une famine dont elle étoit alors tourmentée, jointe à la foiblesse et aux troubles ordinaires d'une régence pouvoient renverser. Les confédérés, qui connoissoient le génie et l'activité de leur ennemi, n'osèrent rien entreprendre tant qu'il vécut; et avant sa mort la face des affaires n'étoit plus la même. Le jeune duc de Lorraine n'avoit renoncé à ses prétentions ni sur la Provence, ni sur le duché de Bar; mais le roi fit échouer tous ses projets par les mesures vigoureuses qu'il prit, et en menaçant ses propres Etats d'une subite invasion. 1481.

Craint et respecté au dehors, Louis n'en étoit pas moins malheureux dans son intérieur. Il se croyoit environné de trahisons. Il chassa tous ceux qui l'avoient empêché d'approcher de la fenêtre quand il sentit les premières atteintes de son mal; ce n'est pas qu'il pensât qu'on en voulût à sa vie; mais il appréhendoit qu'on ne prétendît dans la suite le maîtriser,

1481. sous prétexte que sa raison seroit altérée. Il eut même la maladresse de blâmer à ce sujet les officiers de son père de l'avoir comme forcé de prendre de la nourriture, lorsque, dans la crainte du poison, il se laissoit, dit-on, mourir de faim. La maladie du roi augmenta sa défiance au point qu'elle s'étendit à ses plus fidèles sujets. Son procureur-général au parlement de Paris, Jean de Saint-Romain, avoit, dans tout le cours de son règne, défendu avec le zèle le plus courageux les droits de sa couronne, même contre ses propres caprices. Louis l'avoit quelquefois menacé sans parvenir à l'intimider. La fermeté de ce magistrat l'effrayant alors, il lui ôta sa charge, sans égard à la loi qu'il avoit lui-même portée, sur l'irrévocabilité des offices. Le parlement refusa d'admettre son successeur jusqu'à ce que Saint-Romain déclarât qu'il renonçoit à ses fonctions.

Le procédé du roi envers René d'Alençon, comte du Perche, fut encore plus dur : son père étoit mort en prison; mais le fils n'avoit eu aucune part aux crimes qui l'avoient fait condamner. Cependant on le noircit dans l'esprit du monarque. Il en accusa Jean de Daillon, seigneur du Lude, courtisan avide, qui tendoit, disoit-on, des piéges à l'innocence pour

s'enrichir de ses dépouilles. On manda au comte du Perche que l'ordre de l'arrêter étoit donné; il le crut, et s'enfuit vers la Bretagne. Du Lude, qui l'observoit, l'arrêta, le conduisit à Chinon, où il fut enfermé dans une cage de fer d'un pas et demi de long. Il en sortoit une fois par semaine pour prendre un repas. Le reste du temps, on lui donnoit à manger avec une fourche à travers les barreaux. Ce traitement dura près de trois mois. Une commission fut nommée pour le juger. On l'accusoit de quelques propos qui annonçoient du mécontentement et de la haine contre le roi. Il les désavoua. Un de ses délateurs lui étant confronté, il jeta son bonnet pour gage de bataille. Mais ce moyen de défense lui fut refusé par les commissaires. On se désista de ce premier chef d'accusation; et l'on n'allégua plus que son projet de fuite en Bretagne. Il répondit que, le souverain de cette province n'étant point en guerre avec la France, ce n'étoit pas un crime de chercher à sa cour un asile d'où il pût se justifier en sûreté des calomnies auxquelles il étoit en butte. Sa réponse fut communiquée au roi qui s'emporta contre les commissaires. A la justification de l'accusé il opposoit une lettre, interceptée, dans laquelle le comte déclaroit se retirer en Bretagne pour 1481.

1481. rentrer en possession de ses biens. Or, disoit le roi, « il ne pouvoit pas plus les obtenir par » le moyen du duc que par la protection d'un » ménétrier. Il alloit donc tout droit en An- » gleterre. » Le comte nioit cette conséquence dont la preuve étoit impossible. Néanmoins, comme il étoit pressé par des questions insidieuses, il réclama le droit, que lui donnoient sa qualité de prince du sang et sa pairie, de n'être jugé que par le roi en personne, assisté des pairs et du parlement. Mais Louis prétendit éluder ce privilége par une précaution qu'il avoit prise dès long-temps. En pardonnant au duc d'Alençon une première révolte, il avoit compris le fils innocent (malgré lui) dans les lettres d'abolition; et, dans ces sortes de lettres, il ne manquoit jamais d'insérer que celui auquel on les accordoit, au cas qu'il retombât dans le crime de *félonie*, renonçoit aux priviléges de pair de France. Le roi, se prévalant de cette clause, exigea que le procès fût fait au comte du Perche comme à un simple gentilhomme. Le parlement, pour sauver ce prince sans déplaire au roi, déclara que l'accusé avoit été justement détenu, et qu'il devoit demander pardon au roi de ses fautes et désobéissances, lui jurer fidélité, tenir prison jusqu'à ce temps, et que le monarque, pour plus

grande sûreté, mettroit garnison dans les places fortes du comte. 1481.

Ce procès, fait à un prince par le seul motif qu'il avoit voulu se retirer en Bretagne, fit craindre au duc de cette province que Louis ne fût informé de son dernier traité avec Maximilien et le roi d'Angleterre. D'autres conjectures fortifioient ce soupçon. On lui avoit enlevé Chantocé sans déclaration de guerre. On assuroit de plus qu'une conjuration avoit été tramée par le Bâtard de Bretagne avec deux des plus grands capitaines de France, pour livrer au roi la ville de Nantes, le duc lui-même et ses enfans. François envoya une ambassade à Louis, pour tâcher de pénétrer ses desseins. Louis la reçut très-bien, et lui accorda diverses demandes qui étoient le prétexte de la mission des ambassadeurs; mais, lorsqu'ils voulurent parler d'affaires plus importantes, concernant les limites des deux Etats, il dit qu'il n'avoit pas le temps de les entendre, voulant toujours se ménager la liberté de rester en paix ou de commencer la guerre, et alarmer le duc sans le désespérer.

Il recueillit cette année le fruit des soins politiques qu'il avoit pris pour s'assurer la possession de la Provence. Charles du Maine, dernier rejeton de la branche d'Anjou, par un

1481. testament fait la veille de sa mort, le 10 décembre, l'institua son héritier universel, le priant de conserver aux Provençaux leurs priviléges et leurs lois. Palamèdes de Forbin avoit beaucoup contribué à l'entretenir dans ces dispositions. Le roi le chargea de prendre pour lui possession de la Provence. C'étoit un simple gentilhomme, dont la vigilance et l'activité firent échouer toutes les tentatives de Charles de Lorraine, qui ne se départit point de ses prétentions. Comme héritier de la maison d'Anjou, le roi acquît sur les couronnes de Jérusalem, de Naples et de Sicile des droits qu'il ne songea point à faire valoir. Les conquêtes éloignées ou trop difficiles n'avoient jamais été de son goût en aucun temps, et sa santé lui permettoit moins que jamais de s'en occuper. Depuis quelques mois, il avoit de fréquentes attaques d'épilepsie. Il en essuya une si violente à Thouars qu'on le crut mort pendant deux heures. Deux des assistans le vouèrent pendant l'accès à Sainte-Claude de Franche-Comté. Quand il fut rétabli, il accomplit le vœu. Mais ce pèlerinage, ainsi que la plupart de ceux qu'il avoit faits dans le cours de son règne, couvroit des desseins politiques : il vouloit avoir l'œil sur les affaires de la Savoie : il fit des dons excessifs à l'église de Sainte-Claude,

et ne recouvra point la santé. Quoiqu'il frissonnât à la seule pensée de la mort, il prescrivit lui-même la forme de son mausolée. Il paroît qu'il eut quelque remords de son despotisme; car il envoya au parlement une copie des sermens qu'il avoit faits à son avènement au trône, en le chargeant de veiller à ce qu'ils fussent exécutés. Cette cour, réduite à plier jusque là sous toutes ses volontés, reprit quelque énergie. On cite un grand trait de courage de son premier président, de la Vacquerie (un peu postérieur à l'époque actuelle) : ayant reçu des édits qu'il jugea contraires au bien de l'Etat, il se rendit, avec plusieurs députés du parlement, au Plessis-les-Tours. Le roi, surpris de leur arrivée, demande ce qu'ils veulent : « La perte » de nos charges, ou même la mort, répond » La Vacquerie, plutôt que d'offenser nos » consciences. » Le roi, frappé de cette fermeté généreuse, retira ses édits. Rien ne sembloit au parlement plus préjudiciable à l'Etat que les dons exorbitans du monarque. Cette cour voulut s'y opposer; mais Louis, oubliant ce qu'il avoit recommandé, insista de manière qu'elle obéit, en déclarant, néanmoins, que c'étoit de l'ordre plusieurs fois réitéré du roi. Cette variation dans ses volontés étoit d'autant plus fâcheuse, qu'il ré- 1482-83.

1482-83. compensoit toujours avec excès des services ou peu importans, ou qu'il croyoit mal à propos utiles à sa conservation. Son médecin abusoit à cet égard de la confiance aveugle que le prince avoit en lui. Cet homme, appelé Cottier, se faisoit donner dix mille écus de gages par mois, outre des gratifications extraordinaires, et une quantité de seigneuries et de belles charges, entr'autres celle de premier président de la Chambre des Comptes. L'insolence de ce personnage envers son maître est à peine croyable. Comines dit qu'on ne se permettroit point avec un valet les expressions outrageantes qu'il employoit en parlant au roi, qui s'en plaignoit à tout le monde, sans oser le renvoyer. Ce charlatan lui avoit dit en jurant : « Vous en userez envers » moi comme envers tous vos serviteurs; » mais vous ne vivrez pas huit jours après. » Le roi le croyoit et enduroit tout.

Dans cet état de foiblesse, il étoit encore craint de l'Europe. Le duc Sforce, dit le Noir, s'étoit emparé du duché de Milan, qui appartenoit à Jean Galéas, son pupille. On prévoyoit qu'il l'immoleroit à son ambition, ainsi que le frère de ce jeune prince. Il ne l'osa point tant que vécut Louis. Le pape, Sixte IV, donnoit au roi de justes sujets de plainte en

comblant de faveurs le cardinal Balue, au lieu 1482-83.
de lui faire son procès, comme il s'y étoit engagé. Mais, loin de lui en témoigner du ressentiment, Louis envoya solliciter du Saint-Père l'absolution des censures ecclésiastiques, s'il étoit vrai qu'il les eût encourues en gardant si long-temps dans les fers un cardinal et un évêque. Sixte combla ses ambassadeurs de caresses; il fit, à son tour, partir pour la cour de France un nonce, chargé d'inviter Louis à reprendre le royaume de Naples sur Ferdinand, dont le pape craignoit l'ambition. Comme suzerain de cet Etat, il en offroit l'investiture au roi, qui d'ailleurs y avoit des droits plus solides, en qualité d'héritier de la maison d'Anjou; il offroit même de joindre toutes les forces romaines à celles de la France. Mais le roi avoit alors en tête un projet plus conforme à son génie : Alphonse, roi de Portugal, avoit en vain disputé, comme protecteur de Jeanne, la Castille à Ferdinand; il étoit mort, et cette princesse, demeurée sans ressource, avoit pris l'habit de religieuse. Louis la tira de son couvent pour l'unir à François Phébus, héritier du trône de Navarre, et fils d'une sœur du roi. De concert avec ce prince et don Juan, fils et successeur d'Alphonse, il espéroit enlever à Ferdinand

1482-83. le trône de Castille. Le projet étoit fort avancé lorsque le monarque castillan l'apprit. Il en coûta, dit-on, la vie au jeune roi de Navarre : on empoisonna une flûte dont il avoit coutume de se servir, et il mourut presque aussitôt.

Louis fut bientôt consolé de cette perte par un événement qui lui présentoit plus d'une chance favorable : Marie de Bourgogne mourut d'une chute de cheval. Il fit soulever les Gantois, naturellement portés à la révolte. Ils commencèrent par s'emparer de deux enfans que laissoit leur souveraine (Philippe et Marguerite), et en ôtèrent la tutelle à leur père; puis députèrent pour demander la paix à Louis. Ce prince combla leurs envoyés de caresses, et voulut qu'il leur fût fait une réception magnifique à Paris, pour qu'ils emportassent une haute idée de l'opulence de cette capitale. Le temps ne pouvoit être plus mal choisi pour des fêtes : la ville étoit en proie à la famine, à laquelle succéda une fièvre ardente, accompagnée de frénésie. Quelques uns de ceux qui en étoient attaqués se brisoient la tête contre les murailles; d'autres, ne pouvant soutenir la chaleur qui les brûloit, se précipitoient dans des puits.

Le roi, de son côté, mouroit en détail. Il le sentoit, et voulut voir le dauphin, pour

lui donner des instructions. Il l'avoit comme 1482-83.
renfermé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne et du sire de Beaujeu, sa sœur et son beau-frère. Cette retraite avoit, dit-on, deux motifs : la foible santé du jeune prince, et surtout la crainte qu'éprouvoit le roi de recevoir de son fils les chagrins qu'il avoit lui-même causés à son père. Il n'avoit mis près de sa personne qu'un très-petit nombre d'officiers dont la fidélité lui étoit connue, et l'entouroit d'une si grande solitude, qu'il avoit supprimé les marchés et les foires qui se tenoient dans la ville, craignant que le concours du peuple dans ces circonstances ne favorisât son enlèvement. Les études sérieuses étoient bannies de son éducation, notamment le latin : il suffisoit, disoit Louis, qu'il sût la maxime latine : *qui nescit dissimulare nescit regnare*; qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner; mais révéler de tels sentimens, c'est le moyen de prémunir contre sa dissimulation, et d'en perdre le fruit. Au reste, le roi ne négligea pas tout-à-fait l'éducation de son successeur : on croit communément qu'il composa pour son instruction un recueil de maximes utiles et sages, intitulé *le Rosier des Guerres*, auquel il joignit un abrégé de l'histoire de France. Il dit à son fils : « Quoique

1482-83. » le sceptre n'ait point été avili dans mes » mains, que j'aie défendu les droits de la » couronne, et même reculé les limites de la » France, je dois vous faire connoître mes » fautes. Rien ne peut mieux vous instruire. A » mon avènement au trône, j'ai destitué les » officiers qui avoient bien servi l'Etat et » mon père; démarche inconsidérée qui fit » couler des torrens de larmes et de sang, et » remplit mes jours d'amertume. » Il lui fit jurer de ne pas imiter cet exemple, et de se conduire en toute chose par l'avis des princes du sang et celui de son conseil. Il exigea aussi du duc d'Orléans, premier prince du sang et son gendre, le serment de ne pas prétendre, dans l'administration, une part plus grande que celle qu'il lui assigneroit.

Il préparoit en même temps au dauphin un mariage très-avantageux: celui de Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne. Il s'y prit avec tant d'adresse qu'il fit demander cette union par les Flamands eux-mêmes. Les pensionnaires qu'il entretenoit à Gand en inspirèrent le désir à leurs compatriotes. Mais il falloit arracher le consentement de Maximilien, qui haïssoit mortellement le roi, et il étoit encore puissant, malgré la défection de la Flandre; il conser-

voit la Hollande, la Zélande, le Brabant, le Hainaut, une partie de l'Artois et du Luxembourg; les Liégeois, à l'instigation de leur évêque, Louis de Bourbon, avoient embrassé sa querelle. Il étoit fils unique de l'empereur, avoit une alliance offensive et défensive contre la France avec la Bretagne et l'Angleterre, et de grandes liaisons avec l'Espagne. Mais une révolution se fit à Liége. Son évêque fut tué. La ville se déclaroit hautement pour les François. D'un autre côté, Desquerdes poussa ses conquêtes dans l'Artois. Maximilien, n'ayant point alors d'armée en état de l'arrêter, se résigna au mariage de sa fille avec le dauphin. Elle eut pour dot les comtés de Bourgogne, d'Artois, de Mâcon, d'Auxerre, de Noyers. Il fut stipulé que si elle mouroit sans enfans, ces pays retourneroient à Philippe son frère, et que si Philippe ne laissoit pas de postérité, sa sœur, devenue dauphine, hériteroit de la Flandre, du Hainaut, du Brabant, du Luxembourg, de la Hollande et du duché de Gueldres. Maximilien n'eût jamais consenti à cette union, s'il eût pu arracher ses enfans aux Gantois. Il songea aux moyens d'enlever sa fille quand on la conduiroit en France. Mais les Gantois, instruits de son projet, donnèrent à la princesse une si 1482-83.

1482-83. nombreuse escorte, qu'il n'osa rien entreprendre. Les fiançailles furent célébrées dans la ville d'Amboise; et les noces remises au temps où les époux seroient nubiles. Edouard, qui avoit toujours désiré que sa fille épousât le dauphin, et qui s'étoit plu à la faire appeler Madame la dauphine, se disposa sur-le-champ à la guerre; mais il fut frappé de mort subite à l'âge de quarante-deux ans.

Si cette mort ne laissoit plus à Louis aucun ennemi qu'il pût redouter, la sienne alloit la suivre; et cependant il prit, pour se garantir des complots qu'il ne cessoit de craindre, des précautions nouvelles : dans le cours de son règne, il n'avoit jamais marché qu'accompagné d'un corps de troupes et d'un train d'artillerie; depuis quelque temps, un page portoit un épieu à ses côtés pendant le jour et la nuit; le roi mettoit cette arme sous le chevet de son lit; mais, réfléchissant qu'il n'étoit plus en état de s'en servir, il fit de son château du Plessis une place forte, et même une retraite inaccessible. Dix-huit mille chausses-trapes étoient répandues dans la campagne pour en défendre l'accès à la cavalerie; il y avoit dans la cour de grosses chaînes de fer, avec lesquelles des malheureux étoient souvent attachés pour des causes légères; on les appeloit *les fil-*

lettes du roi. Au dehors, en forme d'avenues, il avoit fait planter un grand nombre de potences, où Tristan faisoit suspendre sans forme de procès les victimes des soupçons ou des vengeances du roi. Le château n'étoit habité que par quatre ou cinq officiers abhorrés du public, et qui, après la mort de Louis, s'attendoient à tomber entre les mains de la justice. Ses propres filles n'y pouvoient entrer à moins d'être mandées. La jeune dauphine lui étant amenée, il fut si effrayé de son grand cortége, qu'il envoya examiner si ceux qui le composoient ne cachoient point d'armes sous leurs vêtemens. Il multiplioit les actes de rigueur et d'autorité pour faire connoître qu'il étoit toujours en état de gouverner par lui-même. Sans aucun motif, il chassoit d'anciens domestiques, et peu après leurs successeurs; lorsqu'on lui en témoignoit quelque étonnement, il disoit que *nature se plaît en diversité.* Il agissoit de même à l'égard de presque tous les officiers du royaume, sans en excepter le chancelier, dont il fit un simple président de la Chambre des Comptes. Ce n'étoit pas seulement à ses sujets qu'il cherchoit à faire croire que la santé lui étoit revenue; il s'efforçoit également de tromper les cours étrangères auxquelles, dans ce dessein, il envoyoit 1482-83.

1482-83. des ambassades sous les plus frivoles prétextes. Cependant il continuoit d'être dans son château le plus malheureux des prisonniers; on l'y tourmentoit par de cruels remèdes; on alloit, dit-on, jusqu'à saigner des enfans dont on lui faisoit boire le sang dans l'espoir de corriger l'âcreté du sien. Pour faire diversion à ses douleurs, on amenoit dans les prairies voisines de sa demeure des bergers et des bergères du Poitou, dont les uns jouoient des instrumens et les autres chantoient et dansoient sous ses yeux. Enfin, comme sa maladie résistoit à tous les remèdes et à toutes les distractions, il recourut à la vertu des reliques. Il en fit venir de toute part, qu'il payoit très-chèrement, et en étoit couvert de la tête aux pieds. En santé, il avoit poussé jusqu'à l'indécence l'excessive économie de ses vêtemens. Depuis qu'il étoit malade, il se paroit avec magnificence, croyant par ce moyen déguiser le triste état où il se trouvoit réduit. Il y avoit dans chaque province un grand nombre d'églises où la crédulité publioit qu'il s'opéroit des miracles; il leur faisoit dans ce moment des dons immobiliers si prodigieux, qu'on étoit persuadé que s'il guérissoit il trouveroit des nullités dans les actes de donation, ou qu'il se reposoit sur son successeur du soin de

faire casser des actes trop onéreux à l'Etat. Sa piété devoit être médiocre, s'il est vrai, ce qu'on raconte, qu'entendant réciter une prière dans laquelle on demandoit pour lui la santé du corps et de l'âme, il l'interrompit, en disant qu'il ne falloit pas demander tant de choses à la fois, qu'il falloit se borner à solliciter la santé du corps. Il désira faire venir du fond de la Calabre, un ermite, nommé François Martorel ou Matortille, originaire de la ville de Paule, et qui est connu aujourd'hui sous le nom de saint François de Paule. Cet anachorète habitoit depuis l'âge de douze ans une caverne creusée dans le roc; et jamais il n'y avoit mangé ni chair, ni poisson, ni œufs, ni laitage. Louis espéroit, en le possédant, obtenir par ses prières une prompte guérison. Il lui envoya plusieurs messages, mais sans fruit, et employa ensuite, avec aussi peu de succès, la médiation du roi de Naples. François, qui savoit ce qu'on attendoit de lui, ne vouloit pas aller trouver un roi, qui commenceroit, disoit-il, par lui demander un miracle. Enfin, l'ordre du pape, donné à la sollicitation de Louis, fut plus efficace. L'ermite se rendit au Plessis. Dès que le roi le vit, il se prosterna devant lui, en disant : *Saint homme, si vous voulez, vous pouvez me guérir.* L'ermite lui promit 1482-83.

1482-83. le secours de ses prières, et il se crut guéri; mais il ne tarda pas à être détrompé. Ne se sentant pas assez de courage pour entendre sans frémir le nom de mort, il avoit défendu de le prononcer devant lui, et ajouté : « Il » suffira que vous me disiez de parler peu, » j'entendrai ce que cela signifie. » On n'eut pas cette complaisance. Olivier-le-Daim, lui dit crûment : « C'est fait de vous; pensez à » votre conscience, il n'y a plus de remède. » Louis, toujours dissimulé, répondit sans émotion : *Je ne suis pas si malade que vous pensez.* Il ordonna au maréchal Desquerdes d'oublier les mesures qu'ils avoient concertées pour enlever Calais aux Anglois, et de ne point inquiéter le duc de Bretagne. « Ce qui eût pu, dit-il, » être avantageux de mon vivant, seroit dan» gereux dans une minorité. Le royaume d'ail» leurs a besoin de quelques années de paix pour » se rétablir. » Il mourut le 30 août 1483, à soixante ans et deux mois. Ce prince, malgré ses défauts et ses fautes, rendit le plus éminent service à l'autorité royale, et par conséquent au peuple, en détruisant celle des grands vassaux de la couronne, et en affoiblissant le despotisme féodal.

Louis n'aimoit point la reine, et la traitoit assez durement. Il eut plusieurs maîtresses,

prises dans la bourgeoisie, ou dans un étage 1482-83.
encore plus bas, et laissa trois filles naturelles. On contoit même secrètement, mais sans apparence, dit Mézerai, qu'une de ces concubines lui avoit donné son fils Charles, et que, n'en pouvant avoir de légitimes, il avoit commis cette supposition. Ces sortes d'anecdotes, en général fabuleuses, ont été souvent reproduites.

La chirurgie fit sous ce règne, en 1474, une importante découverte : un archer, originaire de Meudon, travaillé depuis long-temps de la pierre, fut condamné à être pendu aux fourches de Montfaucon, pour quelques vols. Les médecins et les chirurgiens de Paris obtinrent du roi la permission de tenter sur cet homme l'extraction de la pierre, et la firent. L'opération fut si heureuse, qu'au bout de quinze jours le malade étoit en pleine santé. Le roi lui accorda sa grâce, et même une gratification.

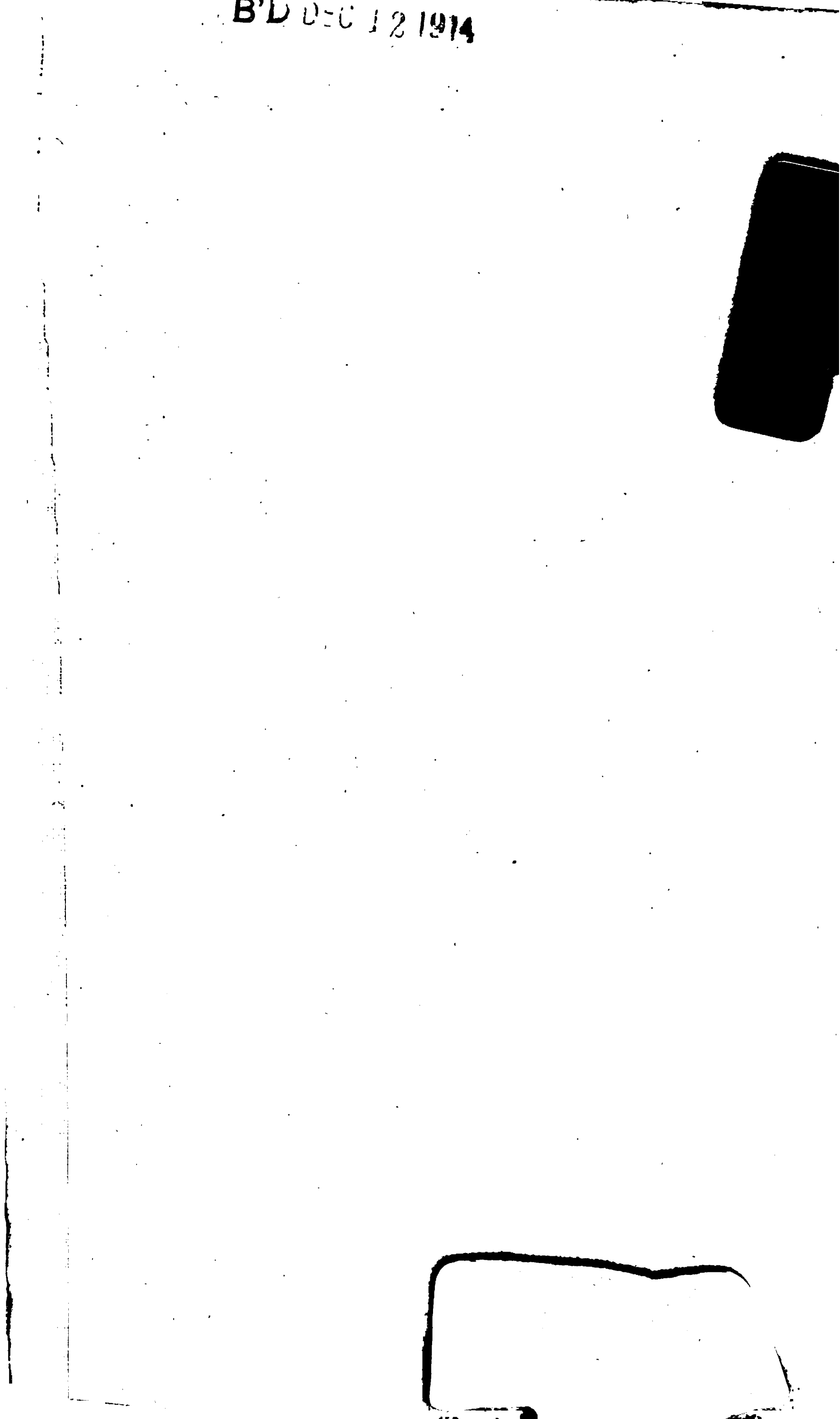
FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE

DU TROISIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.




B'D DEC 12 1914